



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



*Revue belge de numismatique
et de sigillographie*

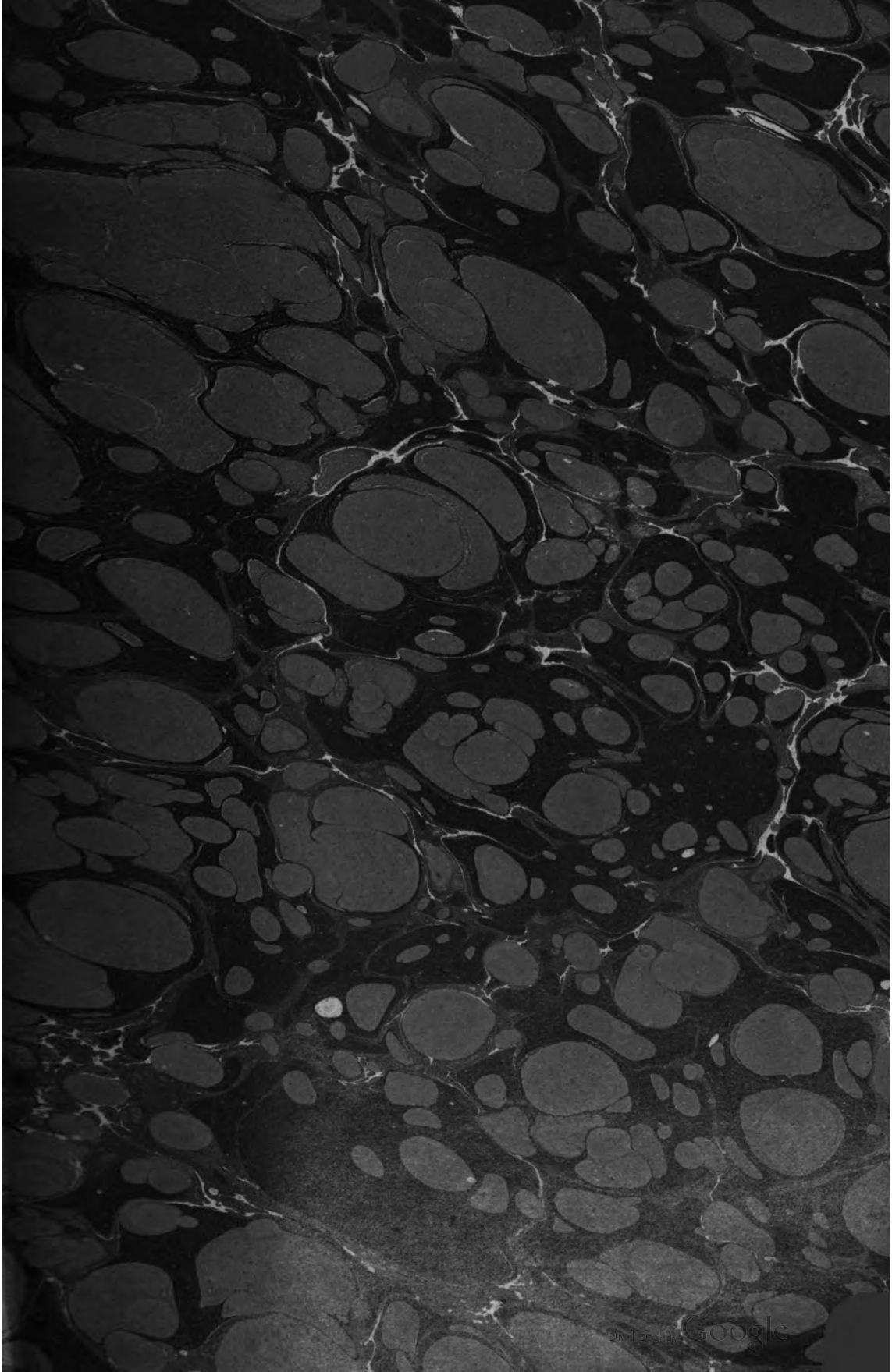
Société royale de numismatique
de Belgique, Brussels

Apr 21 187. 3



Arthur Briggs.

HARVARD COLLEGE
LIBRARY



REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE BELGE.

EMM. DEVROYE, IMP. DU ROI.

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME I.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECOQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1857

~~Arc 1317.3~~

Harvard College Library
July 9, 1912
Gift of
Harold Wilmerding Bell

REVUE

DE LA

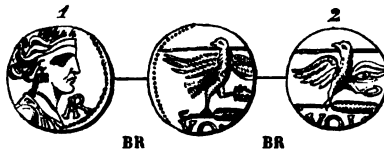
NUMISMATIQUE BELGE.



NUMISMATIQUE GAULOISE.



NOTICE SUR UNE MÉDAILLE DES *VOLCAE ARECOMICI*, DE LA GAULE NARBONNAISE, INEXACTEMENT DÉCRITE ET FIGURÉE JUSQU'À CE JOUR, ET RÉTABLIE POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS TOUTE SON INTÉGRITÉ, D'APRÈS DEUX EXEMPLAIRES DU CABINET DE M. LE MARQUIS DE LAGOY (*).



Sous le titre de *Lettre à M. E. Hucher, du Mans*, nous avons déjà inséré, dans cette revue, une dissertation sur une médaille gauloise anépigraphie, de bronze, encore inédite,

(*) Faisant suite et complément à la lettre à M. E. Hucher sur une médaille gauloise inédite, au type du cheval en course et de l'aigle super-volant, insérée au n° 4 de la *Revue de la numismatique belge*, pour l'année 1886.

au moment de cette publication, dont les types du droit et du revers nous offraient une grande analogie avec ceux des monnaies des Volces Teutosages et Arécomiques, mais, en présentant, cependant, pour la première fois, l'alliance sur les produits monétaires de ces peuples, du cheval en course, qui y est, du reste, familier, surmonté d'un aigle. Cette médaille, particulièrement à raison de cette circonstance encore inobservée, a fixé l'attention de tous les archéologues à qui notre dissertation en a donné connaissance ; et parmi ceux de nos correspondants qui nous ont adressé leurs félicitations à son sujet, nous rapporterons ici un passage d'une lettre de notre savant confrère, M. le marquis de Lagoy, qui nous écrivait naguère : « Je
« viens de recevoir, et je vous en suis fort reconnaissant,
« votre lettre à M. Hucher sur la très-curieuse médaille
« gauloise récemment découverte à Cosa ⁽¹⁾. Cette pièce
« est extrêmement remarquable et intéressante pour notre
« numismatique méridionale. Comme vous, j'y reconnais
« évidemment une réunion de types et de symboles appar-
« tenant aux Volcæ, ou employés par eux ; d'un côté, l'imi-
« tation parfaite de la rose de Rhoda, vue par-dessous,
« de l'autre le cheval en course avec la petite roue par-des-
« sous ⁽²⁾ ; de plus, sur une monnaie des Volcæ arecomici,

(1) *Mansio* et plus tard *Castrum* gallo-romain de la voie de Tolosa (Toulouse), à *Divona* (Cahors), au pays des *Cadurci* d'Aquitaine.

(2) Selon M. Raoul-Rochette (*Essai sur la numismatique Tarentine*, t. XIV des *Nouveaux Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France*), il faudrait reconnaître, dans cette roue ou disque, le meuble qui se plaçait sur le trépied fatidique du temple de Delphes, et qui était un des principaux symboles d'Apollon Pythien.

« on voit un aigle éployé, ayant un *sceptre* posé au travers
« du cou, comme on crut le remarquer sur votre jolie
« médaille dont je parle, et qui n'a pas été bien gravée
« dans la Numismatique de la Gaule narbonnaise de M. de
« la Saussaye⁽¹⁾; le sceptre, mal indiqué, est à peine recon-
« naissable, mais il n'est pas douteux sur deux excellents
« exemplaires de mon cabinet, etc., etc. »

Le docte académicien cité ici par M. de Lagoy, s'est effectivement mépris sur la nature et la valeur de l'attribut dont il est ici question. Voici comment il signale, dans l'ouvrage d'ailleurs si recommandable et si exact dans ses descriptions et ses gravures, qu'on vient de citer, le revers du petit bronze arécomique dont il s'agit⁽²⁾ :

VOLC. Aigle les ailes éployées, posé sur une palme, tenant une couronne de laurier dans ses serres, et *une petite branche dans le bec*⁽³⁾.

A l'instar de nos cocardes modernes, on le voit figurer au casque d'Apollon, sur les médailles de Massalie. On remarque souvent aussi ce même attribut sur les vases peints.

Du reste, cette petite rouelle à quatre ou six rayons, placée fréquemment sous le ventre du cheval, au revers des monnaies gauloises, ne doit pas être confondue avec la prétendue croix ou roue qu'on observe sur les mêmes médailles et qui n'offre qu'une dégénérescence de la rose de Rhoda, dont il vient d'être question.

(1) Chap. XVIII ; *Volca-arecomici*, pp. 148-154, pl. XVIII, nos 7 et 8.

(2) AR. A l'avvers tête profilée à droite, de la Diane des drachmes de Massalie. La représentation de cette divinité sur cette monnaie des Volces arécomiques, type soit imité, soit plutôt imposé par la métropole, semble indiquer qu'elle fut frappée tandis que le peuple était sous la dépendance des *Massaliotes*, auxquels la plus grande partie de son territoire avait été donnée par Pompée, de l'an 77 à l'an 49 avant J.-C.

(3) *Loc. cit.*, supra.

Le très-regrettable M. Duchalais qui, dans sa Description des médailles gauloises du Cabinet de France (1), a aussi donné cette médaille, après Mionnet (2), en décrit ainsi le revers :

VOLC. Aigle semi-éployé, tenant dans ses serres une palme et une couronne de laurier.

On voit que le digne élève et continuateur de Mionnet ne mentionne pas même, dans sa description de cette monnaie des Arécomiques, cette petite branche qu'avait cru remarquer, au bec de l'aigle, l'illustre auteur de la Numismatique de la Narbonnaise.

Nous reproduisons ici cette même pièce, dans toute son intégrité, le revers des deux exemplaires de M. le marquis de Lagoy, dont il a été fait mention plus haut, et duquel notre obligé confrère et ami a bien voulu nous communiquer une empreinte (Voy. n° 1 et 2). Sa gravure ci-jointe comblera la lacune laissée dans la description de MM. de la Saussaye et Duchalais, et que l'on vient de signaler.

L'observation de M. de Lagoy et l'indication qu'il nous a donnée, nous a mis également sur la voie de la vérité, relativement à la nature et à la valeur de l'attribut ou de l'emblème figuré sur le revers de notre gauloise de *Cosa* dont nous ne nous étions pas nous-même suffisamment rendu compte dans notre première description.

On nous a exprimé le regret de ce que, dans notre lettre à M. Hucher, nous n'avions émis aucunes conjectures ten-

(1) *Volca Arcomici*, p. 71, n° 231.

(2) N° 202, *Des chefs gaulois*.

dantes à déterminer l'époque de l'émission de notre médaille; nous pensons que la présence de l'aigle est ici une donnée à peu près certaine, ou, du moins, doit offrir une forte présomption, que cette époque, si elle ne lui est postérieure, est contemporaine de celle de la conquête de la Gaule narbonnaise par les Romains, sous le commandement de *Domitius* et de *Fabius*, et qui précéda d'un siècle celle du reste des Gaules, par Jules César et ses lieutenants.

Cette figure de l'aigle romaine, qui a pour attribut le sceptre ou le bâton de commandement, et qui surmonte et domine le cheval-enseigne gaulois, ne serait-elle pas, sur notre médaille, une allusion, un emblème relatif à la suprématie et à la domination exercées par le peuple roi, sur la province narbonnaise, *cette seconde Italie*, à laquelle il donna le nom de *Provincia romana*, après l'avoir soumise à ses armes, soumission qui fut, plus tard, l'occasion et le prétexte de celle de la Gaule entière, après une lutte acharnée de dix ans, décrite avec tant d'intérêt, si ce n'est toujours de vérité et d'impartialité, par le vainqueur ?

Nous ne devons point omettre de rappeler ici que, sur les médailles consulaires de la *gens Pomponia*, qui semblent avoir servi de modèle au graveur gaulois de celles dont nous nous occupons dans cette notice, on remarque également l'oiseau de la victoire, les ailes éployées, et tenant dans une de ses serres, une couronne, et dans l'autre, au lieu d'une palme, ce même sceptre qu'on voit placé en travers du cou de nos aigles gallo-romaines ⁽¹⁾.

(1) Voy. entre autres le denier consulaire, d'argent, de *Rufus Pomponius*.

Peu à peu, le champ de la numismatique gauloise, naguère encore si inculte et si restreint, se défriche et s'agrandit.

A la suite de la mise en lumière de nombreux et récents dépôts monétaires, appartenant à cette spécialité et qui ont fixé particulièrement l'attention des archéologues, plus attentifs que par le passé à ces sortes de découvertes, leurs produits qui ont multiplié les variétés des types déjà connus (en offrant aussi des légendes mieux conservées et plus complètes), et qui en ont fait connaître de nouveaux, ont été mieux observés, et classés avec plus d'exactitude et de fidélité.

Les numismates savent et apprécient les services rendus, sous ce rapport, à la science par les travaux de MM. Joachim Lelewel, de la Saussaye, de Saulcy, de Longpérier, de Lagoy, de Witte, Barthélemy, feu Duchalais, Lenormant père et fils, Hucher, Boudard, de Gourgues, Lambert, Fillon, Robert et d'autres antiquaires parmi lesquels nous n'osons nous compter.

Le B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Membre correspondant de l'Institut de France (académie des inscriptions et belles-lettres), du comité de la langue, de l'histoire et des arts, près le ministère de l'instruction publique, et de la commission des monuments historiques, près le ministère d'État, etc., etc.

DESCRIPTION
DE
QUELQUES MÉDAILLES BYZANTINES.

PL. I, FIG. 1 A 5.

QUATRIÈME LETTRE

A. M. RÉNIER CHALON, président de la Société de la numismatique
belge.

MONSIEUR ET HONORABLE CONFRÈRE,

L'accueil bienveillant que mes Mémoires sur la numismatique byzantine ont trouvé auprès de vous, m'a encouragé dans mes recherches, et j'ai été assez heureux, depuis ma dernière lettre, pour acquérir quelques pièces intéressantes appartenant aux règnes que j'ai déjà passés en revue.

Je viens, Monsieur, vous soumettre ces nouvelles acquisitions; et, comme en m'occupant des byzantines, je ne me suis pas interdit l'étude des pièces antérieures, je ferai cette fois une petite excursion dans le Bas-Empire et continuerai la revue de mes cartons jusqu'à l'époque où j'ai terminé ma dernière lettre. Celle-ci sera, en quelque sorte, supplémentaire.

J'aurais désiré, Monsieur, être pour votre excellente Revue, un correspondant plus actif; malheureusement, aucun dieu ne m'a fait beaucoup de loisirs.

C'est une des principales raisons, Monsieur, qui me force à appeler votre indulgence et celle des amateurs qui me liront, sur les petites publications que j'ai l'honneur de soumettre à votre accueil amical.

Je vous prie de recevoir, Monsieur et cher confrère, l'assurance de la considération distinguée de votre très-humble et très-obéissant serviteur.

PENON.

PRISCUS ATTALUS.

Av. PRISCVS ATTALVS I AVG. Tête diadémée à droite.
Rev. INVICTA BONA AETERNA. Rome Nicéphore assise à gauche, appuyée sur la haste. Dans le champ, une étoile; à l'exergue, P S T.

AR. Mod. ord.

Les pièces de Priscus Attalus, quoique rares, sont bien connues. Je ne cite cet exemplaire, d'une conservation parfaite, qu'à cause de la légende vicieuse INVICTA BONA, qui a été ainsi écrite par suite de l'erreur ou de l'ignorance du monétaire, au lieu de INVICTA ROMA qu'on devrait y lire.

Cette pièce sort probablement des ateliers de Trèves; Pecunia Signata Treveris.

THÉODOSIUS II.

Av. D N THEODOSIVS PF. AVG. Buste jeune diadémé, à droite.
Rev. VOT MVLT XXXX dans une couronne; à l'exergue, CONS et étoile.

B. Pet. mod., pl. I, fig. 1.

Mionnet, dans une de ses notes, page 332, croit ne pouvoir donner avec assurance à Théodose II que les pièces portant l'épithète de Junior. Quant aux autres, elles se confondent presque toutes, dit-il, avec celles de Théodose I.

La petite médaille que je décris ici, bien que sa légende à l'avvers soit commune aux deux Théodose, doit, sans aucune hésitation, être classée parmi celles du second.

En effet, Théodose I a régné de 379 à 395. Le revers VOT MVLTT XXXX ne peut en aucune façon lui appartenir. Il ne regarde que Théodose le Jeune, dont le règne a duré 42 ans.

Au reste, de pareils revers sur des médailles de bronze ont déjà été donnés à Théodose II par Banduri et par une note dans le Manuel complet de numismatique, de J. B. A. A. Barthélemy (manuels Roret).

LEO I.

Av. D N LEO P̄ERP̄ET AVG. Tête diadémée à droite.

Rev. SAL REIPVB, en trois lignes dans une couronne;
à l'exergue, CONS et une étoile.

AR. Mod. ord., pl. I, fig. 2.

Les pièces d'argent de Léon ont été inconnues à Banduri, Mionnet, etc.

Celle-ci se trouve décrite dans le catalogue de Welzl-de-Wellenheim, sous le n° 13871, mais avec une légende fautive. En effet, sur l'exemplaire de cette collection on a lu au revers SRI-REI-RYL, au lieu de SAL REI PVB.

De plus, dans le susdit catalogue, cette pièce est attribuée à Léon II, je ne sais trop pourquoi. La légende con-

vient bien mieux à Léon I qu'au fils de Zénon, et bien que l'absence du mot Junior ne soit pas un argument sans réplique, comme le prouve la pièce de Théodose II que je viens de décrire, ce n'en est pas moins une forte présomption en faveur de Léon I.

VITALIANUS.

L'empire d'Occident, déchiqueté par les barbares, avait fini par s'éteindre après le règne d'Augustule.

L'empire d'Orient se soutenait encore; mais, en attendant Justinien, Bélisaire et Narsès, il achetait souvent bien cher aux envahisseurs le droit d'exister.

La mort de Zénon laissait vacant le trône de Constantin. Il fut donné par le crédit de sa veuve au vieil Anastase, silencieux du palais.

Ce prince, d'un caractère faible, montra pendant son règne un mélange bizarre de bonnes qualités et de défauts.

Il supprima l'impôt appelé chrysagyre qui pesait sur le peuple; il osa abolir les jeux sanglants du cirque; mais il laissa l'armée sans discipline, acheta toujours la paix, que les barbares lui faisaient payer à prix d'or, et se lança dans des querelles religieuses, qui ensanglantèrent souvent les rues de Constantinople et le rendirent enfin persécuteur des catholiques.

Un de ses principaux généraux, Vitalien, à qui le parti opprimé avait donné le surnom d'Orthodoxe, prit le prétexte de cette persécution pour lever l'étendard de la révolte.

La famille de ce général était bien connue et ancienne

dans les grandeurs. Son aïeul était le célèbre Aspar (1), Goth d'origine, qui, professant l'arianisme, avait, après la mort de Marcien (2), refusé la couronne impériale, que le peuple lui offrait à la condition d'embrasser la foi de Nicée, et qui avait fait nommer empereur Léon le Thrace, comptant gouverner sous le nom de sa créature, comme l'avaient fait depuis quelque temps les barbares d'Occident (3). Mais Léon, pour échapper à cette tutelle, l'avait fait assassiner en 471 (4), avec un de ses fils, Ardabure. Son autre fils Patricius ou Patriciolus, laissé pour mort, mais qui avait échappé au massacre, fut père de ce Vitalien, maître de la milice sous Anastase.

Vitalien conservait un sentiment de vengeance contre l'Empereur, qui n'avait pas été étranger au sort funeste de sa famille (5); aussi, la défense des catholiques, pour lui, fils d'un ancien converti, ne fut qu'un prétexte à sa révolte.

Chef d'une armée dévouée, principalement composée de soldats de sa nation, l'ambitieux général se rend maître de la Thrace, de la Mœsie et d'une partie de l'Illyrie, dont les habitants lui prêtent serment (6).

Il bat les troupes d'Anastase, arrive aux portes de Constantinople et y est accueilli comme un libérateur par les catholiques, qui veulent l'acclamer Empereur. 514.

(1) JORNANDÈS, *De la succession des temps*, chap. XIV.

(2) PROCOPE, *Histoire de la guerre contre les Vandales*.

(3) JORNANDÈS, *Histoire des Goths*, chap. XLV.

(4) *L'Art de vérifier les dates*.

(5) POUJOLAT, *Histoire de Constantinople*.

(6) BEAUVAIS, *Histoire des Empereurs*. — JORNANDÈS, *De la succession des temps*. — POUJOLAT, *loc. cit.* — LEBEAU, t. IV, p. 228.

Anastase, tremblant dans son palais, capitule devant la révolte ; il se rend à l'hippodrome, offre d'abandonner l'Empire, touche le peuple par ses larmes et son humilité, promet tout ce qu'on promet en pareil cas, achète la paix de Vitalien, le trompe, se soumet une seconde fois et nomme son rival comte ou gouverneur de la Thrace, dignité dont il le prive à la première occasion.

Après la mort d'Anastase, Vitalien reparait encore puissant à la cour ⁽¹⁾. Il gagne la confiance de Justin, qui le nomme consul ; mais cette faveur excite la jalousie du neveu de l'Empereur, Justinien, qui, voyant un compétiteur à l'Empire dans le puissant maître de la milice, prend la résolution de s'en défaire. En effet, en 520, dans le septième mois de son consulat, le petit-fils d'Aspar, le fils du consul Patriciole, Vitalien, est, par ses ordres, traîtreusement assassiné dans le palais impérial.

On voit, par le résumé qui précède, qu'il peut exister des médailles frappées au nom de Vitalien. Ce général, plein d'ambition, comme le représentent les divers auteurs qui ont parlé de sa révolte, a dû ne pas négliger ce droit souverain, alors que ses troupes venaient de le saluer Empereur. Mais s'il en existe, il est plus que probable qu'elles n'ont été frappées que dans quelques villes de Thrace, ou dans les camps, plutôt qu'à Constantinople, où Anastase, par ses larmes et ses promesses, avait évité une déposition imminente. Aussi, M. de Saulcy ⁽²⁾ n'accorde-t-il qu'une confiance bien limitée à l'attribution à

(1) JORNANDÉS, *loc. cit.*

(2) *Essai*, p. 6.

Vitalien des deux tiers de sol d'or tirés l'un du catalogue d'Ennery, l'autre de Tanini, mentionnés par Eckhel et Mionnet.

Je ne parlerai pas des petites pièces de bronze, attribuées aussi à ce général, frappées à Alexandrie, et dont la légende VATATA, ou à peu près, peut bien se rapporter à Anastase ou à tout autre nom. On sait que les pièces de cet atelier, attribuées à Justin ou Justinien, n'ont pas, pour la plupart, une légende plus correcte, et il est peu probable que l'autorité de Vitalien ait pu être reconnue dans cette ville.

Je crois donc prudent, d'accord avec les pressentiments de M. de Saulcy, d'enlever à Vitalien tout le bagage numismatique qu'on a voulu lui accorder jusqu'à ce jour, et pense pouvoir le remplacer par l'attribution à ce général d'un petit bronze de ma suite, dont voici la description (1) :

Av. Légende indéchiffrable, peut-être dissimulée à dessein, autour d'un buste à droite qui, par son style et sa fabrique, ne peut s'éloigner du temps d'Anastase.

Rev. VITAAIANOC en monogramme.

B. Pet. mod., pl. I, fig. 5.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, cette médaille ayant dû être frappée en Thrace ou dans les camps d'une armée de Goths, par des ouvriers probablement barbares, il n'y a

(1) Marquis de Lagoy, *Recherches sur l'explication des monogrammes de quelques médailles inédites des derniers temps de l'empire d'Occident*, p. 10.

rien d'étonnant à trouver des caractères grecs dans la composition de ce monogramme, qui rappelle la forme de celui de Gregorius, préfet d'Afrique, publié dans une précédente lettre, et qui est parfaitement convenable, par les mêmes raisons, à un chef qui avait donné à sa révolte un caractère exclusivement religieux. A l'exemple des Goths d'Italie, il adopte le type monogrammatique, mais il lui donne la forme cruciale, tout à fait en rapport avec le but apparent de son expédition.

Je dois cette précieuse médaille à l'obligeance de mon ami et savant confrère, M. le major Carpentin.

THEODOSIUS.

Av. ΘΝ THEODOSIVS PP. Buste jeune de face, casqué.
Rev. Dans un grènetis en 3 lignes AMENITAS DEI, le tout dans une couronne.

AR. 13 millimètres au flan, pl. 1, fig. 4.

Je dois à l'obligeance de mon excellent confrère M. Chalande, cette médaille pleine d'intérêt pour les amateurs de la Byzantine. Cet ami, qui l'avait acquise pour sa collection, a bien voulu me la céder pour compléter tant que possible une suite que j'affectionne particulièrement.

Elle est de Théodose, fils de Maurice Tibère et de Constantine. La seule inspection de la pièce ne laisse aucun doute à cet égard. Il s'agit de prouver comment elle a été émise au nom de ce prince qui, d'après ce que l'on connaît de son histoire, paraîtrait n'avoir jamais pu émettre des espèces en son nom seul.

En 582, le César Maurice Tibère avait été nommé Em-

pereur par Tibère Constantin. Celui-ci avait deux filles. Il donna en mariage l'ainée des deux, Constantine, au nouvel Auguste, et la seconde, Charito, au patrice Germanus, sénateur distingué.

Vers la fin de septembre de l'année 585, il naquit à Maurice un fils qui fut nommé Théodose.

En 590, le 26 mars, le jour de Pâques, le jeune Théodose âgé de 4 ans et demi est déclaré Auguste.

En 601, Théodose épousa la fille du patrice Germanus. Si c'est du mari de Charito qu'il est ici fait mention, le jeune Empereur aurait épousé sa cousine germaine dont le nom ne nous a pas été conservé.

L'année suivante eut lieu la révolte du Centurion Focas.⁽¹⁾ Les rebelles s'avancent vers Constantinople, laissant partout des traces sanglantes. Maurice, abandonné de tous ses amis tremblants, s'enfuit avec sa famille pour céder sa place à l'usurpateur victorieux⁽²⁾. Arrivé à Prenette, à quelques lieues de Constantinople, le faible et malheureux Empereur dépêche son fils aîné Théodose et son ami Constantin vers Chosroès II roi de Perse dont, quelques années avant, il avait favorisé la restauration, pour l'implorer et lui rappeler les secours qu'il avait trouvés en lui dans une semblable infortune.

Pendant ce temps, Focas est couronné (le 25 novembre); un de ses premiers actes est de faire arrêter Maurice et sa famille. Il donne ordre de les conduire à Chalcedoine et de les faire mettre à mort; ce qui fut exécuté suivant les désirs du barbare Empereur.

(1) **THEOPHYLACTE**, liv. VIII, chap. X.

(2) **POUSOULAT**, *Histoire de Constantinople*, chap. XIV.

Avant sa mort, Maurice, persuadé que les secours qu'il demandait à Chosroès n'arriveraient pas à temps, avait rappelé son fils Théodose. Le jeune prince, à son retour, apprit le drame sanglant qui lui enlevait son père et ses frères. A cette nouvelle, il courut s'enfermer dans l'église de Saint-Autonyme; mais Alexandre, ministre des cruautés de Focas, vint, par ordre du tyran, l'arracher de son saint asile pour lui faire subir le même sort qu'à l'infortuné Maurice (1).

Constantine et ses filles furent reléguées dans un cloître, d'où plus tard la jalouse inquiétude de Focas les arracha pour les faire mourir.

D'après ce qui précède, Théodose pourrait seulement paraître sur les monnaies de l'Empire en compagnie de son père et de Constantine, ou avec son père seul (2).

Les pièces de la première série sont connues et publiées; celles où Théodose pourrait paraître en commun avec son père seul, n'ont point été encore trouvées(3).

Mais dans aucun cas il ne devrait se rencontrer des monnaies à sa seule effigie et en son nom seul.

— Cependant le bruit avait couru à Constantinople et dans les provinces, que le fils aîné de Maurice avait pu échapper à la rage des meurtriers et qu'il vivait encore. Les historiens de cette époque en relatant cette rumeur n'y ajoutent aucune croyance et la traitent de pure fable(4). Ils disent, il est vrai, que Constantine, du fond de son cloître

(1) LEBEAU, *Histoire du Bas-Empire*, t. V, p. 559.

(2) DE SAULCY, *Essai*.

(3) *Idem*.

(4) THÉOPHYLACTE SIMOCATTE, liv. VIII, chap. XIII et XV.

agitait les esprits contre l'usurpateur, et qu'elle paya de sa tête et de celle de ses filles ces essais de conspiration (1).

Ils ajoutent encore qu'Alexandre, dont Focas s'était servi pour l'assassinat de la famille impériale, devint suspect au tyran qui lui fit subir le même sort qu'à ses victimes (2).

En faveur de qui conspirait Constantine? Était-ce pour son propre compte, ou se rattachait-elle à une simple rumeur? c'est peu probable. Connaissait-elle l'existence de son fils et travaillait-elle pour lui?.....

Quant au meurtre d'Alexandre, un homme comme Focas n'a pas besoin de prétexte. Mais ne serait-ce point par suite du soupçon qu'il aurait eu que son agent n'avait pas accompli ses ordres en ce qui regardait Théodose?

Quoi qu'il en soit, on voit bientôt le roi de Perse, prétextant de son indignation à l'égard de Focas, entrer en campagne, et envahir l'Empire au nom de Théodose fils de son bienfaiteur Maurice, qu'il a avec lui et qu'il veut replacer sur le trône de Constantinople.

Théodose était-il réellement avec Chosroès? il est bien difficile de supposer que le roi de Perse pût mettre en avant un pareil prétexte de son invasion sans en avoir la preuve visible.

Il n'est donc pas improbable que ce que les auteurs contemporains ont taxé de simple rumeur et de fable, ne fut une réalité.

La pièce que j'ai sous les yeux, serait une preuve bien grande que réellement Théodose avait pu se soustraire au

(1) POUJOLAT, chap. XIV.

(2) THÉOPHYLACTE, *loc. cit.*

couteau des sanglants émissaires de Focas et qu'il avait essayé de ressaisir la couronne de son père.

La légende du revers, aussi nouvelle que curieuse, se trouverait appropriée aux circonstances et serait une action de grâces rendue à Dieu pour une préservation miraculeuse.

Si cependant Théodose était bien mort quelques jours après son père et qu'il n'eût pas eu le temps de faire frapper des monnaies, il est possible encore qu'elles aient été frappées en son nom par des personnes qui adoptaient le bruit de sa fuite, soit par intérêt, soit par ambition. Chosroès lui-même eût pu le faire. Pourtant, et m'appuyant sur la médaille dont la description suit celle-ci, j'aime mieux m'en tenir à ma première supposition, que Théodose avait pu éviter la mort et avait eu le temps d'user du droit régalien de frapper des monnaies à son effigie.

THEODOSIUS. — N. SA FEMME. — N. SON FILS.

Av. ΘΝ ΤΘΟΔΟΣΙΥΣ ΡΡΑ. Buste jeune de face, diadémé.

Rev. Deux bustes, l'un d'enfant, l'autre de femme, de face, séparés par une longue croix, à droite petite croix, en dessous ACTI.

AR. 14 millimètres au flan, pl. I, fig. 5.

Le classement de la médaille précédente me fait naturellement enlever du bagage numismatique de Théodose III, Adrymète, pour la restituer à Théodose, fils de Maurice, la pièce donnée au premier de ces princes par Eckhel et Mionnet, classement qui n'a pas été adopté par M. de Saulcy,

comme le dit assez le ton dubitatif de son article. En effet notre savant numismate dit tout simplement : — On attribue, etc. (1), mais il est loin de sanctionner cette attribution.

On connaît une médaille d'or de Théodose III. Que l'on compare l'effigie principale de la pièce dont je m'occupe avec celle d'Adrymète et on sera convaincu, au premier aspect, que la fabrique de ma petite pièce d'argent est bien antérieure au temps de Théodose III. La légende, la forme des lettres, le costume, la coiffure, tout rappelle la fabrique du temps de Maurice Tibère et serait suffisant pour la faire restituer à son fils, quand bien même la pièce de Théodose seule que je viens de publier n'en serait pas la preuve définitive.

Il est vrai que je ne puis mieux que mes devanciers, nommer les deux effigies impériales du revers et que je suis forcé de dire comme eux : N. sa femme. N. son fils.

N. sa femme est pourtant mentionnée par l'histoire comme étant la fille du Patrice Germanus et probablement de Charito, fille de Tibère Constantin (2).

Quant au fils, je n'en ai trouvé aucune trace; mais rien d'extraordinaire qu'il en eût un. En 602, le 23 novembre lors du couronnement de Focas, Théodose était entré dans sa dix-huitième année. Il s'était marié en l'année 601; — l'effigie inconnue de la pièce a un aspect tout à fait juvénile, un peu poupon, si je puis m'exprimer ainsi. On voit que même sans avoir besoin de supposer que Théodose ait pu

(1) DE SAULCY, *Essai*, p. 135.

(2) LEREAU, t. V, p. 470.

survivre plusieurs années à son père et à ses frères, cette pièce peut parfaitement présenter les traits de ce malheureux prince, de sa femme et de son enfant.

Quant aux lettres ACTI qu'on lit au-dessous des deux bustes, je confesse très-humblement le peu de succès qu'ont eu mes investigations et je laisse à un autre plus habile ou plus heureux que moi le soin d'en découvrir la signification.

Il me restera à parler de la petite pièce de fabrique vandale, que M. Falbe a donnée aussi à Théodose III et pour laquelle je partage entièrement les doutes de M. de Saulcy (1). Une pareille pièce ne peut convenir à ce prince, et je crois qu'on doit la lui enlever sans hésitation, en attendant de lui avoir trouvé une place plus convenable.

Le bagage numismatique de Théodose III, Adrymète, se réduirait ainsi à une seule pièce d'or indubitable, si je n'avais trouvé un tiers de sol d'or très-bas ou d'argent, qui doit lui appartenir et que je ferai connaître à sa place, dans une prochaine lettre. Semblable à bon nombre d'architectes de notre demi-siècle, je détruis ce qui existe; je dépossède impitoyablement un souverain des droits qu'on lui avait donnés; mais, plus heureux que beaucoup d'entre eux, en détruisant, il me sera réservé des moyens de réédification.

P. S. Je ne veux pas oublier, en finissant cette lettre, de remercier M. Laugier, mon nouveau confrère en numis-

(1) DE SAULCY, *Essai*, p. 133, pl. XIII, n° 5.

matique, pour le soin et la complaisance qu'il a apportés en se chargeant des dessins de cinq des médailles qui font l'objet du présent article.

C. PENON.



MONNAIE DE GREGORIUS,

EXARQUE D'AFRIQUE ⁽¹⁾.

La petite monnaie attribuée avec raison, à ce que je crois, à Gregorius, exarque d'Afrique, a été publiée, d'après Angelus Breventanus, par Muratori ⁽²⁾. Ce célèbre savant l'avait attribuée au prince *lombard* Grégoire, auquel son oncle ou grand-père, le roi Liutprand, avait confié, en 731, l'administration du duché de Bénévent pendant la minorité du duc Gisulfus. Mais Muratori lui-même a trouvé singulier que ce prince eût frappé monnaie sans y nommer le roi son souverain. C'est pourquoi le cardinal Borgia ⁽³⁾, tout en attribuant cette monnaie à Bénévent, la croyait frappée par un autre personnage. En 891, les Grecs occupaient Bénévent, et en chassèrent le duc Ursus, fils d'Ajo; le lieutenant qui gouvernait le duché pour l'empereur Léon le Sage, était le patricius Georgius, et c'est à celui-ci que le cardinal Borgia attribuait notre monnaie. Mader ⁽⁴⁾ et M. Lelewel, dans

⁽¹⁾ *Voy. la Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. VI, p. 188.

⁽²⁾ *De moneta sive iure cudendi nummos* (Antiquitatum italicarum diss. 27), réimprimé chez Argelati, *De monetis Italiae*, t. I, p. 33, pl. XIII. l.

⁽³⁾ *Memorie istoriche della citta di Benevento*. 1763, t. I, p. 68; planche, p. 30, seconde série, n^o V.

⁽⁴⁾ *Beiträge*. Theil V, Seite 20.

son excellente *Numismatique du moyen âge* (1) la mentionnent aussi comme de Bénévent; mais l'abbé Oderico (2) doutait déjà, avec raison, que cette monnaie appartint à ce duché; cependant il n'a avancé aucune hypothèse sur son auteur. Tel est l'historique de la pièce dont il s'agit.

Le meilleur moyen de décider la question de l'origine, ce serait de savoir d'où proviennent les exemplaires. Les éditeurs du catalogue de Münter (3) disent que celui-ci avait reçu son exemplaire du cardinal Borgia qui, en qualité de gouverneur de Bénévent, avait eu occasion d'en acquérir. Mais j'ose demander : cette assertion est-elle bien fondée? En 1763, du moins, lorsque le cardinal Borgia publiait son livre, il n'avait pas vu lui-même la monnaie, *car il la met dans la série de celles qu'il emprunte à d'autres auteurs*. De plus, aucun des auteurs napolitains n'en fait mention; on la cherche en vain dans l'ouvrage de San Giorgio sur les monnaies eufiques et lombardes; le chevalier Sanquintino n'en parle pas non plus dans sa savante dissertation sur les monnaies lombardes (4). Ainsi il ne semble pas qu'il s'en trouve des exemplaires en Italie, et c'est là sûrement une raison de douter que la monnaie ait été frappée à Bénévent.

Comme on ne sait pas encore d'où les exemplaires proviennent, il convient donc d'examiner la monnaie par rapport aux faits historiques, et alors même il faudra encore avouer qu'il n'y a pas de raison de l'attribuer à Bénévent,

(1) T. I, p. 16.

(2) Dans ZANETTI, *delle monete d'Italia*, T. IV, p. 479.

(3) T. III, p. 73.

(4) *Progresso delle scienze, lettere ed arti*, fasc. XVI.

car il n'est point vraisemblable, ni qu'un duc par intérim, vassal du roi lombard, ni qu'un lieutenant de l'empereur grec aient frappé monnaie sans nommer leurs souverains.

Quant aux types et au style, notre monnaie n'a pas de ressemblance avec les monnaies des Lombards de Bénévent frappées au huitième siècle; mais elle en a beaucoup avec de petites monnaies des contemporains de l'exarque Grégorius, c'est-à-dire de Constant II et de Constantin Pogonat, dont le cabinet royal de Berlin possède des pièces semblables, l'une portant sur le revers C⁺N et l'autre *⁺K. Par conséquent *tout concourt, ce me semble, à prouver la justesse de l'attribution de M. Penon*, et je crois que c'est à tort qu'on l'a révoquée en doute dans la *Revue*, 2^e série, t. VI, p. 492 (1).

Berlin.

JULIUS FRIEDLAENDER.

(1) L'absence de légende sur l'avvers, que M. Penon croit devoir expliquer par la position du personnage qui a fait frapper cette monnaie, a sa raison plus simple peut-être dans la petitesse de la pièce, et c'est aussi pour cela que le nom de Grégorius est inscrit sur le revers, de même que le K sur le revers de la monnaie de Constantin-Pogonat, laquelle de même n'a point de légende autour de la tête de face. Un exemplaire de la pièce de Grégorius, que j'ai sous les yeux, présente deux étoiles à côté de la tête.

TIERS DE SOLS D'OR INÉDITS.

PL. III, FIG. 1 A 5.

Les ateliers monétaires de la première race, ou si on l'aime mieux, les noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes, sont très-nombreux; et pourtant chaque jour de nouvelles découvertes viennent encore ajouter à leur longue liste.

Au nombre des triens que je possède, il en est quelques-uns d'inédits; et je me fais un plaisir d'en donner connaissance, quoique je n'aie pas une entière confiance dans les attributions que je propose. Mais mon but sera atteint si des numismates plus éclairés que moi veulent bien les compléter ou les rectifier.

Les recherches relatives à l'histoire locale ne se font généralement, avec chance de succès, que dans le pays même, quand il s'agit de géographie ancienne ou de topographie. Ainsi, par exemple, l'indication du tracé des voies romaines, qui présente assez souvent des inexactitudes dans les ouvrages généraux de Bergier, d'Anville, Walckenaer, etc., a été l'objet de nombreuses rectifications dans les provinces où des hommes sérieux en ont fait le sujet de leurs études. Les noms anciens des villes, bourgs et villages leur sont parfaitement connus, et, mieux que tous autres, ils peuvent en faire une exacte application aux monuments qui les rappellent.

Parmi mes triens inédits, trois surtout ont exercé mon imagination; en voici l'indication :

1° PORTO VETERI. Tête posée sur une espèce de piédouche.

LEODVLFO MONI. Personnage debout, les bras élevés au ciel et paraissant bénir.

Bon or, poids : gr. 1.40.

Le poids se rapproche du système ancien, sur lequel MM. Duchalais et Lenormand ont donné des explications si concluantes. Il faudrait donc placer l'émission de ces triens à une époque antérieure à l'expédition de Gondovald, c'est-à-dire avant l'année 583.

La gravure de cette monnaie ne manque pas d'une certaine élégance, aussi bien pour le rendu du buste royal que du saint personnage et de la forme des lettres.

La tête royale a beaucoup d'analogie avec celle qui est inscrite sur certaines monnaies visigothes d'Espagne, tandis que le saint personnage du revers ressemble à ceux qui se voient si souvent sur les monnaies mérovingiennes de l'Auvergne.

Malgré la différence dans la légende PORTO VETERI au lieu de PORTO VENERI, je propose d'attribuer ce tiers de sol, à cause du caractère visigoth du buste, à Port-Vendre, qui faisait partie de la Septimanie, sur laquelle ont régné les rois visigoths d'Espagne.

Il est probable que le nom de PORTO VETERI se rapporte au même lieu que les deux triens suivants, signalés dans le *Manuel de numismatique moderne* de M. Barthélemy :

PORTO VEDIRI, revers LEBTAE.

Et PORTOVDIRARI, revers PAVLVS.

Seulement, il paraît y avoir dégénérescence dans la fabrication de ces deux derniers triens.

Le nom du monétaire **LEODVLFVS** était connu; il a déjà été signalé sur deux triens l'un d'**ARIACO** et l'autre de **CABANISIO** (Chabannais).

2° MAGINO MO. Tête chevelue, à droite.

.....**INA CASTO.** Croix légèrement recroisetée, posée sur deux degrés et cantonnée dans les deux angles supérieurs, de quatre points formant deux autres petites croix.

Bon or, poids: gr. 1.13.

Le type de ce triens se rapproche beaucoup d'un autre frappé à Verdun (Meuse), et décrit par M. Robert, dans son ouvrage sur la *Numismatique du nord-est de la France*, pl. IX, n° 12.

Le coin n'a laissé, sur mon triens, que la fin du nom de lieu; il ne reste du commencement que l'extrémité inférieure des lettres. Cependant en y regardant avec attention, on peut lire : **VIENNA CASTO.** Serait-ce Vienne-le-Château, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sainte-Menehould, situé à six lieues de Verdun ?

Le nom du monétaire **MAGINUS**, qui paraît pour la première fois sur une monnaie mérovingienne, est encore aujourd'hui très-répandu dans le nord et le nord-est de la France; les rôles des contributions directes relatent un nombre considérable de propriétaires du nom de Magin et de Mangin.

Ces deux monnaies ont été trouvées dans la partie nord du diocèse de Reims.

3° $\omega E \omega IAC$, peut-être **SESIACO**. Tête barbare, à droite.

DOMI \curvearrowright **ISIFVS**. Croix ancrée.

Bon or, poids : gr. 1.21.

Le nom du lieu n'est pas complet : les deux S renversés se lisent bien, mais la partie supérieure des autres lettres est coupée parce que le flan était plus petit que le coin. Je pense cependant qu'il y a **SESIACO** ; mais je ne sais à quel lieu appliquer ce nom avec quelque certitude.

Quant au nom propre inscrit au revers, il se lit bien **DOMEGISILVS** ; seulement le G et le L sont renversés.

Quelques numismates pensent que lorsqu'un nom propre est au nominatif et que le mot *monetarius* n'y est pas joint, on peut croire qu'il s'agit d'un haut personnage. Grégoire de Tours cite un comte d'Angers, nommé **DOMEGESILE**, qui fut envoyé par le roi Chilpéric I^{er}, en Espagne, pour connaître quelle dot serait donnée à sa fille. Ensuite il fut chargé de conduire cette même fille à son époux, en compagnie d'autres personnages du premier rang, parmi lesquels le maire du palais **WADDON**. Mais il n'est pas probable que ce soit celui dont le nom est inscrit sur mon triens ; car Chilpéric I^{er} est mort en 584, et le style de cette monnaie dénote une époque postérieure, à moins que le même type n'ait été continué.

4° **MECFIDONE**. Tête à droite.

FVLCOALDO MO. Croix chrismée, l'alpha et l'oméga sont attachés à ses branches.

Or très-pâle, poids : gr. 1.20.

Ce tiers de sol est connu ; seulement le nom du monétaire FVLCO n'était pas complètement indiqué.

5° Le triens suivant appartient à M. Aymard, archiviste de la préfecture de la Haute-Loire, qui a bien voulu m'autoriser à le publier.

ARGENTAO FIT. Tête à droite.

FVLCARIVS ou **VVLFARIVS MON.** Croix posée sur un degré, accostée des lettres **AR**, placées d'une manière rétrograde.

La première lettre du nom du monétaire n'est pas entièrement sortie : le flan se trouvait plus petit que le coin ; je pense cependant que c'est un **V**.

Bon or, poids : gr. 1.22.

Les lettres initiales du nom du lieu inscrit en légende, qui accostent la croix, viennent encore ajouter une preuve de plus à tant d'autres, que les lettres ainsi placées se rapportent souvent au nom de la ville ou du bourg où la monnaie a été émise.

Ce tiers de sol, qui a été trouvé dans le Vivarais, appartient probablement à l'Argentière, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Ardèche, en latin **ARGENTARIA**, et non pas à Argenton, l'**ARGANTOMAGUS** de l'Itinéraire d'Antonin, ni à Argentan l'**ARAEGENUAE** du même document.

Son style l'éloigne aussi d'Argentoratum (Strasbourg).

Quant au nom du monétaire, que ce soit **FVLCARIVS** ou **VVLFARIVS**, il paraît pour la première fois sur une monnaie mérovingienne.

BRETAGNE.

EXPLICATIONS

FAISANT SUITE

AUX PRÉCÉDENTES NOTICES SUR L'ATTRIBUTION A CHARLEMAGNE
DE QUELQUES TYPES MONÉTAIRES.

PL. V, FIG. 1 A 12.

M. B. Fillon, le savant auteur des *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, et des *Lettres à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises*, a fait imprimer, en 1855, un nouveau livre intitulé : *Études numismatiques, Souvenir d'un voyage à Poitiers*. Notre vénérable confrère, M. E. Cartier, a rendu compte, dans le dernier cahier du tome xx^e de la *Revue numismatique* française, de cette production, qui aura sa place marquée dans toutes les bibliothèques numismatiques.

Les séries mérovingienne, carlovingienne et féodale sont l'objet principal des recherches et des études de notre laborieux confrère; elles sont traitées avec clarté et concision, et aussi avec une profonde connaissance de tout ce qui constitue la science des monnaies.

Ce travail parut successivement, en 1855, dans la *Revue des provinces de l'Ouest (Bretagne et Poitou)*. A cette époque, j'eus avec mon confrère de Fontenay une correspondance assez suivie au sujet des monnaies au monogramme carolin, ayant alors eu le bonheur de rencontrer une nouvelle trouvaille provenant toujours des fouilles de

Duerstede. C'est que cette trouvaille venait nous apporter une preuve matérielle et irrécusable, cette fois, à l'appui du système de classification proposé par moi, il y a trois ans, et auquel le savant directeur de la *Revue française*, M. E. Cartier, s'était rallié en corroborant ce système de nouveaux témoignages et de raisonnements qui semblaient devoir convertir l'antagonisme le plus persistant.

Il n'en fut rien d'abord chez M. Fillon; car, dans le corps principal de ses *Études numismatiques*, il combat toujours notre classification, et ce n'est que dans l'appendice qui suit son livre qu'il abandonne franchement son opinion, quant à la question du monogramme.

Voici comment s'exprime à ce sujet M. Cartier : « Je
« ferai remarquer ici une singularité que présente le livre
« que M. Fillon a formé, comme je l'ai dit, de la réunion
« de plusieurs articles publiés successivement. Le premier
« a paru en février 1855, et contenait, à l'occasion de
« l'obole de Toulouse au monogramme solitaire de Charles,
« plusieurs arguments en faveur du système si chaudement
« débattu entre nous, de l'initiative du monogramme attri-
« bué à Charles le Chauve et refusé à Charlemagne. Là
« les hostilités sont encore vives contre l'opinion contraire
« soutenue par M. de Coster et par moi. Mais l'appendice
« de M. Fillon, qui a été écrit près d'un an plus tard,
« contient le désaveu formel et raisonné de ce système
« absolu d'exclusion. Ainsi, du commencement du livre à
« la fin, la conversion sera complète. »

Avant de donner la liste des pièces composant ma nouvelle découverte de monnaies carlovingiennes de Duerstede, je vais transcrire les principaux passages du désaveu, dont

il s'agit, attendu qu'ils renferment des points de doctrine que j'ai à examiner dans cette notice.

Or, après avoir produit, intercalées dans le texte, les empreintes de deux deniers au monogramme, lesquels proviennent de la trouvaille dont il s'agit (pl. V, fig. 2 et 3); plus, d'un denier d'Agen trouvé précédemment au même lieu, M. Fillon s'exprime ainsi : « Ces trois monnaies qui
« proviennent des découvertes de Duerstede, en Hollande,
« me fournissent l'occasion de confesser l'une des plus
« grandes erreurs dans lesquelles je sois tombé, faute
« d'avoir pu examiner assez tôt en nature une quantité
« suffisante de deniers de cette catégorie. La vue d'exem-
« plaires bien conservés de ceux d'Arles, avec les points
« entre les lettres des légendes du revers, de Lyon, de
« Duerstede et de Trèves, celles du premier surtout, dont
« le travail est identique (et par conséquent contemporain)
« à celui de la belle pièce à la tête frappée dans la même
« ville, cette vue m'a convaincu que j'avais fait fausse
« route, en refusant jusqu'ici à Charlemagne l'emploi du
« monogramme. Je l'avoue, le style de ces pièces indé-
« pendamment des *preuves historiques* invoquées en fa-
« veur du système contraire à celui que j'avais embrassé,
« ne peut convenir au temps de Charles le Chauve, et
« encore moins à la dernière moitié du règne de ce prince.
« Si j'ai résisté si longtemps à me ranger à cette opi-
« nion, c'est que j'étais influencé, d'un côté, par la série
« monétaire poitevine de l'époque, et de l'autre, par l'aspect
« des gravures peu fidèles qui ornent la plupart des ou-
« vrages de numismatique française. Cette double préoccu-
« pation avait pour résultat de m'éloigner des deux parts

« de la vérité. Mieux renseigné, aujourd'hui, je confesse
« sans regret m'être trompé; et cet aveu me coûte d'autant
« moins que j'ai toujours apporté la plus entière bonne
« foi dans l'étude de ces questions scientifiques. Après dix
« années de recherches, je me trouve être revenu au point
« de départ, alors que, dans un de mes premiers essais, je
« distribuais entre Charlemagne et Charles le Chauve les
« pièces au monogramme et à la légende *Carlus rex fr.*
« C'est encore ainsi que le problème doit être résolu, à
« mon avis; car, s'il ne m'est plus possible de contester
« à Charlemagne l'initiative de l'usage de cette empreinte,
« je ne saurais non plus en refuser l'emploi momentané à
« Charles le Chauve. MM. de Coster et Cartier, qui ont
« depuis quelques années repris en sous-œuvre la thèse
« de Le Blanc, avouent eux-mêmes maintenant qu'on s'en
« sert en Aquitaine sous ce dernier prince, et la décou-
« verte de Bonnevaux n'a pas peu contribué à les amener
« à cette importante concession.

« En définitive, je crois, à l'heure qu'il est, que le
« monogramme carolin parut d'abord en Italie sur les
« monnaies, vers le milieu du règne de Charlemagne, et
« après quelques essais transitoires, la légende *Carlus*
« *rex fr.* succéda au nom inscrit en deux lignes. Ainsi se
« trouve comblée la lacune que je sentais exister entre ces
« dernières pièces et celles à la tête. A la mort de l'empereur,
« son fils, dont le règne déplorable fut, par la force
« des choses, la contre-partie du sien, s'éloigna insensiblement
« de ses types monétaires, pour en créer de nouveaux
« où le monogramme fut proscrit, lesquels furent rejetés
« à leur tour par Charles le Chauve. » Puis M. Fillon

déclare parfaitement authentiques mes pièces découvertes à Duerstede (1).

Je reviendrai plus loin aux faits de cette nouvelle doctrine et aux moyens sur lesquels l'auteur l'appuie.

Voici maintenant la précieuse découverte faite, en 1845 ou 1846, à Duerstede, par des *fouilleurs* à la recherche d'ossements dans les ruines de l'ancienne ville. Cette trouvaille fut achetée à l'instant même par M. le comte Nahuys, d'Utrecht et par M. le baron van Ittersum, de Duerstede, deux amis qui se trouvaient ensemble sur le lieu. Le tout fut partagé entre ces messieurs, qui n'étaient, ni l'un ni l'autre, amateurs de monnaies; mais chacun mit de côté son petit lot, et cette trouvaille demeura dans l'oubli jusque l'an passé, lorsqu'une occasion toute fortuite me fit découvrir la part restée dans la famille de feu M. van Ittersum, circonstance qui me fit rejoindre l'autre moitié du dépôt, que j'eus enfin la satisfaction de trouver parfaitement intact, et sur lequel les renseignements les plus positifs me furent gracieusement communiqués par M. le comte Nahuys lui-même, coacquéreur de la trouvaille, comprenant en totalité quarante-huit pièces, savoir :

(1) Sans insister sur l'impression pénible qui s'est produite en Hollande à la suite de l'opinion émise par M. de Longpérier, sur l'authenticité des pièces découvertes à Duerstede, nous nous croyons obligés de nous élever contre une erreur manifeste, et d'autant plus fâcheuse qu'elle émane d'un savant dont l'autorité ne saurait être méconnue. Nous avons vu, palpé et examiné scrupuleusement ces pièces, et, ainsi que tout le monde, sauf M. de Longpérier, nous les considérons comme étant d'une *authenticité incontestable*.

R. CHALON. CH. PIOT.

			Pièces.
1.	Denier au monogramme d'Agen		4
2.	— — — Duerstede		6
3.	— — — Trévisé		2
4.	— — — Pavie		2
5.	— — — Mayence		1
6.	— — — Tours		1
7.	— — — Milan		1
8.	— — — Melle		1
9.	— — — Toulouse		1
10.	— — — que j'attribue à Venise.		1

Voy. fig. 2 (1).

Cabinet Rousseau.

(1) Ce beau denier, d'un style large et correct, porte la légende *Carlus rex francorum et Langobardorum ac patricius romanorum*; dans le centre apparaît un monogramme, qu'on a d'abord proposé de lire RAVENNA; que M. Fillon croit dire ROMAC (*ivitas*), et que je préfère traduire par MARC (*us*). J'ai la conviction que cette monnaie a suivi de près l'époque de la conquête de l'Italie, lorsque Charlemagne *Francorum atque Longobardorum rex, et Patricius Romanus salutatus est*. (Je donne, à la fin de ce travail, quelques développements qui viennent indirectement à l'appui de cette conjecture.) Nous avons les deniers de Charlemagne du type ordinaire au monogramme, pour Milan, Pavie, Trévisé et Lucques, et Louis le Débonnaire nous a laissé des espèces de ces mêmes villes et de plus deux pièces très-variées de Venise. Pourquoi ne retrouvons-nous pas la monnaie de Venise sous Charlemagne? Car, puisque Louis le Débonnaire a continué le monnayage des autres ateliers italiens, il semblerait qu'il en a été de même pour Venise, qui, certes, ne fut pas la moins importante de ces villes. C'est donc, d'une part, à cause de l'absence d'espèces de Venise sous Charlemagne, et, d'autre part, parce que la lecture MARC (*us*) est plus conforme à la disposition des lettres que celle de ROMAC (*ivitas*), que je propose de restituer ce denier à Venise, qui peut avoir conservé cette empreinte pendant une partie du règne de Charlemagne. D'ailleurs, le nom du patron de cette ville se retrouve sur d'autres monnaies carlovingiennes.

11. Denier du monastère de Chelles	1
Fig. 3.	
12. Denier à l'effigie de Charlemagne	1
Fig. 4 (1). Cabinet Rousseau.	
13. Denier à l'effigie de Louis le Débonnaire, au type du vaisseau, pour Duerstede	6
Ces pièces signalent deux variétés nou- velles; l'une ayant le gouvernail à gauche, l'autre avec l'inscription DORESTATAS.	
14. Denier à l'effigie du même, pour Strasbourg.	1
Fig. 9.	
15. Denier ordinaire au temple	12
Une variété donne DNLVDOVVICVSIMP.	
16. Denier à la même légende pieuse, mais avec une croix simple de chaque côté au lieu du temple	1
17. Denier de Quentovic	2
18. Denier de Mayence	2
19. — de Cambrai; variété remarquable que publiera M. Dancoisne, à qui j'ai cédé cette pièce.	1
20. Denier de Venise	1
Total	<u>48</u>

y compris les fragments, tous bien déterminés.

(1) Ce large denier, qui pèse 1.63 gramme trébuchant, répond surabondamment, je ne dirai pas aux arguments, mais aux hypothèses qui se sont produites quant au poids et au module des espèces au monogramme, relativement aux monnaies de Louis I. Ce remarquable denier est certainement l'œuvre d'un artiste italien, et le style, pour la tête surtout, en est si pur et si correct, qu'il semble que les traits du grand Empereur y sont exactement rendus.

Voilà donc un ensemble comprenant les espèces mêlées de Charlemagne et de Louis le Débonnaire; d'abord, les deniers italiens au monogramme coupent court à toute discussion. Mais ce qui indique de plus que l'enfouissement de ces monnaies a dû avoir lieu dans les premières années du règne de Louis le Débonnaire, circonstance qui explique la circulation simultanée des espèces de Charlemagne, c'est la présence de sept deniers à l'effigie de Louis I. Or, on avait déjà plus d'une fois produit la conjecture bien fondée que les deniers à tête de Louis I devaient être envisagés comme un des premiers types du monnayage de ce règne. Je crois même pouvoir fournir la contre-épreuve de ce fait, *quant à l'atelier de Duerstede*; il suffira de signaler l'absence du denier au type ordinaire, c'est-à-dire avec l'inscription DORESTATVS en trois lignes, le plus commun des deniers de Louis I, avec nom de lieu remplissant le champ. Ceux-là seraient donc venus après les deniers à tête; cependant tous les types de Louis I y sont présents; ce qui constitue une présomption très-forte pour l'emploi simultané des trois types, dès l'avènement de Louis I.

Je me suis empressé de communiquer à M. Fillon cette importante découverte, et je soupçonne fort qu'elle a été pour quelque chose dans sa conversion si subite. Car, les deniers d'Arles, de Lyon et de Trèves, dont il invoque maintenant le style et les caractères pour étayer sa nouvelle doctrine, il en connaissait deux en nature depuis trois ans chez M. Morin, et le troisième il l'avait vu fidèlement reproduit sur ma planche de 1855. Or, les arguments que M. Fillon formule aujourd'hui en faveur de notre opinion,

sont l'interprétation exacte des motifs qu'il fit valoir, il y a trois ans, pour soutenir la thèse contraire; il disait alors : « La belle planche de M. de Coster, qui reproduit *très-exactement* les monuments dont il s'est occupé, est le « meilleur argument à invoquer contre son propre système. » Et plus loin, en citant les deniers *Carlus rex fr.* d'Orléans, de Saint-Martin, de Sens et de Paris, il ajoute que « leur faire met obstacle à cette classification, qui « heurte les principes fondamentaux sur lesquels l'art et la « loi de la filiation des types reposent. » Voy. *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, pp. 128 et 129. Je le répète, bien que l'on reconnaisse aujourd'hui que mes deniers au monogramme et à la légende *Carlus rex fr.* diffèrent sensiblement, par la gravure et leur aspect général, des deniers à la formule *gratia d-i rex* de Charles le Chauve, ma nouvelle trouvaille, qui vient établir une preuve de la dernière évidence, a dû singulièrement contribuer au désaveu du savant auteur des *Souvenirs d'un voyage à Poitiers*.

Si donc personne ne s'y oppose plus, la question sur l'initiative de l'usage du monogramme carolin sera bien résolue. Pourquoi refuserait-on encore à Charlemagne les deniers au temple, au portail et à l'inscription bilinéaire, empreintes qui reparaissent sur les monnaies de Louis le Débonnaire, et qui n'ont jamais été retrouvées parmi les espèces de Charles le Chauve? La question ainsi posée, comme elle doit l'être, renferme déjà un commencement de solution.

M. Cartier, dans son remarquable Mémoire sur les monnaies de Charlemagne, s'est presque spécialement occupé des espèces au monogramme; et quant à celles à d'autres

empreintes, dont je viens de parler, bien que le savant directeur de la *Revue française* incline visiblement vers mon opinion, l'assurance, dit-il, lui manque. A la suite de quelques réflexions au sujet de ces deniers, M. Cartier termine par ces mots : « C'est une présomption en faveur de « l'attribution à Charlemagne, mais il manque à cet égard « de preuves aussi décisives, et je n'aurais pas une si parfaite conviction que pour les deniers au monogramme, « objet spécial de ce travail. » Puis il ajoute cette note qui, cependant, formule une adhésion indirecte à mon attribution, puisqu'elle énonce en sa faveur un argument d'une grande portée : « Si cette pièce de Paris (à la légende bilingue PARISI) et les autres trouvées à Duerstede, « attribuées à Charles le Gros, lui appartiennent réellement, comment expliquera-t-on la lacune qui existerait « dans ces trouvailles entre ce règne et celui de Louis le « Débonnaire, l'absence de tout denier au type certain de « Charles le Chauve, de ceux de Louis II ou Louis III, etc. ? »

M. Fillon ne s'est pas occupé de ces deniers, pas plus que de nos preuves ; seulement, après avoir reconnu que Charlemagne avait introduit l'empreinte du monogramme sur sa monnaie, il glisse lestement sur les autres points de la question. « A la suite d'émissions passagères aux empreintes de Louis I, on reprit alors celle qui avait été si « populaire sous Charlemagne et qui fut abandonnée de « nouveau quelques années après, dans la plupart des « ateliers, pour la formule *gratia d-i rex*.

« Ces divers points de doctrine bien constatés, la classification des pièces de Pepin II et de Carloman, émises « en Aquitaine, devient on ne peut plus facile, aussi bien

« que celles des espèces de Charles le Gros, frappées à
« partir du moment où il fut roi des Francs. On concilie,
« en partie, de cette façon, les systèmes trop exclusifs
« embrassés par M. de Longpérier et moi, d'un côté, et
« MM. de Coster et Cartier, de l'autre. »

La classification de nos monnaies est un objet de la plus haute importance, et mérite ainsi toute l'attention, toute la sollicitude des numismates (!). Je vais donc examiner de nouveau si je me suis trompé en restituant à Charlemagne d'autres espèces que celles au monogramme, c'est-à-dire certains deniers au temple, au portail et à l'inscription bilinéaire, trouvés à Duerstede.

Je dois d'abord signaler et faire remarquer l'hypothèse toute gratuite à laquelle se livre M. Fillon pour donner à Charles le Chauve les empreintes dont il s'agit : « *A la suite d'émissions passagères aux empreintes de Louis I, on reprit alors celle qui avait été si populaire sous Charle-*

(!) Sans contredit, il n'est point de suite monétaire aussi intéressante pour l'histoire de la Belgique que celle de la race des Pepins; et cependant, il faut bien le dire, il n'en est pas dont les numismates belges se soient moins occupés. Non-seulement cette illustre race est originaire du pays de Liège, dans lequel elle possédait d'immenses propriétés allodiales et des manoirs célèbres, mais c'est chez nous qu'elle avait établi le siège, le centre politique du vaste empire dont la création était l'œuvre de sa vaillance, de son génie élevé. « Le plus grand titre de la Hesbaye à la célébrité historique, dit Thomassin, c'est d'avoir été le berceau de cette race carlovingienne, qui produisit de si grands hommes et qui finit par de si faibles princes. Pepin de Landen jeta les premiers fondements de la grandeur de cette maison; Pepin de Herstal y ajouta un nouvel éclat; et Charles Martel, à qui il ne manqua que le nom de roi, prépara à son fils, Pepin le Bref, le chemin de la royauté. Cette filiation de héros finit dans la personne de Charlemagne. »

« *magne... Ces divers points bien constatés...* » **CONSTATÉS!** Est-ce sérieusement que ce raisonnement nous est adressé? Où donc a-t-on vu les pièces d'émissions passagères attribuables à Charles le Chauve? Peut-on apporter le moindre indice de preuve dans le sens de cette hypothèse, en produisant, par exemple, quelque trouvaille? Mais les trouvailles, que l'on a grand soin de passer sous silence, détruisent totalement cette pensée, et viennent, au contraire, me donner raison. Dans plusieurs dépôts monétaires considérables, appartenant au règne de Charles le Chauve, dépôts bien connus en France, a-t-on jamais retrouvé les deniers au temple, au portuil et à la légende bilinéaire, c'est-à-dire les pièces d'émissions passagères, si gratuitement concédées à Charles le Chauve? Et puis, dans la trouvaille de la Gillerie, composée d'espèces de Louis I et de Charles le Chauve, quels sont les deniers de celui-ci? Déjà les *gratia d-i rex*, d'une superbe conservation, nous apprend M. Fillon; et après cela on osera avancer que le point de doctrine capital est constaté! Ce que constate cette trouvaille, c'est que Charles le Chauve a commencé par le *gratia d-i rex*. Or, la composition du dépôt de la Gillerie nous dit clairement que son enfouissement date des premières années du règne de Charles le Chauve. Outre vingt-deux monnaies, avec nom de villes, de Louis le Débonnaire, il y en avait, du même prince, treize au temple, et une aux mêmes empreintes de Charles, probablement à la formule nominale *Carlus rex fr*. On ne s'étonnera pas que ce denier, que je refuse à Charles le Chauve, se soit trouvé égaré parmi ceux de Louis I. Quant aux deniers de Melle, produits d'un type immobilisé, ils sont certainement hors de cause dans les appréciations

dont il s'agit, et M. Fillon s'est singulièrement trompé en citant notre aveu au sujet des espèces poitevines, comme une concession nouvelle que nous lui aurions faite depuis la publication de nos premiers Mémoires. « MM. de Coster et Cartier... avouent eux-mêmes *maintenant...* » Or, à la page 32 de mon premier article, qui est de 1855, non-seulement j'ai reconnu l'immobilisation du type mellois, mais j'ai dit, de plus, qu'il pouvait exister encore des deniers posthumes d'autres types. Enfin, il y avait encore huit deniers à la formule *gratia d-i rex* de Tours, d'Orléans et d'Angers, ceux-là incontestablement de Charles le Chauve. Cette trouvaille est de la plus haute importance.

On ne peut refuser à Charlemagne les deniers à effigie et au temple, deniers qui ont été continués par son fils Louis le Débonnaire. N'est-ce pas à Charlemagne encore que doit appartenir la pièce au temple sans l'effigie, alors que ce denier porte la même formule nominale que celle qui est inscrite sur ses deniers au monogramme? Et puis n'est-il pas tout rationnel de voir encore dans ce type le modèle du denier parfaitement identique de Louis le Débonnaire? Et certes le style des deniers au temple et à la légende *Carlus rex fr.* n'a rien des caractères de la monnaie de Charles le Chauve. D'ailleurs, nos contradicteurs eux-mêmes font pressentir que l'empreinte du temple aurait été discontinuée déjà avant la fin du règne de Louis le Débonnaire.

En refusant à Charlemagne les espèces sans effigie et à l'empreinte du temple, on créait nécessairement une grosse difficulté. Or, cette empreinte ne convenant pas au règne de Charles le Chauve (le temple qu'on a nommé avec raison le type impérial, ayant disparu en France après Louis le

Débonnaire), on ne savait plus à qui restituer ces monnaies. Le Blanc les donne à Charles le Simple; Combrouse les partage entre les trois Charles qui suivent Louis le Débonnaire; M. de Longpérier trouve que « rien ne donne moins de certitude que l'attribution de ces deniers à Charles le Chauve; » il préfère donc y voir des espèces de Charles le Gros, dont il n'a déjà que trop bigarré la numismatique; enfin, M. Fillon les place, aujourd'hui, au commencement du règne de Charles le Chauve; nous voilà en pleine tour de Babel, parce qu'on refuse à Charlemagne l'emploi de l'empreinte du temple sur des monnaies ne portant pas l'effigie du prince! Cependant, dans mes notices précédentes, j'ai prouvé par des témoignages historiques l'impossibilité de rencontrer dans les ruines de Duerstede, des monnaies postérieures à Louis le Débonnaire. Eh bien, on y a trouvé les deniers de Charles, à l'empreinte du temple, mais jamais le *gratia d-i rex* ne s'y est montré. Voilà un fait matériel qui confirme pleinement les lugubres récits de nos chroniques sur l'anéantissement de l'opulente ville de Duerstede, dont les forges monétaires furent les plus actives connues sous les deux premières races.

Il est vrai qu'au x^e siècle l'empreinte du temple reparait sur des monnaies féodales, laïques et ecclésiastiques, mais on trouve aussi des contrefaçons de ces deniers, pièces minces et souvent incorrectes et barbares, et de plus, portant les traces d'une décadence artistique plus ou moins avancée. Le moindre tact suffit, cependant, pour reconnaître ces pièces d'émissions postérieures. Or, ces produits illicites ou frauduleux ne sont pas des monuments sérieux dans la numismatique; ils ne méritent pas même notre

attention. Voici un échantillon de cette catégorie d'imitations :



Mais gardons-nous bien de confondre avec ces copies certains deniers mal frappés, de style inculte et accusant parfois des incorrections dans les légendes, surtout lorsque ces monnaies répondent aux conditions de légalité pour le poids et l'aloï du métal. Ces méprises pourraient être fatales à la science. Rien ne frappe comme l'impuissance à faire de certains ateliers comparée à l'état de perfection atteint dans d'autres officines monétaires contemporaines. Voyez, par exemple, le denier de Ratisbonne, au nom de Louis le Débonnaire, figuré sous le n° 11 de la pl. V (¹). Est-il croyable que cette pièce soit venue immédiatement après ces belles monnaies de Charlemagne, après celles à effigie surtout dont le spécimen que je reproduis sous le n° 4, est une si haute expression de l'art sous la race carlovingienne? (²) Croirait-on, dis-je, que ce denier de Ratisbonne ait été frappé sous le même prince qui nous a laissé des espèces presque aussi parfaites de gravure que l'étaient les plus beaux produits de Charlemagne? (*Voy. nos 7 et 8.*) Et

(¹) L'exemplaire de M. Bigant porte la croix cantonnée de quatre points.

(²) On sait que la ville de Liège va recevoir la statue équestre de Charlemagne, et qu'elle devra ce précieux don au généreux et patriotique élan d'un de ses enfants, notre habile statuaire. Honneur à M. Louis Jéhotte;

tandis que le premier de ces deniers nous donne une si grande idée de la gravure au commencement du règne de Louis le Débonnaire, nous retrouvons du même prince un monument contemporain et cependant d'un style bien grossier et barbare, qui est le denier à effigie pour Strasbourg, figuré sous le n° 9 (1). A cette occasion je ferai connaître un denier de la même ville, dont l'inscription trilineaire STRATBVRCVS est terminée par un emblème qui paraît être un bout de crosse renversé; sa fabrique est moins négligée et le style en est meilleur (Voy. fig. 10.) Ce denier, ainsi que celui de Ratisbonne, est tiré de la collection Balfourt, d'Utrecht, laquelle provient uniquement des fouilles de Duerstede. Enfin, voici encore une variété inédite d'un denier colonais de Louis le Débonnaire :

— ✠ HLVDVVICVS IMD. (*sic*). Croix.

— COLONIA en deux lignes séparées par une croisette et deux groupes de trois points.

Pl. V, fig. 12.

Cette rarissime monnaie, d'un style large et correct, est aussi de la collection Balfourt.

Mais je reviens à l'empreinte du temple inauguré par Charlemagne (peut-être sur ses deniers à l'effigie) et à qui, dès lors, on ne peut refuser sans motifs, sans preuves à l'appui, les espèces ordinaires à la même empreinte, c'est-à-dire sans l'effigie impériale. En effet, ceux de ces deniers trouvés à Duerstede, en très-petit nombre cependant,

(1) Mon denier, dont le revers se trouve renversé par une inadvertance de mon graveur, donne la forme STRAZBVRC, celui de Combrouse porte STRATBVRC.

ont tant d'analogie avec les monnaies au temple de certains ateliers de Louis le Débonnaire, et s'éloignent, au contraire, tellement de la gravure des espèces de Charles le Chauve, qu'il est impossible de se tromper sur l'époque de leur émission. Je ne sais si on a donné la gravure de l'obole :

— ✱ CARLVS REX FR. Croix et points.

— ✱ XPISTIANA RELIGIO. Temple.

Pl. V, fig. 6.

Combrouse cite cette obole qu'il emprunte à la collection Norblin; c'est la même pièce, acquise par moi à la vente de cet amateur défunt, que j'ai fait dessiner. Cette obole encore, a un air de famille si apparent avec des oboles analogues de Louis I, trouvées à Duerstede, qu'on ne peut pas y reconnaître le type modèle de ces dernières.

Si maintenant ces rapprochements artistiques ou archéologiques, joints aux témoignages historiques tirés des événements se rapportant à Duerstede, fournissent des preuves assez convaincantes pour oser espérer qu'on adoptera la restitution que je propose, on ne saurait plus refuser à Charlemagne le denier au temple pour Saint-Martin de Tours, dont l'attribution à Charles le Gros a mis si mal à son aise M. de Longpérier, lorsqu'il a décrit ce beau denier de la collection Rousseau. Il a été gravé dans la *Revue française*, 1838, pl. V, fig. 3, sur une épreuve fracturée et paraissant avoir le relief aplati. J'en donne un dessin exact d'après un exemplaire parfaitement conservé et trouvé dans les ruines de Duerstede (*voy.* fig. 5); il pèse 1.60 gramme trébuchant. La vue de ce monument me dispense d'entrer dans des discussions d'attribution, lesquelles

d'ailleurs seraient en grande partie la répétition des arguments de tout à l'heure. Pourtant, je ferai observer qu'à l'exception du sol d'*Electrum* du cabinet Bigant, l'atelier de Saint-Martin de Tours ne nous fournit plus de monnaie sous Louis I et sous ses successeurs.

Le denier d'Orléans, au portail et à la légende *Carlus rex fr.*, retrouvé à Duerstede, offrait avec le denier à tête de Louis I une identité de style si parfaite pour le revers, qu'il semblait que ces deux faces fussent sorties du même coin. Or, il est certain que le monnayage à l'empreinte de l'effigie, qui fut le premier de Louis I, n'a eu que peu de durée, et ainsi le denier qu'il a frappé à Orléans, doit certainement avoir suivi de près le denier au nom de Charles. Je ne doute même pas qu'on ne retrouve un jour ce même denier avec l'effigie de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, tout porte à croire que l'empreinte du portail avait été supprimée longtemps avant l'avènement de Charles le Chauve.

Enfin, quant au type à la légende bilinéaire, dont un spécimen de la monnaie de Paris fut retrouvé dans les ruines de Duerstede, qu'y a-t-il de choquant à en attribuer encore l'initiative à Charlemagne et à dire que Louis le Débonnaire l'a repris et continué, ce qui est arrivé pour la plupart des empreintes au nom de cet empereur, incapable de créer un type nouveau ⁽¹⁾? Le denier *PARISII* a été donné, d'abord à Charles le Simple, puis à Charles le Chauve, puis à Charles le Gros, lequel en fera son deuil, attendu que M. Fillon a compris ce denier parmi les *émis-*

(1) Je pense, avec M. Fillon, que l'empreinte à la légende bilinéaire a été continuée jusqu'à la fin du monnayage de Louis le Débonnaire.

sions passagères de Charles le Chauve. Eh bien, cette monnaie ne peut appartenir qu'à Charlemagne qui la laisse pour modèle à son fils; cette classification sera rationnelle et surtout conforme à la loi de la filiation des types.

La fameuse trouvaille de Bonnevaux qui nous reporte en plein aux règnes de Carloman et de Charles le Gros, puisque les espèces du roi Eude circulaient à peine, confirme une fois de plus l'immobilisation du type mellois et l'exception qui se produit au sujet du monnayage aquitannique. Mais comme ce dépôt n'a fourni aucune des quatre empreintes dont je viens de nouveau maintenir mon attribution à Charlemagne, je présume fort que l'absence de ces types n'a pas peu contribué à en dépouiller Charles le Gros pour en faire maintenant ces ÉMISSIONS PASSAGÈRES du commencement du règne de Charles le Chauve.

Cette thèse toute nouvelle aurait donc pour conséquence que c'est Louis le Débonnaire qui est l'inventeur de tous ces types. Voyons si ce point de numismatique est en rapport avec l'opinion que nous donne M. Fillon du règne de ce faible monarque : « Louis le Débonnaire émit d'abord de « petits deniers à la tête imités de ceux de son père, et des « XPISTIANA RELIGIO d'un poids analogue. Esprit « étroit, il était incapable de continuer l'œuvre..... » *Voy. Considérations*, p. 57. « Louis le Débonnaire n'hérita « pas des grandes qualités de son père..... Son tort le plus « réel vint d'avoir été trop imbu des idées du Midi, et d'y « avoir puisé cette étroitesse de vues qui fut si fatale à lui « et aux destinées de l'empire. » *Voy. Lettres à M. Dugast-Matifeux*; p. 123. « A la mort de l'empereur, son fils, « dont le règne déplorable fut par la force des choses la

« contre-partie du sien... » *Études numismatiques*, p. 144.
Louis le Débonnaire, successeur indigne de Charlemagne, a purement et simplement repris les types de son illustre père.

Dans une de mes précédentes notices, j'ai fait certains rapprochements entre un denier au monogramme et à la formule *Carlus rex fr*, de Charlemagne, frappé à Trévis, et un autre denier à la même formule nominale et portant au revers le mot METALLVM inscrit en deux lignes. J'ai fait observer que sur ces deux monnaies la lettre C, commençant le mot *Carlus*, est excessivement petite; bref, j'ai proposé de restituer à Charlemagne le denier *metallum*. J'avais emprunté la figure de cette monnaie à la planche de M. Lecointre-Dupont, qui semble dire que la pièce fait partie de son cabinet. M. Fillon nous apprend le contraire.

« Le denier au nom de Charles, portant au revers
« METALLVM en deux lignes, comme sur les espèces de
« la fin du règne de Louis le Débonnaire ⁽¹⁾, date de ce
« temps. J'ai vu et dessiné dernièrement le seul exemplaire
« original connu, dans la collection de M. Rondier, et j'ai
« constaté que cette monnaie était loin d'être aussi an-
« cienne que le prétend M. de Coster. La forme du C de
« *Carlus* n'est pas du tout celle qu'on lui donne sur la
« gravure de M. Lecointre-Dupont. Cette lettre est de la
« même grandeur que le reste de l'inscription. Les autres
« deniers à légendes bilinéaires, tels que PARISII, sont

(1) « Comme sur les espèces de la fin du règne de Louis le Débonnaire, »
hypothèse toute gratuite que détruit totalement la composition de ma
nouvelle trouvaille.

« contemporains de ce METALLVM. » *Voy. Souvenirs d'un voyage à Poitiers*, p. 143. M. Leccointre-Dupont se serait donc trompé, et puisque le C est de la même grandeur que les autres lettres, la légende nominale fera rentrer tout simplement ce dernier dans la catégorie des pièces ordinaires de Charlemagne, s'il n'est pas le produit d'un type immobilisé; car, l'inscription *metallum* doit bien éveiller notre attention et nous rappeler certains faits analogues pour des *metullo* et *metalo* poitevins.

Il existe un autre denier de cette famille équivoque dont, jusqu'à présent je pense, on n'avait retrouvé que des pièces posthumes. Je veux parler de ces bizarres deniers portant les légendes EXLLETALLONOVO, EXMEALLONOVO, MTELLONOVO, etc., toutes pièces incorrectes et marquées au coin d'une dégénérescence plus ou moins accentuée. Je viens de retrouver le denier primitif de cette empreinte, cette fois, un denier dont tous les caractères conviennent à l'époque de Charlemagne; il a été déterré dernièrement dans les environs de Tournai.

— ✱ CARLVS REX FR. Monogramme par K.

— ✱ EX METALLO NOVO. Croix. Poids, 1.40 gr.; il est très-bien conservé mais un peu rogné; il a dû peser au moins 1.50 gramme.

Pl. V, fig. 1.

Ce dernier est très-remarquable; les o sont forts petits, et la ligature réunissant les deux jambages de la lettre M descend jusqu'en bas. Ces mêmes particularités se présentent sur le denier italien figuré sous le n° 2. Ce rapprochement, et l'existence au cabinet royal de la Haye d'un denier italien au même monogramme local, mais à caractères

tères plus petits et offrant une analogie frappante avec ceux de mon *ex metallo novo*, me persuadent que cette monnaie appartient au même atelier (1). Mais il reste maintenant à interpréter la singulière inscription *ex metallo novo*.

Depuis la découverte du précieux denier à l'effigie de Charlemagne et aux instruments de monnayage, avec la légende *metallum germanicum*, monument que j'ai publié dans la *Revue belge*, 2^e série, t. V, pl. I, fig. 6, on a nécessairement dû se demander si le mot *metallum* que l'on rencontre sur plusieurs monnaies différentes, était généralement l'expression du nom de la ville de Melle. Évidemment, ce mot accompagné de l'adjectif *germanicum*, ne peut

(1) L'atelier de Venise semble se caractériser par la forme exiguë que prend la lettre o sur ses monnaies. M. Cartier a donné, dans la *Revue française*, 1837, pl. VIII, fig. 20, un denier au temple portant ces inscriptions exceptionnelles et curieuses : XPE SALVA VENECIAS, *Christe salva Venecias*, et DSCVNSERVA ROMANO IMP, *Deus conserva Romanorum imperatorem*. Or, les deux o sont d'une petitesse remarquable. Mais comme on ne voulait pas, sans, toutefois, nous dire pour quels motifs, donner à Charlemagne des deniers au temple qui ne portassent pas l'effigie du grand empereur, M. Cartier laisse indécié la question de savoir si ce denier appartient à Louis le Débonnaire ou à son fils Lothaire, associé à l'empire dès 817. Me fondant sur le fait épigraphique que signale cette monnaie et sur la haute illustration du règne de Charlemagne, qui venait d'être élevé au titre impérial, c'est bien plutôt à ce prince qu'il convient de restituer ce précieux denier, lequel aurait alors été frappé entre 800 et 814. Cette monnaie vient encore appuyer l'interprétation que je propose pour le monogramme du denier italien, fig. 2, que je lis *Marcus*, au lieu de *Roma civitas*; ainsi Venise retrouverait sa monnaie avant et pendant l'empire de Charlemagne; et, je le répète, l'absence de la monnaie de l'importante ville de Venise, sous Charlemagne, serait une anomalie, un fait inexplicable.

désigner une localité; mais dire, d'autre part, qu'il énonce la matière métallique de cette monnaie, serait supposer une naïveté par trop grotesque; je ne m'arrêterai pas à cette combinaison.

Après du Cange, M. Lecointre-Dupont a très-bien établi que « l'inscription **METALO** donnait naissance aux mots « *medale, meale, maale*, et que ce dernier mot était ensuite traduit en bas latin par *masculus, mascula moneta* « (monnaie mâle) dans plusieurs documents des xi^e et « xii^e siècles..... *Masculæ monete xx solidos, 1085; tre-* « *centos solidos pictaviensium masculorum, 1100, etc.* » Je suis donc très-porté à voir dans le mot **METALLVM**, accompagnant les instruments de monnayage, l'indication si pas le nom de la monnaie elle-même; le dicton : *n'avoir ni sou ni maille* doit probablement encore son origine au denier mâle.

Charlemagne fut le créateur et le premier chef du fameux empire germanique; cet événement donna certainement naissance aux beaux deniers à l'effigie de ce prince et portant le titre impérial; dès lors on comprend que ce nouveau type monétaire de l'Empire se qualifie de *germanique*. Cependant il est clair que la forme *metallum* considérée comme appellation donnée à la monnaie, existait avant 800, date de l'érection de l'Empire, puisque nous la trouvons sur une monnaie antérieure de beaucoup aux deniers impériaux, c'est-à-dire sur le denier portant *ex metallo novo*.

La conquête de l'Italie, en 774, a dû révéler au grand Empereur un monde d'idées nouvelles. Les sciences et les arts avaient conservé dans ce pays des traditions encore

vivaces; et dès cette époque on dut songer à réformer le type informe et grossier né sous Pepin. En effet, déjà en 779 nous voyons un changement survenu dans la taille du denier; ils avaient été mis au pied de 20 sols à la livre, au lieu de 22 qu'ils étaient auparavant; c'est probablement alors qu'on adopta la livre nouvelle, plus forte que l'ancienne. Dans le règlement que fit Charlemagne à Francfort, en 794, afin de rétablir dans leur bonté primitive ces espèces que l'on avait affaiblies « depuis 779, pendant ce « grand nombre de guerres et de voyages que fit ce grand « Empereur » (voy. Le Blanc); dans ce règlement, dis-je, ces deniers sont nommés *isti novi denarii* et devaient représenter *nominis nostri nomisma*, ce qui indique clairement aujourd'hui qu'il s'agissait du denier au monogramme.

« En définitive, dit M. Fillon, je crois, à l'heure qu'il « est, que le monogramme carolin parut d'abord en Italie « sur les monnaies, vers le milieu du règne de Char- « lemagne, et après quelques essais transitoires, la légende « *Carlus rex fr.*, succéda au nom inscrit en deux lignes. « Ainsi se trouve comblée la lacune que je sentais exister « entre ces dernières pièces et celles à la tête. »

C'est bien plutôt vers 779, déjà cinq ans après la conquête de l'Italie, que le monogramme a dû faire son apparition, et je partage tout à fait l'opinion de M. Fillon sur le pays de naissance de cette empreinte. J'irai plus loin maintenant, et formulerai une proposition qui ne me semble pas trop osée dans l'état actuel de la question. Or, si le denier *ex metallo novo*, qui a un air de famille si prononcé avec le denier lombard aux deux monogrammes, voy. fig. 2, et surtout avec l'exemplaire de la Bibliothèque royale de

la Haye; si ce denier, comme je n'en doute pas, est réellement italien, il pourrait être un véritable monument historique énonçant l'inauguration de la nouvelle empreinte au monogramme. La formule *ex metallo novo* se traduirait : *de, d'après, suivant, selon la monnaie nouvelle*. D'ailleurs cette hypothèse ne saurait déshériter le Poitou de ses *metullo, metallum et metalo*.

Enfin M. Lecoindre-Dupont, qui cependant n'a connu que des produits plus ou moins barbares de notre *ex metallo novo*, n'a pas osé les donner à Melle, et certes on ne suspectera pas sa conscience lorsqu'il dit : « Malgré la grande
« analogie de nom, je pense qu'il faut ajourner l'admission
« de ces deux deniers, parmi les produits monétaires de
« l'officine de Melle, dont ils diffèrent complètement par
« le style et leur fabrication. » (*Essai sur les monnaies frappées en Poitou*, p. 69.)

DE COSTER.

QUELQUES MONNAIES

TROUVÉES AU PORT GROGNON,

A NAMUR.

PL. II, FIG. 1 A 9.

Depuis plusieurs années l'embouchure de la Sambre semble posséder le privilège de procurer aux numismates, lorsqu'on procède au curage du port Grognon, bon nombre de pièces connues ou inédites : méreaux ou plombs de différents âges, médailles romaines et gauloises, monnaies du moyen âge et de tous pays, jetons, matrices de sceaux, ornements, enfin tous les monuments métalliques paraissent s'y donner rendez-vous pour passer ensuite dans les cabinets de numismatique ou d'antiquités. Souvent c'est le Musée de la Société archéologique, à Namur, qui sait le mieux profiter de ce genre de découvertes. L'année dernière, elle en a eu son contingent, comme d'habitude. Les pièces qu'elle a acquises alors ne se distinguent pas par la quantité mais par la qualité, comme nous le faisons voir par la description qui suit :

Av. Dans le champ : D.

Rev. Dans le champ : E et une autre figure, dont il est difficile de comprendre la signification.

Cuivre. Poids 1.10.

(Pl. II, fig. 1.)

La nature du métal de cette pièce, qui appartient à l'épo-

que où l'argent fut, pour ainsi dire, exclusivement en usage, démontre assez qu'elle est le produit d'un faussaire du temps. A en juger par son style, elle est des dernières années du règne des Mérovingiens, c'est-à-dire de l'époque de transition entre le type pur de la première race et celui des Carolingiens.

Les numismates, qui se sont occupés de ce genre de monnaies, s'accordent à regarder les lettres ou les monogrammes dont elles sont empreintes, comme les initiales ou les monogrammes des localités dans lesquelles elles ont été frappées; mais jusqu'ici ces localités n'ont pas encore été indiquées avec certitude. Ce serait donc, de notre part, chose téméraire de vouloir fixer l'atelier dont cette pièce provient. Aussi nous bornerons-nous à dire que c'est une variété des pièces de ce genre qui ont été trouvées en France et près de Domburg, dans le Royaume des Pays-Bas.

Av. Monogramme composé des lettres A et R.

Rev. Figure, qui paraît être la dégénérescence de la croix chrismée.

Or. Poids 1.30.

(Pl. II, fig. 2.)

Si, comme le pense M. Fillon, les monnaies empreintes des lettres A R appartiennent à la cité des Avernois, il est possible que cette pièce provienne de la même localité (1); nous n'osons toutefois rien affirmer sur ce point.

Av. Buste mitré et crossé de face.

Rev. Perron entre deux oiseaux.

Arg. Poids 0.32.

(Pl. II, fig. 3.)

(1) *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 105.

C'est l'obole inédite du denier au même type frappé par Jean d'Epes, évêque de Liège, portant à l'avvers : IOH̄ et au revers LEODEN ; ce denier est gravé dans la Numismatique du pays de Liège, publiée par le comte de Renesse (1).

Av. Buste mitré de face, tenant une crose surmontée d'une croisette; le tout dans un grènetis.

Rev. Oiseau à droite, à ailes éployées et la tête tournée à gauche.

Arg. Poids 0.28.

(Pl. II, fig. 4.)

Le type de cette obole est absolument semblable à un autre denier liégeois qui est également publié par le comte de Renesse et dont l'avvers porte IOH̄S.ΘPQ, et le revers LEODE. Nous sommes d'autant plus porté à regarder cette obole comme appartenant à ce prélat, que quelques-uns de ses deniers portent, au revers, un oiseau ou aigle, mais d'une fabrique moins barbare.

Av. ✠ GILLERHVS : COHES : NATHVRGENS.

Lion assis à gauche.

Rev. ✠ HONETA : NOV : NATHVRGENSIS.

Croix dans un grènetis, cantonnée de quatre lions barrés.

Or. Poids 2.1.

(Pl. II, fig. 5.)

La rareté excessive de ce gros nous engage à le publier. Quant à son type, il est imité de celui qu'employa, sur ses gros ou doubles gros, Philippe le Hardi, comte de Flandre (1384-1404); par conséquent, nous attribuons cette monnaie à Guillaume I, comte de Namur (1387-1591).

(1) Pl. I, fig. 4.

Av. ✠ GVILLIELI Dans le champ : Ω - Σ - Ω -V.
Rev. — Ω Σ Ω — — Croix coupant la légende et cantonnée de douze globules.

Bil. Poids 0.75.

(Pl. II, fig. 6.)

Variété de la monnaie noire que nous avons fait connaître dans la *Revue* (1) et dont la croix est cantonnée de quatre feuilles de trèfle. Au centre de l'avvers de celle-ci est un petit lion barré, dont les traces sont peut-être effacées sur la pièce que nous venons de décrire. Nous l'attribuons à Guillaume I, comte de Namur, pour les motifs que nous avons développés dans ce recueil, et par conséquent celle-ci doit lui appartenir également.

Av. ✠ COMES N Au centre, un \mathcal{G} .

Rev. ... Ω Σ Ω — VR \mathcal{C} — Croix coupant la légende.

Bil. n. Poids 0.85.

(Pl. II, fig. 7.)

Cette monnaie est la moitié de celle que nous avons déjà fait connaître et qui est incontestablement de Guillaume I, comte de Namur (1337-1394), comme nous l'avons établi ailleurs (2).

Av. ✠ PH^oS^o DVX^o BVRG^o COMES^o Ω Σ Ω VR \mathcal{C} ENS. Le champ blasonné des armoiries de Philippe le Bon ; sur le tout un petit écu à lion couronné et à gauche.

Rev. Ω ONE.. — Ω OV Σ : F Σ \mathcal{C} — Σ Σ : Ω Σ Ω — VR \mathcal{C} ENS. Croix portant au centre un lion couronné, traversant la légende et cantonnée de deux lis et de deux lions.

A. Poids 3.30.

(Pl. II, fig. 8.)

(1) 2^e série, t. V, pl. VIII, fig. 24.

(2) *Ibid.*, p. 214, et fig. 23.

M. Chalon a établi, dans son premier supplément aux monnaies des comtes de Hainaut (¹), que par instruction du 18 mai 1433, Philippe le Bon avait ordonné, aux maîtres particuliers de l'atelier de Valenciennes, d'y forger des monnaies nouvelles, au nombre desquelles figure une pièce d'argent à 6 deniers d'aloi et de 70 au marc, valant 8 esterlins de Flandre, ou 2 sols 8 deniers de Hainaut. C'est, ajoute-t-il, probablement la pièce gravée dans son premier volume et qui pèse un peu plus que les *vierlanders* ordinaires, taillés à 72 au marc. Cette pièce est absolument au même type que celle dont nous donnons la description, et qui semble donc avoir été frappée vers la même époque, et peut-être d'après ces instructions identiques données au maître de la monnaie de Namur. Le 21 octobre de la même année, le duc donna, à ses maîtres de Valenciennes, des instructions nouvelles, en vertu desquelles ils frappèrent le *vierlander* à 6 deniers d'aloi et de 72 au marc, valant 2 sols. Si, comme il est à supposer, le même changement a eu lieu à Namur, il est probable que notre pièce a été fabriquée entre les mois de mai et d'octobre de l'année 1433. On conçoit donc comment cette monnaie a échappé jusqu'ici aux investigations des numismates, et qu'elle en est le seul exemplaire connu.

Av. $\text{AV DO} \dots \text{A}$ (*ave domina nostra?*). Couronnelle.

Rev. $\text{OBO} - \text{LI} \dots - \text{CI-VII} \dots$ (*obolus civitatis turonensis?*).

Bil. n.

(Pl. II, fig. 9.)

(¹) P. xxxix.

Quel est le seigneur qui fit fabriquer cette monnaie, imitée des oboles de Charles VII et de Louis XI, rois de France ? Rien ne l'indique, et jusqu'ici nous n'avons pas réussi à le deviner.

CH. PIOT.

FRAGMENTS

DE

NUMISMATIQUE SÉNONAISE.

3^e ARTICLE.

(PLANCHES VI ET VII.)

I

OBSERVATIONS SUR QUELQUES POINTS D'UN ARTICLE INTITULÉ : *RECHERCHES SUR LES MONNAIES ET MÉDAILLES ÉMISES DANS LES DIFFÉRENTES VILLES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE* (1). — *MONNAIES ROYALES. — ÉPOQUE CARLOVINGIENNE.*

Nous avons été des premiers à louer l'entreprise de notre savant collègue d'Auxerre, M. Laureau; toutefois, il nous semble qu'il eût mieux valu adopter les divisions territoriales anciennes que de se renfermer dans les limites départementales, qui n'ont d'autre base que l'étendue du sol et le chiffre de la population, sans avoir aucun rapport avec l'histoire du temps où l'auteur s'est placé. Quoi qu'il en soit, nous nous attacherons seulement à rendre aux monnaies sénonaises la place que nous croyons leur appartenir, lorsque M. Laureau nous paraîtra l'avoir méconnue. Nous nous réservons de porter notre examen sur les autres

(1) *Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne, Auxerre* 1855, p. 475.

monnaies qui figurent dans son travail et dont les ateliers sont situés dans l'ancienne province de Sens, si nous traitons un jour de la relation qui a pu exister entre la fabrication monétaire des villes suffragantes ou subalternes et celle de la métropole pendant l'époque carlovingienne.

D'après l'état actuel de la science, les monnaies de Charlemagne se divisent, selon nous, en cinq catégories distinctes :

1° Celles des premiers temps de son règne, qui sont la suite ou l'imitation de la fabrication pépinienne, et présentent, d'un côté, le nom du prince bilinéaire, de l'autre le nom de ville, également en deux lignes, ou dans les cantons d'une croix, ou bien encore circulairement placé autour d'une croisette.

2° Celles sur lesquelles on voit CARLVS REX ou CARLVS REX FR autour d'une croix, avec le nom de ville inscrit au revers en deux lignes. Cette légende bilinéaire nous fait penser qu'elles ont immédiatement succédé à la première catégorie; toutefois, si l'origine de ce type constitue la deuxième période, il a pu être employé dans certains ateliers plus tôt ou plus longtemps que dans d'autres.

3° Celles qui portent le monogramme.

4° Celles qui ont CARLVS REX FR autour d'une croix, et le nom de ville autour d'un temple ou d'une porte, et les CARLVS REX FR avec le temple et la légende KRISTIANA RELIGIO.

5° La dernière catégorie comprend les impériales.

On conçoit, par la diversité des types auxquels Charlemagne a monnayé, que certains d'entre ceux-ci durent prendre naissance et être employés primitivement dans quelques

ateliers avant d'être d'un usage répandu (1); aussi, la division qu'on en peut faire ne doit-elle s'appliquer qu'aux époques où ces types furent à peu près généralement usités, en laissant même de côté quelques pièces qui, comme cela est arrivé dans tous les temps, sont sorties de la règle.

Ces bases ainsi reconnues, il est maintenant facile de constater les erreurs dans lesquelles M. Laureau est tombé. Notre savant confrère a distribué entre Charles le Chauve, Charles le Gros et Charles le Simple, des monnaies sénonaises parfaitement identiques ou analogues, que leur style rapproche entre elles au point de ne pouvoir nier qu'elles appartiennent au même prince, et que leur comparaison avec les deniers incontestables de Charles le Chauve au **GRATIA D-I REX** doit faire remonter sans le moindre doute à Charlemagne. Nous avons été longtemps nous-même à hésiter dans le classement de ces médailles, mais les discussions auxquelles les numismatistes (2) se sont livrés et un examen approfondi, non pas des dessins, qui tous s'éloignent plus ou moins de l'exactitude, mais des monuments eux-mêmes, nous ont conduit à une conclusion décisive en ce qui concerne les produits de l'officine sénonaise. A cette occasion, nous exprimons le regret que M. Laureau ait été aussi incorrectement et aussi inexactement secondé pour les planches qui ont été jointes à son article et dont l'imperfection nous donne la mesure des erreurs auxquelles on peut être amené à s'associer; tous les dessins de M. Laureau, reproduits par la lithographie, ont un air de famille

(1) Voy. ce recueil, 2^e série, t. II, pl. XIII, nos 10, 11, 12.

(2) Voy. pour l'emploi du mot *numismatiste*, t. VI, 2^e série, p. 204.

désespérant qui jette le spectateur dans une confusion et un trouble absolu, s'il veut chercher à les classer sans le secours du texte. Loin d'être la preuve utile d'un travail écrit, de semblables planches sont de nature à tout brouiller sans prêter le moindre appui, et à détruire même les explications les mieux combinées. Il nous a donc fallu les laisser complètement de côté pour nous en rapporter seulement aux monnaies mêmes, qu'il nous a été donné d'étudier et de comparer.

M. Laureau, parmi les deniers carolins de Sens, n'en donne résolument aucun à Charlemagne; il se borne à une réserve qui ne paraît plus permise aujourd'hui. Encore l'auteur place-t-il ses doutes après avoir mis sous la rubrique de Charles le Chauve les pièces litigieuses, ce qui semble être le résultat d'une propension marquée en faveur de ce prince. Son point de comparaison est le même que le nôtre : c'est le denier sénonais au GRATIA D—I REIX et au monogramme que tout le monde accorde au petit-fils de Charlemagne, et que M. Laureau place en tête des monnaies qu'il attribue à Charles le Chauve; mais les conséquences que notre confrère en tire sont, d'après nous, inadmissibles. M. Laureau met à la suite, dans un système tout à fait contraire aux principes généralement admis aujourd'hui, les médailles suivantes, qui ne sont pas postérieures, mais bien certainement antérieures :

1° Le denier ✱ CARLVS REX FR, croix cantonnée de quatre besants;

Rev. ✱ SENONES CIVITAS, temple.

Nous savons bien que M. Benjamin Fillon, dans le dernier état de son opinion, prétend encore que Charles le

Chauve, avant d'arriver à frapper les GRATIA D-I REX, a monnayé suivant des types copiés sur ceux de son aïeul; partant qu'il y aurait une distinction à faire, distinction très-difficile, disons le mot, impossible. Nous ne partageons pas cette idée pour ce qui est des monnaies carolines de Sens actuellement connues, car le style de toutes celles que nous avons vues, leur poids, la largeur et la conformation des lettres nous les font toutes classer à Charlemagne, excepté les GRATIA D-I REX. Nous reviendrons sur ce point dans le troisième paragraphe de ce travail.

2° Le denier ✕ CARLVS REX FR, monogramme de Charles.

Rev. SENNES ou SEN✕NES, croix simple ou croix sur degrés.

Nous ne rentrerons pas ici dans la discussion que nous avons eue avec M. de Longpérier, au sujet de ces monnaies, et dont M. Laureau s'est fait le rapporteur (1). Nous de-

(1) M. Cartier père, dans le dernier numéro de la Revue qu'il a dirigée, nous a fait le reproche d'avoir porté nos travaux en Belgique, et d'être, pour ainsi dire, passé à l'ennemi. M. Cartier nous fait beaucoup trop d'honneur en ajoutant que nos articles eussent « bien figuré » dans son recueil; nous devons dire qu'il n'a pas dépendu de nous qu'il en fût ainsi, car si notre réponse à M. de Longpérier n'a pas paru dans la Revue française, c'est parce que M. de la Saussaye auquel nous avions remis notre manuscrit nous a réclamé des adoucissements, qu'il eût été bien plus juste de demander primitivement à notre contradicteur. Malgré les violences de langage dont nous avons été l'objet, violences heureusement inusitées en France, nous avons adopté les formes les plus modérées et les tournures les plus débonnaires. M. de la Saussaye a jugé que ce n'était point encore assez; nous avons compris qu'il lui était désagréable de nous imprimer, et nous avons dû recourir alors à la Revue belge où naturellement nous avons continué d'écrire.

manderons seulement à notre contradicteur du Louvre ce qu'il aurait décidé du SENNES à la croix simple, si ce denier lui fût seul et isolément tombé sous la main, surtout le SEN✠NES séparé par une croisette, au lieu du SENNES à la croix haussée que nous supposons, pour un instant, resté dans l'oubli? Certes, sans la croix sur degrés, M. de Longpérier n'aurait pas imaginé d'aller à Mayence chercher une similitude, pour une époque où, de ville à autre, il n'y a guère de différences de style. Le SENNES ou SEN✠NES à la croix simple, eût été simplement et naturellement classé à Sens, et il en eût été de même ensuite pour le SENNES à la croix haussée, par la ressemblance du nom de ville. Ces malheureux deniers n'ont pas seulement soulevé la contradiction sur le point de savoir de quel atelier ils sont sortis, mais encore sur le nom du prince qui les a émis. M. de Longpérier et M. Laureau sont du petit nombre de ceux qui maintenant les conservent à Charles le Chauve; il est cependant bien démontré que Charlemagne peut seul les revendiquer. Il suffit vraiment de les placer à côté des deniers au GRATIA D-I REX, l'épreuve est décisive; de plus, la découverte de la Gillerie serait surabondamment, et à elle seule au besoin, le témoignage certain de notre opinion; la composition de ce dépôt monétaire est assurément précieuse. M. B. Fillon nous apprend qu'il contenait :

1° Trente-six deniers et oboles de Louis le Débonnaire, dont la conservation était médiocre; ils sont indiqués la plupart comme usés.

2° Huit deniers au *gratia dei rex* de Charles le Chauve.

3° Trente-huit deniers et oboles de Melle;

4° Un denier à la légende *christiana religio*, dont la formule nominale n'est pas indiquée.

M. Benjamin Fillon ajoute : « Toutes les pièces de Charles le Chauve étaient d'une superbe conservation ⁽¹⁾. » Il faut donc reporter évidemment aux premières années du règne de Charles le Chauve, l'époque de l'enfouissement de ce petit dépôt et en conclure que les premières monnaies de ce prince portaient la formule *gratia dei rex*.

M. Laureau, passant au règne de Charles le Gros, fait à la ville de Sens l'honneur d'attribuer à ce prince un denier sorti de son atelier, conformément à l'opinion émise par M. de Longpérier, sous le n° 478 du catalogue Rousseau. Pour suivre cette idée, il a fallu ne tenir aucun compte de l'art de la gravure, et méconnaître complètement ses phases. Après avoir donné les *gratia dei rex*, à Charles le Chauve, il est impossible d'accorder à Charles le Gros le denier suivant :

✱ CARLVS REX FR, croix cantonnée de quatre points.

Rev. ✱ SENONES CIVITAS, temple.

Cette pièce est sans aucun doute antérieure aux *gratia dei rex*, et c'est une erreur que d'adopter l'ordre inverse. Ajoutons à cela que Charles le Gros a possédé deux années seulement le trône de France, et Dieu sait s'il était roi autrement que de nom ! Il ne répugne aucunement à penser que ce prince, qui se borna, comme roi de France, à recevoir à Gondreville le serment de ses nouveaux sujets, et à conclure peu de temps après un traité honteux avec les Normands, ne songea pas à faire fabriquer des espèces à son nom dans son nouvel État ; c'est à peine s'il vint une fois

(1) *Considérations sur les monnaies de France*, p. 56 et suiv.

jusque sous les murs de Paris. La couronne impériale pesait trop à sa tête faible et dépourvue d'intelligence; toutes ses préoccupations le rappelaient et le retenaient en Allemagne où il ne tarda pas à être déposé. La France était pour ainsi dire en proie à l'anarchie, et Eudes projetait déjà de s'emparer de la couronne, encouragé par l'exemple de Charles le Gros, l'ineptie de celui-ci et la jeunesse de Charles le Simple. On comprend bien que dans de semblables conjonctures, l'activité des ateliers monétaires dut être nulle, faute de direction, et là commencèrent les empiétements des seigneurs qui, un peu plus tard, osèrent porter la main sur la monnaie.

Non, le denier de Sens au temple que M. Laureau donne à Charles le Gros avec M. de Longpérier, ne lui appartient pas, et c'est à Charlemagne qu'il faut le classer tout aussi bien que celui dont l'avvers porte cette légende bizarre : **TEMPVS CARLVS REX**, avec le temple entouré de **SENONES** au revers. Quelle raison peut-il y avoir de gratifier Charles le Simple d'une monnaie dont le type et le style sont en tous points semblables à ceux d'une autre qu'un instant auparavant, M. Laureau a mise sous le nom de Charles le Gros? Est-ce le mot **TEMPVS** qui aurait eu ce pouvoir magique? Quelque inexplicable qu'il puisse être, il ne nous paraît pas de nature à faire descendre un monument d'un siècle environ, contrairement à toutes les règles. Nous nous empressons de le restituer à Charlemagne son véritable propriétaire, et à l'appui de cette réintégration nous donnons sur notre planche VI, au n° 8, le dessin d'un superbe exemplaire de cette médaille qui appartient à M. Jarry-Lemaire, d'Orléans.

Les efforts des numismatistes parviendront-ils à vaincre la difficulté qui s'attache au mot **TEMPVS**? Quel est le sens qui se cache sous ces six lettres? nous disons quel est le sens, car nous ne pouvons admettre que ce soit là le résultat d'un caprice ou d'une erreur du graveur, puisqu'il existe, de cette monnaie, des exemplaires de différents coins. Pour nous, nous demanderons timidement s'il ne faut pas voir dans le mot **TEMPVS** l'expression de cette pensée que Charlemagne était roi de France *temporellement*, par opposition à la puissance spirituelle des papes que ce prince reconnaissait s'étendre à toute la terre; la fabrication de cette curieuse monnaie se placerait alors après le retour du voyage que Charlemagne fit à Rome, l'an 774, et pendant lequel, le jour du samedi saint, le pape et le fils aîné de l'Église agenouillés sur le tombeau de saint Pierre, se jurèrent mutuellement aide, protection et amitié sincères. Il n'y a rien de surprenant à voir émettre dans la ville de Sens ce témoignage de respect envers le pape, puisque Sens était alors le plus important archevêché et comme la capitale ecclésiastique des États de Charlemagne. Cette monnaie, dans notre hypothèse, pourrait encore être considérée comme l'un des actes de la politique habilement suivie par le fils de Pepin, pour arriver à l'empire.

M. Laureau donne encore à Charles le Chauve le **CARLVS REX** au **SENO-NES** bilinéaire; c'est un véritable, anachronisme sur lequel nous nous expliquerons bientôt en détail dans le troisième paragraphe de ce Mémoire, où nous ferons connaître un très-bel exemplaire de cette monnaie.

Pour ne rien omettre de ce qui concerne Sens, dans le

travail de notre collègue d'Auxerre, il nous reste encore deux points à critiquer ; l'auteur, en parlant d'une obole de Raoul que nous avons décrite pour la première fois dans ce recueil, à la page 185 de l'année dernière, nous fait dire que *c'est la seule monnaie connue de Raoul* ; nous pensons bien que c'est le résultat d'un lapsus commis par M. Laureau, en nous copiant, mais il nous importe de nous relever d'une citation incomplète qui ne serait rien moins qu'une inexactitude. Nous avons écrit, *loco citato*, que *c'est la seule monnaie connue de Raoul qui représente dans son monogramme toutes les lettres du mot RADVLFVS*.

Enfin, et c'est par là que se termine le travail de M. Laureau, l'opinion de Leblanc a prévalu sur la nôtre ⁽¹⁾, dans l'esprit de l'auteur, au sujet des monnaies sénonaises de Louis au temple et à la légende : SENONIS VRBS. M. Laureau, qui écrit par erreur dans son texte SENONES, conserve ces deniers à Louis IV, ou tout au moins celui que Leblanc a dessiné sur la dernière planche de ses monnaies carlovingiennes ; mais les dessins de Leblanc ne peuvent pas être pris pour base d'une attribution ; c'est donc encore dans cette circonstance aux monuments mêmes qu'il faut recourir ; nous en avons à différentes reprises examiné sept exemplaires ⁽²⁾, en dehors de celui de M. Mallet, d'Amiens ⁽³⁾ et de celui que M. Conbrouse a dessiné sous le n° 15 de son

⁽¹⁾ *Revue de la numismatique française*, 1854, p. 224.

⁽²⁾ Un dans la collection de M. Quantin, archiviste de l'Yonne, pl. VI, n° 12 ; deux dans celle de M. Gustave Dubois-Leys, à Sens ; deux dans celle de M. Jarry, d'Orléans ; un chez M. Hoffmann, et un dans notre collection.

⁽³⁾ *Revue de la numismatique française*, 1854, pl. X, n° 12.

recueil de planches intitulé : *Épreuves pour une monographie carlovingienne*. Tous ceux qui auront comparé attentivement ces monnaies avec les deniers sénonais de Philippe I^{er} au temple, ne pourront s'empêcher de proclamer que ceux-ci sont les premiers en date et qu'ils ont servi de modèle aux autres; d'où il suit que Louis VI et Louis VII ont seuls pu les faire fabriquer. C'est d'ailleurs seulement sous ces princes que le mot VRBS commence à être employé sur la monnaie. La difficulté est de distinguer les pièces qui appartiennent à Louis VI et celles qui sont de Louis VII. Le tact des numismatistes y suppléera : celles qui se rapprocheront le plus, pour la gravure, des deniers de Philippe I^{er} ouvrés à Sens et ressembleront davantage au dessin de M. Conbrouse, pourront être classées à Louis VI, les autres à Louis VII. Toutes celles que nous avons vues en nature nous ont paru être de la deuxième catégorie par leur entière analogie avec le dessin que nous publions sous le n° 12 de notre planche VI.

M. Laureau a omis de parler, dans son travail, du denier de Sens à monogramme qui appartient à Charlemagne et qui a été dessiné par MM. Fougères et Conbrouse sous le n° 364 de leur atlas des monnaies nationales de France. Cette pièce porte le nom de Sens au complet, SENONES, avec la légende CARLVS REX FR.

Qu'il nous soit permis maintenant d'invoquer le Mémoire de notre honorable collègue d'Auxerre pour repousser énergiquement une induction tirée des documents écrits par l'auteur du *Cartulaire général de l'Yonne* (1), et qui tend

(1) Auxerre, Perriquet, 1851-1854, t. 1^{er}, pl. XLI.

à faire considérer la monnaie de Sens comme n'ayant pas été très-réputée. M. Quantin, dans l'introduction de ce livre, passant en revue les différentes sortes de monnaies citées dans les stipulations, remarque l'absence de la monnaie de Sens, et, sans autre forme de procès, conclut de là à un usage restreint. Cette opinion est en contradiction flagrante avec l'état actuel de la numismatique sénonaise; selon nous, et en laissant de côté les époques gauloise et mérovingienne, on connaît des monnaies sénonaises pour les princes suivants :

Pepin,	}	au nom de ville bilinéaire.
Charlemagne,		au temple
		et au monogramme.
Louis le Débonnaire,	}	au nom de ville bilinéaire
		et au <i>christiana religio</i> avec un S pour différent sous le temple?
Charles le Chauve,		
Eudes,		
Raoul,		
Henri I ^{er} ,		
Le comte Rainard,		
Les archevêques,		
Philippe I ^{er} ,		
Louis VI,		
Louis VII;		

sans compter les monnaies de Sens-Provins et les monnaies anonymes de Sens qui sont très-communes et dont il a été frappé des quantités considérables, à en juger par la très-grande diversité des coins, tout aussi bien que par les découvertes fréquentes qu'on en fait.

La nomenclature de M. Laureau serait encore plus riche

que la nôtre, car il ajoute les noms de Charles le Gros, Charles le Simple et Louis IV, comme ayant battu monnaie à Sens.

Si maintenant nous établissons une comparaison avec l'atelier d'Auxerre, par exemple, nous voyons que sa numismatique est bien restreinte pour l'époque carlovingienne, puisque nous y rencontrons seulement les monnaies de trois princes :

Charlemagne,

Charles le Chauve,

et Carloman,

sans compter celles des comtes de Nevers, et les anonymes d'Auxerre qui, sans être rares, ne sont ni aussi communs ni aussi variés que les anonymes de Sens.

La table géographique du premier volume du *Cartulaire général de l'Yonne*, nous apprend que la monnaie d'Auxerre est mentionnée dans la pancarte de l'abbaye des Écharlis (xii^e siècle), qui forme la CXXXIII^e pièce de cet utile recueil. Nous ne pensons pas que ce soit là le thermomètre auquel il faille mesurer le cours plus ou moins répandu d'une monnaie; à ce compte, celle d'Auxerre n'aurait pas à tirer grande vanité d'avoir été deux fois citée dans cette pancarte. De son côté, celle de Sens est prise pour base de paiement dans une charte du xii^e siècle, qui n'a point été copiée dans le *Cartulaire général de l'Yonne*, et dont la perte serait regrettable. M. Théodore Tarbé, dans son *Histoire de Sens*, p. 172, parle de cette charte, à laquelle il donne la date de 1146, comme contenant une donation au monastère des Écharlis, et émanant du roi Louis le Jeune. Le *Calendrier sénonais*, du curé Leriche (manuscrit

n° 114 de la Bibliothèque d'Auxerre), a également enregistré cette chartre, sous la date du 4 janvier, ce qui met hors de doute son existence; espérons que des investigations plus heureuses que les nôtres la feront découvrir.

Toujours est-il qu'il faut reconnaître que l'atelier de Sens a joui d'une activité sans égale, et qu'il n'en existe guère dont les produits retrouvés soient aussi nombreux et aussi variés; nous remercions M. Laureau de nous avoir aidé à démontrer ces propositions.

II

MONNAIE D'ARGENT INÉDITE ATTRIBUÉE AU ROI GONTRAN ET FRAPPÉE A SENS.

Gontran, dont le règne fut glorieux et sage (561-593), était supérieur à son siècle par l'intelligence et les qualités qui font les bons rois.

Possesseur d'abord du royaume d'Orléans, la Bourgogne lui fut bientôt adjugée, et l'agrandissement de ses États dut naturellement faire naître dans son esprit le désir de changer le point de départ de son administration. Les trois fils de Clotaire I^{er}, dans l'origine de leur partage, avaient leurs trois capitales très-rapprochées les unes des autres; ce qui leur permettait d'entretenir plus aisément l'union ou plutôt de se surveiller mutuellement. Mais pour Gontran, le plus fort de tous, cet état de choses perdit bientôt de son importance; il n'avait rien à redouter de ses voisins, et il pouvait donner librement carrière à son esprit civilisateur comme à son désir d'améliorer le sort de ses peuples. Il ne tarda donc point à quitter Orléans pour chercher à placer

ailleurs le centre de sa cour et de ses affaires. Les documents écrits de cette époque ou, pour mieux dire, Grégoire de Tours, nous apprend qu'il remplaça Orléans par Chalon-sur-Saône. Mais avec l'obscurité et l'incertitude qui s'attachent à l'histoire de ces temps, n'est-il pas permis de douter que cette mutation ait eu lieu aussi brusquement et sans transition? Ne peut-on pas penser au contraire qu'il y eut une phase intermédiaire, et qu'avant de mettre entre sa première et sa dernière capitale toute la distance qui sépare Orléans de Chalon-sur-Saône, Gontran dut essayer d'un point intermédiaire? S'éloigner de ses frères ou de ses neveux, même dans le but de se placer au milieu de ses États, la prudence ne commandait peut-être pas de le faire immédiatement et sans moyen terme. La numismatique, qui doit être consultée surtout pour l'histoire de l'époque mérovingienne, semble être d'accord avec les propositions que nous venons d'énoncer.

Leblanc donne sur la planche troisième de la page 78 de son traité une pièce où l'on voit le nom du monétaire *Muarrrersus* autour d'un buste, puis au revers SENONE autour d'une croix à pied enlacée d'une lettre. (*Voy.* pl. VI, n° 1, dessin copié sur Leblanc). Plusieurs fois depuis Leblanc, on a copié son dessin en attribuant généralement l'original à l'abbaye de Sénones dans les Vosges. Quelques numismatistes ont, au contraire, pensé qu'il fallait le donner à l'atelier de Sens, et nous partageons l'avis de ces derniers. Nous nous fondons sur la lettre dont la croix du revers est enlacée, qu'on a prise tantôt pour un C, tantôt pour un D, et qui est un G rétrograde parfaitement formé sur le dessin de Leblanc. Il est impossible d'en douter depuis la décou-

verte d'une pièce d'argent qui a de l'analogie avec elle et que nous décrivons de la manière suivante :

✱ SENNO... CIVETA, (1) buste à droite.

Rev. ✱..... TVS MON, croix à pied enlacée d'un G rétrograde très-distinct; argent, diamètre, 12 millimètres, poids gr. 1.17, pl. VI, n° 2.

Le graveur de Leblanc n'ayant eu à peu près aucun égard au style, la similitude de la croix et de la disposition du G nous semble de nature à faire fixer la même époque pour l'émission de ces deux monnaies ; le G nous paraît être l'initiale du roi Gontran, dans le royaume duquel se trouvait la ville de Sens. Ce qui nous confirme dans cette pensée, c'est la pièce où se trouve le nom entier de Gontran avec le nom de la ville de Sens, au revers. Leblanc l'a publiée à la page 69 de son traité, et elle a été depuis copiée par différents auteurs, notamment par Conbrouse, pl. XIII de son atlas; M. Laureau, *Bulletin de la Société historique de l'Yonne*, t. VI; M. Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, p. 168.

Nous estimons que cette belle monnaie a suivi les deux autres qu'elle explique, et elle nous paraît résumer les progrès de la gravure sous le règne de ce prince. (*Voy.* pl. VI, n° 3).

Si maintenant nous considérons la disposition monogrammatique du G et de la croix, peut-être cela signifiait-il que ce roi avait fait alliance avec la religion chrétienne et

(1) L'orthographe SENNO(NES) n'est pas insolite. MM. Fougères et Conbrouse ont donné dans leur livre, pl. 11, n° 116, un denier carlovingien qui porte SENNONES.

qu'il entendait gouverner et améliorer ses peuples par la propagation des doctrines salutaires du Christ.

Quant au tiers de sou qui reproduit en entier le nom de Gontran, on a dit qu'il avait été frappé en mémoire de la bataille de Melun, gagnée par lui, ou de victoires remportées sur les Lombards. Quoi qu'il en soit, la pièce d'argent que nous faisons connaître nous paraît se rattacher à l'idée conçue par les princes, dans ces temps, de mettre un terme aux fraudes des monnayeurs dans la fabrication de l'or, en employant l'argent, et cette idée convenait bien, selon nous, au caractère de Gontran. Le tiers de sou d'or à son nom a été frappé dans une circonstance solennelle sans doute, et il semble révéler, avec les deux autres monnaies, les idées politiques que nous avons exposées au commencement de ce paragraphe.

Ne peut-on pas admettre, en effet, en voyant le roi Gontran monnayer à Sens, à son initiale, à son effigie et à son nom, que son intention ait été un instant d'établir, comme il a pu le faire, sa cour et le centre de son administration dans l'ancienne métropole de la quatrième Lyonnaise? Le siège épiscopal de Sens était déjà le plus considérable des Gaules, et cette circonstance se trouve en parfaite harmonie avec le type que nous avons remarqué sur deux des monnaies que nous venons d'examiner. De plus, le Sénonais avait été détaché du royaume d'Austrasie pour être cédé à Gontran, qui, à ce titre, n'était peut-être pas fâché d'y résider, pour incorporer plus solidement ce nouveau domaine à ses États. Enfin, la position topographique de Sens, par rapport aux États de Gontran, le rapprochait de la Bourgogne sans l'éloigner beaucoup des capitales des rois ses voisins. Ce

ne serait que plus tard qu'il aurait adopté Chalon-sur-Saône, par la nécessité peut-être de défendre ses frontières contre les envahissements répétés des Lombards, d'être à portée de les surveiller, de les maintenir et de leur imposer en résidant plus près d'eux.

III

NOUVEAU TRIENS DE SENS.

Nous donnons ici, pour ordre, la description d'un triens de Sens, qui fait partie de la riche collection de M. Jarry-Lemaire, d'Orléans. Ce savant numismatiste nous en a communiqué le cliché avec sa complaisance ordinaire.

SENO, buste barbare à droite.

Rev. Légende indéchiffable, croix, pl. VI, n° 4.

Nous ne dessinons cette pièce que pour appeler l'attention des numismatistes et faire déterminer, le cas échéant, d'autres exemplaires où le nom de ville serait illisible, tandis que le surplus serait bien conservé.

IV

DENIER DE CHARLEMAGNE AVEC CARLVX REX CIRCULAIRE ET SENONES BILINÉAIRE AU REVERS.

Deux systèmes défendus longtemps avec une égale énergie accordent ou refusent à Charlemagne les deniers **CARLVX REX FR.** De nombreuses dissertations ont été successivement échangées sur ce point de controverse ; leur effet incontestable a été la diminution des partisans du

système négatif au profit de l'autre système, et aujourd'hui le premier est si vigoureusement battu en brèche qu'il ressemble à une ruine imminente. Il ne compte plus parmi ses adhérents que ceux qui n'ont pas étudié à nouveau et à fond la question, dans les récentes discussions, ceux qui s'étant prononcés d'une manière absolue n'ont pas le courage de revenir à la vérité, et ceux dont l'humeur ne saurait jamais accueillir avec courtoisie les idées qu'ils n'ont pas conçues; triste maladie qui fait perdre toute mesure ou conduit à garder un silence honteux. L'impatience, la colère, les fins de non-recevoir brutales, les subterfuges n'ont jamais équivalu à des raisons. On doit être au désespoir d'avoir compromis son caractère par de répugnantes accusations qui n'ont eu aucun crédit, par des engagements formels qu'on n'a pas tenus, et par des prédictions orgueilleuses et chimériques qui doivent couvrir leur auteur de confusion!

Honneur à la franche humilité avec laquelle M. Benjamin Fillon vient de faire l'aveu public de sa conversion au système de M. de Coster! C'est un noble exemple qui ne manquera pas d'être suivi. La principale cause de l'erreur dans laquelle était tombé cet éminent numismatiste, provenait de ce qu'il ne s'était pas placé à un point de vue général et de ce qu'il s'appuyait sur une série locale de monnaies dont la comparaison entre elles pouvait conduire à des conclusions vraisemblables seulement pour le Poitou et tout à fait fausses pour les autres pays. Ensuite il est difficile d'écrire sur les monnaies en général et en particulier sur les monnaies carlovingiennes sans avoir sous les yeux les monuments. On juge toujours mieux un denier

qu'un dessin, quelque exact qu'il soit. Les dessins manquent de vie et leur examen laisse toujours place à l'erreur, tandis que la vue des monnaies et surtout leur comparaison impressionnent plus vivement, éclairent mieux et mènent plus sûrement à la vérité.

Avant d'entrer dans quelques explications au sujet d'un denier de Sens récemment découvert par un pêcheur de cette ville, et qui sans être inédit se rattache aux questions que nous avons résumées, nous devons faire un émendatum. Nous avons écrit dans ce recueil à la page 183 du volume de l'année dernière : « On peut admettre que Charlemagne dont certaines pièces, à Sens, présentent à la fois son effigie et le temple, ait fait frapper aussi des monnaies au temple et sans effigie. » Dans cette phrase il faut retrancher les mots : « à Sens » qui s'y sont glissés ; car aucun des deniers de Charlemagne actuellement retrouvés avec le temple et l'effigie n'appartient à cette ville. Cette suppression d'ailleurs ne modifie pas ce que nous disions alors.

Le denier de Pepin de Sens que nous avons publié dans la *Revue numismatique française* de 1884, pl. X, et que nous reproduisons, pl. VI, n° 8, donne naturellement à penser que Charlemagne a fait ouvrir au même type dans notre atelier ; nous espérons que cette conjecture ne sera pas vaine et que l'on retrouvera quelque jour la preuve de ce que nous avançons. On verra sans doute sur cette monnaie des premières années du règne de Charlemagne le nom royal en deux lignes dans le champ et le nom de ville également bilinéaire ou en légende circulaire, comme sur le denier de Pepin.

Le grand denier à monogramme, pl. VI, n° 9⁽¹⁾, succédait-il dans l'atelier sénonais immédiatement au type pépinien? Nous ne le pensons pas, et nous croyons devoir classer entre ces deux types le denier dont MM. Fougères et Conbrouse ont donné sous le n° 174 de la première partie de leur atlas un mauvais dessin qu'ils ont sans doute emprunté à Petau ou à Leblanc. Ces différents auteurs attribuent ce denier, savoir, Petau à Charles le Chauve, les autres à Charles le Simple; M. Laureau le donne aussi à Charles le Simple; M. de Longpérier classe le denier analogue de Paris, à Charles le Gros. M. de Coster demande avec raison pourquoi les deniers de Louis le Débonnaire avec nom de ville en deux lignes ne sauraient être considérés comme le résultat de l'imitation d'une monnaie de son père. Nous voyons, ajoute M. de Coster, Louis I^{er} imiter Charlemagne dans ses types à la porte de cité, au temple et à l'effigie; pourquoi en serait-il autrement pour le denier avec nom de lieu écrit dans le champ, tandis que Charles le Chauve ne copie aucun des types de son père, ce qui est bien plus important? Mais en dehors du type, le style seul suffirait pour donner gain de cause à ce système, témoin le denier de Sens que nous avons sous les yeux et dont voici la description :

✠ CARLVS REX entre deux grènetis; dans le champ, une croix.

Rev. SENO — NES en deux lignes dans le champ, entouré d'un cercle à grains isolés; le O est pointé; le nom de ville est suivi d'un point triangulaire; le centre de

(1) Nous copions ce dessin sur le n° 564 de M. Conbrouse.

la pièce est marqué d'un point rond, trace de la branche du compas dont le graveur s'est servi pour les cercles. Poids gr. 1.84, diamètre 20 millimètres. (Pl. VI, n° 7.)

Rien que l'aspect de cette pièce, dont les caractères sont crasses et archaïques, dont les cercles sont de grains isolés, enlève toute pensée de l'accorder à Charles le Simple, Charles le Gros et Charles le Chauve. C'est d'ailleurs le type qui se rapproche le plus des premières pièces de Charlemagne. Maintenant, si nous la comparons au denier de Sens, attribué sans difficulté par tout le monde à Charles le Chauve, et qui porte la formule GRATIA D-I REIX avec le monogramme carolin, le doute même est impossible. La gravure, en effet, sous Charles le Chauve, avait pris d'autres allures ; déjà sous Louis le Débonnaire les caractères s'amaigrissent, mais sous son successeur les lettres deviennent plus maigres encore et pour ainsi dire desséchées ; les grénétis, dont les grains, sous Louis le Débonnaire, deviennent plus petits qu'avant, ne se font plus de la même manière sous Charles le Chauve ; ils ressemblent, sous ce dernier prince, à un chapelet dont on voit le fil entre les perles inégalement espacées. Pour rendre sensibles aux yeux les comparaisons que nous venons de faire, nous dessinons sur notre pl. VI, sous les n° 10 et 11, postérieurement au denier SENO-NES que nous restituons à Charlemagne :

1° Le denier analogue de Louis le Débonnaire, imité du précédent ;

2° Le denier de Charles le Chauve à la formule GRATIA D-I REIX.

La première de ces deux pièces est dans notre collec-

tion ; la seconde appartient à M. Jarry-Lemaire, d'Orléans.

Il y a enfin une raison historique incontestable de classer à Charlemagne le denier **CARLVS REX** avec **SENO—NES** en deux lignes. On a trouvé, dans les fouilles de Duerstede, dont la destruction complète remonte à l'année 837, un denier de Paris, analogue et contemporain de notre denier de Sens. Ce denier, dessiné avant nous par M. de Coster (pl. VI, n° 6), il est impossible de l'attribuer à Charles le Chauve, et, à plus forte raison, à un Charles subséquent, à cause de l'événement tragique dont nous venons de parler. En effet, dans des ruines amoncelées avant la mort de Louis le Débonnaire, les monnaies les plus récentes qu'on puisse trouver sont celles de ce prince; aussi n'y a-t-on trouvé aucune pièce au **GRATIA D-I REX**, dont la fabrication n'a commencé que sous Charles le Chauve. Or, si le denier bilinéaire de Paris, comme cela n'est pas douteux, est de Charlemagne, notre denier analogue de Sens doit lui être attribué également.

V

DENIER A LA MAIN, ANALOGUE A L'OBOLÉ SÉNONAISE DE CE TYPE.

Nous avons fait connaître, dans la *Revue française de numismatique* (1854, pl. X, n° 5) et dans la *Revue belge de numismatique* (1855, pl. XX, n° 10), une obole restée unique, que nous avons cru devoir attribuer à Sewin ou à Léotheric, archevêque de Sens. La main étendue, qui en forme le type principal, nous a paru être la représentation des doigts de saint Ebbon, vainqueur des infidèles; nous

avons indiqué, toutefois, pour ceux qui hésiteraient à admettre cette hypothèse, selon nous préférable, que cette image pouvait être aussi celle du bras de saint Léon ou de la main de Dieu prenant en gré le sacrifice et le martyre de saint Étienne, patron de la cathédrale de Sens. Quoi qu'il en soit de nos conjectures, nous dessinons sous le n° 1 de notre planche VII, un denier qui nous semble avoir été copié sur l'obole précieuse dont nous venons de parler. Il n'y a de légende que du côté de la main, mais elle est tellement fruste qu'à peine y peut-on déchiffrer un S; certes, cela est insuffisant pour dire que ce denier est sorti de l'atelier de Sens, dans le nom duquel cette lettre se trouve, et ce serait bien de la témérité de l'avancer. Il est probable cependant que cette pièce n'a pas été frappée bien loin; le faire bourguignon qui domine du côté de la croix, et surtout les points disposés aux extrémités des branches de cette croix, comme entre les deux cercles, nous indique l'Auxerrois comme pouvant être son lieu d'émission. On remarque, en effet, sur les deniers anonymes d'Auxerre et du côté anépigraphe, des points dont la disposition a varié et se rapproche de ceux qu'on voit sur notre denier. Les bords de cette pièce ont été légèrement martelés, ce qui a fait disparaître le grénétis extérieur. Du côté de la croix, le grénétis intérieur a été pratiqué d'une singulière manière: le graveur a d'abord tracé un parallélogramme rectangle au milieu du flan, puis s'aidant des angles qu'il délaissait, il a fait passer son cercle en grénétis par le milieu des côtés.

Ce denier, qui porte 18 millimètres de diamètre, ne pèse que 68 centigrammes; l'obole pèse 59 centigrammes, c'est

par erreur que nous avons écrit qu'elle en pesait 68. Comme elle, le denier est d'assez bon argent et il ne paraît pas avoir beaucoup perdu par le frai. Espérons qu'un exemplaire meilleur mettra un jour ceux qui s'occupent de la numismatique locale à même de nous approuver ou de nous contredire, et, en un mot, de résoudre ce petit problème.

VI

SUR QUELQUES MONNAIES DU MOYEN AGE OÙ L'ON VOIT LA LETTRE INITIALE S, ET QUI ÉMANENT D'ATELIERS SITUÉS DANS LA PROVINCE DE SENS.

On a cherché plusieurs fois à expliquer la valeur de la lettre initiale S qui se rencontre sur un certain nombre de monnaies royales et seigneuriales du moyen âge.

Un auteur dont le sentiment fait autorité, Duchalais, s'était occupé déjà des emblèmes suppléés ou ajoutés par les graveurs, à l'occasion des provinois du sénat et des monnaies de Sens-Provins qu'il a le premier expliquées. Voici ce qu'il disait :

« Lorsque les monétaires plaçaient un emblème au lieu d'un autre sur leurs deniers, cet emblème présentait d'ordinaire un sens bien arrêté, mais qui, la plupart du temps, était isolé et sans rapport avec le reste de l'empreinte. Il y a même une distinction assez délicate à établir à cet égard. Les principales pièces des types dégénérés ou du moins la plupart d'entre elles n'ont absolument aucune signification, tels sont le pal de Château-Landon, le peigne de Champagne, le lambel d'Étampes, les signes bizarres de Char-

tres, de Châteaudun, de Vendôme, de Blois, la faucille de Nevers, etc. Mais les fleurs de lis, les croisettes, le soleil, la lune, symboles héraldiques ou religieux, étaient sans nul doute parfaitement compris des graveurs, et dans cette catégorie nous rangeons le T de Provins et le S de Rome (1). »

Le S de Rome, qui se trouve sur les deniers provinois du sénat émis de 1147 à 1154, pendant la république organisée par Arnaud de Brescia, est, à n'en pas douter, l'initiale de *senatus*, dont le mot entier se trouve dans la légende; le S a été substitué à Rome au T des monnaies champenoises, dont cette fabrication exotique avait imité les types dans un but commercial évident.

L'opinion de Duchalais nous paraît être l'expression exacte de la vérité des faits, et sa doctrine peut recevoir une application générale.

En dehors des ateliers monétaires situés dans la quatrième Lyonnaise, qui a formé la province ecclésiastique de Sens, la lettre initiale S se voit sur des monnaies d'Angoulême, Blainville, Celle, Lyon, Mâcon, Rhodéz, Sancerre, Senlis et quelques autres peut-être qui nous auront échappé. C'est aux numismatistes de ces différentes localités qu'il appartient de chercher et d'expliquer le sens de cette lettre initiale sur ces monnaies. Ils ont à leur disposition des documents spéciaux qui, joints à leur connaissance particulière des pays, les mettent à même de résoudre plus exactement la question. Ils nous diront si c'est par quelque motif local que les graveurs ont inscrit ce S sur leurs coins,

(1) Appendice à la notice de Duchalais sur une charte de 1132, relative à l'histoire des comtes de Melun.

ou si c'est par suite d'un usage plus ou moins répandu, et dont un certain nombre d'auteurs ont parlé d'une manière dubitative.

Pour nous, notre attention a été appelée sur ce fait qu'aux XI^e et XII^e siècles, les ateliers qui fonctionnaient dans la province de Sens ont employé à peu près dans le même temps l'initiale S, soit en cantonnement de la croix, soit autrement. Avant d'arriver à la nomenclature des monnaies dont nous parlons, nous allons mettre sous les yeux des lecteurs l'énumération de tous les ateliers qui ont ouvert dans cette province jusqu'au temps par nous indiqué. Nous suivrons l'ordre alphabétique, en plaçant toutefois le nom de la métropole en tête :

Sens,
Auxerre,
Avallon,
Chartres,
Château-Landon,
Chelles,
Dreux,
Étampes,
Mantes,
Meaux,
Melun,
Nevers,
Orléans,
Paris,
Provins,
Tonnerre,
Troyes.

Nous éliminerons de cette liste les ateliers d'Auxerre, Avallon, Chartres, Chelles, Dreux, Mantes et Melun.

Auxerre ne témoigna point, par l'inscription du S sur sa monnaie, ses rapports de commerce ou de fabrication avec la cité métropolitaine, mais par une imitation servile du type des anonymes anépigraphes de Sens. Ces deniers sont dans toutes les collections, et nous les avons expliqués ⁽¹⁾, en disant qu'ils ont été précédés de pièces aux noms réunis des deux villes; un spécimen de ces espèces communes a été décrit par MM. Fougères et Conbrouse, qui n'en ont donné ni la figure ni le poids, ce qui est d'autant plus regrettable qu'en 1853 nous avons vainement demandé communication de cette curieuse pièce à l'hôtel des Monnaies de Paris, dans les cartons duquel ces auteurs l'avaient vue. Il a été impossible au conservateur d'alors de la retrouver, malgré ses complaisantes recherches.

Avallon était limitrophe de la Bourgogne, et ses produits monétaires certains sont un triens, publié par nous l'année dernière dans ce recueil, et des deniers de Charles le Chauve. Ensuite cet atelier n'a plus rien donné, au moins on n'a rien retrouvé qui en émane. Cette ville a longtemps appartenu aux ducs de Bourgogne, et elle subissait l'influence de ce pays, vers lequel toutes ses relations étaient tournées. D'ailleurs, nous le répétons, il n'existe aucune monnaie d'Avallon pour le xi^e et le xii^e siècles.

Chartres, au temps d'Eudes et de ses successeurs, se rattachait au type odonique, qui était commun à Étampes, Château-Landon et Sens. Cette empreinte nous paraît être

(1) *Revue de la Numismatique française*, 1854.

partie de Sens pour arriver à Chartres par les deux villes de Château-Landon et d'Étampes ; mais Chartres ne tarda pas à l'abandonner pour monnayer au type chinonnais, sur les pérégrinations duquel on est si peu d'accord. La monnaie chartraine n'a plus aucun rapport avec la monnaie de Sens aux **xi^e** et **xii^e** siècles.

Chelles, au diocèse de Meaux, n'a battu monnaie que sous Charles le Chauve et au type monogrammatique de ce prince. Peut-être cette empreinte s'est-elle immobilisée à Chelles pendant un temps plus ou moins long, car on connaît des pièces de cet atelier qui sont probablement postérieures à Charles le Chauve. C'est un fait à étudier.

Dreux ne fabrique des espèces que sous Philippe I^{er} et Louis VI son successeur. Le temple, qui en forme le type principal, ne ressemble aucunement à celui de Sens ; c'est un atelier nouveau créé par Philippe I^{er}, ainsi que Montreuil-sur-Mer ; le temple qui se voit sur les monnaies de ces deux villes émane de la même idée créatrice, et la ressemblance est frappante, malgré la distance qui les sépare. On comprend aisément que, placés sous la même influence royale qui leur donne la vie, ces deux ateliers n'aient aucun rapport avec les fabriques voisines, et qu'en particulier Dreux n'en ait aucun de cette nature avec Sens, sa métropole. D'ailleurs, si Dreux avait eu à suivre une pente dans cet ordre d'idées, c'est vers Chartres qu'il l'aurait bien certainement cherchée.

Mantes ne bat monnaie que sous Louis VI, si l'on peut accorder avec certitude à cette ville les deniers **CASTRVM MAT** et **MEDANTE CASTELLVM**. Il est permis d'en douter ; tout au moins ce serait un monnayage sans durée,

qui n'aurait aucune importance dans la question qui nous occupe.

Melun est situé non-seulement dans la province de Sens, mais encore dans le diocèse même de Sens. C'était le chef-lieu d'un archidiaconé et par conséquent une ville soumise exclusivement au mouvement ecclésiastique qui partait de Sens. Melun fabrique à l'époque mérovingienne, et s'endort ensuite dans l'inaction jusqu'à Charles le Chauve ; les pièces de ce dernier prince frappées à Melun sont fort bien gravées et généralement bien conservées, à cause de la densité du métal. Il existe aussi de Melun des deniers de Lothaire, qui sont dans la collection de M. J. Rousseau ; ils sont inédits. Tel est le bagage numismatique de Melun ; l'atelier était depuis longtemps supprimé aux XI^e et XII^e siècles.

Provins et Sens ont frappé, à cette époque, des espèces communes, où les noms de ces deux villes occupent chacun un côté de la pièce. Cette monnaie, dont le type principal a été, dans l'origine, le monogramme d'Eudes et est devenu ce qu'on est convenu d'appeler le peigne champenois, paraît avoir longtemps persisté, à en juger par les exemplaires les plus anciens, où le monogramme se trouve en entier, et par les exemplaires les plus modernes, où la transformation est complète ; le peigne est accosté de deux annelets, reste des deux O cruciformes de ODO ; agencement bizarre que l'illustre Lelewel a pris pour une figure humaine, où il voyait des cheveux hérissés dans les dents du peigne et des yeux dans les deux annelets. La ville de Provins, qui probablement usa de ce type aussi longtemps que Sens, n'avait pas besoin de recourir à une initiale pour témoigner de son étroite alliance monétaire avec sa métropole. Pro-

vins, tout en étant le chef-lieu d'un archidiaconé du diocèse de Sens, appartenait aux comtes de Champagne. Cette ville, après le type odonique dont nous venons de parler, battit des espèces au nom de ces comtes, comme on le faisait à Troyes, et les deniers troyens où l'on voit un S nous donnent à penser qu'on pourra retrouver des deniers provinciaux analogues où ce S sera aussi.

Il nous reste à parler d'Étampes, Meaux, Nevers, Orléans, Paris, Tonnerre et Troyes. Ces ateliers nous fournissent, aux XI^e et XII^e siècles, des espèces où l'on remarque l'initiale S, soit dans les cantons de la croix, soit entre les cercles, parmi les figures placées dans le champ. Déjà, au temps de Louis le Débonnaire, on trouve des deniers à la formule *christiana religio*, où cette lettre est gravée au-dessous du temple. Les fouilles de Duerstede en ont fourni plusieurs exemplaires, et M. de Coster, avant nous, a vu dans ce différent une raison de les attribuer à Sens (1). Il faut ensuite aller jusqu'au règne de Philippe I^{er} pour rencontrer cette même lettre sur la monnaie. Nous avons réuni sur la planche VII, et sous les n^{os} 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, huit deniers au S, d'Orléans, Étampes, Paris, Château-Landon, Troyes, Tonnerre et Nevers.

Le n^o 3 d'Orléans et le n^o 4 d'Étampes sont de Philippe I^{er} (1060-1108).

Le n^o 5 de Paris, le n^o 6 de Château-Landon et le n^o 7 d'Étampes appartiennent à Louis VI (1108-1137).

Le n^o 8 de Troyes est du comte Henri I^{er} de Champagne (1132-1180) ou de Henri II (1180-1187).

(1) Pl. VII, n^o 2.

Le n° 9 de Tonnerre est un denier anonyme qui doit avoir été frappé par un duc de Bourgogne. Différents points d'analogie dans la forme des lettres avec le denier précédent autorisent à fixer vers la même époque l'émission de cet anonyme tonnerrois. MONEIC doit se traduire par MONE (TA) IC (TA); TORNERO, qui est à l'ablatif, complète la phrase et confirme notre explication.

Le n° 10 de Nevers est du comte Guillaume IV (1161-1168) ou du comte Guillaume V (1176-1181).

Le n° 3 a été copié sur l'atlas de M. Berry, pl. XXV, n° 4. Les n° 4, 5 et 6 ont été dessinés sur des deniers originaux. Le n° 6 est inédit. Le n° 7 a été emprunté à l'atlas de M. Conbrouse, pl. 50, n° 5. Le n° 8 et le n° 9 ont été reproduits d'après les pièces originales, et le n° 10, d'après le dessin de M. le comte de Soultrait, *Essai sur la numismatique nivernaise*, page 33.

Quelle est donc la valeur de cette initiale dont l'usage existe dans de nombreux ateliers? Certes, l'embarras est grand. Au point de vue général, abstraction faite des situations topographiques, il faudrait chercher une explication qui convienne à tous les pays. Telle est l'opinion de ceux qui prétendent que ce S doit se traduire par *signum crucis* ou *signum Dei vivi*, formule qui se trouve entière sur les deniers du Mans. Quand le S est deux fois répété, on assure qu'il faut traduire par *signum salutis*. Ne serait-il pas mieux de voir dans ce S le symbole de l'infini ou de Dieu créateur; alors, et surtout lorsque cette lettre est deux fois répétée, cette manière tiendrait de l'alpha et de l'oméga dont la signification est la même.

Sur le denier de Philippe I^{er} d'Orléans (pl. VII, n° 3),

où le mot CIVITA, dans la légende circulaire, est inachevé, ne faut-il pas le compléter par l'un des S qui cantonnent la croix? A Orléans, ce ne serait pas un fait unique, car on connaît les pièces où la légende DEI DEXTRA BENE-DICTVS commence circulairement et finit dans l'intérieur même du champ. Nous n'aimons pas beaucoup cette explication, parce qu'il s'agit d'une lettre isolée qui d'ailleurs est répétée deux fois; nous préférons l'opinion de Duchalais, qui n'admet pas que les graveurs aient introduit sur le champ de leurs médailles une figure ou un symbole, et surtout une lettre sans un sens fixe et bien arrêté.

Dans la province de Sens ne faudrait-il pas voir dans cette initiale le signe d'un rapport avec la métropole? d'une alliance monétaire, par exemple, ou d'une convention par suite de laquelle ce différent devait servir de passe-port pour tout le pays aux espèces qui en étaient marquées? Ce système ne doit peut-être pas s'appliquer à tous les cas; mais au moins ne peut-il pas satisfaire dans quelques-uns, et en particulier pour la Champagne?

On attribue généralement à Henri II, comte de Champagne (1181-1197), le denier cantonné du S (pl. VII, n° 8). Thibaut III, son successeur, ne régna que jusqu'en 1201, et nous voyons, dès 1208, la comtesse Blanche de Navarre, tutrice de Thibaut IV, s'associer pour trois ans avec Geoffroy, évêque de Meaux, pour la fabrication des monnaies de Troyes, de Provins et de Meaux; les deux tiers des profits devaient appartenir à la comtesse, et le troisième à l'évêque.

Guillaume I^{er}, successeur de Geoffroy, renouvela ce traité avec la comtesse Blanche, par sa charte de 1214.

M. Hiver, dans ses considérations sur les monnaies de Champagne, insérées dans la *Revue de la numismatique française*, année 1839, a cité ces deux chartes qui ont été extraites du cartulaire de la comtesse Blanche, aux archives impériales de France (fol. 28 v° et 29 r°, fol. 30 r°).

Le rapprochement entre l'époque où ce S était usité sur les monnaies de Champagne et la date des traités passés entre la comtesse Blanche et les évêques de Meaux, autoriserait à supposer qu'un accord de cette nature aurait pu être fait entre le comte Henri et le maître de la monnaie de Sens, pour faciliter la circulation de leurs espèces et garantir l'égalité de leur valeur.

Cette hypothèse est admise par M. Camusat de Vaugourdon, de Troyes, possesseur d'une riche collection de monnaies champenoises et amateur très-distingué. Cet honorable numismatiste nous avait promis la communication d'une obole de Troyes et Meaux, que nous avions le projet de faire figurer sur nos planches, parce que cette curieuse pièce, qui n'a pas encore été publiée, porte dans le champ l'initiale S; malheureusement elle a été perdue dans le transport. Nous le regrettons très-vivement parce qu'elle est d'un certain poids dans les considérations que nous venons d'énoncer. Cette obole que nous avons pu examiner, avant qu'elle n'entrât dans les cartons de M. de Vaugourdon, nous a paru être antérieure de plus d'un demi-siècle au denier de Troyes, reproduit sous le n° 8 de la pl. VII; ce qui tendrait à établir que ni le comte Henri ni la comtesse Blanche ne sont entrés les premiers, à Troyes, dans la voie des alliances monétaires. Le S qui se trouve dans l'un des champs de cette obole, nous démontre que Meaux n'est pas

resté étranger à l'emploi de ce signe dans lequel nous avons vu, avec quelque raison peut-être, le résultat d'une combinaison commerciale.

L'hypothèse sur laquelle nous venons de nous étendre, au sujet de la monnaie de Troyes et de celle de Meaux, et à l'appui de laquelle nous avons invoqué des traités encore existants, peut avoir son pendant dans quelques-uns des autres ateliers, sinon dans tous ceux dont nous avons groupé les produits sur notre planche; peut-être mettra-t-on la main un jour ou l'autre sur des documents historiques qui corroboreront notre système. Nous ne le donnons au surplus que sous bénéfice d'inventaire, et nous serons toujours prêt à l'abandonner lorsqu'on nous démontrera qu'il est sans fondement.

VII

Le commencement de ce travail était livré à l'imprimeur, lorsque nous avons rencontré un denier de Charles le Chauve, de Sens, un peu différent de ceux que l'on connaît, et nous le plaçons sur la planche VII, n° 11. Les E de SENONES ont une autre forme, et la légende GRATIA D-I REX est exactement inscrite, tandis que sur les autres exemplaires on lit : GRATA D-I REIX. Le I omis dans GRATIA a été rejeté à la fin dans le mot REIX; cette manière est spéciale à Sens, et, si dans l'origine, elle a été le résultat d'une erreur du graveur, elle est ensuite devenue un type, car on remarque presque autant de coins que d'exemplaires.

PH. SALMON.

REMARQUES

À PROPOS

D'UN DÉPÔT DE MONNAIES DU XI^e SIÈCLE.

(Pl. IV, fig. 1 à 6.)

Les lignes que nous publions au sujet des monnaies du XI^e siècle, décrites et expliquées par M. De Coster, contiennent simplement quelques observations, dont il n'a pas cru devoir s'occuper (¹). Il s'était borné, dans son travail, à ne les considérer que sous le rapport numismatique et économique; quant à nous, nous en examinons ici quelques-unes sous celui de l'histoire et de l'archéologie.

I

La monnaie décrite sous le n^o 3 offre, à l'avvers, la légende *Hiermanus*, nom du seigneur qui la fabriqua, et, au revers, S. ORVZ..V, nom du saint patron de l'endroit où elle fut frappée. M. De Coster fait remarquer, à propos de la légende de l'avvers, que, vers le milieu du XI^e siècle, il y avait, dans les environs de la Meuse, plusieurs seigneurs nommés Herman; mais l'endroit où le saint patron, dont le nom est inscrit au revers, fut vénéré, est encore à chercher.

(¹) *Revue*, 2^e série, t. VI, p. 398.

Ce nom désigne-t-il saint Oronse (*S. Orontius*)? C'est à supposer, s'il est permis d'en juger par les débris de la légende, et si on prononce, à la manière allemande, la lettre *u* comme *ou* et la lettre *z* comme *ts*. Dans cette hypothèse, il faudrait chercher, dans l'Allemagne, la localité consacrée à saint Oronse, mais dans une partie assez rapprochée du pays de Liège. La monnaie serait donc allemande; opinion que la forme *Hiermanus* semble confirmer. Voyons si, dans les environs de Liège, il n'y avait point de seigneur allemand du nom de Herman, vivant à l'époque où ce denier fut frappé. Au nombre des chartes publiées par M. Lacomblet, il y en a des années 1064, 1063 et 1072, qui mentionnent un comte palatin du nom de *Herimanus*, dont les domaines s'étendaient jusque dans le *pagus* de la Roër. Il était en même temps avoué du monastère de Saint-Corneille d'Inde, dont le numéraire a été trouvé avec le denier de *Hiermanus*. En cette qualité il intervint dans un acte d'échange, passé à Liège, le 13 avril 1064, entre Udon, évêque de Toul, et Winricus, abbé de Saint-Corneille, pour un alleu nommé *Grusmithis*, situé dans la Hesbaie, près de l'abbaye de Saint-Trond (1). Ce comte Heriman, est-ce le seigneur dont le nom figure sur la monnaie? C'est possible : il résidait dans des localités qui touchent à celles dont M. De Coster a reconnu les monnaies; il vivait à l'époque où elles furent frappées, et les comtes palatins possédaient des ateliers monétaires. La localité dédiée à saint Oronse doit donc être cherchée,

(1) LACOMBLET, *Urkundenbuch*, t. 1, p. 129; réimprimé dans WOLTERS, *Codex diplom. lossensis*, p. 80.

très-probablement, dans les domaines de Herman, comte palatin.

II

M. De Coster se demande, à propos du n° 18, si les monnaies frappées, à Huy, aux bustes de la Vierge et de saint Domitien, sans le nom de l'évêque, doivent être considérées comme municipales. Nier d'une manière absolue l'existence des monnaies des villes pour les localités anciennes, situées le long de la Meuse, serait, nous semble-t-il, chose bien téméraire. Mais les pièces dont parle M. De Coster et celles frappées à Liège, au nom de saint Lambert, sans nom d'évêque ou d'empereur, ne pourraient-elles pas être attribuées aux églises de Huy et de Liège? Écoutons ce que dit Otton III, dans un diplôme du 5 juin 985 : « *Et quia, quod reliquum erat regiae ditionis in MONETA scilicet et telonio, reliquisque redditibus, munificentia regum vel imperatorum, praedecessorum nostrorum, ecclesiae S. Mariae in Leodio vel Hoya positae, jam cesserat et dilectissima mater nostra Theophania imperatrix fiendum petebat, ratum duximus ejus subservire petitioni* (*) ». Il est donc avéré, par ce passage, que l'église de sainte Marie à Liège, qui était en même temps dédiée à saint Lambert, et celle de la Vierge, à Huy, dont la dédicace était partagée avec saint Domitien, jouissaient du droit de battre monnaie (*). Le numéraire frappé à Liège, au

(1) LUNIC, *Spicil. eccl.*, t. I, p. 489. — MIKUS, t. I, p. 51.

(2) *Voy.*, sur la signification du mot *moneta*, employé dans les chartes, l'article que nous avons donné dans la *Revue*, 1^{re} série, t. I, p. 349.

nom seul de saint Lambert, comme celui frappé à Huy aux noms de sainte Marie et de saint Domitien seuls, pourrait être attribué aux églises de ces deux villes. On s'expliquerait peut-être, de cette manière, les deniers qui, frappés dans ces localités, ne portent pas les noms du seigneur monnayant. Ainsi les pièces décrites par M. De Coster, sous les n^{os} 16 et 22, et qui sont évidemment contemporaines de celles forgées à Huy par Théoduin, évêque de Liège, seraient des deniers de l'église de Huy. La monnaie, dont nous faisons suivre la description, appartiendrait par conséquent aussi à l'église de Liège, dédiée à la Vierge et à saint Lambert :

Av. S. LAMBERT(V)S. Profil à droite.

Rev. Dans le champ et en trois lignes : S(ancta). —
LEGGI — T.

Ar. (Pl. VI, fig. 3.) Cabinet de M. Thomsen, à Copenhague

Ce denier, contemporain de ceux qu'Otton III frappa à Liège (1), et avec lesquels il fut trouvé, pourrait-on l'expliquer autrement qu'en supposant qu'il appartient à l'église de saint Lambert? Pourquoi ne porte-t-il pas, comme les monnaies impériales, le nom de l'empereur? Évidemment il a fallu, pour expliquer cette omission, un motif qui n'est pas dû au hasard, et ce motif on ne le comprendrait pas en supposant que c'est un denier épiscopal ou un type de transition entre les deniers impériaux et ceux des évêques. Car, bien plus tard, et lorsque ces derniers frappaient déjà monnaie en leur nom dans la ville de leur résidence, nous

(1) *Revue*, 1^{re} série, t. VI, pl. IX, fig. 17.

voyons apparaître des deniers empreints du seul nom de saint Lambert, sans celui de l'évêque (*). Nous en donnons ici un exemple :

Av. ... **LAMBERTVS**. Tête de face dans un grènetis.
Rev. **LI — I — GI — T**. Croix ornée de perles, pommétée et cantonnée de quatre trifeuilles.

Ar. (Pl. VI, fig. 4.) Collection de feu M. de Reichel, à Saint-Pétersbourg.

C'est là un denier de la seconde moitié du xi^e siècle, et par conséquent d'une époque pendant laquelle les évêques avaient inscrit et inscrivaient encore hardiment leurs noms et titres sur les monnaies de Liège.

Ainsi, en résumé, nous connaissons déjà dans cette ville et à Huy, pendant le moyen âge, trois monnaies distinctes : celles frappées au nom de l'empereur, celles des évêques, dans lesquelles nous comprenons le numéraire battu, pendant la vacance du siège épiscopal, par les prévôts (†), les

(*) On a voulu expliquer des deniers frappés au nom seul de saint Lambert, en supposant que c'étaient des monnaies battues par le chapitre pendant la vacance du siège épiscopal. M. Ferd. Henaux a déjà réfuté cette manière de voir, en démontrant que le chapitre exerça ce pouvoir en 1688 seulement. (*Essai sur l'hist. monét.*, p. 54.)

(†) Dans un autre article (*Revue*, 2^e série, t. VI, p. 58), nous avons déjà établi l'existence des monnaies prévôtiales frappées entre autres par André de Cuyk, qui était revêtu de la dignité de prévôt de 1119 à 1128. De sorte que si son denier a été frappé pendant une vacance du siège épiscopal, il faut nécessairement qu'il l'ait été avant l'élection d'Alberon I, en 1123. Il s'ensuivrait donc que les monnaies, dont nous avons fait l'attribution à Alberon II et à Alexandre II et avec lesquelles il a été trouvé, appartiendraient à Alberon I et à Alexandre I.

élus, les mambours et, plus tard, par le chapitre; enfin celles des églises. Toutefois l'existence des monnaies des prévôts, élus et mambours, n'est encore bien constatée que pour l'atelier de Liège.

Nous possédons encore le dessin d'un autre denier au type de saint Lambert, et dont nous faisons suivre la description :

Av. Dans le champ et en trois lignes : VICVS. — HERI
— B(e)RPI — o‡o.

Rev. S — LI — T — ... (à rebours, probablement *Sanctus Lambertus*). Croix ornée de perles, pommetée et cantonnée de quatre trèfles.

Ar. (Pl. VI, fig. 5.) Cabinet de feu M. de Reichel, à Saint Pétersbourg.

Qu'est-ce le *Vicus Heriberti*, qui, traduit en bas allemand, signifie *Heriberts heim*, et dans lequel l'église de Saint-Lambert frappait monnaie? Ce n'est probablement pas une possession des évêques de Liège, dont une longue nomenclature est faite dans un grand nombre de chartes publiées par Chapeauville, Lunig et Miræus (1).

Le village (*vicus* ou *heim*) de Héribert ne peut pas se rapporter à Heribotesheim, dont M. De Coster a déjà parlé (2).

(1) Nous avons cru, un moment, que la cour de *Bertheheim*, mentionnée dans le diplôme de 1155, était la contraction de Heribertheim; mais Bertheim est déjà cité dans un autre diplôme de 965 (*Bulletins de la commission d'histoire*, 1^{re} série, t. VII, p. 272 et t. IX, p. 22). Il n'est pas possible que la contraction de Heribertheim en Bertheim ait existé en 965 et en 1155, et qu'elle n'ait pas été inscrite ainsi sur les monnaies, pendant la seconde moitié du XI^e siècle.

(2) *Revue*, 2^e série, t. V, p. 415.

Héribert ne peut jamais avoir la signification de Heribolt, Heribot ou Heribaut, contraction de Heribald ; *bald* signifiant audacieux, téméraire, vif, et *bert* signifiant digne. Dans la province de Namur, il y avait, et il y a peut-être encore aujourd'hui, dans la forêt de la basse Marlagne, une chapelle dédiée à saint Héribert. A-t-elle quelque chose de commun avec le *Vicus Heriberti* ? Rien ne nous autorise à le supposer, et il est probable que la liste complète des possessions de l'église de saint Lambert, à Liège, saura seule résoudre cette question.

III

Le n° 25, qui est un denier d'Albert III, comte de Namur, fournit à M. De Coster l'occasion de faire une rectification à laquelle notre nom est mêlé à tort. Ce n'est pas nous qui avons supposé le premier que la monnaie de Henri est épiscopale : pour s'en assurer, il n'a qu'à prendre le tome V de la première série de la Revue, et lire ce qui est dit aux pages 190 et 191.

IV

La pièce n° 26 est frappée à Celles, près de Dinant, où existait un chapitre, qui a joui du droit de battre monnaie. Elle est empreinte, au revers, d'un vaisseau portant, au bout du mât, une croisette. Ce vaisseau est, comme l'indique la croisette, un symbole religieux qui a ici, en même temps, la signification d'un emblème parlant. *Cella* en latin, *celle* en français dérive, dit-on, d'un mot hébraïque

qui signifie endroit où l'on renferme ou recèle un objet ; de là le nom de *Celle* donné à plusieurs monastères et établissements religieux ; mais *cella* signifiait aussi : vaisseau de l'Église (1) ; or, le vaisseau était également l'emblème du *Christ naviguant dans la mer, l'âme du chrétien passant par la mer de la vie*. Clément d'Alexandrie avait déjà dit : nos emblèmes, à nous, sont ou la colombe, ou le poisson, ou le *navire*, qu'un vent impétueux emporte, ou la lyre..., ou l'ancre du navire (2). La Clef de saint Militon considère le navire de la même manière, et cite, à l'appui de son opinion, les autorités sur lesquelles il se fonde (3). Cette idée nous paraît aussi représentée sur un petit denier à l'aspect brabançon de l'époque de Henri III, et orné d'un vaisseau comme le précédent. Il provient probablement d'un établissement religieux qui jouissait du droit de battre monnaie, et sur l'atelier duquel le type brabançon a exercé de l'influence.

V

Le denier de Léau, décrit sous le n° 40, fournit à M. De Coster matière à différentes questions. Il se demande s'il appartient à un monastère de Léau ? Si c'est là une monnaie ecclésiastique ? A qui appartenait Léau pendant le xi^e siècle,

(1) *Grosses Vollständiges universal Lexicon*, t. XXXIV, verbo *Schiff*.

(2) CLEM. ALEX., lib. 3, *Pædag.*, p. 246.

(3) Dom PITRA, *Spicilegium Solesmense*, t. II, p. 170 : *Navis, ecclesia*, dit-il ; ses autorités sont : Eucherius, Gregorius M., Rabanus et l'Anonymus Clerevallensis, dont il reproduit les textes.

et si la chapelle de saint Léonard, qui était dans cette ville, ne dépendait pas de quelque monastère ?

Il n'y avait, à Léau, pendant le xi^e siècle, aucun établissement religieux, si ce n'est l'église paroissiale, bâtie hors de l'enceinte de la ville et dédiée à saint Sulpice. Cette église ayant été supprimée en 1230, le siège de la paroisse fut transféré dans un nouveau temple élevé sur l'emplacement d'une chapelle dédiée à saint Léonard, et située dans l'intérieur des murs de la ville. Cette chapelle ne dépendait d'aucun monastère, ou, comme on le dit en termes canoniques, elle était indépendante.

Saint Léonard devint ainsi, à dater de 1230, le saint patron de l'endroit, en remplacement de saint Sulpice, dont l'église fut incorporée plus tard dans le prieuré du Val-des-Écoliers. La cure de la nouvelle église fut à la collation du chapitre de Saint-Denis, à Liège, et de l'abbaye de Vlierbeek, près de Louvain, qui avaient été les patrons de la cure de Saint-Sulpice. Il est donc impossible de voir, sur le denier de M. De Coster, le nom de saint Léonard, qui devint seulement, comme nous le disions, le saint patron de Léau, en 1230.

Si le nom du saint patron de l'endroit doit donc figurer sur ce denier, qui est du xi^e siècle, nous y verrions celui de saint Sulpice; mais l'initiale de la légende de l'avers ne permet pas de faire cette supposition. Ne faut-il pas y voir saint Lambert? Nous sommes assez disposé à le croire, parce qu'avant d'appartenir aux ducs de Brabant, Léau était une possession de l'évêché de Liège, dont saint Lambert était patron. Dans la vie de saint Landoalde et de ses compagnons, composée par Hariger, d'après les ordres de

Notger, évêque de Liège (971-1008), il est dit que, pendant le séjour du saint à Wintershoven, une femme, qui habitait le village de Léau (*in villa Levva*), alla le trouver pour se faire exorciser. L'agiographe ajoute que ce village avait été donné en fief, par l'évêque de Liège, à un seigneur de l'endroit nommé Hubert ⁽¹⁾. Il résulte donc de ce passage que Léau appartenait anciennement au patrimoine de saint Lambert; par conséquent, le buste, dont ce denier est empreint, est celui de ce saint, auquel conviennent le pallium et la lettre **L** qui commence la légende.

Cet endroit passa ensuite aux ducs de Lothier et de Brabant, on ne sait ni quand ni comment. Il est probable qu'en l'acquérant ils ont continué d'y battre monnaie, comme l'avaient fait leurs prédécesseurs. Aussi nous pensions, au moment où nous nous occupons de notre travail concernant les sceaux communaux, imités sur les monnaies belges du XIII^e siècle, que Léau avait eu, sous les ducs de Brabant, un atelier monétaire comme les autres villes de ce duché, comme les villes et localités plus ou moins importantes des autres pays qui l'avoisinaient ⁽²⁾. Mais faute de connaître le sceau communal de Léau, du XIII^e siècle, nous n'avons pas osé émettre notre opinion à ce sujet. Plus heureux aujourd'hui, nous sommes à même de pouvoir mettre, sous les yeux de nos lecteurs, ce sceau attaché à des documents des années 1248 et 1262 ⁽³⁾. Cet emblème

(1) GUESQUIÈRE, *Acta SS. Belgii*, t. III, p. 389.

(2) *Revue*, 1^{re} série, t. IV, p. 1.

(3) Le contre-sceau fut déjà employé pour sceller l'acte de 1262. *Voy.* pl. IV, fig. 1 et 2.

communal nous semble imité sur les petits deniers au lion isolé dans le champ, et qui appartiennent au règne de Henri III, duc de Brabant (1248-1261) (1).

Les différents ateliers monétaires auxquels appartiennent les types locaux du duché de Brabant, sont donc à peu près tous reconnus. Il ne reste plus qu'à déterminer les endroits dans lesquels ont été frappés le petit denier brabançon à l'aigle avec ou sans astre, lis ou croissant (2), et le petit denier au cavalier, avec la légende DVCIS (3), si toutefois il n'appartient aux ducs de Limbourg, qui s'étaient permis d'imiter les types brabançons.

Quant au premier, celui à l'aigle, n'a-t-il pas été frappé dans la ville de Saint-Trond? Nous nous expliquons à ce sujet, sans toutefois vouloir trancher la question d'une manière absolue.

Saint-Trond, comme nous l'avons dit ailleurs, appartenait par moitié à l'abbaye, fondée dans cette ville, et par moitié aux évêques de Metz, qui cédèrent leur part aux évêques de Liège, en 1227 (4). L'abbaye de Saint-Trond avait son avoué, comme l'évêque de Metz avait le sien, comme tous les établissements religieux avaient le leur pendant le moyen âge. La haute avouerie de l'abbaye ayant appartenu aux ducs Lothiers, elle passa aux ducs de

(1) Cette manière d'envisager, comme provenant de Léau, les petits deniers au lion isolé dans un champ, n'est nullement en contradiction avec l'opinion que nous avons déjà émise au sujet des deniers au lion dans un écusson, et qui provient probablement de l'atelier de Louvain.

(2) DEN DUITS, *Notice, etc.*, pl. I, fig. 13 à 15.

(3) *Ib.*, pl. II, fig. 22 à 24.

(4) *Revue*, 2^e série, t.

Brabant, qui avaient succédé à toutes leurs prérogatives. Comme partout, les droits d'avouerie furent confondus, à Saint-Trond, avec ceux de la seigneurie; de sorte que les ducs de Brabant exercèrent des droits très-étendus en cette ville dont ils prétendaient avoir aussi l'avouerie. En mai 1253, l'écoute, les échevins, maîtres, jurés et toute la commune de Saint-Trond voulant reconnaître la protection que leur accordait le duc de Brabant, leur avoué, lui promirent de le suivre dans les expéditions militaires qu'il ferait pour la défense de son pays. La charte par laquelle ils font cette promesse, a été publiée (1); mais elle ne fait nullement mention d'une autre concession que les habitants de Saint-Trond firent, en même temps, au duc de Brabant, et par laquelle ils lui permirent de battre monnaie dans leur ville. Ce fait nous est révélé par une charte inédite datée du 30 avril 1256, par laquelle l'écolâtre de Sainte-Marie à Maestricht règle les droits en litige entre l'élu de Liège et les bourgeois de Saint-Trond (2). Le duc a-t-il

(1) BUTKENS, t. I, *preuves*, p. 94; MIRÆUS, t. I, p. 206; DE DYNTER, t. II, p. 203.

(2) « Cum igitur, sicut nobis plenius constat, prædicti homines de Sancto Trudone promiserint, juramento proprio interposito, sicut etiam in litteris eorum super hoc confectis plenius vidimus contineri, quod libertates, immunitates, honores, jura et dominia, in quibus prædicti electo et ecclesiæ tenentur, firma et illibata de cetero servare deberent; et notorium sit ac manifestum, adeo quod nulla tergiversatione celari potest, quod ipsi juramenti sui et salutis immemores contra prædictam promissionem suam machinati sunt, cum effectu, contra libertates, immunitates, honores, jura et dominia memoratorum domini electi et ecclesiæ leodiensis, faciendo promissiones et obligationes indebitas et inconsuetas nobili principi H (enrico) duci Brabantie, de moneta Sancti Trudonis,

fait usage de ce droit? C'est probable; car, de même que ses ancêtres, il n'était nullement scrupuleux pour s'emparer des droits d'autrui. S'il en est ainsi, les deniers brabançons à l'aigle pourraient bien appartenir à Saint-Trond, dont le type local était un aigle, comme on le voit sur quelques monnaies des évêques de Liège, battues en cette ville.

VI

Les deniers frappés à Duisbourg, par Raoul de Zerlingen, évêque de Liège, intriguaient déjà les numismates; les monnaies décrites par M. De Coster, sous les n^{os} 43 à 45, et empreintes du nom de saint Servais, saint patron de Maestricht, ont encore singulièrement ajouté à leurs tribulations. Aussi, M. De Coster se demande-t-il : quel est ce Duisbourg? A notre avis, c'est la ville de Duisbourg, l'ancien *Dispargum*, mentionné par Grégoire de Tours, et situé sur le Rhin. Les types de ces monnaies ont une trop grande ressemblance avec les deniers impériaux frappés en cette ville, pour ne pas reconnaître qu'elles n'aient été battues dans la même localité (*). Ceci établi, reste encore la

quod proprium et liberum allodium est ecclesie leodiensis, eidem duci procuranda et conferenda, prædictis electo et ecclesie Leodiensis irrequitis contradicentibus et innutis, et super quibusdam servitiis balistariorum præstandis, in grave præjudicium et gravamine libertatis...

« Datum anno Domini m^o c^o l^o sexto, dominica qua cantatur : misericordia. » (Cartulaire de Saint-Trond, p. 7, aux Archives du Royaume n^o 99, des cartulaires.) *Voy. la Revue*, 2^e série, t. VI, p. 48, en note.

(*) Comparez les deniers impériaux frappés à Duisbourg, publiés par M. Cappe, *Deutsche Keizermünzen*, t. II, pl. XXIII, fig. 254 et 255.

difficulté pour expliquer comment le chapitre de saint Servais de Maestricht, et Raoul de Zeringen, évêque de Liège, ont battu monnaie en cette ville, située à une si grande distance de leurs possessions. Duisbourg eut à subir différents morcellements : le 16 octobre 1063, Henri IV donna à Adelbert, archevêque de Brême, la cour de cette ville (*curtem nostram Tusborch*) (1); la ville elle-même fut engagée à Henri I^{er}, duc de Brabant (2); ensuite elle paraît avoir été possédée par Waleram, duc de Limbourg, qui, en 1278, qualifie les habitants de Duisbourg de ses fidèles bourgeois (3); Thiéri, comte de Clèves, en eut l'engagère, en 1390, avec tous les honneurs, droits, juridictions, revenus et toutes leurs dépendances; et, en qualité de seigneur gagiste, il en confirma tous les privilèges (4); il y eut même, au sujet de la propriété de cette ville, des contestations entre l'empereur et l'évêque de Cologne (5). On le voit, Duisbourg fut possédé tour à tour par différents seigneurs; Duisbourg eut le triste privilège de servir d'hypothèque pour les dettes des empereurs, et Dieu sait combien leurs créanciers étaient nombreux; Dieu sait combien de fois ils se trouvèrent dans la nécessité d'avoir recours aux engagères pour faire face à leurs obligations. Le chapitre de saint Servais et Raoul de Zeringen n'auraient-ils pas eu la possession momentanée de cette ville ou de sa monnaie, à titre d'en-

(1) LACOMBLET, *Urkundenbuch*, t. I, p. 133.

(2) BUTKENS, t. I, *preuves*, p. 56; DUMONT, t. I, part. 1, p. 131.

(3) TESCHENMACHER, *Annales Clivie*, avec le *Codex diplomaticus*, de DITHMARUS, p. 3, n° XI.

(4) *Ibid.*, p. 6, n° XIV et XV.

(5) *Ibid.*, dans les *Annales*, p. 149.

gagère ou autrement? C'est probable : Duisbourg ni aucun droit que les évêques de Liège tenaient en cette ville, ne sont mentionnés dans les diplômes, qui font la nomenclature de leurs droits, possessions définitives et seigneuries. Hàtons-nous cependant d'ajouter que jusqu'ici on ne connaît aucune charte qui leur confère la jouissance, même momentanée, de cette ville.

VII

Le denier de Théoduin, évêque de Liège, décrit par M. De Coster, sous le n° 58, porte au revers une croix haussée, au pied de laquelle sont placés deux oiseaux. L'auteur fait observer, à propos de ceux-ci, qu'un denier épiscopal de Thuin, mais postérieur à celui dont il donne la description, est marqué également de deux oiseaux (1). Nous possédons le dessin d'un denier de Théoduin d'un type entièrement différent et qui est indubitablement frappé dans cette ville :

Av. DIEOVINVS. Profil à gauche.

Rev. ✠... VINVS. Main.

Ar. (Pl. VI, fig. 6.)

Justifions avant tout la lecture (M)VINVS.

(1) Il n'est peut-être pas inutile de faire observer que M. Dideron reproduit, dans son *Iconographie de Dieu*, des exemples de croix au pied desquelles sont placés des oiseaux, sans avoir aucune signification déterminée, si ce n'est comme ornement. S'il en est ainsi dans le cas qui nous occupe, ces oiseaux ne désigneraient pas l'atelier de Thuin, et figureraient sur ce denier, comme ils figurent sur les exemples reproduits par M. Dideron.

Pendant le XII^e siècle la forme latine de Thuin est *Tudinium et castrum Tudiniacum* ; or, d'après les observations qui ont été faites, les désinences *acum* et *us* se confondent souvent pendant le moyen âge. Ainsi *Stabulacus* et *Stabulacum*, *Landernacus* et *Landernacum*, *Gemblacus* et *Gemblacum*, *Templaus* et *Templacus*, se rencontrent souvent. *Tudiniacum* peut donc devenir *Tudinus* et par contaction *Tuinus*, forme dans laquelle on reconnaît déjà la dénomination en langue vulgaire de Thuin. Du reste, *Bullo*, *Bullon* et *Bulonium* devient, sur les monnaies de Godefroid de Bouillon, *Bulonus*. Nous pensons donc que notre denier appartient à l'atelier de Thuin.

La dextre, qui figure sur cette pièce et qui se trouve reproduite sur bon nombre d'autres monnaies du moyen âge, désigne la puissance de Dieu et parfois la divinité elle-même. Dans la Bible, au lieu de désigner Dieu, c'est sa main qui fait et défait, crée et anéantit, prend et donne, bénit et frappe : *omnia hæc manus mea fecit, et facta sunt omnia, cujus summa potestas*, est-il dit dans Isaïe. Elle a fourni à Seelander matière à une dissertation intéressante, dans laquelle il cite les auteurs qui, avant lui, ont traité le même sujet (*).

La main divine est encore reproduite sur les deniers de Baudouin VII, comte de Flandre (1111-1119), et prouve que cet emblème religieux, qui figure déjà sur des monnaies de l'époque des carlovingiens, a été longtemps conservé

(*) SEELANDER, *Sehen Schriften von teutschen Mützen mülterer Seiten*, p. 110. — Voy. aussi DIDERON, *Iconographie de Dieu*, pp. 207 et suiv., et DOM PITRA, t. III, pp. 8, 31. — MIGNÉ, p. 582, t. XXVII de l'*Encyclopédie théologique*.

sur le numéraire belge; mais il a été abandonné en Belgique plus tôt qu'en Allemagne, où on le voit encore sur des monnaies municipales du commencement du XIII^e siècle (1).

CH. PIOT.

(1) SCHLEGEL, *Tractatio de numis antiquis*.

Le denier de Baudouin VII est gravé dans la *Revue*, 2^e série, t. VI, pl. XXVIII, fig. 3, à côté d'un denier de Robert II (1093-1111). La ressemblance du type, du module et du poids de ces monnaies avec le denier que M. Serrure, fils, a attribué à l'un des comtes de Flandre, du nom de Robert, qui régnèrent de 1071 à 1111, lui donne parfaitement raison, et nous fait rétracter l'opinion que nous avons émise à son sujet dans la *Revue*, t. VI, p. 357. Il n'y aurait peut-être qu'une seule objection à lui faire encore, c'est de supposer, à cause de sa ressemblance avec le type des petits deniers de Béthune, qu'il peut avoir été frappé par Robert III (1073-1106) ou par Robert IV (1106-1129), seigneur de cette localité.

Ces deux deniers prouvent à l'évidence que la monnaie attribuée à Robert II, comte d'Artois (1250-1302), ne peut lui appartenir.

Tout en adoptant notre opinion, en ce qui concerne ce denier, pour l'enlever à Robert II, comte d'Artois, M. De Coster nous reproche de vouloir opposer à l'attribution du denier à Robert II, comte de Flandre, une combinaison qui n'a, dit-il, aucun fait analogue dans notre numismatique, c'est-à-dire pour substituer à un puissant comte de Flandre, un avoué d'Arras.

Ce fait n'est pas aussi inouï que M. De Coster le prétend. N'a-t-on pas enlevé au puissant comte de Flandre, du nom de Philippe d'Alsace, un gros tournois pour le restituer, à qui? à un seigneur bien moins important, à Philippe de Thiette, qui administra le comté de Flandre pendant la détention de son père? Ne s'est-on pas permis d'enlever au puissant empereur Louis, comte de Hainaut, un gros tournois, pour le restituer à un comte de Berg? Le degré plus ou moins élevé de puissance n'est pas un motif pour restituer ou enlever une monnaie à un seigneur. Le droit est tout, à moins qu'on ne veuille contester ici, aux seigneurs de Béthune, le pouvoir de battre monnaie, prérogative que les auteurs leur accordent unanimement.

« Vent-on, continue M. De Coster, la contre-épreuve de la rectification

qui nous occupe ? Nous la trouvons dans la comparaison à établir entre le système monétaire des feudataires de l'empire et le système monétaire flamand. En effet, les deniers de ma trouvaille, qui appartiennent à la seconde moitié du XI^e siècle, pèsent 0.85 à 0.92, tandis que ceux d'Arras, au nom de Robert, ne fournissent que 0.55 à 0.60. »

Au moment où nous faisons notre objection, cette question n'en était plus une pour les monnaies du XIII^e siècle, mais elle était encore très-problématique au moment où M. De Coster écrivait ces lignes. Nous n'osions pas résoudre la question par la question. Nous étions même en droit de supposer, par suite du poids des deniers de Baudouin V, comte de Flandre (1036-1067), qui pèsent 0.85, qu'ils étaient à peu près du même poids en Flandre comme en terre d'Empire, et que, pendant la seconde moitié du XI^e siècle, la différence entre le numéraire des fiefs de l'Empire et celui de Flandre, n'avait pas la même proportion qu'elle avait au XIII^e siècle. La question est maintenant résolue par la publication des deniers de Robert II et de Baudouin VII, comtes de Flandre ; s'ils prouvent que le denier au nom de *Vedaste* est plus ancien que nous le supposions, ils démontrent aussi que nous avons raison en le contestant à Robert II, comte d'Artois (1280-1302), et en prétendant que leur type est bien plus ancien. Cette question, qui est pour nous l'affaire capitale, est donc résolue en notre faveur, et nous voyons avec satisfaction que, sous ce rapport, tous les numismates, qui s'en sont occupés, sauf un seul, sont d'accord sur ce point.

UN MÉREAU DE JEAN BONT,

CHANTRE DU CHAPITRE DE SAINTE-GUDULE, A BRUXELLES.

(Pl. III, fig. 10.)

Notre illustre maître, M. Lelewel, a signalé, avec raison, l'indifférence de la plupart des amateurs pour les méreaux ⁽¹⁾.

Ces monnaies fictives n'occupent, il est vrai, qu'une place secondaire dans la science numismatique, mais l'on ne saurait contester leur importance comme documents historiques.

Un jardinier, en bêchant la terre, a trouvé, à Louvain, pendant le mois de novembre 1836, un méreau de cuivre, dont je viens de faire l'acquisition, et que je m'empresse de publier dans la *Revue numismatique*, croyant qu'il offre quelque intérêt pour l'histoire. En voici la description :

Av. ✠ STHCMT ✠ DEI ✠ GVDELTA ✠ VIRGO ✠.

Sainte Gudule nimbée, de face, tenant un livre de la main droite, une lanterne de la main gauche, et entourée d'un épicycloïde à dix lobes, ornés de trèfles et de pavots.

(1) *Revue de la numismatique belge*, t. I, p. 333.

Rev. ΙΟΗΤΗΗΣ : * : ΒΟΝΤ : * : ΕΤΝΤΟΡ : *.

Dans le champ Ω (*erellus*), entouré d'une épicycloïde à neuf lobes, ornés comme ci-dessus.

(Pl. III, fig. 10.)

Le méreau, dont je fais précéder la description, se rapporte à un personnage qui a joué un certain rôle dans l'histoire de Brabant.

Jean Bont, docteur dans les deux droits, fut archidiaque de Famenne, dans le diocèse de Liège, chanoine-trésorier et chantre du chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, membre du conseil du duc de Brabant, chancelier du conseil souverain du Brabant, chanoine et trésorier de l'église métropolitaine de Cambrai (1).

Pendant les troubles qui agitèrent le Brabant, en 1420, sous le règne de Jean IV, Bont fut exilé par les États, comme coupable d'avoir donné de mauvais conseils au duc (2).

Il dota l'hospice des Douze-Apôtres, à Bruxelles, fondé par son oncle paternel Guillaume Bont, chanoine du chapitre de Sainte-Gudule et secrétaire de Jeanne, duchesse de Brabant (3).

En 1427, il fut nommé chancelier du conseil de Brabant, sous Philippe de Saint-Pol. Ce fut dans une réunion des états, tenue à l'hôtel de ville de Louvain, le 19 juillet 1429, à huit heures du soir, que maître Jean Bont

(1) Voy. BUTKENS, t. II, p. 343. — LOYENS, *Tractatus de consilio Brao.* p. 55.

(2) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 200.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 298.

remit les sceaux du duc de Brabant, qui lui avaient été confiés, en sa qualité de chancelier du duché, et qu'il fut, à sa demande, honorablement démissionné (1).

Molanus, dans son manuscrit concernant l'histoire de Louvain (lib. 9), appelle Jean Bont : « *Magnus Universitatis patronus*, »

Enfin, il mourut, en 1433, et fut enterré dans le pourtour de l'église de Sainte-Gudule, où une pierre tumulaire lui fut élevée, portant une inscription que Butkens reproduit de la manière suivante (2) :

D. O. M.

Johannes Bont, hujus ecclesie Canonicus et Thesaurarius, Archidiaconus Faminie et Metropolis Cameracensis Canonicus et Thesaurarius, Brabantie Cancellarius ab anno MCCCCXXVII. Obiit anno MCCCC.LIII.

Ses armoiries sont d'argent chevronnées de sable à trois quintefeuilles de même, boutonnées d'argent.

G. GODDONS.

(1) *Voy. Groot gemeyn Boek*, fol. 273 ; *LOYENS*, l. c., p. 334.

(2) *BUTKENS*, t. II, p. 360. — *Voy.* aussi la *Basilica Bruzellanensis*, où elle est également reproduite.

UNE MÉDAILLE INÉDITE
DE CHARLES DE COCQUIEL,

PORTANT LA DATE DE 1561.

(Pl. I, fig. 6.)

Ce monument, d'une exécution remarquable, paraît être entièrement inédit. Il se trouve aujourd'hui entre les mains de l'un des descendants de Charles de Cocquiel, qui a bien voulu en permettre la publication.

Sa forme, la date de 1561, et surtout la singulière devise tracée au revers, nous obligent à classer cette médaille parmi les *méreaux des églises sous la croix*.

Je m'explique. On appelait ainsi chez nous, au xvi^e siècle et plus tard en France, les marques ou signes de reconnaissance qu'un ancien d'une communauté protestante distribuait à ses coreligionnaires pour leur faciliter l'accès de leurs réunions secrètes dites sous la croix, à cause des persécutions auxquelles elles étaient exposées. Les rigueurs extrêmes de l'inquisition avaient mis à la mode ce moyen de surveillance et de contrôle. On tâchait de le rendre le moins compromettant possible.

Quelques méreaux français sont frappés à la *fleur de lis*, quelques-uns des nôtres *au lion*. Celui qui nous occupe n'offre rien de suspect. Les mots : *Pas à pas passons*, auraient pu être invoqués par le sire de Cocquiel comme étant sa devise ; or, tout le monde, au xvi^e siècle, possédait

une devise plus ou moins classique, ingénieuse ou bizarre, et il n'y aurait rien eu à répondre à cela. Mais nous supposons que la légende du sire de Cocquiel n'était pas aussi innocente que tant d'autres, et qu'elle devait signifier à peu près : *Présentez-vous à l'assemblée de nos frères, seul et discrètement*. Cette explication nous est inspirée par quelques cachets et quelques médailles du même genre, dont les inscriptions indiquent plus clairement la destination. On pourrait en donner beaucoup d'autres, sans doute, mais je ne suis pas un OEdipe, et je craindrais, en vérité, de contrarier quelque sphinx de ma connaissance.

J'avouerai donc que l'on peut faire dire à une devise à peu près tout ce que l'on veut.

Jean Taffin, l'un des pasteurs calvinistes d'Anvers, à l'époque du duc d'Albe, avait été assez heureux pour pouvoir faire entrer son nom dans la sienne. Il disait : A Dieu ta vie, à Dieu ta fin. C'est là une preuve combien alors on aimait à marier les petites choses aux grandes.

Regardons la belle figure de Charles de Cocquiel. Elle porte le sceau de ce xvi^e siècle, si puéril et si grand, si naïf parfois et si héroïque toujours. Elle annonce un homme de quarante-cinq ans environ, plein de bonhomie, mais aussi de fierté et de résolution (1). Cocquiel était membre du consistoire de l'Église luthérienne d'Anvers. Une liste de personnes suspectes, dressée après les pillages de 1566,

(1) La médaille porte cependant cinquante-trois ans, et au revers 1561 ; ce qui mettrait la naissance de notre personnage à l'année 1508.

Elle est signée : STEH (le H n'est pas bien certain) ; il est donc à supposer qu'elle est de *Stephanus Hollandicus*, graveur du xvi^e siècle, qui habitait Utrecht. Il signait STEF. H.

nous apprend qu'il y siégeait encore en cette qualité. Voici tout entière, la note qui le concerne :

« Charles Cocquiel, du consistoire des martinistes, et
« son beau-filz nommez Maternus Schoof et tous ses beaux-
« fils et enfants. »

En 1567, il remplit les fonctions de maitre des pauvres de son église, mais l'année suivante il est frappé d'une sentence de bannissement et forcé de quitter le pays.

On possède un jeton de la même famille, qui a été recueilli par Van Loon. Il a été frappé à l'occasion de l'anoblissement des frères Michel et Nicolas Cocquiel par Charles-Quint, en 1539.

Nous terminerons cette notice, que M. Piot a bien voulu nous demander, en formant des vœux pour que l'histoire métallique du protestantisme des Pays-Bas occupe enfin le zèle de quelques initiés. Les méreaux d'assemblée ou de communion, et surtout ceux de nos églises mystiques, méritent d'être interrogés, étudiés et classés. Nous ne sommes plus, malgré toutes nos imperfections, au temps où l'on se plaignait, avec François Villon, d'avoir :

Une bourse d'argent légère
Qui estoit plaine de mereaulx.

CH. RAHLENBECK.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. LEYS,

NUMISMATE.

Antoine Philippe Maximilien Leys naquit à Paris, dans la paroisse Saint-Séverin, le 8 juin 1769, du mariage de Maximilien Joseph Leys, docteur régent de l'ancienne faculté de médecine de cette même ville, professeur en chirurgie en ladite faculté, doyen de réception, médecin en chef du Gros Caillou et de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, membre de la Société académique et l'un des collaborateurs à la pharmacopée, avec Jeanne Eustoquie de Silly, fille d'un avocat au parlement de Paris.

Il venait d'entrer dans sa cinquième année, lorsqu'il fut placé par son père chez un de ses grands-oncles, prêtre bénéficiaire de première classe de la cathédrale de Saint-Omer, qui prit soin de son éducation et lui fit faire ses classes au célèbre collège de Saint-Bertin. Dès qu'elles furent terminées, il revint dans son pays natal pour y étudier la chirurgie; mais quelques difficultés étant venues à l'encontre de ses projets, il laissa là le scalpel, et, de dépit, courut s'embarquer sur le premier vaisseau prêt à appareiller. C'était un bâtiment faisant voile pour les parages de Madagascar et

de Mozambique, et se livrant à la pêche du cachalot et de la baleine. Parti comme simple volontaire dans le courant d'octobre 1788, il fut peu de temps après promu au grade de lieutenant. Cette existence pleine de dangers, cette guerre à mort aux géants des mers convenait à son humeur aventureuse et hardie.

Il avait fait deux fois le tour du globe dans l'espace de trente-huit mois et s'apprêtait à recommencer un nouveau voyage, à affronter de nouveaux périls, lorsque le 7 juin 1792, il reçut l'ordre de prendre du service dans la marine militaire où il ne tarda pas à être élevé au grade d'aspirant.

D'un courage et d'un sang-froid remarquables, l'occasion se présenta bientôt pour lui d'en donner de nouvelles preuves. Le 1^{er} juin 1792 (13 prairial an II), une rencontre a lieu entre la flotte française sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse et la flotte anglaise bien supérieure en nombre; malgré des prodiges de courage, la France subit un douloureux échec au combat du *Vengeur*.

Fait prisonnier durant l'action, M. Leys fut conduit à Londres; mais libre sur parole, il put, grâce aux brillantes et solides études qu'il avait faites, donner des leçons de français, de grec, de latin, qui lui permirent de supporter avec plus de patience que tout autre, une captivité qui dura vingt-deux mois.

Rendu à la liberté, il fut nommé commandant de la canonnière le *Mentor*; mais les fatigues incalculables qu'il avait essuyées avaient altéré sa santé et épuisé ses forces : il tomba malade et fut transporté à Flessingue, et c'est là que, sur sa demande, il reçut son congé de réforme, le 28 messidor an V.

Dans l'impossibilité de se livrer désormais à des travaux suivis, par suite du délabrement de sa santé, et cependant d'un esprit trop actif pour rester inoccupé, M. Leys s'adonna tout entier à l'étude de la numismatique et parvint à former une riche et précieuse collection de monnaies romaines du Haut et du Bas-Empire et de l'époque byzantine.

Le Haut et le Bas-Empire notamment, offrent une suite de pièces, la plupart à fleur de coin, et qui, jusqu'à Postume, sont toutes en or ou en argent. Il ne manque à cette suite, pour être complète, que les médailles suivantes qu'on sait être uniques ou d'un prix inabordable: 1° Clodius-Macer, 2° Tranquilline, 3° Cornelia-Supera, 4° Martinien, 5° Placidie, femme de Constance III, 6° Glycérius et Basiliscus.

Ce cabinet parfaitement connu des numismates que nous nommerons tout à l'heure ne présente aucune pièce susceptible d'être suspectée. MM. Cousinéry et Rollin père, juges compétents en la matière, l'ont, du reste, attesté en ces termes :

« Je puis certifier que la collection de mon estimable ami M. Leys est belle et authentique. *Signé* : COUSINÉRY. »

« La médaille en argent de Pescennius-Niger, au revers *boni eventus*, est authentique, ainsi que toutes celles que possède mon vieil et excellent ami Leys, dont la collection est remarquable par les raretés et le grand nombre de têtes qu'elle renferme. *Signé*, ROLLIN. »

Les connaissances étendues de M. Leys dans cette branche si importante de l'archéologie, l'avaient mis en rapport avec les antiquaires les plus distingués : MM. Allier de Haute-

Roche, Cartier, Chapet, d'Auxerre (1), Conbrouse, Cousinéry, Hermand, de La Saussaye, de Longpérier, le duc de Luynes, le baron Marchand, du Mersan, Mionnet, Millingen, le baron de Montferret, Rollin père et fils, de Saulcy, du Sommerard et le baron Vincent; il était même uni à la plupart d'entre eux par les liens d'une étroite amitié.

La Société des antiquaires de la Morinie qui connaissait le mérite de M. Leys, s'était empressée, dès l'année de sa fondation (1832), de se l'attacher en qualité de membre correspondant.

La Société archéologique de Sens, à l'organisation de laquelle il avait contribué de tout son pouvoir, voulant lui donner un témoignage de son respect et de sa reconnaissance, lui avait conféré le titre de membre honoraire.

M. Leys connaissait sept langues et plusieurs dialectes, il parlait facilement le latin, le grec, le flamand et l'anglais.

Il comptait parmi ses parents : les deux Heinsius, Santeul et Jean Bart (2), et portait pour armes : lozangé d'or et

(1) M. Chapet appartenait à l'ordre célèbre des Oratoriens. C'était un archéologue des plus distingués qui malheureusement est trop peu connu. Professeur de rhétorique à l'école militaire de Tournon, ensuite maître des études au collège d'Autun, il passa de là à la direction de la cristallerie du Creusot, puis fut mis à la tête du collège de Juilly qu'il quitta trois ans après pour se retirer à Auxerre, son pays d'adoption, et se livrer exclusivement à son goût favori pour la littérature et les antiquités. Nous regrettons sincèrement de n'être point à même de raconter la vie si utilement et si laborieusement remplie du Père Chapet et de publier ses intéressants travaux. Espérons qu'un jour viendra où ses compatriotes se rappelleront enfin qu'ils ont eu parmi eux un savant du plus grand talent, et répareront l'oubli dans lequel il est resté jusqu'ici!

(2) Voir les documents publiés par nous sur Jean Bart et sa famille,

de sable, au chef de gueules chargé de trois merlettes d'argent.

M. Leys est mort à Sens, département de l'Yonne, le 14 février 1847, à l'âge de soixante et dix-huit ans.

Il a laissé quelques écrits publiés dans différents journaux et revues, et qui ont pour titres :

1° « Lettre à M. du Mersan, du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, sur une pièce inédite de la Judée navale (1). »

Cette médaille O. M. B. offre, à l'avant, la tête de Titus couronnée de laurier, tournée à droite, avec la légende : ✠ CAES IMPAVG FTRP COS VI CENSOR. On voit, au revers, les vestiges d'un type représentant un palmier, ayant d'un côté une figure (2) adossée contre sa tige, et de l'autre des boucliers entassés à ses pieds. On lit autour, très-distinctement, IVDAEA NAVALIS, et, à l'exergue, S C.



dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 1853-1854, pp. 377 et suiv.

(1) *France départementale*, août 1856, 3^e année, 8^e livr.

(2) M. Leys et le graveur se sont trompés tous les deux en indiquant cette figure comme étant assise, tandis qu'elle se trouve debout.

Cette épithète de **NAVALIS**, adjointe à **IVDAEA**, devait faire et fit en effet sensation dans le monde savant. De toutes parts, en Angleterre aussi bien qu'en France, s'établit, entre les maîtres de la science, au sujet de ce revers, une polémique qui dura quelque temps et se termina en faveur de la Judée navale, que l'on reconnut comme bien authentique, bien franche et bien vierge, grâce à l'opinion toute-puissante de MM. Cartier, de La Saussaye, de Longperier ⁽¹⁾, du Mersan, Millingen, Mionnet, Rollin père et Waddilove, qui, à l'exception de ce dernier, avaient tous vu et examiné cette pièce avec la plus scrupuleuse attention.

Nous croyons inutile d'émettre les différentes opinions qui se sont produites à l'occasion de ce curieux monument, et nous pensons qu'il est préférable de renvoyer les lecteurs de la Revue aux publications et journaux qui ont traité la matière in extenso ⁽²⁾.

2° « Note sur les médailles gauloises. »

Elle contient des documents historiques sur cette partie de la numismatique, alors (1836) encore peu explorée.

3° « Lettre à M. Tarbé, rédacteur des Affiches de Sens, « sur les monnaies romaines ⁽³⁾. »

(1) Les gravures de cette médaille publiées jusqu'ici, proviennent du bois que M. de Longpérier prit la peine de dessiner lui-même.

(2) Voir outre la *France départementale*, citée supra : *Revue numismatique française*, 1836, p. 463 ; 1837, p. 317 ; 1838, p. 472 ; 1839, p. 814. *Journal numismatique*, de M. Ackerman, publié à Londres, n° de septembre et d'octobre 1836, et d'avril 1837.

(3) N° du 1^{er} octobre 1836, 6^e n° du 7 janvier 1837.

Le but de cet écrit fut de démontrer l'utilité incontestable des médailles, au point de vue de l'histoire, de détruire l'opinion des gens qui ne voient dans les monnaies qu'un simple objet de curiosité, sans aucune espèce d'utilité pratique, et de chercher à inspirer le goût de cette science.

4° « Nécrologie du P. Chapet, de l'oratoire, dont il est « parlé plus haut (1). »

5° « Explication d'une monnaie de Baudouin de Flandre, « empereur de Constantinople (*). »

On connaît la médaille de Baudouin de Flandre, représentant, d'un côté, l'empereur en habit de guerre, à droite, tenant une longue croix et paraissant s'appuyer sur un bouclier, et, de l'autre côté, dans le champ, les caractères grecs **HBAN** autour d'une croisette.



M. Leys interpréta ainsi ces caractères ✠ (ou Σταυρι) **Ηγεμονισ Βαλδουιν**, ô croix, conduis Baudouin ; ou : ✠ (sous-entendu *ιστι*) **Ηγεμων Βαλδουινου**, la croix est le guide de Baudouin.

Mais avant de mettre au jour son opinion, il avait consulté M. de Sauley, qui lui répondit à ce sujet ce qui suit :

(1) *Journal de Sens*, n° du 3 mars 1836.

(2) *Revue numismatique française*, année 1839.

« Je vous avoue que, plus que jamais, je crois que les trois lettres BAN sont le squelette du nom de Βαλδουινος, abrégé sur d'autres pièces d'une manière encore plus courte. Resterait donc à chercher la valeur de l'H, et celle que vous lui donnez (ηγυμων) est, tout au moins, extrêmement ingénieuse et mérite d'être publiée; car si elle ne satisfait pas tout le monde, au moins elle donnera le désir de chercher une meilleure leçon. Je ne puis donc que vous engager très-fortement à faire connaître aux amis de la numismatique byzantine, le sens que vous donnez à ces lettres énigmatiques..... »

6° « De l'évaluation de la monnaie des anciens (1). »

Dans cet article, l'auteur passe en revue les savants qui se sont occupés de rechercher cette évaluation, et analyse leurs différentes opinions; puis il fait connaître les diverses modifications apportées à la valeur des espèces, en explique les causes et termine par des applications tirées des pièces de son cabinet.

7° « Lettre à M. Tarbé, sur quelques documents relatifs à Chaumont (2). »

Par cette lettre, M. Leys fait connaître certains faits se rattachant à cette commune, située à quelques kilomètres de Sens. Chaumont, dit-il notamment, qui tire son nom du latin *calvus* ou *calidus mons*, possédait, au XII^e siècle, un château fort, qui perpétuait peut-être l'ancienne importance

(1) *Affiches de Sens*, n^o du 7 mars 1840.

(2) *Ib.*, n^o du 22 août 1840 et *Revue numismatique de Blois*, 1840, p. 180.

de cette position comme castellum romain ayant succédé à un oppidum gaulois.

8° « Notice sur une monnaie byzantine de Basile 1^{er} (1). »

Cette monnaie ayant quelque similitude avec celle publiée par M. de Saulcy, dans son Essai de classification des suites monétaires byzantines (pl. XVIII, n° 10), est sans nul doute une variété qui se distingue par des caractères bien tranchés. Elle porte à l'avvers, à côté du B grec, une petite croix potencée; et au revers un Ω surmonté d'un O (2).



M. Leys considère les deux lettres du revers comme les initiales de : πιστος, le croyant, celui qui a illustré sa foi. Il pense que cette épithète fut donnée à Basile, en mémoire de son zèle pour la religion, comme plus tard celle de défenseur de la foi au roi d'Angleterre, Henri VIII.

9° « Quelques mots sur l'archéologie en général. »

Ce Mémoire fut lu en 1844, dans une des premières

(1) *Mémoires des antiquaires de la Morinie*, 5^e vol., 1839-1840, pp. 169 et suiv.

(2) Nous croyons devoir prévenir les lecteurs de la Revue que les gravures et lithographies parues jusqu'à ce jour des médailles dont nous venons de parler ne sont point d'une fidélité parfaite, embellies qu'elles ont été par l'imagination des artistes. Aussi, dans nos dessins, nous avons cherché à nous rapprocher le plus possible des originaux, et nous pouvons garantir la rigoureuse exactitude des gravures reproduites par la *Revue belge*.

séances de la société archéologique de Sens. Il renferme les notions nécessaires à toute société académique naissante.

· 10° « Notice sur un bouton de la garde nationale de « Pont-sur-Yonne, lue à la même société, en 1845. »

Rien n'est à négliger en numismatique, voire même les objets qui, au premier abord, ne paraissent présenter aucun intérêt, témoin les boutons en général. Celui dont il s'agit ici, porte : Écu d'azur au pont d'argent maçonné de sable, surmonté de trois fleurs de lis, aussi d'argent ; la devise est : PONT-SUR-YONNE ; les tenants : à senestre, un sauvage armé d'une pierre ; et à dextre, une branche de laurier et un lion barroqué.



Ce sujet allégorique a rapport à la valeur dont firen preuve, au xvi^e siècle, lors d'un siège mémorable, les habitants de Pont-sur-Yonne, qui, ayant épuisé toutes leurs munitions, lancèrent une grêle de pierres et de projectiles de toute espèce contre leurs ennemis étonnés.

Nous ne raconterons point les singuliers épisodes des voyages de M. Leys, ce récit nous entrainerait beaucoup trop loin ; nous ne parlerons point non plus des soins assidus qu'il prodiguait aux pauvres malades, heureux de mettre à profit les études médicales et chirurgicales qu'il

avait faites autrefois ; mais ce que nous pouvons dire, c'est que les personnes qui ont connu l'homme vertueux dont nous venons d'esquisser la vie et d'analyser les travaux, ont pu apprécier son extrême affabilité, sa rare modestie et son exquise urbanité. Aussi les savants avec lesquels il était en relations, professaient-ils pour lui une grande affection et une sincère estime. C'est ce qu'attestent la plupart des lettres qui lui étaient adressées.

« Je vous remercie très-affectueusement, mon bien estimable ami — lui écrivait le 1^{er} août 1836 le savant oratorien Chapet — de l'intérêt de cœur qui vous a inspiré des inquiétudes sur ma santé. Des âmes comme la vôtre, dédommagent bien précieusement de tant de misères qui roulent si pitoyablement aujourd'hui à travers tous les chemins de ce pauvre monde. Convenez que voilà bien une phrase de vieux (il avait alors 83 ans), elle est sortie, je la laisse. »

« Je suis honteux, mon sage ami — lui écrivait encore l'abbé Chapet, le 30 janvier 1837 — de me trouver cette fois arriéré de si loin à votre égard ; mais vous savez, ou du moins vous soupçonnez déjà qu'il est un âge de torpeur et de laisser-aller, où l'on n'est plus décidément le maître de faire marcher à volonté ni sa cervelle ni ses doigts. Je n'en suis pas encore acculé tout à fait jusqu'au droit de m'en plaindre ; mais j'en gémiss tous les jours et très-particulièrement vis-à-vis de vous, avec qui la correspondance est pour moi un des charmes les plus doux de ma solitude. Indulgence, indulgence, les vieux en ont tant et si souvent besoin : Scimus et hanc veniam petimusque damusque vicissim. »

Et plus loin : « Faites-moi la grâce de bien compter, de compter toujours sur mes sentiments pour vous, et sur le prix que j'attache à cette franchise, à cette droiture importante qui font ensemble le caractère bien distinctif de votre âme. »

G. DUBOIS-LEYS.

Sens, le 8 octobre 1856.

L'auteur de cette notice est mort, à Sens, le 47 décembre 1856, laissant son père et ses amis dans la plus grande désolation. Agé de 30 ans à peine, **Gustave DUBOIS-LEYS** a succombé à une maladie de poitrine, qui n'avait fait que redoubler son goût pour l'étude. La numismatique avait toujours été sa science favorite, et il y avait été formé par les soins de son aïeul, savant modeste comme lui, à la mémoire duquel il a voulu consacrer son dernier travail. Il est impossible d'être plus distingué par les qualités du cœur que ne l'était G. Dubois, et la foule considérable qui l'accompagnait à sa dernière demeure témoignait de l'estime générale dont il était entouré. Membre de plusieurs sociétés savantes, archiviste de la société archéologique de Sens, il apportait dans toutes ses relations l'exactitude, l'urbanité, la sincérité et le zèle le plus complet. Qu'il me soit permis d'exprimer ici ma douleur personnelle, et de rendre un hommage public au caractère de Gustave Dubois, qui était pour moi plus qu'un ami.

(Note de M. PH. SALMON.)

MÉLANGES.

Description des monnaies de Mayence du moyen âge, par HENRI PHILIPPE CAPPE, membre de plusieurs sociétés savantes (en allemand); Dresde, 1856, aux dépens de l'auteur; en vente chez Mittler et fils, à Berlin, in-8°, de xiii et 174 pages, plus 7 planches de monnaies.

Mayence, comme les autres contrées rhénanes, s'est trouvée fréquemment sous la même domination que la Belgique, et a donc maintes fois partagé le même sort, depuis les Romains jusqu'à la fin de l'empire français, — depuis l'ancien César jusqu'au César moderne. Son histoire monétaire ne saurait donc être indifférente pour nous, et l'examen de l'ouvrage mentionné ne sera peut-être pas défavorablement accueilli par les lecteurs de la *Revue de la numismatique belge*.

M. Cappe, écrivain entreprenant et très-fécond, s'aperçut que les savants de l'Allemagne, en dédaignant l'histoire monétaire de leur patrie, ne s'occupaient guère que de celle des anciens ou des pays étrangers. Il conçut donc un plan vaste et patriotique, celui de publier seul et successivement, les monographies monétaires, pour le moyen âge, des innombrables grandes et petites principautés de l'Allemagne, pour lesquelles de bons travaux modernes n'existaient pas encore.

Il n'y a personne, sans doute, qui ne soit disposé à lui souhaiter tout le succès possible dans une entreprise si utile, mais si ardue, et même à lui vouer de la reconnaissance pour son zèle.

On pourrait cependant se permettre de rappeler, à M. Cappe, certain proverbe qui signale le danger de trop embrasser, et de craindre qu'il n'ait un peu surtaxé ses forces. Ce n'est pas qu'il se fasse illusion sur l'étendue de ses connaissances. Au contraire, dans plusieurs de ses préfaces, il déplore modestement son insuffisance en réclamant, sous ce rapport, l'indulgence des connaisseurs. Si de plus savants que lui, dit-il, ne peuvent ou ne veulent pas entreprendre la tâche qu'il s'est imposée, il aura du moins frayé la route.

Voici les monographies monétaires allemandes pour le moyen âge que l'auteur a déjà fait paraître, et dont les publications se sont succédé rapidement :

Les empereurs et rois allemands (t. I, 1848, t. II, 1850), la Bavière, les Burggraves de Ratisbonne, et les évêques d'Augsbourg (1850), Munster, Osnabruck, Paderborn, Corvey et Herford (même année), l'abbaye impériale de Quedlinbourg (1851), Cologne (1853), la ville et l'évêché de Hildesheim (même année), enfin Mayence (1856).

Nous n'avons à nous occuper que de ce dernier travail.

On ne possédait qu'un seul ouvrage spécial sur les monnaies de Mayence, celui de Würdtwein, publié en 1769. Depuis lors la science a fait beaucoup de progrès, et la terre a rendu bien des trésors monétaires enfouis dans son sein. Aussi Würdtwein ne donne-t-il la liste que de 734 monnaies et médailles seulement, dont moins de 200 appartiennent au moyen âge. M. Cappe, de son côté, dans le

livre qui vient de paraître, nous offre la description de 775 monnaies mayençaises, depuis les monétaires Mérovingiens jusqu'à l'année 1516. C'est beaucoup, sans doute, mais la numismatique de Mayence est fort riche, et cette liste est encore bien loin d'être complète. Dans ma collection seulement, qui n'est pas pourtant fort considérable, je trouve environ cinquante pièces du moyen âge non citées, et j'en connais beaucoup d'autres encore. — Toutefois, ceux qui savent combien il est difficile, sinon impossible, d'être complet en numismatique, ne feront pas un reproche à M. Cappe d'omissions inévitables. Il aurait pu cependant, me paraît-il, éviter une partie de ces omissions, en ne se bornant pas à sa propre collection et à celles de quelques amis, et en se fiant pour le reste aux publications sur la numismatique. Il n'aurait surtout pas dû omettre de visiter, avec soin, la collection de la ville de Mayence, la plus nombreuse en ce genre qui soit connue, et qui renferme environ 1,700 monnaies et médailles du pays.

Un reproche plus grave que l'on pourrait adresser à M. Cappe, c'est celui d'avoir fait un très-grand nombre d'attributions fausses qui se sont glissées dans son travail. Par là cet ouvrage, au lieu d'être utile, peut devenir dangereux pour les amateurs peu instruits, qui voudraient classer leurs collections d'après les indications qui s'y trouvent. Il faut bien en convenir, l'œuvre de M. Cappe trahit, dans bien des parties, la hâte avec laquelle il a été composé. En effet, beaucoup de monnaies, dont il n'a pas donné la représentation, ne sont pas décrites suffisamment, ni avec assez de clarté. Souvent on ne sait pas si la pièce est d'or ou d'argent, et quel est son module. Les monnaies d'un même prince,

parfois très-nombreuses, se suivent pêle-mêle, et sans aucun ordre; de sorte qu'il faut de longues recherches pour s'assurer si la pièce que l'on a en vue s'y trouve. L'ordre chronologique même, alors qu'il devient possible pour les pièces datées, n'y est pas toujours suivi.

Mais le plus grand défaut de M. Cappe, je le répète, est celui de n'avoir pas assez observé la loi de la filiation des types, et d'avoir parfois négligé la description minutieuse de ces types. Dans la science de la numismatique, la *comparaison* est un point capital, qu'il ne faut jamais perdre de vue. Cette comparaison, jointe à un certain tact qui n'est pas, il est vrai, donné à tout le monde, rend peut-être possible de suppléer à une connaissance approfondie de l'histoire.

La description des monnaies de Mayence du moyen âge est divisée en six parties, que nous allons passer rapidement en revue. Les limites d'une critique ne me permettant pas de signaler toutes les erreurs que j'ai pu y découvrir, et encore moins d'indiquer les monnaies omises, je me bornerai principalement à faire remarquer les attributions fausses, contre lesquelles il me semble qu'il est utile de prémunir les amateurs.

Dans sa préface, l'auteur nous donne, en quelques mots, un aperçu historique sur Mayence. Il nous assure qu'avant l'invasion romaine dans les Gaules, une localité habitée et nommée *Gersoniacum*, se trouvait à l'endroit où Drusus bâtit plus tard la forteresse de *Moguntiacum*. Je laisse à M. Cappe la responsabilité de cette assertion, bien qu'il soit très-probable que le lieu où Mayence fut fondée, ait été habité avant l'arrivée des Romains. Plus loin il est parlé d'une nouvelle destruction de la ville de Mayence par Attila,

en 451. Diverses recherches historiques qui ont paru dans notre siècle, démontrent que ce fait ne repose sur aucun fondement solide. En effet, le terrible fléau des peuples ne pouvait renverser ce qui se trouvait déjà en ruines. — Enfin, dans le même aperçu, il est dit, qu'après bien des luttes, la ville de Mayence, par compositions et par concessions des empereurs, acquit des libertés et des droits qui l'égalèrent aux villes libres impériales. — Elle serait donc déchuë par là : car on sait que Mayence faisait partie des villes *libres*, rang bien plus élevé que celui des *villes libres impériales*. Ces dernières tenaient leurs privilèges des empereurs d'Allemagne, tandis que les premières, anciennes municipalités romaines, avaient seulement vu *confirmer* leurs libertés par ces princes. Mayence se trouvait même placée à la tête des quatre principales villes libres de l'Allemagne, Ratisbonne, Bâle, Strasbourg et Cologne (*).

PREMIÈRE PARTIE. — Monnaies des Francs.

Sept monétaires mérovingiens sont décrits, et une seule de ces pièces est représentée sur la première planche. M. Cappe n'a pas connu les deux monétaires qui se trouvent dans la collection de la ville de Mayence, et qui sont, je pense, inédits (*).

(*) GEMEINER, de *l'Origine de la ville de Ratisbonne, et de toutes les autres villes libres*. Ratisbonne, 1817, in-8°.

ARNOLD, *Histoire constitutionnelle des villes libres allemandes*. Gotha, 1854, 2 vol. in-8°.

(*) Je crois pouvoir annoncer la bonne nouvelle qu'un catalogue de cette riche collection va être publié sous peu.

DEUXIÈME PARTIE. — Monnaies des empereurs et des rois d'Allemagne.

Ces monnaies commencent par celles de Charlemagne. Il existe peu d'ateliers monétaires où l'on ait frappé autant de types variés du grand empereur qu'à Mayence. Ici on ne trouve que sept pièces décrites. Plusieurs autres manquent, parmi lesquelles il y en a qui se trouvent déjà dans les publications anciennes.

P. 8, M. Cappe attribue à Charles le Gros un denier qui appartient incontestablement à Charlemagne, ainsi que M. de Coster l'a victorieusement démontré dans la *Revue*. Un denier à peu près semblable avait d'ailleurs été donné plus haut et avec raison à Charlemagne.

P. 11. Une seule monnaie y est indiquée comme frappée à Mayence sous le règne d'Othon I. Elle offre un type exceptionnel et assez étrange, et se trouve représentée pl. I, n° 11. M. Cappe entre, à son sujet, dans une discussion assez longue, à laquelle je ne m'arrêterai point. Seulement il me paraît que ce denier ne saurait être raisonnablement attribué à Othon I. Il porte d'ailleurs le nom de Conrade, et je pense qu'on peut le ranger parmi les monnaies de Conrade II.

Il existe d'autres deniers d'Othon I, frappés à Mayence, dont l'un fait partie de ma collection. Le savant Lelewel les mentionne (*). Ils offrent, d'un côté, une croix cantonnée de quatre pommes, de l'autre le temple carlovingien à

(*) *Numismatique du moyen âge, considérée sous le rapport du type*, 3^e partie, p. 128.

quatre colonnes entre lesquelles il y a une croisette. Je soupçonne que quelques-uns de ces deniers figurent dans l'ouvrage de M. Cappe, sous Othon III; mais je ne saurais l'assurer, leur description n'étant pas assez détaillée.

Pp. 17 et 18, n^o 71, 72, 73, 74, 75 et 76. Les deniers qui figurent ici sous les noms des empereurs Othon III et Henri II sont des deniers épiscopo-impériaux que M. Cappe range avec les monnaies des archevêques, à l'exception de ceux-ci. L'un est représenté pl. I, n^o 13. L'auteur s'obstine à ne voir dans ces deniers, assez connus, que des monnaies impériales, et dans le buste de face qui se trouve sur chacune d'elles, la représentation de l'empereur. M. Lelewel⁽¹⁾, qui nous offre aussi la gravure de l'un de ces deniers, les avait, avec raison, attribués à l'archevêque Willegis, 973-1002. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer le buste avec celui qui se trouve sur le sceau de ce prélat, dont il est évidemment la copie. Dans sa description des monnaies des empereurs, M. Cappe était tombé dans une erreur encore plus grave, quant à l'un de ces deniers, en le classant parmi les monnaies de l'empereur Henri IV (t. I, p. 126, n^o 390, et pl. XVII, n^o 287).

P. 23, n^o 101, 102 et 103. Ces trois deniers, qui sont donnés à Henri IV, je les restitue à Henri III. Leurs types démontrent suffisamment qu'ils appartiennent à celui-ci, et M. Cappe aurait dû s'en apercevoir par les monnaies épiscopo-impériales dont il donne plus loin la description. Il déclare que, pour ce qui concerne le n^o 103, M. Lelewel

¹ *Numismatique du moyen âge, considérée sous le rapport du type*, 3^e partie, pp. 144-145.

et d'autres l'avaient déjà attribué à Henri III; mais il refuse de se ranger à leur avis, sans en donner aucun motif.

P. 25, n° 105, et p. 24, n° 106. Ce denier et ce demi-denier me semblent appartenir à Henri V, et non à Henri IV. C'est l'avis de M. Lelewel, et c'était celui de M. Cappe lui-même, dans son ouvrage sur les monnaies impériales.

Ibid., n° 107. Cette monnaie intéressante, représentée pl. II, n° 20, ne figure pas ici à sa place. Elle n'est pas impériale, et on l'a prise aussi pour une pièce frappée pendant le *sede vacante*, opinion qui n'est pas admissible. Il est curieux de comparer cette pièce à la monnaie liégeoise que font connaître de Renesse, pl. LXXVII, et Zepernick, 2° suppl., pl. CCXXIII. La monnaie liégeoise me paraît moins ancienne que celle de Mayence, et imitée de cette dernière, tant leur ressemblance est frappante. Sur chacune figure le patron du pays, ici saint Martin, là saint Lambert, représentés de la même manière, et au revers un bâtiment à trois tours d'une même structure.

P. 25, n° 108 et 109. Sous la rubrique : *Henri IV et son fils Conrade*, M. Cappe nous offre deux monnaies impossibles. Il convient, dans la préface, que l'une est de la fabrique du trop fameux Becker, mais il croit que l'autre est authentique, et nous en offre même la figure pl. VII, n° 101. L'avers ne convient pas cependant au revers; une pièce de Henri IV avec le temple carlovingien à quatre colonnes! — C'est un peu fort! — Si ce dernier n'était pas faux, il faudrait nécessairement l'attribuer à Henri I.

TROISIÈME PARTIE.—*Monnaies de la ville de Mayence*, p. 28.

L'auteur fait de singulières méprises dans cette partie

car aucune des cinq monnaies qu'il indique n'est frappée par la ville de Mayence, ni même dans cette cité. En effet, la roue simple constitue les armes de l'épiscopat, tandis que la double roue, reliée par une croix, figure sur les armoiries de la ville.

Les deux premières petites monnaies rapportées ici sont frappées à Miltemberg; les deux suivantes sont des monnaies de convention entre la ville de Cologne et l'archevêque de Mayence; et la dernière enfin n'est autre qu'une pièce épiscopale mayençaise frappée à Bingen. M. Cappe, sans s'en douter, venait, à la page précédente, 27, n° 119, de décrire un véritable denier de la ville de Mayence, qu'il fait passer pour une monnaie impériale.

QUATRIÈME PARTIE. — Monnaies des archevêques.

La série des archevêques est ici ouverte par Aribon, (1021-1031). C'est par Willegis (975-1002), qu'elle aurait dû commencer, ainsi que nous avons pu le voir plus haut.

L'auteur suivant généralement de bons guides pour la description des plus anciennes monnaies archiépiscopales, cette partie est assez bien traitée, sauf quelques légères erreurs ou des omissions excusables. Lorsque plus tard, abandonné de ces guides, il en suit d'autres peu sûrs, ou qu'il se laisse aller à ses propres inspirations, il se fourvoie de nouveau, comme nous allons le voir.

Nous ne nous arrêterons pas à deux mailles de Conrade I, qui ne paraissent pas attribuées avec certitude à cet archevêque. Mais nous ferons remarquer que M. Cappe copie parfois machinalement. Ainsi, p. 65, n° 318, il décrit une bractéate du même Conrade I, et au n° 319 suivant, il se

contente de dire : « absolument semblable à la précédente; » cette expression ne choquerait pas le moins du monde dans le catalogue d'une collection, mais elle est étrange dans la description scientifique des monnaies d'un pays.

P. 99, n° 454. Il s'agit ici de la description de l'esterlin de l'archevêque Gerlac de Nassau, imitation parfaite de la pièce si connue aux quatre lions du duc Jean, frappée à Louvain. Néanmoins, M. Cappe y découvre deux lions et deux léopards, qui sont, dit-il, les armes de l'archevêque, confondant ainsi les armes de Nassau avec celles de Conrad III, comte du Rhin et de Dahn. Il ajoute que cette monnaie est imitée de celle aux quatre aigles de Francfort, tandis que celle-ci n'est elle-même qu'une imitation de la pièce de Louvain.

P. 102-104. La majeure partie des monnaies attribuées ici à Jean I, comte de Luxembourg-Ligny, doivent être restituées à Jean II de Nassau.

Ainsi, les florins d'or décrits sous les n° 463, 467, 468, 469, 470 et 471, appartiennent évidemment à ce dernier. Il est étonnant de voir que M. Cappe se trompe le plus souvent lorsque les armoiries figurées sur les monnaies rendent cette erreur moins excusable ; il prouve par là qu'il ne connaît pas même les armoiries des archevêques dont il décrit les monnaies.

Quant au n° 472 suivant, il nous assure que c'est un florin d'or, et cite le *Groschen-Cabinet* et Würdtwein, où cette pièce est cependant décrite comme un esterlin.

Je doute fort que le n° 473 suivant soit de Jean I, ou même de Mayence. Rien ne l'indique, et la pièce me paraît plus ancienne. Elle est représentée pl. III, n° 51, mais

d'après un exemplaire mal conservé, qui laisse la question indécise. Acceptons-la toutefois sous bénéfice d'inventaire.

Enfin, le n° 474 et dernier, attribué à Jean I, est un petit denier qui appartient encore incontestablement à Jean II de Nassau. Aussi ce denier ainsi que la plupart des florins d'or cités ci-dessus, reparaissent-ils encore une fois sous le règne de Jean II, sans que M. Cappe se souvienne qu'il les avait déjà décrits sous Jean I. Cette manière de procéder, nous allons le voir, a été suivie plus d'une fois dans son travail.

P. 106, n° 483, et p. 109, les n° 498 et 499, qui figurent sous Adolphe I de Nassau, appartiennent évidemment à Adolphe II de la même famille, et sont donc moins anciens de près d'un siècle. Plus loin, sous Adolphe II, les mêmes types reparaissent, mais attribués cette fois justement.

Les monnaies d'Adolphe I sont nombreuses, et il règne une telle confusion dans leur description, que l'on a bien de la peine à s'y retrouver. Le métal, le module et l'espèce sont fréquemment omis. De plus, l'auteur y admet, comme variétés, différentes pièces estampillées, que chacun peut créer à l'infini.

Pp. 114 et 115, n° 519 à 522. Ces quatre florins d'or, rangés sous le règne de Conrade II de Weinsperg, appartiennent à celui de Conrade III, comte du Rhin, comme le démontrent les armoiries qui en sont bien différentes. Aussi aurons-nous l'avantage de renouveler leur connaissance plus loin, où ils figurent à leur véritable place.

P. 138, n° 635 et 636. Ce sont là encore deux pièces modernes de la grandeur d'un écu, datées de 1438. Un numismate ne s'y trompera pas : il existe de cette fabrica-

tion bien des variétés, qui ont paru à un siècle et demi de distance.

P. 140. Diethère, comte d'Isembourg, a occupé, on le sait, à deux reprises, le siège de Mayence. Destitué par le pape en 1461, il fut réélu en 1475 et mourut en 1482. Or, M. Cappe a la prétention de distinguer les monnaies frappées sous les deux règnes; mais comme il ne connaît qu'imparfaitement l'histoire de Mayence, il se trompe, tout naturellement. Il assigne au premier règne les monnaies qui portent ELECTVS, et au second ceux qui ont : ELECTVS ET CONFIRMATVS, ou bien ARCHIEPISCOPVS. Mais Diethère avait été, dès son premier gouvernement, *confirmé* par le pape, de sorte que cette distinction est fautive. Quant aux monnaies qui portent le titre d'archevêque, elles sont frappées en 1478 ou après cette année, qui fut celle où il reçut la consécration épiscopale. J'ajouterai que M. Cappe nomme Diethère Theodoric II, ce qui est inexact : Diethère et Theodoric étant deux noms très-distincts.

P. 160. Après avoir décrit les monnaies de l'archevêque Albert de Brandebourg, tant celles sans date que celles qui sont datées de l'année 1515, M. Cappe ajoute : « ici finissent les monnaies des électeurs au moyen âge. » Je sais fort bien que l'époque nommée moyen âge se compte ordinairement depuis l'avènement de Charlemagne jusqu'à celui de Charles-Quint, ou jusqu'à la réforme. Mais, en numismatique, c'est le type qui doit régler la fin de cette époque. Or, bien qu'Albert de Brandebourg ait gouverné depuis 1514 jusqu'en 1545, toutes les monnaies, au moins celles frappées pour l'électorat de Mayence, conservent le

même type. Le seul changement qui s'y trouve, c'est que les caractères gothiques disparaissent après les cinq ou six premières années de son règne. Il fallait donc, ou s'arrêter à son avènement, ou continuer jusqu'à la fin. Les lettres gothiques paraissant encore après 1515, qui peut assurer que les monnaies sans date que M. Cappe admet, sont plus anciennes que celles des années 1516 et 1517 qu'il exclut? S'il voulait se montrer rigoureux pour les bornes assignées communément au moyen âge, il aurait dû laisser de côté les monétaires mérovingiens.

CINQUIÈME PARTIE. — Monnaies du chapitre cathédral à Mayence, pendant le xiv^e et le xv^e siècle, p. 161.

L'auteur ayant suivi, dans cette partie, l'excellent ouvrage de Zepernick, il n'y a rien à y reprendre.

SIXIÈME PARTIE. — Monnaies du monastère de Saint-Aubin, p. 163.

Ici, M. Cappe oublie que le moyen âge finit fatalement avec l'année 1515, puisqu'il consacre ce court chapitre aux monnaies précitées, uniquement parce que l'empereur Maximilien accorde au chapitre de Saint-Aubin le droit de frapper monnaie en 1518. Il prétend qu'il est seulement probable que le chapitre fit usage de suite du droit qui lui était conféré, et ajoute que la première monnaie connue est de 1597. C'est encore là une assertion inconcevable, puisqu'elle s'appuie sur l'ouvrage spécial de Reuter, qui traite des monnaies du chapitre de Saint-Aubin. Or, Reuter n'avait garde d'oublier le plus ancien florin d'or ⁽¹⁾, qui

(1) REUTER, *Albansgulden*, Mayence, 1790, in-8°, p. 163.

parut dès l'année 1318, pièce d'ailleurs connue par une foule d'anciennes publications, et reproduite maintes fois par la gravure.

L'ouvrage sur les monnaies de Mayence est terminé par un aperçu sur les ateliers monétaires de l'archevêché. C'est une bonne idée, et c'est aussi la partie de l'ouvrage pour laquelle l'auteur mérite le plus d'éloges.

J'ai cependant quelques observations à y faire :

M. Cappe parle, tant des ateliers monétaires mayençais dont les noms se rencontrent sur les monnaies, que de ceux qui ne se trouvent mentionnés que dans les chartes. On en compte vingt-quatre, ce qui est certainement un très-grand nombre pour un si petit État.

Je vais en ajouter un, mais je crains que je ne doive, en échange, en supprimer un autre. M. Cappe n'a pas mentionné *Geismar* (*Hof-Geismar*), petite ville de la Hesse électorale, sur laquelle les archevêques de Mayence possédaient des droits. Ma collection renferme deux deniers inédits de l'archevêque Werner, 1260-1288, qui portent le nom de cette ville.

En revanche, je ne puis croire que l'archevêque de Mayence, Conrade III, qui avait tant d'ateliers monétaires de son pays à sa disposition, ait fait frapper monnaie au château de Riel. Ce château, d'où sortirent bon nombre de monnaies des archevêques de Cologne, était situé sur le Rhin, en dessous de cette ville. M. Cappe, p. 151, n° 584, décrit un florin d'or de Conrade III, avec la légende : **MONETA.NOVA.AVREA.RILEN**. Je crois tout bonnement que cette légende a été mal lue, et qu'il faut lire, soit *moneta* BINGEN., soit *moneta* RENEN.

Quant à l'atelier monétaire d'*Udenheim*, ce n'est pas, comme M. Cappe l'assure, l'endroit de ce nom dans l'ancien évêché de Spire appelé depuis Philippsbourg, mais bien un village à quelques lieues seulement de Mayence, et où se trouvait un château fort.

Les sept planches qui accompagnent le livre de M. Cappe représentent cent vingt monnaies. Elles sont bien exécutées et font désirer qu'elles fussent plus nombreuses.

En terminant le compte rendu de cet ouvrage, avouons que, malgré ses défauts, il ne laisse pas de combler une lacune.

Si l'auteur, en continuant ses publications, voulait bien se pénétrer de l'idée qu'il ne suffit pas de produire vite et beaucoup, il en résulterait plus de gloire pour lui et plus d'utilité pour ses lecteurs.

H. HELBIG.

Monuments de la maison de France. Collection de médailles, estampes et portraits, recueillis et décrits par GUILLAUME COMBROUSE (1). Paris, imprimerie de J. Claye, rue Saint-Benoit, 7. MDCCCLVI. In-folio de XII et 54 pages ; plus 60 planches gravées sur cuivre.

Encore un de ces splendides et chers volumes qui ne s'adressent qu'à un petit nombre d'élus ! La fortune de M. Combrouse lui permet, dit-on, ces fantaisies aristocra-

(1) M. Combrouse a signé plusieurs de ses ouvrages *Combrouse*, avec un N. Nous signalons cette particularité aux investigations de M. Quérard.

tiques, et nous l'en félicitons sincèrement. L'auteur, au reste, est coutumier du fait. On n'a pas oublié son magnifique et rare ouvrage sur les *Monnaies nationales de France*, ni son *Décameron numismatique*, singulier volume aussi amusant à lire que difficile à trouver.

Depuis bientôt six ans, M. Combrouse paraissait avoir abandonné la numismatique. Était-ce une bouderie momentanée ou un divorce irrévocable? On l'ignorait. Voici qu'il reparait avec un nouvel ouvrage, plus considérable encore que ses aînés, du moins au point de vue de son exécution matérielle. Dès qu'on ouvre ce somptueux volume, on reste ébloui par la blancheur éclatante du papier sur lequel reluit, en lettres d'or et en style lapidaire, une dédicace de l'œuvre à *Jeanne d'Arc, libératrice de la France!*

Dans une préface — mignonne et bien corsée, comme dit l'auteur — écrite d'un style pailleté de lazzi et de néologismes à faire pâlir le *Charivari* et le *Figaro*, M. Combrouse explique le but de son œuvre dont ce premier volume ne serait que le prospectus; un prospectus de soixante et dix francs!

M. Combrouse a réuni, pour l'iconographie de la MAISON DE FRANCE, « celle qui commence à Witikind, père de « Robert le Fort, et qui finit à M. de Chambord » (sans compter les d'Orléans, qui n'ont pas fini), une série de tous genres, bas-reliefs, ciselures, peintures, médailles surtout, qu'il se propose de décrire, non pas à la manière pédante et ennuyeuse des savants en *us*, mais dans une conversation piquante, agréable et spirituelle. Cette causerie n'exclura pas l'érudition sérieuse, « puisque des antiquaires

« tels que Montfaucon, Anselme, Mabillon, Leblanc, « Lelong, y prendront souvent la parole. » L'auteur donnera la préférence aux objets qui font ou qui ont fait partie de sa collection, mais il n'aura pas le travers de repousser un monument curieux par cela seul qu'il appartiendrait à un autre amateur, ou à une collection publique.

Nous croyons en avoir dit assez pour inspirer le désir de posséder, ou au moins de voir ce *Kohinor* des prospectus. Analyser une à une les soixante planches qu'il contient, serait refaire le travail si bien fait de M. Combrouse, ce dont nous nous confessons incapable, ou le reproduire en entier, au mépris des lois sur la propriété littéraire et de l'avis menaçant qui se trouve en regard du titre. Contentons-nous de glaner, dans ce champ si riche, quelques petites citations dont l'auteur a autorisé l'emprunt, quelques observations anodinement innocentes, dont il nous pardonnera la témérité.

Et d'abord, nous demanderons si les planches assez nombreuses, que l'auteur donne, de monnaies mérovingiennes et carlovingiennes, ne paraissent pas sortir du cadre qu'il s'était tracé? S'il n'en est pas de même de ces belles médailles, très-curieuses et parfaitement rendues, de divers personnages que nous croyons étrangers à la famille de Witikind et du comte de Chambord? Mais passons sur le plus ou moins d'opportunité de ces planches : elles sont superbes, elles font honneur au talent de MM. Cartier fils, Dardel, Porreau, etc., nous aurions tort de chicaner là-dessus. Par contre, si l'auteur sort quelquefois de son sujet, nous voyons qu'il veut le rendre le plus complet possible, scruter tous les coins et les recoins et suivre sa

famille jusque dans ses rameaux les plus obscurs, jusque dans ses arcanes les plus cachés. Après les jetons des *légitimés de France*, singulière collection de ces enfants de l'amour, vient le buste de M^{lle} Marquis, une des maîtresses du duc d'Orléans, le père de Philippe-Égalité. Puis c'est un dessin représentant la même demoiselle Marquis avec ses trois enfants : sa fille, devenue comtesse de Brossard, et ses deux fils, les abbés-comtes de Saint-Fard et de Saint-Albin, morts à Paris en 1825 et en 1829. L'auteur nous apprend que ces deux derniers avaient obtenu de Louis XVIII de prendre les armoiries d'Orléans ; mais il n'est pas parvenu à savoir si l'un ou l'autre de ces abbés, le comte de Saint-Albin surtout, « qui vécut très-galamment, dans la double acception du mot, » ont perpétué la race de saint Louis. C'est une lacune fâcheuse. M. Combrouse paraît avoir un goût tout spécial pour la recherche — interdite — de la paternité. C'est lui qui nous a appris, dans son *Décameron*, que M^{me} Lafarge, d'arsénicale mémoire, était la nièce du dernier roi des Français.

Parler de Charlemagne, à propos de bâtards, ce n'est pas sortir du sujet. La médaille la plus curieuse parmi tant de bijoux que décrit M. Combrouse, est, selon nous, le magnifique sol d'or à tête du grand empereur, qui se trouve gravé sur la planche VII, n° 2. Cette pièce, extraordinairement précieuse, échappa au cabinet de France « par la « faute de M. Duchalais, qui la repoussait avec l'entêtement que finit par inoculer je ne sais quel parti pris « contre tout ce qui dérange une idée systématique. » Elle se trouvait cependant depuis soixante ans dans la collection du célèbre abbé antiquaire Champion de Tersan.

En 1819, la collection échet à M. Sivard-Beaulieu, ancien administrateur des monnaies et député de la Manche, sous la Restauration. Les héritiers du dernier possesseur l'ont vendue, en 1854, à M. Rollin, qui céda le Charlemagne à M. Lecarpentier, de Honfleur, où il se trouve actuellement. M. Combrouse n'hésite pas à considérer cette belle monnaie, ou médaille, si l'on préfère, comme authentique. Mais il veut qu'elle ait été frappée, dans le genre des *restitutions* romaines, lorsqu'Othon III fit la première ouverture du tombeau à Aix-la-Chapelle, en 1001. Pourquoi? il ne le dit point. S'il avait connu les curieuses dissertations de notre collègue et ami, M. de Coster, sur les monnaies de Charlemagne, il se serait épargné une erreur manifeste. Othon n'a pas pu emprunter les forges de Dorstat ou Duerstède, ni prendre le nom d'une ville qui n'existait plus à son époque. Les monnaies de Dorstat finissent avec Louis le Débonnaire.

R. CH.

Twede verhandeling over de by Domburg gevonden romeinsche, fransche, britannische en andere munten; door JHR. C. A. RETHAAN MACARÉ (Seconde dissertation sur des monnaies romaines, franques, britanniques et autres, trouvées près de Dombourg; par messire C. A. RETHAAN MACARÉ). — Middelbourg, chez les frères Abrahams, in-8° 1836, avec 4 planches.

En 1837, M. Rethaan Macaré remit à la Société scientifique de la Zélande, un rapport concernant des monnaies

romaines et du moyen âge trouvées près de Dombourg, village situé dans l'île de Walcheren, province de Zélande, au royaume des Pays-Bas. Ce rapport fut imprimé et a été cité, dans la *Revue*, comme une source des plus recommandables à consulter pour l'étude de la numismatique mérovingienne et carlovingienne. C'est ainsi que ce travail, quoique rédigé dans une langue fort peu répandue, a été connu en France, où M. Fillon en a fait usage dans ses savantes publications.

D'autres monnaies furent trouvées sur le même emplacement pendant les années 1838 à 1845. Elles ont fourni, à M. Rethaan Macaré, les éléments d'un nouveau travail, qu'il a présenté à la Société scientifique de la Zélande, dans la séance du 5 avril 1854. Dans cette nouvelle publication, l'auteur fait usage de toutes les découvertes qui ont été faites depuis quelques années, dans la science numismatique ; il discute bien les types, examine consciencieusement les opinions diverses, et déploie pour faire les attributions des monnaies, une grande perspicacité qui témoigne d'études sérieuses.

Appelé naturellement à se prononcer sur l'établissement qui a dû exister anciennement sur l'emplacement où ces monnaies ont été trouvées, M. Rethaan Macaré examine son origine, et conclut à son existence pendant la période romaine.

Son travail est divisé en quatre parties : la première traite des monnaies romaines ; la seconde des monnaies mérovingiennes ; la troisième des monnaies carlovingiennes ; la quatrième des monnaies diverses, appartenant à différents seigneurs du moyen âge.

La première partie n'offre rien de remarquable : elle contient les descriptions de monnaies d'Adrien, de Faustine, la mère, et de Julia Domna.

Il n'en est pas ainsi des monnaies mérovingiennes, qui sont de véritables petits trésors. L'auteur décrit, en premier lieu, les trions qui frappés par des rois mérovingiens, l'ont été au nom et à l'effigie des empereurs. Ces pièces, monuments parlants de la chute du pouvoir impérial dans les Gaules, ont été fabriquées les unes à Metz et à Trèves, les autres dans des localités dont elles portent les signes particuliers, qui ont déjà fait l'objet de dissertations savantes insérées dans la *Revue numismatique* publiée par MM. Cartier et de la Saussaye. C'est là tout un épisode du commencement de l'histoire de la domination mérovingienne dans les Gaules.

Les monnaies suivantes sont de l'époque où le numéraire mérovingien fut empreint des noms des monétaires et des localités auxquelles il appartient. Celles-ci sont de Namur, Charenton, Durstede, Metz, Trèves, Vic sur Seille, Avallon, *Isoanrosso* (?), *Cassiriaco* (?) etc.

Les seiga et les monnaies britanniques, véritables aberrations du système mérovingien qui précéda celui des carlovingiens, forment des séries à part et intéressantes par le grand nombre de variétés qu'elles offrent.

Les premières monnaies carlovingiennes donnent lieu à M. Rethaan Macaré, de rappeler que, dans son premier travail, il avait attribué, à Pepin et à Martin, une petite pièce à deux profils et marquée au revers : PIM. Cette opinion, quoique contredite par une autre, qui prétend y voir le monogramme de Rothomagus, semble cependant assez fondée

à M. Rethaan Macaré pour la soutenir de nouveau à propos de deux autres pièces d'un type à peu près semblable. Les monnaies de Pepin, au nombre de cinq, sont remarquables par leur type et leur excessive rareté.

Ensuite M. Rethaan Macaré parle des deniers empreints du premier type de Charlemagne, c'est-à-dire de ceux au nom de *Carolus*, en deux lignes. Ils sont au nombre de trois : le premier à la légende SCE MARI (*Sancta Maria*), appartient à une localité qu'il sera difficile de déterminer, à cause du grand nombre d'endroits qui reconnaissent la Vierge comme leur sainte patronne ; cependant l'auteur est assez disposé à le donner à Aix-la-Chapelle. Le second est un denier frappé à Saint-Trond, (SCE-TRV-DO), ancienne villa, nommée *Sarchinium* et qui appartenait à des membres de la famille des Pepin. La troisième pièce est une obole de Bonn.

L'auteur passe à la description d'un denier de Charlemagne, à la légende : *Christiana religio*, d'un denier de Melle et d'un autre de Quentovic. Toutefois il doute si ce dernier appartient réellement à Charlemagne, comme le soutenait M. de Coster, et il pense qu'étant conforme à l'édit de Pistes, il pourrait bien être attribué à Charles le Chauve. Nous ferons cependant observer que jusqu'ici nous n'avons pas vu, dans les trouvailles, qui ont été faites à Dombourg, des monnaies de Charles le Chauve ; par conséquent nous croyons devoir nous ranger, sous ce rapport, à l'avis de M. de Coster.

Les monnaies de Louis le Débonnaire, sont ou de Mayence, ou de Venise, ou marquées à la légende *Christiana religio*. La dernière monnaie de l'époque mérovin-

gienne, signalée par M. Rethaan Macaré, est un denier frappé à Durstede, et attribué, par M. Lelewel, à Lothaire.

La quatrième partie, consacrée aux monnaies diverses du moyen âge, mentionne de petits deniers de Valenciennes, de Saint-Omer, de Bruges, d'Ypres, d'Alost, de Lille, de Béthune, de Louvain, un denier au nom de Philippe et un denier tournois de Louis IX, roi de France, etc. L'auteur, comme de juste, se borne à indiquer les ouvrages dans lesquels ces pièces ont été publiées, et adopte la distinction de leurs types locaux, telle qu'elle a été établie dans la *Revue*. A la fin de son travail, il fait connaître aussi quelques objets antiques qui ont été trouvés près de Dombourg.

En résumé, le livre de M. Rethaan Macaré, s'il ne fait pas connaître exclusivement des pièces inédites, est une œuvre consciencieuse, digne de l'attention des numismates qui s'occupent des monnaies mérovingiennes et carlovingiennes, remarquable par les pièces nouvelles qu'elle fait connaître, et qui seront certainement consultées avec fruit par les numismates français. Nous regrettons que l'abondance des matériaux nous empêche de donner l'analyse des arguments dont M. Rethaan Macaré fait usage.

L'exécution des planches est faite avec un soin tout particulier, qui fait honneur aux graveurs de la Hollande.

CH. P.

Nous recevons le second cahier des *Münzstudien*, du docteur Grote, publication qui fait suite à son *Blätter für Münzkunde* trop longtemps interrompu. Ce second cahier ne contient que deux Mémoires :

1° Une dissertation de M. Schleddehaus, d'Alexandrie, sur les prétendues médailles de Bérénice I^{re}, et sur la découverte d'une pièce semblable portant le nom de Cléopâtre;

2° Une monographie des monnaies de Munster, pendant le moyen âge, par M. le docteur Grote. Ce savant et curieux Mémoire est accompagné de dix planches, représentant quatre-vingt-une monnaies. Il renvoie pour les autres, aux planches de M. Cappe.

Après avoir, selon la louable coutume des Allemands, rappelé les ouvrages précédemment publiés sur la matière qu'il se propose de traiter, l'auteur entre dans quelques explications sur les différents systèmes de poids employés par ses devanciers, et donne la clef, parfois difficile à trouver, pour des étrangers, des signes cabalistiques dont ses compatriotes font usage dans la désignation des poids.

Nous y voyons que M. Cappe se sert du Loth de Cologne subdivisé d'une manière décimale, en cent *Loththeile*; Mader et Appel, du Grain de Vienne (1 Loth = 251 $\frac{1}{4}$ grain). Niesert emploie l'abréviation Gr., sans indiquer sa signification. L'auteur lui-même a fait jadis usage de l'As (1 Loth = 304 As); actuellement on emploie ordinairement le gramme (1 Loth = 14,610 gr.). Ainsi, d'après ces diverses explications, on trouve que :

Le centième de Loth est égal à 2 $\frac{1}{2}$ Grains de Vienne, à 3 As ou à gr. 0,146 16 (en nombre rond, 0,150 milligrammes).

Le Grain de Vienne, à 0,0582 (ou 0,060 milligr.).

L'As des Pays-Bas à 0,04803 (0,050 milligr.).

Ces explications ne seront peut-être pas sans utilité pour plusieurs lecteurs de la Revue.

R. CH.

Les *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, dans le numéro du quatrième trimestre de 1856, contiennent une Note de M. Meillet, chimiste, sur un nouveau procédé de son invention qu'il intitule : *MÉTALLOPLASTIE, reproduction métallique sur papier des monnaies, cachets, sceaux, etc.* A cette Note est jointe, comme spécimen, une planche très-joliment exécutée. Le procédé de M. Meillet consiste à se procurer, au moyen de la galvanoplastie, des empreintes en creux des pièces qu'on veut reproduire, et à se servir de ces empreintes en guise de timbres secs, pour imprimer en relief, sur papier, les médailles ou monnaies. M. Meillet donne à celles-ci leur apparence métallique en appliquant préalablement sur le papier, à l'aide d'une couche de gutta-percha ramollie, des rondelles d'étain en feuilles, blanches, dorées ou cuivrées, selon le métal. Nous ne pouvons que donner des éloges au parti que l'auteur a tiré de ce qu'il appelle son procédé. Mais nous lui ferons remarquer que, depuis longtemps, un procédé analogue si pas identique, a été employé en Angleterre dans plusieurs livres de luxe; qu'en Allemagne, on a publié divers ouvrages considérables sur la numismatique ancienne et moderne, avec des planches également exécutées en relief sur papier, préalablement doré ou argenté; que M. Hucher, du Mans, s'est également servi d'empreintes en creux pour produire des pièces en relief sur le papier, toutefois sans couleurs métalliques, et qu'enfin, nous-même, nous avons donné aux membres de la Société numismatique, en 1852, un essai de reproduction métallique en relief sur papier de la médaille de la princesse de Stolberg, femme du prétendant. Ce n'est donc pas un *nouvel art*, comme le pense M. Meillet.

R. CH.

De numis muhammadanis in numophylacio regio dresdensi asservatis commentatio. Lipsiæ, 1856, in-8°, 115 p.

M. le docteur Ludolf Krehl, secrétaire de la Bibliothèque royale de Dresde, vient de faire paraître sous ce titre : *Le Catalogue raisonné des pièces à légendes arabes que possède le cabinet de Dresde.* L'étude des monnaies orientales acquiert de jour en jour de nouveaux adeptes, surtout en Russie et en Allemagne. Les travaux récents de Fraehn, de Dorn, de Tornberg et de notre savant collaborateur M. F. Soret, de Genève, y vulgarisent de plus en plus la connaissance de ces monnaies jadis complètement négligées. Pour favoriser ce mouvement, M. Krehl a cru qu'il était utile de faire connaître aux amateurs ce que contiennent les diverses collections, et il a commencé par celle dont il est un des administrateurs. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas ajouté à son savant commentaire les dessins des pièces inédites. En numismatique rien ne vaut de bonnes planches et aucune description ne peut y suppléer.

R. CH.

La *Revue archéologique de Paris*, qui s'occupe plus rarement que jadis de numismatique, contient dans son numéro du 15 décembre dernier, un article assez court et fort superficiel sur les *Cabinets de médailles en Angleterre et leurs catalogues.* Pour faire voir combien ce travail est peu complet, il suffira de dire qu'il ne cite, en tout, qu'environ quinze collections, depuis celle du prince Henri, fils de Jacques I^{er}, jusqu'à celle du colonel William Martin.

Leake. On sait que le propriétaire de cette belle collection de médailles grecques recueillies par lui pendant un long séjour en Orient, vient d'en publier le catalogue sous le titre de : *Numismata hellenica*. La Revue d'Édimbourg, dans son numéro de juillet dernier, avait donné une analyse intéressante et judicieuse de ce nouvel ouvrage du colonel Leake.

R. CH.

Dans le mois d'octobre dernier, un cultivateur s'occupant de la culture de sa terre, située dans le voisinage de Maestricht, trouva une monnaie d'argent, tellement couverte de vert-de-gris, que presque rien du coin n'était plus visible. Cette pièce fut acquise par M. J.-F. Schmeinck, numismate, à Maestricht, et après un nettoyage soigneux il reconnut qu'elle était un magnifique exemplaire du quart d'écu de Guillaume de Bronkhorst, baron de Gronsfeld (1556-1573), pièce fort remarquable et extrêmement rare. Maintenant elle fait partie du cabinet de monnaies et médailles, formé par M. Schmeinck.

Av. ✱ GVIL ✱ D ✱ BRON ✱ BA ✱ I ✱ GRO ✱ ET ✱ RIN ✱ D ✱ I ✱ ALP Buste de face à mi-corps.

Rev. ✱ SIT ✱ NOMEN ✱ DOMINI ✱ BENEDICTVM
Armes en cartouche.

F. SCH.

Les n^{os} 2 et 3 de la *Nouvelle Revue numismatique française*, année 1856, ont paru successivement, dans un espace

assez rapproché. Tout fait espérer que le volume sera prochainement terminé et que cette savante publication, momentanément interrompue par suite de changement de direction, reprendra sa marche régulière accoutumée. Voici la table des articles des deux dernières livraisons :

Note sur la forme de la lettre E, dans les légendes de quelques médailles gauloises, par M. A. DE LONGPÉRIER.

Essai sur les statères de Cyzique (suite), par M. CH. LE-NORMANT.

Monnaies de l'Afrique septentrionale à légendes puniques, par le D^r A. JUDAS.

Monuments de Jérusalem, représentés sur les deniers des rois latins, frappés au douzième siècle, par M. le comte DE VOGUÉ.

Médaille d'or de Lois XII, le sculpteur Michel Colombe, par A. DAUBAN.

Du cheval-enseigne sur les médailles gauloises, et particulièrement sur celles de l'Aquitaine, par M. le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

Essai sur les statères de Cyzique (suite), par M. CH. LE-NORMANT.

Monnaies de l'Afrique septentrionale à légendes puniques, par le D^r A. JUDAS.

Quelques deniers de Pepin, de Carloman et de Charlemagne, par M. A. DE LONGPÉRIER.

Notices sur quelques monnaies tirées d'une petite collection, par E. HURON.

Annales et bulletin de l'institut archéologique (de Rome), 1845-1853. Compte rendu par M. le baron DE WITTE.

R. CH.

Un dépôt de monnaies, nouvellement exhumé et contenant environ cent cinquante *triens* mérovingiens, vient d'être acquis, en totalité, par M. Rousseau, à Paris. Il y a là, assure-t-on, une foule de pièces du plus haut intérêt, des raretés de premier ordre, et des choses tout à fait nouvelles et inconnues.

R. CH.

Nous donnons, sous les n° 6, 7, 8 et 9 de la planche III, quatre triens qui appartiennent à M. J. A. Justen. Le premier, le n° 6, est une imitation visigothe, avec la Victoire-squelette aux ailes de moulin. Le deuxième, d'un style fort singulier, présente ce que M. Lenormant appelle le signe chlodovéen; c'est-à-dire que la légende commence par un demi-D, ou C à rebours, et finit par un C, ces deux lettres s'appuyant sur les épaules du personnage, en guise d'épaulettes. Le troisième est offert comme énigme aux déchiffreurs. Le dernier porte du côté de la tête : AVETANO FIT ou AVFTANO FIT; au revers : LANDERICVS M. Cette pièce pourrait bien appartenir à quelque localité de notre pays où le nom de *Landry* est tout à fait indigène. Elles pèsent respectivement : gr. 1.20, 1.41, 1.17 et 1.30.

R. CH.

Une dépêche du Ministre des finances, en date du 2 février 1857, n° 11014, renouvelle la défense faite aux comptables de l'État, d'accepter en paiement les monnaies de cuivre étrangères, c'est-à-dire les nouvelles monnaies fran-

çaises qui, dans les localités voisines de la frontière, circulent en assez grand nombre. R. CH.

Le *Recueil de documents et de Mémoires relatifs à l'étude spéciale des sceaux du moyen âge*, que publie, à Paris, M. Forgeais, président de la Société de sphragistique, après une interruption assez longue, avait recommencé à paraître, dans les premiers mois de l'année dernière. Depuis la publication de la neuvième livraison du tome IV, qui doit en avoir douze, et qui porte le millésime de 1855, cette entreprise paraît être de nouveau suspendue, si pas abandonnée. Nous le regrettons vivement; la Revue de sphragistique, dont les premiers volumes, promptement épuisés, se payent fort cher, était parfaitement exécutée, sous tous les rapports, et méritait la sympathie des amateurs.

R. CH.

Le local de la Bourse d'Anvers se composait d'une espèce de cour carrée et entourée d'une galerie assez semblable à celle des anciens cloîtres. Depuis longtemps l'idée avait dû venir aux autorités de notre métropole commerciale de couvrir cette cour d'un abri. Mais c'était une entreprise assez difficile que d'élever une voûte ou un toit, sans supports intérieurs, et d'une forme élégante, sur une superficie de 1,344 mètres carrés. M. Ch. Marcellis, d'Anvers, industriel métallurgiste, à Liège, est venu, le fer aidant, résoudre le problème. Un dôme de verre immense, couronné par une élégante coupole, abrite actuellement les commerçants de la grande cité. Le commerce d'Anvers voulut se

montrer reconnaissant envers M. Marcellis, qui, en rendant un grand service aux particuliers, venait de doter la ville d'un monument magnifique : il ouvrit une souscription, dans le but de faire frapper une médaille en l'honneur de l'habile architecte. L'exécution de cette médaille fut confiée aux soins des frères Wiener, artistes dont la réputation bien méritée est devenue européenne. L'avvers, dû à M. Léopold Wiener, reproduit les traits parfaitement ressemblants de M. Marcellis. Le revers représente l'intérieur de la Bourse, vu des deux arcades dont les piliers forment le premier plan. M. Jacques Wiener, auteur de cette partie de la médaille, possède un talent tout spécial pour rendre en bas-relief les vues intérieures des monuments. C'est en quelque sorte un genre nouveau qu'il a créé dans la gravure en médailles. Nous donnons, planche VIII, la médaille Marcellis, comme un des beaux échantillons de l'art de la gravure dans notre pays. R. CH.

Notre honorable confrère, M. J. F. G. Meyer, directeur du cabinet royal des médailles, à la Haye, vient de recevoir de S. M. le Roi des Pays-Bas, la décoration de chevalier de l'Ordre de la couronne de Chêne, comme témoignage de haute satisfaction pour la manière dont il gère les fonctions qui lui ont été confiées. R. CH.

M. P. A. Boudard est un de ces hommes dont les travaux font époque dans les annales de la science. Ses *Études ibériennes*, publiées en 1852, en fournissent la preuve, et bientôt il en produira une nouvelle par sa *Numismatique*

ibérienne, précédée de recherches sur l'alphabet et la légende des Ibères, dont le prospectus vient de paraître. L'ouvrage sera divisé en deux parties; la première comprendra :

1° L'explication de l'alphabet ibérien, par des légendes ibéro-latines, la plupart inédites;

2° Les preuves de l'identité des langues ibérienne et basque, par l'identité des suffixes, de la combinaison des voyelles, de la formation des mots, des mots eux-mêmes, et de leurs radicaux;

3° La liste par ordre alphabétique des noms des peuplades et des lieux de l'Hispanie, mentionnés par les anciens auteurs, avec leur synonymie, l'indication des noms modernes correspondants, et souvent leur explication par la langue ibérienne.

La seconde partie est consacrée à la numismatique et terminée par un essai sur l'origine de quelques villes anciennes de l'Hispanie, ibériennes ou celtiques.

On le voit, cet ouvrage intéresse à la fois les numismates, les historiens et les linguistes. Il sera publié en huit fascicules de cinq feuilles in-4° et de cinq planches chacun; le prix de chaque fascicule est de fr. 5-25. On souscrit chez M. Decq, rue de la Madeleine, à Bruxelles, et chez M. Rollin, à Paris.

CH. P.

M. de Coster cesse de faire partie de la commission directrice de la *Revue*. Malgré cette démission regrettable, le concours si utile et si dévoué de notre honorable collègue demeure acquis à un recueil dont il fut l'un des fondateurs et dont il restera l'un des collaborateurs les plus zélés.

R. CH., CH. P.

NÉCROLOGIE.

La *Société de la Numismatique belge* vient de perdre dans VICTOR-LOUIS-MARIE GAILLARD, un de ses membres les plus savants, et la *Revue* un collaborateur actif. Gaillard est mort à Gand, le 10 septembre 1856 : il était né dans cette ville, le 28 mai 1825. Après avoir fait de brillantes études, il avait parcouru l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la France. De retour dans sa patrie, il s'était passionné pour les recherches sur l'histoire et sur la numismatique du pays, et particulièrement de la Flandre. Les articles que Gaillard a publiés, tant en français qu'en flamand, dans le *Messenger des sciences historiques*, les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, les *Annales de la Société des Beaux-Arts*, le *Bulletin du bibliophile belge*, l'*Eendragt*, les *Bulletins* et les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, et le *Recueil des bulletins de la commission royale d'histoire*, prouvent tout à la fois un jugement sain et des connaissances variées et très-étendues.

En peu de temps Gaillard s'était acquis une réputation méritée, et l'apparition, en 1852, de son grand ouvrage intitulé : *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre, etc.*, dont le deuxième volume vient de paraître, fit une profonde sensation. C'était un monument qu'il élevait à l'histoire nationale de sa patrie.

Une plume plus élégante que la nôtre a écrit la biographie de notre ami Gaillard, ⁽¹⁾ et a consacré de belles pages

(1) *Note sur V. L. M. Gaillard*, par C. A. SERRURE, Gand, 1856. xxx p.

à énumérer ses nombreux travaux. Nous nous contenterons de rappeler ici les titres des articles qu'il a fait insérer dans la *Revue de la Numismatique belge* :

Les légendes des anciennes monnaies belges. (Tome V, 1^{re} série, p. 98-112.)

Esterlins de Gui de Dampierre, frappés à Damme. — Sa monnaie reçue par les gens du roi de France. (T. VI, 1^{re} série, p. 387-395.)

Histoire politique et numismatique du comté de Réthel. (T. 1^{er}, 2^e série, p. 113-139.)

Notice biographique sur Edmond Jonnaert. (T. 1^{er}, 2^e série, p. 323-326.)

Les officiers de la monnaie vers 1525. (T. III, 2^e série, p. 81-85.)

Deniers de Renould, abbé de Saint-Winoc (1052-1068). (T. IV, 2^e série, p. 200-203.)

Compte rendu de l'annuaire de l'université de Gand. (T. V, 2^e série p. 301-309.)

ALEX. PINCHART.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau, du 14 octobre 1856.

Sur la proposition de M. L. de Coster, le titre d'associé étranger est conféré à M. A. J. B. de Roye de Wichem, colonel, à Nimègue.

Sur la proposition de M. Prosper Cuypers, le même titre est conféré à M. Martinus Nyhoff, libraire, à la Haye.

Réunion du bureau, du 28 octobre 1856.

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré : 1° à MM. Victor Duquenelle, membre de l'Académie impériale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France dans la même ville; 2° et Etienne Saubinet, membre et trésorier de l'Académie impériale de Reims.

Réunion du bureau, du 3 novembre 1856.

Sur la proposition de MM. Chalon et de Coster, le même titre est conféré à MM. G. Boulanger, ingénieur à Metz, C. Penon, négociant, à Marseille, Henri Morin, fils, banquier, à Lyon, Bretagne, directeur des contributions, au Puy, Philippe Salmon, avocat, à Sens-sur-Yonne, Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard, Fénélon Farez, conseiller

à la cour d'appel, à Douai, Minart, conseiller à la même cour.

Réunion du bureau, du 14 janvier 1857.

Sur la proposition de MM. Cartier et Chalon, le même titre est conféré à M. le comte A. de Corregio, à Guéroncin, près de la Flèche; sur la proposition de MM. Chalon et Hermand, le même titre est conféré à M. Louis Deschamps du Pas, ingénieur à St.-Omer. Sur la proposition de M. Justen, le même titre est conféré à M. de Veye de Burine, colonel du génie et commissaire de la milice, à Utrecht.

Réunion du bureau, du 27 février 1857.

Sur la proposition de M. de Coster, le titre d'associé étranger est conféré à M. C. A. Rethaan Macaré, receveur de l'enregistrement, à Utrecht, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Le Secrétaire,

CH. PIOT.

Le Président,

R. CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTES DES OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXIII, liv. 9 à 12, et t. XXIV, n° 1, in-8°. — Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1857, in-12. — Bulletin de la Société archéologique de Sens, année 1853, in-8°. — Bulletin de la Société archéologique d'Orléans, n° 24, in-8°. — Annales de la Société archéologique de Namur, 1856, t. IV, 3^e livraison, in-8°. — Le Cabinet historique, 2^e année, livraison 11 et 12; 3^e année, livraison 1, in-8°. — Bibliothèque de l'école des chartes, 4^e série, t. III, 1^{re} et 2^e livraisons, in-8°. — Archives de l'art français, 7^e année, 1^{re} livraison, in-8°. — Revue numismatique, nouvelle série, t. I, 1856, nos 3 et 4, in-8°. — Revue trimestrielle, t. XIII, in-12. — Messenger des sciences historiques, 1856, 4^e livraison, in-8°. — Bulletin du bouquiniste, nos 2 et 3, 1857, in-8°. — Khrehl, De numis Muhammadanis in numophylacio dresdensi asservatis commentatio, Leipzig, 1856, in-8°. — Jahrbücher und Jahresbericht des Vereins für mecklenburgische Geschichte, 21^e année, in-8°, 1856. — Register über den elften bis zwanzigsten Jahrgang der Jahrbücher und Jahresbericht des Vereins für Mecklenburgische Geschichte; drittes Register; in-8°, 1856. — Société des antiquaires de France; Mémoires, t. XXI et XXII, in-8°; Annuaire, 1853-1854-1855, in-12. — Rethaan Macaré, Tweede verhandeling over de by Domburg gevonden romeinsche, frankische, britanische en andere munten. Midelbourg, 1856, in-8°.

UNE MÉDAILLE GAULOISE INÉDITE.

(Pl. XII, fig. 3.)

A. M. J. LELEWEL, membre de plusieurs sociétés savantes,
président honoraire de la société de la numismatique belge, etc.

Monsieur le Président, mon très-docte maître en numismatique,

C'est pour nous un plaisir autant qu'un devoir de reconnaissance, d'appeler ici quelques instants votre attention sur un nouveau produit récemment découvert et inédit de cette numismatique gauloise, que vous avez tant contribué à illustrer, et dont un des premiers, dans vos savants ouvrages, vous avez répandu le goût et stimulé l'étude, trop longtemps négligée parmi les amis de nos antiquités nationales.

Le brouze anépigraphie (module du quinaire), objet de cette notice, est encore un échantillon, inconnu jusques à cette heure, de l'autonomie monétaire de nos Gaulois méridionaux, appartenant à l'Aquitaine ou à la Narbonnaise, type qui offre une grande ressemblance sous le double rapport de la fabrication et du style, comme sous celui du sujet de l'avvers avec la médaille à la Rose, imitée de celles de *Rhoda* et de *Massalia*, et présentant, au revers, le cheval en course, surmonté de l'aigle éployé, laquelle a été pour la première fois produite par nous à la connaissance des

antiquaires, dans les tomes VI, 2^e série, et 1^{er}, 3^e série, de la *Revue de la numismatique belge*; l'une et l'autre de ces monnaies ont été découvertes tout récemment sur l'emplacement de la *Mansio* et du camp romain de *Cosa* (voie de *Tolosa*, Toulouse, à *Divona*, Cahors : table théodosienne ou de Peutinger), circonstance que nous avons déjà fait connaître relativement à la première de ces pièces, en en donnant la description.

Voici maintenant, Monsieur, le signalement de celle dont nous avons à nous occuper ici.

Droit. Fleur entièrement épanouie, occupant tout le champ et qui doit être une rose (flan convexe).

Rev. Un quadrupède qui paraît être un loup, passant de droite à gauche (flan concave).

Quoique autrement traitée et d'une forme variée, la fleur figurée à l'avvers de ce quinaire est, comme on vient de le dire, selon toutes les apparences, la même que celle qui est figurée sur notre anépigraphe à l'aigle supervolant.

A l'obvers, je distingue tout d'abord le loup des *Sotiates*. La gueule ouverte, et la longue queue de l'animal ne me permettent d'y voir ni le sanglier ou *sus gallicus*, ni encore moins le cheval, soit en course, soit enseigne militaire, etc.

Or, Monsieur, dès que nous retrouvons le loup, non-seulement sur les médailles des *Sotiates*, mais encore sur celles portant la légende *CONOVOS* (*contoulos*), qu'avec M. de la Saussaye (1) nous avons cru pouvoir attribuer aux

(1) *Conjectures sur la numismatique de la Gaule aquitaine*, par M. L. DE LA SAUSSAYE; *Revue numismatique*, année 1851, pp. 5-18 et 381-396.

Santones, parce que c'est presque toujours sur le territoire de ce peuple, et exclusivement en quelque sorte à tout autre, qu'on découvre journellement et en grand nombre ces dernières (*).

Rien, Monsieur, n'empêchant, à notre avis, de signaler ici la présence de ce quadrupède, de préférence au chien, au renard ou aux autres animaux qui ont une allure identique avec lui, en déterminant le sujet de l'obvers de notre médaille, nous y reconnaitrons donc le loup de celle du roi des Sotiates *Adietuanus* (*) (REX ADIETVANVS), dont César, ou plutôt son lieutenant, le jeune *Crassus* qui soumit pour lui l'Aquitaine, si ce n'est encore les copistes des Commentaires (car les leçons sur la manière d'écrire ce nom varient dans les manuscrits), ont fait *Adcantuanus*, par suite, du reste, de cette habitude des Romains d'estropier les noms propres prétendus *barbares*, comme les personnages auxquels ils appartenaient.

Mais ce sera donc ici, Monsieur, le loup céleste, constellé des mythes religieux, sacrés, des représentations, des emblèmes hiératiques de la religion des druides, dont les médailles gauloises représentent si souvent les simulacres, les symboles, nous voilent des mystères encore plus impénétrables pour nous que ceux de la déesse de Saïs.

Le loup céleste qui, au reste, parmi plusieurs autres noms, reçut aussi, selon Cœlius, ceux de panthère, de léopard, etc., présidant par son lever héliaque aux premiers

(*) CONOVOS (pour *Contoutus*, nom de chef). Tête imberbe, à droite. Rev. Loup auprès d'un arbre; dessus : *Bucranium*.

(*) REX : ADIETVANVS. Tête de Lion tournée à droite. Rev. SOTIOTA. Loup marchant à gauche.

jours du printemps, était consacré pour ce motif au soleil et à Apollon, père de la lumière et du jour. Son image avait été placée dans le temple de Delphes, à côté de la statue de ce fils de Latone, métamorphosée elle-même en louve, lorsqu'arrivant des régions hyperboréennes, à Délos, elle l'y mit au monde.

On retrouve également, Monsieur, le culte du loup en honneur chez les Égyptiens, les Grecs, les Gaulois, etc. ; on sait que ces derniers adoraient de prédilection Apollon, sous la dénomination de Belenus, dont l'image est si souvent reproduite par eux sur leurs monnaies, comme sur les autres monuments de leur épigraphie, à l'époque gallo-romaine.

A l'obvers de notre médaille, Monsieur, on a cru remarquer un arbre placé derrière le loup, comme sur celle du *Contoutos*, et quelques vestiges ou indications de caractères alphabétiques qui indiqueraient une inscription (circonstance dont nous n'avons pu rendre compte), entre les pattes du quadrupède ; mais, si ces accessoires ont effectivement existé ici, les dernières traces en sont aujourd'hui si confuses et si insaisissables, qu'il est impossible d'y rien caractériser avec quelque certitude ; or, dans le doute, on doit s'abstenir.

La pièce que nous venons, Monsieur, de décrire, appartient évidemment, selon nous, à la Gaule narbonnaise ou à l'Aquitaine ; la rose de son avers la ferait attribuer de préférence à la première et le loup figuré sur son revers à la seconde de ces provinces limitrophes. Notre quinaire a été trouvé sur leurs confins et dans un lieu où l'on découvre tous les jours des produits du monnayage de ces deux con-

trées. Votre opinion sera d'un grands poids dans la décision à intervenir à cet égard, et où les Volces Tectosages, les *Sotiates* et les *Santones* sont également en cause et intéressés ; le faire, le style de notre petit bronze me paraissent appartenir plutôt à l'Aquitaine qu'à la Province romaine, particulièrement lorsqu'on examine le travail comme le sujet de l'obvers : le premier est néanmoins supérieur à celui du monnayage sotiate.

Je saisis avec bien de l'empressement, Monsieur le Président, mon docte et honoré maître en numismatique, l'occasion de vous offrir dans cette circonstance, avec ce faible tribut de reconnaissance pour tout ce que mes études dans une science dont vous avez si bien mérité, doivent à vos travaux, l'hommage de ma haute considération et d'un dévouement dont je serais heureux de pouvoir vous donner des preuves.

Le B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Membre correspondant de l'Institut de France, et honoraire
de la Société de la numismatique belge, etc., etc.

STATÈRE D'OR D'ALEXANDRE SÉVÈRE.

PL. XII, n° 1.

M. le prince Michel Obolensky, à Moseou, possède, entre autres raretés, une monnaie très-curieuse, déterrée dans la Russie méridionale, et dont nous donnons ici la gravure. C'est un statère d'or avec la tête d'Alexandre-le-Grand, coiffée de la dépouille du lion, et tournée à droite; sur le revers est la louve, allaitant les jumeaux Romulus et Rémus, et tournée à gauche; au-dessus de la louve, on voit les têtes affrontées d'Alexandre Sévère et de Julie Mammée. L'empereur est représenté avec une couronne radiée et vêtu du paludamentum; il est tourné à droite, vers sa mère qui porte un diadème et une *palla*. La légende, rétrograde, donne le nom : ΑΔΕ — ΞΑΝΑΡ — ΟΥ, dont les deux dernières lettres à l'exergue.

Le style de cette monnaie n'est pas grec; la tête de l'avvers, et surtout la légende, accusent un travail un peu barbare. La disposition des bustes du revers rappelle les monnaies de Marcianopolis dans la Mésie inférieure, et il paraît que la monnaie a été frappée au camp, dans cette province ou en Illyrie, où Alexandre, en 221, fit la guerre aux Germains qu'il chassa de l'empire.

B. DE KOERNE.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES MÉDAILLES BYZANTINES.

PL. XIII ET XIV.

CINQUIÈME LETTRE

A M. H. PENON DE LA FERRAGE, à Kingston.

Vous avez eu autrefois, mon cher cousin, la maladie des médailles, comme disent les profanes. Cette maladie (je veux dire ce goût) ne quitte pas celui qui en a été affecté sans laisser des traces; témoin l'intérêt avec lequel vous avez souvent suivi les progrès de ma petite collection, et le plaisir que vous m'avez témoigné, lors de votre dernier voyage en France, en examinant une partie de mes pièces.

Je pense donc que la lecture de cette lettre vous rappellera les doux moments que vous donna autrefois l'étude de la numismatique, et c'est dans ce but que je prends la liberté de vous l'adresser, en vous priant de la recevoir avec l'indulgence dont elle a besoin, et de me croire votre bien affectionné cousin.

C. PENON.

CONSTANTIN IV POGONAT.

J'ai décrit, dans le tome VI, 2^e série, de la *Revue belge*, un tiers de sou attribué à Constantin Pogonat, présentant une légende barbare.

Depuis lors, j'ai acquis une autre pièce de ce prince, de même fabrique et de même module, mais très-épaisse et du poids des sous d'or de cette époque.

Les légendes sont aussi barbares : au droit DN CAN PSV autour du buste casqué, tenant la haste sur l'épaule droite.

Rev. Croix sur quatre degrés ; autour ΘICIVA ROTCI ; à l'exergue, CNOB ; dans le champ, un globe.

Pl. XIII, n^o 1. Or. 13 millimètres au grènetis.

Cette légende bizarre a-t-elle une signification particulière, ou, plutôt, doit-on n'y trouver que les lettres composant le revers ordinaire des pièces de cette époque ; c'est-à-dire V.I.C.T.O.R.I.A. I.C. Θ placées au hasard par un monétaire inintelligent ? Je crois qu'il n'y a aucun doute à cet égard.

JUSTINIEN II RITHNOMÈTE.

Voici une charmante pièce de Justinien Rithnomète, à peu près du même poids et du même module que la précédente, mais d'une bien meilleure fabrique. Elle présente au droit l'effigie imberbe de ce prince, d'un très-bon style, avec la légende presque correcte IVSTONANOS PΘ NV, autour du buste diadémé, tenant le globe crucigère.

Rev. Ordinaire ; croix sur quatre degrés ; VICTORIA VVU Θ CONOB A.

Pl. XIII, n^o 2. Or. 13 millimètres au grènotis.

On trouve des quinaires du même prince, avec une légende vicieuse, d'une fabrique plate, se rapprochant de celle des rois d'Italie. J'en possède deux variétés avec le revers de la croix potencée, l'une d'elles ayant la lettre R dans le champ. Ces pièces me paraissent être des *imitations* du type byzantin.

TIBÈRE ABSIMARE.

Je donne le dessin d'un tout petit quinaire d'or de Tibère Absimare. Il n'a pas besoin de description. Le revers de cette jolie petite médaille, ainsi que celui d'une autre semblable au n° 7 de la planche XII de l'*Essai*, portent en plus, dans le champ, une petite croix et la lettre S.

Pl. XIII, n° 3. Or. 11 millimètres au flan.

THÉODOSE III ADRAMYTÈNE. (?)

Dans ma dernière lettre, adressée à M. Chalon, j'avais fait espérer la description d'une pièce appartenant à Théodose III Adramytène.

Je conçus plus tard quelques doutes sur cette attribution, et lorsque je reçus l'épreuve à corriger, j'hésitai à me prononcer définitivement et ne la donnai que sous toutes réserves.

Malheureusement le temps m'a manqué pour terminer les corrections que j'avais à faire à cette épreuve, et ma lettre a paru telle que je l'avais d'abord écrite.

La pièce dont il s'agit a eu sa légende emportée, et ce n'est que par les caractères physiologiques que je puis essayer de la classer. Bien que le buste du personnage

représenté paraisse n'avoir aucun diadème, sa physionomie ressemble tellement à celle du sol d'or décrit par M. de Saulcy, pl. XIII, n° 4 (moins cependant la chevelure) (1), que jusqu'à ce qu'un meilleur exemplaire de cette petite pièce puisse trancher toute difficulté, je propose de l'attribuer, si elle est byzantine, comme je le crois, à Théodose III, avec tous les points de doute nécessaires.

Au reste, grâce au dessin exact dû à l'obligeance de mon confrère, M. Laugier, les amateurs de cette pièce pourront juger. J'ajouterai seulement que la fabrique de cette pièce ne permet pas de lui assigner une autre époque que celle du règne de ce prince ou de ses contemporains immédiats.

Pl. XIII, n° 4. Or pâle ou argent. 14 millimètres au flan.

LÉON III L'ISAURIEN.

J'arrive aux épines, c'est-à-dire au classement des pièces de la famille isaurienne. Bien qu'aplanies par l'*Essai* de M. de Saulcy, les difficultés n'en sont pas moins parfois bien sérieuses.

Dans ce classement, tout en exprimant mes regrets de ce que l'*Essai* ait laissé des points en litige, je ne puis faire qu'une chose : suivre pas à pas les données judicieuses du maître, en étudiant les physionomies avec le plus grand soin.

Les pièces de Léon III sont heureusement hors de cause,

(1) Les cheveux de cette figure ne tombent pas en boucles, comme sur les pièces contemporaines ; mais, j'observe que, sur la pièce qui suit, et qui est bien de Léon III, le même cas se présente. (Voy. pl. XIII, n° 5.)

et voici une pièce de bronze que je crois nouvelle et qui lui appartient indubitablement.

Au droit, buste de face, barbe arrondie ; l'empereur tient un rouleau et le globe crucigère ; on lit autour : D LEON PROAV.

Rev. Le champ est occupé par un grand K, flanqué d'un S.

Pl. XIII, n° 5. B. 20 millimètres au grènetis.

LEON III ET CONSTANTIN V.

M. de Saulcy, *Essai*, p. 148, pl. XIII, n° 10, a décrit une pièce de Léon III et Constantin V. C'est un médaillon d'argent de fabrication barbare, mais de très-belle conservation.

J'en possède un à peu près semblable, très-beau aussi. Il ne diffère du précédent que par quelques lettres de la légende ; ainsi, on lit autour du buste barbu de Léon III, d'un âge très-avancé : DN O LEO PA MUL, et au revers, autour du buste de Constantin V : DNO CONTANTIN ; dans le champ, IES et étoile.

Ce n'est, on le voit, qu'une variété de celle qui est décrite dans l'*Essai*.

Ar. Médaillon, diamètre au grènetis 20 millimètres.

J'ai, en outre, une petite pièce d'argent de ces princes, — celle-ci inédite, — présentant exactement les mêmes effigies que le médaillon ci-dessus, avec la légende DN... PA MUL autour du buste de Léon III barbu, et DNO CON-

TANTI autour du buste de Constantin V imberbe; dans le champ, deux étoiles au lieu des lettres **IS**,

Pl. XIV, n° 15. Ar. Diamètre au grènetis 14 millimètres.

CONSTANTIN V ET LÉON IV.

Une pièce d'argent à bas titre ou plutôt de billon, présente l'effigie de ces deux princes. Elle est citée par Mionnet (p. 462) comme étant en or pâle ou en argent. Je la crois également décrite par M. Sabatier, dont je n'ai pas le beau et riche catalogue.

Dans le doute, et croyant la pièce rare, je n'hésite pas à en donner la description. Au reste, n'ayant ledit catalogue, pas plus que bien d'autres ouvrages traitant de cette partie, il m'est arrivé et il m'arrivera encore souvent de donner comme inédites des pièces déjà connues. Le seul remède à ce mal serait, je le sais, de cesser mes publications jusqu'à nouvel ordre; mais à tout prendre, il vaut peut-être mieux un double emploi inoffensif qu'une lacune regrettable.

Cela posé pour le passé, le présent et l'avenir, je donne la description de la pièce en question.

Au droit, **D N O CONTANTI**, buste barbu et diadémé de Constantin V de face, tenant le globe crucigère.

Rev. **D N O L^È PA MUL**, buste diadémé de face de Léon IV imberbe; dans le champ, la lettre **R**. La fabrication de cette médaille est barbare.

La physionomie de ces princes répond parfaitement aux données indiquées par M. de Sauley. (Voy. *Essai*, p. 151.)

Pl. XIII, n° 6. Billon, petit médaillon, 20 millimètres au grènetis.

LÉON IV ET CONSTANTIN VI.

Léon III, dont la fortune avait pris naissance sous Justinien Rithnomète, de 681 à 712, qui était général en 716, devait être d'un âge mûr en 719 lors de la naissance de son fils Copronyme; et lorsque ce dernier paraît sur les monnaies avec l'apparence de l'adolescence, son père doit forcément paraître sous les traits d'un homme bien avancé en âge.

Plusieurs médailles certaines de ces deux empereurs le prouvent surabondamment; ainsi, on voit Constantin V encore imberbe, au revers de son père ayant déjà les traits d'un vieillard.

Cette différence d'âge se conserve toujours très-sensible.

Si, au contraire, nous examinons le règne de Léon IV et de Constantin VI, nous trouvons que Léon Chazare, né en 750, associé au trône, en 776, son fils Constantin, né en 771. Donc le père avait vingt et un ans à la naissance de son fils et trente ans lorsqu'il mourut, laissant Constantin, âgé de 9 ans.

L'aspect de la médaille, dont je donne le dessin, laisse parfaitement reconnaître cette différence d'âge, et je pense qu'elle ne peut appartenir qu'au règne de ces deux princes.

Au droit, on lit : $\text{D N O L E O N P A M U L}$; buste barbu de Léon, de face, diadémé, tenant le globe crucigère.

Rev. $\text{D N C O N S T A N T I N U S A G}$; buste juvénile de Constantin, de face, diadémé, tenant aussi le globe crucigère.

Pl. XIII, n° 7, Or. 20 millimètres au grènetis.

Ce demi-sol d'or présente, à la première vue, des physio-

nomies un peu plus âgées que la pièce précédente. Il est difficile d'admettre, dès l'abord, que la figure du Constantin soit celle d'un enfant de neuf ans tout au plus.

Pourtant, elles s'éloignent davantage encore de celle que devrait avoir Léon III au revers de son fils ayant dépassé l'âge de l'adolescence.

Restait Léon V l'Arménien et son fils Constantin VII, pour lesquels j'ai penché un moment; mais, après une étude sérieuse des types de cette époque, m'étant assuré, d'après les matériaux dont je puis disposer, que les titres de **Đ** ou **DN** et l'article **O**, précédant le nom du prince, n'étaient usités que jusqu'au règne de Constantin Copronyme et de Léon Chazare (d'après les médailles décrites dans l'*Essai*) et peut-être (d'après ma suite) jusqu'à celui de Constantin VI, et avaient été abandonnés depuis ce dernier prince, j'ai dû me résigner à voir dans l'effigie, que je croyais être celle d'un jeune homme, celle d'un enfant de neuf ans, et à placer cette pièce parmi celles qui conviennent à Léon IV Chazare et à son fils Constantin.

En voici la description :

D NO LEON PA MUL; buste barbu, de face, de Léon, diadémé, tenant le globe crucigère.

Rev. **CONSTANTINU**; buste imberbe, de face, de Constantin, diadémé, et tenant la croix potencée.

Pl. XIII, n° 8. Or. Demi-sou. Diamètre au flan 17 millimètres.

CONSTANTIN VI SEUL.

AVEC L'EFFIGIE DE LÉON IV, SON PÈRE.

Voici une curieuse médaille, dont l'attribution m'em-

barrasse fort. Je l'eusse laissée de côté, aux incertaines, si je n'espérais que sa publication pourra faire sortir de quelque cabinet une pièce semblable, un peu moins difficile à lire, et qui viendra dissiper mes doutes.

La voici telle que je la lis, et je puis dire que je l'ai tournée tant de fois, et avec une si grande attention, que je suis persuadé qu'on peut y lire difficilement autre chose. Je n'ai jamais pu y trouver le nom de Léon que j'y cherchais.

Au droit : **Ϡ NO CONŒANŒI**. Buste barbu et diadémé de face, tenant le globe, crucigère. *Rev.* **Ϡ NO CONSŒANŒI**. Buste imberbe d'un jeune prince; dans le champ, une étoile.

Pl. XIV, n° 9. Or. 13 millimètres au flan.

Quels sont donc ces deux Constantins, l'un barbu, ayant au revers l'autre imberbe?

Ici, qu'on me passe l'expression, je crois que je vais partager.

Je l'attribue à Constantin VI seul.

On sait que l'impératrice Irène, la mère ambitieuse de ce prince, après s'être débarrassée de son fils, demeura seule, pendant cinq ans, à la tête de l'empire, et que pendant ce temps, elle fit frapper des monnaies où l'effigie et la légende du droit se reproduisaient exactement au revers.

Un Constantin qui serait à *peu près* dans le même cas, ne pourrait être que Constantin VI qui aurait donné ce premier exemple de la reproduction, non pas encore du même type, mais de la même légende sur les deux faces des monnaies.

Cette pièce aurait été émise par ce jeune prince, de 790

à 797, lorsqu'il se trouvait seul maître de l'Empire, après l'exil de sa mère. Il aurait alors enlevé l'effigie d'Irène des monnaies, et l'aurait remplacée par celle de son père, mort, tout en mettant son nom seul sur les deux faces de la pièce. Ce serait là le premier échelon pour arriver aux pièces émises plus tard par Irène, non-seulement avec son nom, mais aussi avec son effigie répétée sur les deux faces.

Si cette hypothèse était admise, on aurait là un moyen certain de distinguer les pièces de Constantin VI de celles de Copronyme, chose que la similitude d'âge des deux princes ne permettrait pas de faire, par la seule étude des physiologies.

NICÉPHORE I LOGOTHÈTE.

Les pièces où Nicéphore I^{er} est représenté sans son fils, sont très-rares en bronze. On n'en connaissait point encore, je crois, en d'autres métaux.

Je suis heureux de pouvoir enrichir la suite monétaire de cet empereur, d'un sou d'or qui fait partie de ma collection.

Au droit, on lit : NICIFOROS BASLΘ I. Buste de face, barbu, de Nicéphore I^{er} tenant de la main gauche un rouleau, et de la droite, une longue croix.

Rev. IHSUS XRISTUS NICA Θ, croix sur des degrés.

Pl. XIV, n° 10. Or. 19 millimètres au flan.

Cette pièce a été frappée avant que Nicéphore Logothète eût associé son fils Staurace à l'empire, c'est-à-dire, d'octobre 802 à décembre de l'année suivante.

MICHEL I RHANGABÉ.

Les pièces de Michel Rhangabé se trouvent dans le même cas que celles de Nicéphore; on n'en connaît également qu'en bronze.

En voici une en or :

Au droit : **MIXAHL BASILΘ**. Buste barbu de face, revêtu de la robe à carreaux, et tenant le labarum; dans le champ, petite croix.

Rev. **IH̄SUS XRISTOS ***. Buste du Christ de face, adossé à la croix.

Pl. XIV, n° 11. Or. 21 millimètres au flan.

Le seul aspect de cette pièce suffit pour confirmer cette attribution, sans qu'il soit besoin de s'appuyer de preuves.

La pièce d'argent, portant le nom d'un Michel, et attribuée par M. de Saulcy à Michel III, me paraîtrait devoir être restituée à Michel I^{er}, tant à cause de sa fabrique, qui est plus plate que celle des pièces de ses successeurs, que je connais, et plus semblable à celle de même sorte où Constantin VI est en commun avec sa mère Irène, que par le titre de **MEΓAS** donné par l'inscription.

En effet, ce titre, bien que ne convenant guère au faible et placide Rhangabé, convient encore moins à ses homonymes n° 2 et 3, qui ne l'ont mérité sous aucuns rapports, tandis que Michel I^{er}, s'il ne fut pas grand par les armes, se fit distinguer au moins par de brillantes qualités qui, sinon justifient, du moins peuvent expliquer le titre de grand qu'on lui aurait accordé.

On pourrait bien objecter, en faveur des Michel II et III, les titres pompeux accordés à des princes tels que Caligula, Néron, Élagabale, etc., etc. Je ferai observer seulement que sous Michel I^{er}, le sénat romain n'existait plus.

Quoi qu'il en soit de l'attribution réelle que doit avoir cette pièce pour laquelle j'é mets très-humblement mon opinion, puisqu'elle a été décrite par M. de Sauley, p. 194-195 de l'*Essai*, et pl. XVIII, n° 2, je me dispense d'en donner la description.

LÉON V ET CONSTANTIN VII.

Droit : deux bustes de face, en tout semblables à ceux qui sont représentés sur la médaille n° 7, pl. XVI de Sauley.

Rev. ordinaire du bronze de cette époque. $\begin{matrix} \times + \\ \times M \\ \times \end{matrix}$

Elle ne diffère de celle qui est citée dans l'*Essai* que par l'absence totale de légende au droit.

Pl. XIV, n° 12. B. Diamètre au grènetis 21 millimètres.

THÉOPHILE.

Je possède une belle pièce de Théophile, semblable à celles qu'ont décrites Eckhel et M. de Sauley (*Essai*, p. 187), la première citée comme sou d'or, module ordinaire, et la deuxième du cabinet Soleirol (Catalogue, n° 765) d'un module inférieur.

Celle que je décris est d'un module supérieur à celui des sous d'or ordinaires. Elle a 21 millimètres de diamètre au grènetis. L'or en est d'un titre assez bas. (Le catalogue de feu M. Meynaerts, de Louvain, en contient une avec la

même légende, sous le n° 137; mais sans indication de module.)

Au droit, l'empereur paraît de face, revêtu de la robe à carreaux; près de l'épaule gauche, un cercle orné de trois points intérieurs; une croix penchée à droite semble sortir de chacune des deux épaules. La légende est * ΘΘΟΦΙΛΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ.

Le revers porte la légende inusitée à cette époque : CVRIΘ BOHΘH ΓΟ SO COVLO (sic.) Ϸ * autour d'une double croix sur des degrés.

Pl. XIV, n° 13. Or. pâle. 21 millimètres au grènetis.

Une pièce d'or pur de cet empereur, de très-petit module, où le même buste paraît répété des deux côtés de la médaille, ne diffère de celle qu'a décrite M. de Sauley, pl. XVII, n° 6, que par l'exiguité de ses proportions et la finesse du travail.

La légende est ΘΘΟΦΙΑΟΣ, écrit des deux côtés avec un Α au lieu du L latin.

Pl. XIV, n° 14. Or. quinaire. Diamètre au flan 11 millimètres.

C. PENON.

(A continuer.)

QUELQUES

MONNAIES SEIGNEURIALES INÉDITES.

PL. IX, FIG. 1 A 9.

N° 1. Porte de ville ou châtel brabançon ; bordure des gros
tournois à douze fleurs de lis : ✠ MONETA RVTHES.

— Croix pattée dans un cercle : légende intérieure :
✠ IOH' S. D. LOVANOIO. Légende extérieure :
✠ BNDICTV : SIT : HONORH... RIDEI.
IH' VXII.

A. Gr. 3.40.

Gros de Jean Tristan, seigneur de Herstal (1285-1309),
frappé à Russon ou Ruten près de Tongres. Variété notable
du gros, publié par M. Perreau dans le premier volume de
la Revue, pl. X, n° 8.

N° 2. Châtel tournois ; bordure de douze trèfles : ✠ MO-
NETA RVTHES.

— Croix pattée dans un cercle ; légende intérieure :
✠ IOH' S. D. LOVANOIO ; légende extérieure.
✠ BNDICTV : SIT : RON : IHS : QVI :
VETVXPQ. (*Benedictum sit nomen Jesus qui
vocatur Christus.*)

A. Gr. 3.90.

Autre variété du même gros. On remarquera l'étrangeté de la légende pieuse. Cette pièce, qui se rapproche par son type et par son poids des bons gros du roi saint Louis, nous semble plus ancienne que la précédente.

N° 3. Type du *blanc au lion*; bordure de douze roses quintefeilles : ✠ MOΩΘ ΠΤ & ΗΝΤΛΝΕ'.

— Grande croix pattée coupant la légende intérieure : O-V'B | ΕΞΓΟ | ΝΥ | ΩV,R | ; légende extérieure peu visible, mais où l'on reconnaît : *Benedictum sit nomen domini nostri Jesus Christi.*

A. Gr. 2.96.

M. Wolters, dans sa Notice sur la commune de Rummen, avait déjà décrit cette même pièce, sans doute d'après un exemplaire sur lequel la légende intérieure n'offrait pas une lecture sûre et complète. Il y lisait le nom d'Arnold de Quactbeek, seigneur de Rummen. Quant au nom de la localité où cette monnaie a été frappée, il ne cherchait pas à l'expliquer; NNANI?

La lecture de la première légende ne laisse, sur notre pièce, aucune incertitude, mais elle n'en est pas plus claire pour cela. Seulement il nous est impossible d'y retrouver le sire de Rummen. Les lettres ΗΝΤΛΝΕ ou ΝΝΤΛΝΕ, sous lesquelles se cache le nom de l'officine monétaire, sont également pour nous, un logogriphe. Il paraît probable qu'on a voulu dans leur disposition imiter les *blancs* du Hainaut, ΗΤΛΝΟΝΙΕ.

N° 4. Trois fleurs de lis dans une épicycloïde à trois lobes :

✠ ΡΤ · ΙΟΗΣ : ΩΕ : ΒΥΝΩ.. Ν :

— Croix pattée dans une épicycloïde à quatre lobes :

✠ ΜΟΝΕΤΑ... VΛ.....

B. N. Gr. 1.60.

Imitation des tournois français. Jean de Buude, le grand imitateur de toutes les petites monnaies noires de notre pays, ne pouvait se dispenser de contrefaire également les monnaies de France. Ici, pour mieux ressembler aux tournois dont la légende commence par *Karolus*, il dispose la sienne de manière que la petite croix n'en marque pas le véritable commencement. *Johannes de Buind dominus* RA ou KA ; ces deux dernières lettres viennent se placer après la croix comme si elles étaient les premières de la légende.

Par un guignon qui n'arrive que trop souvent aux monnaies, le mot illisible du revers est précisément le seul qui présentait de l'intérêt, le nom de cette seigneurie dont Jean de Bunde se servait pour se déguiser en roi de France.

N° 5. Trois fleurs de lis dans une épicycloïde à trois lobes :

✠ ΜΑΤΘΙΑΣ : ΔΕΙ : ΟΥΡΤΕΝΒΑ.

— Croix pattée dans une épicycloïde à quatre lobes :

ΜΟΝΕΤΑ : ΝΟΥΛ : ΔΕ : ΡΟΔΕ.

B. N. Gr. 2.18.

Cette pièce est une imitation des tournois français, et elle a été frappée à Gruytroede par un grand commandeur de Vieux-Joncs. Ici commence la difficulté. Dans la liste de ces grands commandeurs on ne trouve pas de Mathias de Cortenbach, mais bien un Iwan de Cortenbach, de 1430 à 1440, dont on connaît déjà des monnaies.

Il y a alors un Mathias Vanderstraten, de 1460 à 1467,

qui nous a laissé aussi quelques pièces de Gruytroede. Serait-il permis de supposer une pareille confusion de noms de la part du graveur, confusion d'autant plus difficile à concevoir que ces deux commandeurs ne se sont pas succédé immédiatement? La chose est peu probable.

Mais alors qu'est donc cet énigmatique personnage, Mathias de Cortenbach?

N° 6. Une semblable pièce a déjà été publiée, dans la Revue, par notre collègue et ami M. Prosper Cuypers (voir t. II, 2^e série, pl. VII, n° 12); mais, sur la pièce de M. Cuypers, les armoiries, du reste peu apparentes, semblent disposées en sens inverse de celles qui figurent sur cet exemplaire, c'est-à-dire que la face échiquetée des La Marck occuperait le 2^o et le 3^o canton, au lieu d'être mise à sa véritable place, aux 1^{er} et 4^o.

B. N. Gr. 0.80.

N° 7. Armoiries semblables à celles de Philippe le Bon, dans un écusson triangulaire: ✠ IOHANNAS :
DINASTIS (Johanna dynasta? dinams
ou dihams??)

— Grandecroix pattée coupant la légende: ✠ MONETA
NIT NAMS | (Moneta nit nams ou
nit hams?)

B. N. Gr. 1.25.

Imitation servile des mites de Philippe le Bon, frappées

à Malines (1). De semblables armoiries ont été employées par Jeanne de Wesemael dame de Rummen; et aussi par Jeanne de Merwede dame de Gerdingen. Cette dernière surtout, qui s'est plu à marquer ses monnaies de légendes indéchiffrables, *moneta iotenteh*, *moneta lova*, *moneta ci-vita* etc., pourrait bien avoir quelques droits à cette pièce singulière.

N° 8. L'écusson de Hornes entouré de flammes et supporté par deux écussons inclinés de Bouillon et de Looz : ✠ IOH̄S EPS LI ET · OD.....

— Croix ailée traversant la légende et anglée de deux lions et de deux cors : ΩΩΩ | ΩOVA | FTΩΩ | WΩR.

B. Gr. 0.93.

Liard inédit de Jean de Hornes, évêque de Liège, 1482-1503, frappé à Weert, dans le comté de Hornes.

Jacques II, comte de Hornes, et frère aîné de l'évêque de Liège, avait été obligé, pour subvenir aux dépenses considérables dans lesquelles il s'était laissé entraîner, de grever quelques-unes de ses principales propriétés, entre autres le comté de Hornes et le château de Weert, qu'il engagea au comte de Meurs (2). En 1494, il réclama de celui-ci la restitution de ses domaines, et voulut même le contraindre, par la force des armes, à évacuer le château

(1) P. O. VANDER CHIES, *de Munten der voormalige hertogdommen Brabant*, etc., pl. XXXIV, n° 9.

(2) WOLTERS, *Notice sur le Comté de Hornes*.

de Weert. Cinq ans plus tard, cette querelle n'était pas encore terminée, et l'évêque de Liège obtenait du comte de Meurs, par voie de retrait et *salvo jure*, le comté de Hornes avec ses dépendances (16 avril 1499). Le 18 octobre de l'année suivante, son neveu, le jeune Jacques de Hornes, qui fut Jacques III, accepta l'inféodation de cette terre et en fit le relief à la salle de Curange. L'évêque Jean de Hornes a dû frapper cette monnaie à Weert, dans l'intervalle de ces deux dates, après avoir retiré le comté des mains du comte de Meurs, et avant de l'avoir inféodé à son neveu.

N° 9. Bâtiment à deux tours ; au-devant, un écusson à l'aigle éployée : IOH : DE. . VESEMA.

— Croix pattée dans un cercle : ✠ MONETA :
DE : RVMME.

B. Gr.

Imitation inédite d'une monnaie d'Aix-la-Chapelle, faite par Jean ou Jeanne de Wesemael, seigneur de Rummen. Ce type a également été imité par Guillaume de Sombreffe, seigneur de Reckheim, contemporain de Jean de Wesemael.

Ces neuf monnaies font partie de la collection de M. L. de Coster qui a bien voulu nous permettre de les publier.

R. CHALON.

ENCORE QUELQUES MOTS

SUR

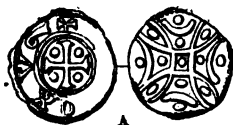
LES DENIERS ROBERT.

Une monnaie trouvée dans les ruines de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer (1), et faisant partie du musée de cette ville, mérite d'être connue; malgré l'état incomplet de sa légende, elle ne sera pas sans utilité dans la discussion qu'amène le classement des deniers portant le nom de *Robert*, discussion qu'il est impossible de laisser dans l'état où elle se trouve aujourd'hui. Cette monnaie mince et d'un fort joli style, comme toutes celles de la famille dont elle fait partie, ne balance pas plus de 45 centigrammes, et n'a jamais dû peser beaucoup plus. Son analogie la plus grande est avec le denier dont les légendes *Vedaste* et *Robert* sont si caractéristiques et si importantes (2). D'un côté toutefois, elle est anépigraphe, mais elle porte comme lui, une espèce de nœud losangé, à quatre boucles formant croix ;

(1) Le dessin de la vignette qui accompagne cette notice, est de M. Auguste Deschamps, de Pas. Un autre, peu exact, a été inséré dans l'atlas du 4. VII des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, pl. III, n° 57.

(2) *Histoire monétaire d'Artois*, pl. V, n° 65.

dans chacune de ces boucles est un globule, et entre elles, contre le bord de la pièce, une grande lunule contenant aussi un globule. De l'autre côté, une croix identiquement semblable à celle du denier *Vedaste*, cantonne quatre fois un globule; les quatre premières lettres de sa légende rétrograde sont : DVX O..., les suivantes restent indéchiffrables.



La remarquable analogie que je signale, révèle une fraternité monétaire; il en résulte une liaison entre les légendes *Vedaste*, *Robert* et *Dux o...* qui déboute les *comtes* ou *marquis* de Flandre de toute prétention sur les monnaies en litige. Non-seulement le nom d'aucun d'eux ne commence par un O, mais aucun de ceux antérieurs à l'extrême fin du XIV^e siècle n'eut le titre de *Duc*. Deux seigneurs d'Artois, au contraire, ont un O pour initiale de leurs noms; *Othon* qui reçut, en 1302, l'investiture du comté d'Artois, comme époux de Mahaut, et mourut peu après (1), et *Odo* ou *Eudes*, mari de Jeanne de France, petite-fille de cette même Mahaut. La physionomie du denier dont il s'agit, semblerait devoir le rattacher plutôt au premier qu'au second de ces princes, mais je n'ai pu trouver à Othon de

(1) GUILLAUME DE NANGOIS; HENNEBERT, t. III, p. 157; DOM DE VIENNE, 2^e part, p. 156.

Bourgogne une autre dignité que celle de comte palatin. Quant à Eudes, devenu, en 1330, seigneur d'Artois, de par sa femme, il était de son chef *Duc* de Bourgogne, et ce titre primait celui que la terre d'Artois, peu importante, lui donnait le droit de prendre.

Pour attribuer au second de ces seigneurs (1), le denier portant en légende *Dux o...*, il faut admettre que l'effet de la lettre, adressée par Philippe le Bel à Mahaut d'Artois, ne dura pas plus longtemps que la vie de ce Roi et celle de la comtesse ; qu'après eux on reprit l'innovation monétaire de Robert II. Eudes, époux de la fille du roi Philippe V, dit le Long, sous un monarque moins sévère que Philippe le Bel, pouvait se donner la licence d'imiter le second Robert d'Artois, dans son fait monétaire, dont il ne faut pas exagérer l'importance.

En publiant les monnaies dont le type caractéristique est une main bénissante, je ne doutais pas que l'on se servirait de la légende de l'une d'elles, pour soutenir l'attribution des deniers portant le nom de *Robert*, aux comtes de Flandre de la fin du xi^e siècle. Mais, selon mon habitude, j'ai voulu jouer cartes sur table, dédaignant de subtiliser le gain d'une partie sans doute imperdable.

La question soulevée est assez importante pour qu'on la traite à fond, et je comprends qu'on ne cesse pas de la discuter aussi longtemps qu'il reste une objection à opposer au classement proposé par moi. En effet, il s'agit de savoir si la belle expression artistique du xiii^e siècle s'est produite

(1) Dans l'état de la légende de ce denier, une attribution ne peut être proposée que sous toutes réserves.

dans la Flandre, dès la fin du xi^e siècle, en contradiction avec ce qui a eu lieu tout autour d'elle.

De toutes les données, il n'en est pas de plus importantes, pour les questions d'attribution monétaire, que celles fournies par les découvertes de monnaies, nombreuses et variées, dont les dates d'émission sont déterminées. Une de ces découvertes a été récemment décrite par M. de Coster, avec le talent dont notre collègue fait si souvent preuve. Le trésor découvert était composé de monnaies belges, de nombre et de variétés assez considérables, appartenant sûrement au xi^e siècle, et devant avoir été enfouies vers la fin de ce siècle ⁽¹⁾. Non-seulement les deniers *Robert* n'en faisaient pas partie, mais il n'y apparaissait aucune monnaie qui rappelât le système monétaire auquel ils appartiennent. Entre eux et les monnaies du trésor, quelle différence de style, de dimension, de poids, de cachet enfin. Le caractère artistique des deniers *Robert*, si beau, n'a rapport en rien avec celui des pièces du trésor, *frappées avec une certaine négligence qui caractérise l'époque*, dit M. de Coster, non sans indulgence pour les monnaies qu'il décrit ⁽²⁾. Le caractère artistique des deniers *Robert*, où une négligence quelconque n'apparaît pas, diffère essentiellement de celui des monnaies des xi^e et xii^e siècles, frappées à Montreuil, à Boulogne, à Saint-Pol et à Saint-Omer; il est donc en désaccord formel avec toutes les expressions connues de l'art monétaire au xi^e siècle, dans

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1886, p. 398.

(2) A la page 427 de sa Notice, M. de Coster a été plus sévère pour quelques-uns des deniers du trésor.

l'ancienne Gaule belge; il l'est tellement, qu'en acceptant leur classement à ce siècle, on persiste à leur trouver une grande analogie avec les petits deniers de la fin du XII^e et du XIII^e siècle, de Béthune (1); on aurait dû ajouter avec les artésiens de Saint-Omer, appartenant sûrement au treizième.

On a fait justice du prétendu principe de décroissement, *méthodique et prolongé*, des modules; on la fera certainement aussi de l'obligation supposée à Robert II d'Artois de n'émettre que des monnaies du plus petit module. En admettant le règne exclusif du denier artésien en Flandre et en Artois, durant les trois premiers quarts du XIII^e siècle, ce qui paraît contestable (2), ce ne serait pas une raison pour ne pas permettre à Robert II d'Artois, à la fin de ce siècle, au moment où le système artésien est déconsidéré, d'imiter la comtesse de Flandre, dans l'émission d'un plus grand denier, d'un denier signé de son nom; d'imiter son beau-père, qui, à Saint-Pol, seigneurie dépendante de l'Artois, frappait d'assez grands deniers épigraphiques; d'imiter le comte de Boulogne et la dame de Fauquembergues, qui relevaient de lui; d'agir comme l'évêque de Tournai qui, en 1286, voulait certainement faire du nouveau, en décidant l'émission d'un denier égal en valeur au parisien (3); de suivre enfin le progrès du temps. On ne

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1857, p. 112.

(2) Voy. ci-après les mentions d'artésiens nouveaux et de monnaies de Flandre, anciennes et nouvelles, dans la première moitié du treizième siècle. M. de Coster, *loc. cit.*, signale pour les évêques de Liège, deux systèmes monétaires existant simultanément.

(3) CARPENTIER, *Supplément à DU CANGE*, t. II, col. 1553.

veut pas comprendre que si le roi de France s'occupa de ramener l'artésien à sa condition véritable, ce ne pouvait être que parce que sa forme nouvelle créait au seigneur d'Artois des droits nouveaux. Le roi ne se serait pas inquiété d'un affaiblissement dans le denier d'Artois, puisqu'il ne lui reconnaissait pas un cours véritable et sérieux. Un auteur du XIII^e siècle, SARRASIN, reproche, en ces termes, au monarque français, de ne pas comprendre les vrais intérêts de son pays, en prohibant le cours de l'artésien :

Rois de France il vous vaurroit mix
Que artésien et esterlin
Et couloignois d'outre le Rin
Fussent en France despendu
Que çou qu'il i sont desfendu (1).

Après la défense faite par Philippe le Bel de continuer la frappe des deniers agrandis, on revint en Artois à l'artésien primitif, qui, sous Mahaut, ne conserva, de l'innovation de Robert II, que l'inscription du nom seigneurial, sans accompagnement de titre.

Après le module, après le poids, involontairement exagéré, des deniers Robert et de leurs analogues, le degré de fin de l'artésien fait naître une objection contre l'attribution dont j'ai pris l'initiative. Ne tenant pas compte de la volonté formellement exprimée par Robert II, d'avoir son nom sur sa monnaie (2), le petit artésien, à l'écusson d'Artois, serait celui dont les lettres monétaires de l'année 1286

(1) Roman de Ham.

(2) *Histoire monétaire d'Artois*, p. 280 et pièces justificatives.

ordonnent la fabrication; sa pureté de métal l'égalerait, en valeur intrinsèque, au parisis, malgré sa petitesse. On n'en jugeait pas ordinairement ainsi au temps où l'artésien avait cours. Les estimations comparatives, produites dans l'histoire monétaire d'Artois, montrent une variabilité de valeur relative, en rapport avec la qualité très-mobile des monnaies royales. Je pourrais ajouter aux documents comparatifs que j'ai livrés à la publicité, beaucoup d'autres nouvellement retrouvés; je me bornerai à l'extrait d'un titre de l'année 1247, pris dans le cartulaire manuscrit de l'abbaye de Saint-Augustin lez-Térouanne. Egidius de Haveskerque, chevalier, engage à cette abbaye sa dime de Morbecque, en garantie de huit cents livres *d'artésiens comptés* qu'elle lui a prêtées; lorsqu'il rendra cette somme, ce sera dans les conditions où il l'a reçue : il devra numérer treize livres d'artésiens pour douze livres de parisis. Il est assez rare, mais non sans exemple toutefois, de voir attribuer la même valeur à l'artésien véritable qu'au parisis; c'est alors un à peu près d'estimation relative, tel qu'on le remarque dans quelques approximations, à l'occasion du faible douaisien, d'un emploi gênant pour le commerce.

Sous le règne de saint Louis, et jusqu'à l'affaiblissement des monnaies royales, opéré par son successeur, c'est-à-dire jusqu'après l'année 1286, date des lettres monétaires du comte Robert II d'Artois, l'artésien doit moins que jamais être estimé l'égal du parisis. Le petit artésien, inférieur en quantité d'argent au parisis, avant la grande détérioration de celui-ci, était supérieur en degré de fin au denier d'Artois de Robert II; la preuve en paraît convaincante. L'aspect de ces deniers qui semble le dire, pourrait

tromper, mais les lettres monétaires de 1286 l'assurent; elles ordonnent qu'ils soient émis à un aloi au-dessous de celui des gros tournois (1) : à viii *esterlins près*, disent-elles. Un essai de monnaies, fait à Lille, en 1265, montre, au contraire, le petit artésien meilleur en titre que l'*esterlin*, monnaie souvent régulatrice au xiii^e siècle, assimilée à l'argent fin, et qui sert de base à la plupart des essais comparatifs du pays à cette époque (2). L'essai de 1265 conclut en ces termes : *Ensi valent miols artisiens que esterlins, li mars iii esterlins. Ensi valent miols esterlin que parisis au fondre, li mars esterlin. Ensi valent li artisien miols que parisis au fondre, li mars xii^d esterlins* (3).

Voilà la nécessité bien démontrée d'un agrandissement du denier d'Artois, pour que, moindre en degré de fin que le véritable artésien, il valût le parisis, selon la prescription des lettres monétaires de l'année 1286, lorsque l'artésien lui-même ne le valait pas. Mais cet agrandissement n'est pas aussi fort que nous l'avons pensé. D'une pesée scrupuleuse, d'un assez grand nombre d'exemplaires, il résulte que l'augmentation de poids des deniers de Robert II et de leurs analogues, n'est que ce qu'il faut pour l'amener à

(1) Le gros tournois de saint Louis était à 11 deniers 12 grains de loi.

(2) *Recueil d'actes*, etc., par M. TAILLIAR, pp. 259, 260 : *xxij paresis et une maille poissent xvj esterlins. Si a ens v esterlins et demi fertinc ; si poissent li xvi^e, 1 marc. Si a ens de fn argent iiij^e et ix^d d'esterlins. Ensi a ens xliij^e et viii den. de paresis, 1 marc (anno 1260).*

Selon la proportion reçue, il fallait quatre parisis pour un esterlin ; il y avait donc dans un marc 128 esterlins, et c'est justement 128 deniers d'argent fin que pesait le marc de parisis.

(3) *Recueil d'actes*, pp. 268 et 269.

correspondre en valeur intrinsèque au parisis; cette augmentation est à peine de dix centigrammes.

Pour considérer les petits artésiens, dont l'écu d'Artois compose le type, comme la conséquence des lettres monétaires de Robert II, il faut les refuser à Robert I^{er} et à la première partie du règne de son successeur. Comment croire que le premier de ces princes, dont le père émit certainement des monnaies de système artésien à Saint-Omer, se soit abstenu de faire usage d'un droit reconnu à ses prédécesseurs (1), par ce même père, devenu roi de France peu de temps après, sous le nom de Louis VIII? La manière de voir que je combats, ne peut subsister en présence de l'indication d'existence d'un atelier monétaire baronal, comme d'un atelier royal à Arras, au milieu du XIII^e siècle (2). Cette indication consiste en un arrêt du parlement de Paris, de l'année 1266, décidant qu'à Arras les exemptions des monnayeurs ne devaient avoir lieu que pour les ateliers royaux (3).

Une mention d'*artésiens nouveaux*, en l'année 1254 (4), pourrait-elle s'appliquer aux petits deniers sortis de l'atelier baronal d'Arras, sous Robert I^{er}, ou aux deniers agrandis sur lesquels Robert II a pu se modeler? Elle n'est sans doute qu'une variante dans les termes, aux citations que j'ai faites et dont je pourrais augmenter le nombre; elle n'est sans doute qu'une variante aux expressions de monnaies de

(1) *Histoire monétaire d'Artois*, p. 149.

(2) L'une dans la cité, l'autre dans la ville.

(3) *Revue numismatique française*, 1882, p. 68.

(4) *Sexaginta et duobus solidis art. novor.* (Annales et privilegia ecclesie WATTINENSIS; manuscrit, p. 46, v^o.)

Flandre, *anciennes et nouvelles*, à partir du commencement jusqu'au milieu du XIII^e siècle (*), et auxquelles on ne paraît pas avoir apporté une attention suffisante. Je regrette qu'on n'ait pas encore cherché avec moi l'interprétation des mots : *monnaie nouvelle* et *monnaie ancienne*, appliqués à l'artésien à cette époque; ils ont nécessairement une signification importante. Il y a de la prudence certainement, mais peu de dévouement pour la science, à les passer sous silence.

En reportant les deniers au nom Robert, à la fin du XI^e siècle, on est amené à des conséquences qui sont en opposition formelle avec le rajeunissement des *artésiens*, repoussé du reste, à l'heure qu'il est, par d'intelligents numismates belges (*). En vieillissant le n^o 11, de la planche de ma notice sur *quelques monnaies frappées à Saint-Omer*, il faut nécessairement conduire, pour le moins à la première moitié du XII^e siècle, le n^o 10, son analogue de type et de style, véritable petit artésien, par son poids de moins de 40 centigrammes. Le désaccord des deux opinions, que j'ai toujours combattues, ne peut être mieux pris en flagrant délit.

Avec mon attribution à Robert II, d'Artois, il reste à la vérité, des noms inattribués encore dans les légendes des jolies monnaies d'environ 30 centigrammes, connues jusqu'à ce jour. Ces noms trouveront leur application d'un instant à l'autre; ils conviennent, selon moi, à des dignitaires ecclésiastiques, imitateurs ou même promoteurs du système monétaire

(*) *Histoire monétaire d'Artois*, p. 115.

(*) Voir l'art. cité de M. de Coster, *Revue de la numismatique belge*, 1886, p. 424.

adopté par le comte Robert II. Hormis l'application de ces noms, mon classement ne rencontre aucune difficulté ; tout y est dans la position la plus rigoureuse de convenance. Dans les opinions adverses, rien n'est en accord avec les vrais principes monétaires et artistiques du temps ; et si, dans les légendes, un nom personnel, que je laisse pour le moment sans emploi, se trouve avoir une application que le hasard seul fournit, il en reste un dont on ne peut faire une appropriation tant soit peu convenable, indépendamment de celui porté en initiale sur le denier que je publie ci-dessus, et dont l'attribution à un comte de Flandre est tout à fait impossible. Ce nom inappropriable apparaît dans la légende *moneta eustachi* (¹), d'un denier dont les conditions de style et de système sont semblables à celles des deniers Robert et ne peuvent convenir, en aucune manière, au monnayage bien connu des comtes de Boulogne. Pour remonter ce denier, artistement fait, au XI^e siècle, il ne faut tenir aucun compte de la forme, inacceptable pour les légendes de cette époque, de l'*h* cursif ou dit gothique.

Les noms Robert, Baldeuin, et Eustache, inscrits sur des deniers d'environ 50 centigrammes, autres que ceux de Robert II d'Artois, auront bientôt, je l'espère, leur interprétation. C'est une grave erreur, que de confondre tous les deniers dont il s'agit, dans une seule et même application. Ils appartiennent à une même famille, par leur style artistique et par le système monétaire, mais ils se séparent les uns des autres par leurs caractères typiques. Les deniers à

(¹) *Mémoire sur de nouvelles monnaies picardes*, par M. le dr RIGOLLOT, pl. X, n^o 27.

la main bénissante, forment un groupe bien particulier et tout à fait prélatial; la monnaie d'Eustache est l'échantillon d'un autre groupe, d'une branche distincte par son type, dans la grande famille des deniers de 50 centigrammes. Elle pourrait être proposée, sinon pour le cinquante-huitième abbé de Saint-Vast, au moins pour le cinquante-quatrième de Saint-Bertin. Eustache Gomer gouverna cette dernière abbaye, de 1294 à 1297; il fut peut-être comme l'abbé Gilbert (1), l'un de ses prédécesseurs, comme d'autres encore, un faux monnayeur, en ce sens, qu'il frappa monnaie sans en avoir le droit, et le plus secrètement possible. Le septième abbé du mont Saint-Éloi, et le vingt-troisième d'Anchin, portaient le nom d'Eustache.

Les dignitaires ecclésiastiques ayant eu les noms de Robert et de Baudouin, ne font pas plus défaut que ceux du nom d'Eustache, au XIII^e siècle, en Artois, ou dans les environs de cette province. Parmi les abbés d'Arrouaise du milieu de ce siècle, étaient, en se suivant immédiatement, un Robert et un Baudouin; à Ruisseauville, il y a des Robert et des Baudouin, au nombre des abbés du XIII^e et du commencement du XIV^e siècle. Les soixante et unième et soixante-septième abbés de Saint-Vast se nommaient Robert. A Arras, les évêques nommés Robert font malheureusement défaut après le XII^e siècle, et aucun d'eux ne se nomme Baudouin. A Téroüanne, aucune convenance d'attribution n'existe; un évêque du nom de Baudouin siégeait au XI^e siècle, un autre du nom de Robert au XIV^e.

La dextre ou main bénissante n'est pas exclusivement

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1856, p. 485.

employée aux xi^e et xii^e siècles; elle descend les âges en modifiant ou perdant même sa signification première, selon la marche ordinaire des choses. La légende *dextera Dei*, qui l'entoure sur les deniers archiépiscopaux de Cologne, leur est particulière et exceptionnelle; celle *Dei dextra benedictus*, de la monnaie du roi Philippe I^{er}, frappée à Orléans, n'accompagne pas la main; elle a la mission de remplacer le *gratia Dei*, et elle est ici hors de cause. En admettant que toutes les dextres des premiers temps chrétiens soient celle de Dieu, il n'en a certes pas été de même par la suite des temps, et les saints eurent bientôt leurs mains bénissantes. La dextre est devenue l'attribut de tous ceux qui avaient le droit de bénir et par conséquent, des papes, des archevêques et évêques, et même des abbés. M. Lelewel, citant les deniers anonymes à la dextre, du numéraire de *Sierpov*, qui date de l'an 1042, dit qu'ils servirent de modèle à la monnaie de Francfort-sur-le-Mein, et à quelques monnaies épiscopales (1). La main est ordinairement comptée parmi les images sacerdotales (2), et c'est évidemment à ce titre qu'elle est placée à la fin du xi^e siècle, sur la monnaie des évêques de Meaux; c'est à ce titre qu'elle occupe l'une des deux faces des monnaies ou méreaux de l'église de Belley et qu'elle est posée, au milieu du xii^e siècle, sur le numéraire du Bourbonnais. Dans les empreintes sigillaires, après les saints viennent les dignitaires ecclésiastiques, la main levée pour bénir. Sur les monnaies elles-mêmes, on constate l'inscription des évêques bénis-

(1) *Numismatique du moyen âge*, t. II, p. 175.

(2) *Ib.*, p. 179.

sant ⁽¹⁾. La dextre épiscopale reste longtemps comme type monétaire; elle forme celui du numéraire des archevêques de Besançon, dont la loi fut déterminée en 1315, par le roi Louis le Hutin. Le véritable caractère de la main sur les trois deniers que j'ai publiés est déterminé par la liaison des deux légendes de l'un d'eux : *destera Roberti* ⁽²⁾.

En résumé, la famille des deniers d'environ cinquante centigrammes, offre tous les caractères artistiques du XIII^e au XIV^e siècle, et aucun de ceux attribués jusqu'à ce jour au XI^e, n'y apparait. Une seule chose pourrait sans doute changer l'appréciation que je présente, ce serait la découverte bien constatée des deniers Robert ou de leurs analogues, dans les dépôts de monnaies du XI^e siècle; on serait alors forcé de modifier les idées reçues, sur l'état de l'art monétaire et, par contre, des arts dépendants du dessin, à cette époque considérée comme tant soit peu barbare.

ALEX. HERMAND.

⁽¹⁾ *Numismatique du moyen âge*, t. II, p. 219.

⁽²⁾ *Destera sum Roberti*, probablement.

(*Revue numismatique belge*, loc. cit.)

ANCIENS JETONS OU MÉREAUX.

PL. X ET XI, nos 1 à 18.

Ces pièces, jadis si dédaignées, ces pauvres parias de la numismatique, commencent depuis quelques années à attirer l'attention des amateurs, et déjà l'on peut prévoir le jour où, par une réaction peut-être exagérée, comme sont toutes les réactions, la valeur vénale des jetons et des méreaux l'emportera sur celle des plus belles médailles. C'est qu'aussi, sous leur enveloppe grossière et malgré la vilété de leur métal, ces modestes monuments nous ont conservé des témoignages historiques bien précieux, des particularités intimes qu'on chercherait en vain sur les pièces aristocratiques d'or et d'argent.

M. Dancoisne, d'Hennin-Liétart, qui, depuis longtemps, a fait de cette partie de la numismatique l'objet principal de ses études, est parvenu, dit-on, à l'aide de documents irrécusables, à déterminer la part réelle et effective que prenaient les méreaux dans la circulation monétaire. Il prouvera que les méreaux étaient de véritables monnaies d'appoint remplissant le rôle que joue aujourd'hui notre numéraire de cuivre.

Et, en effet, comme nous le disions, il y a quelques années, dans cette Revue (*), il était difficile de com-

(*) T. III, 2^e série, p. 118.

prendre qu'à une époque où le denier était une monnaie d'argent, l'obole fût la fraction la plus petite du système monétaire, alors surtout que la puissance de l'argent était huit à dix fois plus forte qu'à présent. Avec quoi pourrait-on, aujourd'hui, payer les objets de peu de valeur, les petites dépenses journalières du pauvre et de l'ouvrier, si, par exemple, on n'avait pour dernière fraction que la pièce de 50 centimes? Il fallait bien admettre qu'à côté et au-dessous de la monnaie d'argent, il y avait, alors comme à présent, comme du temps des Romains, quelque chose; et ce ne pouvait être, évidemment, que ces innombrables méreaux de cuivre et de plomb, monnaies locales peut-être, et dont la circulation, restreinte aux lieux où elles étaient émises, ressemblait à celle des *coupons* ou des *bons* créés par les municipalités françaises à l'époque des assignats. Les méreaux de Maubeuge, qui circulèrent d'abord dans cette ville seulement, puis dans le Hainaut tout entier (1), et cela jusqu'à une époque assez rapprochée, sont un dernier reste d'une coutume qui avait été jadis universellement adoptée. Cette coutume avait cessé avec la cause qui l'avait fait naître; c'est-à-dire quand la monnaie proprement dite, par l'affaiblissement successif de son titre et de son poids, était arrivée à fournir elle-même les fractions de la plus petite valeur. En attendant l'importante publication de M. Dancoisne, nous avons cru utile d'attirer l'attention des amateurs sur ces pièces encore peu connues et peu appréciées, en donnant, dans la Revue, quelques échan-

(1) Voy. nos *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, t. I, pp. 131 et suiv.

tillons des jetons les plus anciens — des *incunables*, comme disent les bibliophiles — de notre numismatique mérélique.

I.

Tête nue de face, dans une épicycloïde à quatre lobes, dont les angles rentrants sont remplis par une rose et deux annelets : TR NO LD VS .

— Croix ailée et tréflée dans une épicycloïde à quatre lobes, dont les angles rentrants sont remplis par une feuille de trèfle. Sans inscription.

Collection de M. le comte de Robiano.

Ce joli jeton de cuivre rouge, d'une gravure très-soignée, ne peut être attribué qu'à Arnold VIII, comte de Loos (1280-1328). La tête est absolument celle qui figure sur ses esterlins; elle semble avoir été faite avec le même poinçon.

II.

Écu triangulaire au lion barré et couronné : $\circ \text{N}\overline{\text{X}} \circ$
 $\circ \text{NVR}\circ\circ\text{CEN} \circ$

— Dans une épicycloïde à cinq lobes un grand Ω (*mérellus*).

Bibliothèque royale.

L'avvers de ce méreau de plomb rappelle l'esterlin au

ion de Gui de Dampierre (1265-1297); mais comme le lion est couronné, nous croyons plutôt qu'il doit être un peu postérieur à ce prince, c'est-à-dire du règne de Jean I, (1297-1330), qui plaçait le lion couronné sur ses monnaies.

Un autre jeton de Namur, au type des esterlins, a été décrit dans le premier volume de cette Revue, p. 301, n° 19.

III

Tête nue de face : ✠ AMOR ꝛ VINCIT ꝛ OMNIA.

— Grande croix pattée coupant la légende et anglée de douze besants : SIG | NVN | CRV | CIS.

Collection de M. Serrure.

Cette pièce, de cuivre rouge, est fort usée; elle pourrait bien avoir été blanchie pour en faire un faux esterlin. L'avers imite le type des esterlins à tête nue de Namur et de Looz; le revers est celui d'un esterlin de Flandre de Gui de Dampierre. Quant à la légende : *Amor vincit omnia*, elle ne pouvait compromettre personne. C'est ainsi que les contrefacteurs des douzièmes d'écu de M^{lle} de Montpensier, princesse de Dombes, employaient alternativement : *Pulchra virtutis imago; gratior in pulchritudine virtus; hæc est virtutis imago; hæc est Palladis imago; placet et pollere videtur; partes voluptati orientalium dicatæ*, et autres devises mirlitoniennes de l'époque.

IV

Dans un cartouche carré, orné extérieurement de quatre feuilles de trèfle accostées de deux ailes, une figure qui ressemble au monogramme du Hainaut ou à l'échelle des Della Scala.

— Dans un même cartouche, croix pattée et anglée de feuilles de trèfle.

Ma collection.

Le style et la fabrique de ce jeton de cuivre rouge le reportent au commencement du xiv^e siècle, et nous donnent la conviction qu'il appartient à la Belgique. Mais le monogramme est-il bien celui du Hainaut? Il est permis d'en douter. Nous ferons remarquer aussi qu'en tournant la pièce dans l'autre sens, il serait possible d'y voir le chiffre III, dont les barres seraient reliées par le haut et par le bas.

V

Dans une épicycloïde à six lobes, dont les angles rentrants sont remplis par des annelets, un grand R entre quatre fleurs de lis.

— Dans la même épicycloïde, un grand I entouré de quatre fleurs de lis et de deux roses à cinq feuilles.

Ma collection.

Cette pièce de cuivre jaune, d'une gravure extrêmement

soignée, a acquis dans la terre une patine verte et polie comme les plus beaux bronzes romains.

Notre collègue et ami, M. de Coster, propose de voir dans la lettre R l'initiale de Robert de Béthune, comte de Flandre (1305-1322). Cette attribution peut être acceptée, car la pièce appartient bien à notre pays.

M. Guioth possède une pièce semblable, d'un coin différent, un peu plus grande et d'une gravure beaucoup moins belle.

VI

Écu triangulaire au lion : * ✱ h * x TNO * x NIE *.
— Grande croix pattée, coupant la légende et anglée des lettres I E h T. : CES | ONT | GIE | TOR.

Collection de M. Ph. Salmon.

L'avvers de ce jeton de cuivre rouge est la reproduction exacte de l'esterlin au lion de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. La légende du revers doit se lire : *ce sont getor* (ce sont geton), puis dans la croix : *Jeha* (Jehan) ou peut-être encore, car par malheur la première lettre est presque illisible : D E h T (de Hainaut) *ce sont jeton de Hainaut*, en complétant la lecture de la légende circulaire par les lettres du milieu, comme de nombreux exemples nous y autorisent.

VII

Dans un entourage festonné et fleuroné en forme de dentelle, l'écu triangulaire aux armes de Malines ou des Bertholdt.

— Dans un semblable entourage, une espèce de cuve ou de mesure à deux anses.

Collection de M. le comte de Robiano.

En l'absence de toute légende, il serait assez difficile de deviner à quel usage servait ce jeton ou ce méreau de cuivre rouge. Il n'est pas, toutefois, sans quelques rapports de style et de type avec les méreaux de Louvain, connus sous le nom de *Molenvat* et qui servaient, à ce qu'on présume, à des distributions de grains. L'écusson de l'avvers prouve, du reste, suffisamment qu'il est d'origine malinoise. Nous le croyons de la fin du xv^e siècle.

VIII

Écu triangulaire au lion, entouré de trois fleurons : ✠ GE-
MOERS ✘ DELTMOON ✘ B. (Bon)

— Croix ailée, fleurdéliée et évidée en cœur en forme de quartefeuille, dans une épicycloïde à quatre lobes dont les angles fleurronnés viennent angler la croix. A l'extérieur, les quatre lettres, chacune entre deux croisettes, G T V E.

Collection de M. le comte de Robiano.

Getoers de laton bon (de bon laiton) est une légende qui se retrouve sur plusieurs jetons de cuivre jaune. Quant aux lettres GAVE, nous croyons, avec le possesseur de cette curieuse pièce, qu'elles signifient GAVREN, GAVRES, famille illustre de la Flandre, dont le lion forme les armoiries.

IX

Tête de vieillard, barbue, vue de face et posée sur une espèce de croix dont les branches se terminent par trois étoiles ou croisettes; deux épées convergent vers la bouche, la pointe en dedans; le tout dans une épicycloïde à dix lobes.

— L'agneau et la croix; type des moutons d'or, dans une épicycloïde à dix lobes.

Collection de M. le comte de Robiano.

La gravure de ce jeton de cuivre rouge est des plus remarquables. En l'absence de toute légende, de toutes armoiries et de tout emblème ou signe local, on comprend qu'il serait assez difficile d'en deviner l'origine et la destination. Seulement, son style le rapporte au xiv^e siècle, à l'époque de nos plus belles monnaies du moyen âge.

On sait que le vieillard de l'Apocalypse est ordinairement représenté avec une épée sortant de la bouche. La tête aux deux épées, de ce jeton, mise en rapport avec l'agneau du revers, nous paraissait, malgré l'étrangeté de son double glaive, ne pouvoir être que cette même personification apocalyptique de Dieu. Mais, avant de nous prononcer sur cette question d'iconographie chrétienne, nous avons cru prudent de recourir à l'obligeance de M. Didron, directeur des Annales archéologiques. Voici la lettre que ce savant, dont la complaisance égale l'immense érudition, nous fit l'honneur de nous écrire à ce sujet :

Paris, 10 mai 1837.

« MONSIEUR,

« La figure dont vous m'envoyez le dessin est bien celle du « Fils de l'Homme, » que saint Jean voit au chap. I^{er} de l'Apocalypse. Le verset 4 dit : — « *De ore ejus gladius utraque parte acutus exhibat.* » — Il n'y est question que d'un glaive, en effet; mais certains artistes du moyen âge, sculpteurs ou peintres, embarrassés pour exprimer ce « double tranchant » ont résolu la difficulté en mettant une épée à gauche et à droite de la bouche de Dieu.

« Au xiii^e siècle, on est plus fidèle au texte, et une épée unique, tranchante de chaque côté, est posée entre les dents de la bouche divine. — Au xiv^e siècle, comme vous le voyez, on ne se gêne pas avec l'Apocalypse, et l'on fait entrer dans la bouche, au lieu de l'en faire sortir (*exibat*), deux épées au lieu d'une. Au xv^e, et surtout au xvi^e, on place ainsi une épée, la pointe vers la bouche; mais comme on est plus doux qu'au xiv^e, à ce qu'il paraît, on fait sortir, de l'autre coin de la bouche, une fleur de lis, ce qui équivaut à une branche d'olivier. Le symbole est double, et il montre que Dieu fait la guerre à ses ennemis, la paix à ses amis; c'est le dogme politique des Romains, « *parcere subjectis et debellare superbos.* »

« Je ne vous cite pas, Monsieur, toutes les preuves à l'appui de ces observations : les vitraux, les manuscrits à miniatures, les tapisseries, les émaux, les sculptures vous renseigneront sur ces points que je vous signale.

« Les rayons qui partent des quatre côtés de la tête de

Dieu forment le nimbe crucifère; mais je ne serais pas étonné qu'ils figurassent des lis, plus ou moins bien exécutés. S'il en était ainsi, votre jeton du *xiv*^e siècle nous ferait passer, par une transition curieuse, aux *xv*^e et *xvi*^e siècles, où l'une des épées est remplacée par une branche de lis.

« Sur l'avvers de votre jeton, c'est la figure du Dieu des Combats; sur le revers, c'est celle de l'Agneau Divin, c'est-à-dire du Dieu de la Paix. Encore le passage aux *xv*^e et *xvi*^e siècles, où le Fils de l'Homme est armé de l'épée d'un côté de la bouche et présente le lis de l'autre côté.

« Veuillez agréer, etc.

« DIDRON AINÉ. »

X

Écu triangulaire au lion de Flandre, dans un entourage formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants; à l'extérieur de la bordure, huit fleurs de lis; à l'intérieur, trois croisettes et deux roses quintefeilles.

— Casque ou heaume orné de deux fleurs de lis et entouré de cinq roses quintefeilles et de quatre croisettes, le tout dans une épicycloïde à huit lobes.

Collection de M. le comte de Robiano.

Ce jeton de cuivre rouge ne porte aucune inscription, mais sa fabrique, le lion d'une part et les fleurs de lis de l'autre, nous donnent la conviction qu'il appartient à la Flandre et qu'il est du commencement du *xv*^e siècle.

XI

Écu triangulaire au lion (de Flandre ou de Brabant), entouré, en guise de légende, d'une croisette, de deux fleurs de lis, de quatre roses quintefeuilles et de six points.
— Écu triangulaire palé (de Malines ou des Bertholdt), entouré des mêmes ornements.

Collection de M. de Coster.

Nous croyons que ce jeton de cuivre date du *xiv^e* siècle, probablement de l'époque à laquelle Louis de Cressy, comte de Flandre, acquit la double seigneurie de Malines d'Adolphe de La Marek, évêque de Liège, et de la comtesse de Juliers, qui avait hérité de l'avouerie des Bertholdt (1333). C'est encore un jeton monétiforme qui affecte de se rapprocher du type des esterlins au lion.

XII

R V suivi d'un anneau, et entre quatre trèfles.
— Croix pattée, anglée de quartefeuilles.

Collection de M. de Coster.

Que faire de cette petite pièce de cuivre? Veut-on y voir un méreau de Rummen? Nous ne nous y opposerons pas, jusqu'à meilleure information.

XIII

Saint Michel terrassant le diable; dans le champ six coquilles.

— Écu triangulaire à la fleur de lis épanouie au pied nourri, dans une épicycloïde à huit lobes et entouré de huit croissettes.

Collection de M. Guioth.

Ce jeton de cuivre rouge est un peu plus moderne que les précédents. Appartient-il à Bruxelles, dont l'archange est l'emblème héraldique? L'écu au lis serait-il mis là pour celui du lignage patricien des Ser Huyghs-Kints qui portait d'azur à trois lis d'argent? La chose est possible; les coquilles qui parsèment le champ, et qui figurent également sur l'écu d'un autre lignage, les Steenweg, la rendraient même assez probable.

XIV

Espèce d'instrument qui ressemble à la hotte d'un chiffonnier, entouré de sept roses quintefeuilles.

— Croix pommetée et anglée de trèfles, dont les bras viennent finir entre deux annelets. Au lieu de légende une bordure de points entre un double grènetis.

Collection de M. de Coster.

Ce méreau de cuivre doit être celui de quelque corporation d'ouvriers; mais en l'absence de toute légende et de tout signe local, nous croyons son attribution impossible.

XV

Dans une épicycloïde dont les angles sont remplis par un gland accosté de deux trèfles, une botte ou *house* posée sur une croix formée de branches de trèfles.

— Même type, et qui semblerait (si la chose n'était impossible) sorti du même coin.

Collection de M. le comte de Robiano.

Encore un méreau de corporation — les cordonniers ou les chaussetiers — qui restera une éternelle énigme. Cette pièce est de cuivre rouge, et paraît par son style appartenir à notre pays.

XVI

Écu parti de France et de Bourgogne ancien? : $\Pi\Omega\vee\text{O}$
 $\Pi\text{OB O}\text{B}\Omega\text{O}$.

— Croix ailée, fleuronnée, évidée en cœur en forme de quartefeuille, anglée de fleurs de lis et renfermée dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants. Dans les angles les lettres : ·B·S· |
·S·I· | ·O·O· | ·V·E· |

Collection de M. Guioth.

A quelle langue, si langue il y a, appartiennent les mots: *Tmvo tob obmo*? Que signifient les lettres isolées et séparées par des points du revers? Nous avouons humble-

ment n'avoir pas trouvé de réponse à ces deux questions. Tout ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est que le style et la fabrique de ce jeton de cuivre en fixent la date aux premières années du xiv^e siècle; de plus, les armoiries qui y figurent semblent être celles de Marguerite de Bourgogne, la coupable épouse de Louis X. Maintenant, avec un peu d'imagination et le R. P. Hardouin aidant, on pourrait trouver, nous en sommes persuadé, sous ce bizarre assemblage de lettres, quelque effrayante révélation des mystères de la Tour de Nesle.

Un de nos collègues de la Société numismatique, possesseur d'une des plus curieuses collections de nos monnaies du moyen âge, conserve un jeton de la même époque, ou à peu près, qui, au revers d'une croix du même genre, offre la représentation d'un objet qu'il nous serait impossible de nommer en français, encore moins de reproduire sur nos planches. Nous croyons toutefois le désigner assez au lecteur intelligent en disant qu'il nous a été remis en mémoire par Marguerite de Bourgogne, dont il causa, dit-on, les malheurs.

XVII

Tête de face accostée de deux clous : ✠ : DE : STAN :
QVENTIN : — Croix tréflée : ✠ CE SONT : TS
POVRES.

Collection de M. le comte de Robiano.

Gros méreau de cuivre très-épais, et d'une très-belle

fabrique, dont les deux légendes réunies disent : *c'est pour les pauvres de Saint-Quentin.*

Le style de cette belle pièce, la forme insolite du T avec un anneau à l'intersection des barres, forme que les numismates regardent généralement comme un signe local de Tournai, nous donnent la conviction que ce méreau appartient à la paroisse de Saint-Quentin, l'une des plus anciennes de la cité de Chilpéric.

L'origine de cette paroisse remonte, dit-on, à saint Éloi, évêque de Tournai et de Noyon (649-665), qui la fonda et en dota le chapitre collégial. Ce chapitre survécut à l'invasion des Normands, de 881 ; et l'on trouve, dans Hérیمان, qu'il existait encore au x^e siècle. Fulcher, évêque de Tournai, le supprima, en 934, et s'empara de ses biens, mais l'église subsista comme paroissiale. On voit encore aujourd'hui, disait le célèbre Hoverlant, en 1831, dans le 101^e volume de son histoire, les restes de l'ancien enclos capitulaire, auprès de l'église, dans le presbytère et la demeure du clerc de la paroisse.

Saint-Quentin était fort riche en fondations de tous genres, gérées par des administrations particulières, et confisquées, dit Hoverlant : « par la grande nation révolutrice et parisienne, en 1794. » Ce loustic auteur nous apprend, de plus, que la fondation du *bouillon des pauvres* (peut-être notre méreau?) fut appréhendée, sans délégation légale, en 1797, par le villageois de Phalempin, J. B. B. (1).

(1) J.-B^{te} Bonnier, recteur de la succursale de Saint-Piat, à Tournai, et membre du bureau de bienfaisance. Cet honnête curé, qui avait accepté sincèrement et sans arrière-pensée les réformes de 89 et la transaction du

L'église de Saint-Quentin, située sur la Grand'Place, à côté de l'hôtel de M. B. Du Mortier, passe pour une des plus anciennes de Tournai, la ville aux anciennes églises. Elle est célèbre à plusieurs titres. Le projet qu'on avait eu de la démolir a donné lieu, il y a quelques années, à une chanson en langage tournaisien fort spirituelle, mais un peu trop décollée pour être reproduite ici.

XVIII

Tour accostée de deux lis, dans la porte une crosse : DIEU.
NOUS DONNE PAIX. — Croix pattée au centre d'un
cercle : ✠ STMOVR. ET. ST GRSSSE (sic.).

Collection de M. le comte de Robiano.

Encore un jeton tournaisien mais d'une fabrique fort mauvaise. *Dieu nous donne paix, son amour et sa grâce!* Cette invocation pieuse n'assistera guère à en déterminer

concordat, était une des bêtes noires du réactionnaire Hoverlant. Voici un échantillon de l'aimable bon ton de ce noble conservateur-borne :

Table des matières, p. 257 :

« Bureau de bienfaisance à Tournay. — Institution diabolique, vomie
« par les enfers qui la soufflèrent aux deux tiers de la régicide convention,
« soi-disant nationale, séante en Lutèce-en-Badaudois, par acte appelé
« loi du 16 vendémiaire an v, loi inventée pour voler la subsistance
« des pauvres. — Excès sacrilèges du *Frasman* J.-B^{te} Bonnier, durant
« trente ans. — Détails. »

Ceci s'imprimait en 1853. Quant aux *détails*, il est inconcevable que Hoverlant n'ait pas été poursuivi ou du moins enfermé comme fou, pour avoir publié de pareilles monstruosité.

l'usage. C'était, sans doute, un simple jeton à compter, sans destination spéciale, ce que les Flamands appelaient un *Legpenning* ou *Rekenpenning*, comme on en fabriqua tant à Nurenberg, jusque dans les époques modernes et peut-être jusqu'à présent.

R. CHALON.

MONNAIE DE FER.

PL. XII. n° 2.

Chacun sait que Lycurgue donna aux Lacédémoniens une monnaie de fer, qui n'était pas frappée, mais consistait seulement en lingots de fer, portant peut-être une marque et servant de moyen d'échange pour les produits et les objets les plus simples, dont les Lacédémoniens avaient besoin.

Mais une monnaie de fer véritable a été faite en Russie, du temps de l'impératrice Catherine II.

En 1763, l'impératrice, par un oukase daté du 3 décembre, ordonna de fabriquer avec le cuivre provenant des mines de Kolywan-Woskressensk, en Sibérie, des *gruweniks* (de dix copeks), des *pataks* (de cinq copeks), des *copeks*, des *dengui* (demi-copek) et des *polouchki* (quart de copek), destinés à avoir cours seulement en Sibérie et portant l'inscription : **МОНЕТА СИБИРСКАЯ** (Moneta Sibirskaia). On grava en 1764, à l'hôtel des monnaies de Saint-Petersbourg, les pièces d'essai qui furent confirmées, et on continua à frapper ces monnaies jusqu'en 1781. L'oukase du 7 juin de cette année fit cesser la fabrication de monnaies pour la Sibérie (1). Ces monnaies contiennent de l'or et de l'argent, et comme les frais de l'extraction de ces métaux

(1) BARON CHAUDOIR, *Aperçu sur les monnoies russes*, vol. I, p. 190.

précieux étaient trop considérables, on frappa du cuivre sibérien des monnaies au taux de vingt-cinq roubles le pond, tandis que le taux de la monnaie de cuivre, frappée en Europe, n'était que de seize roubles le pond.

On espéra cependant de trouver, avec le temps, un procédé moins coûteux d'extraire l'or et l'argent du cuivre de Sibérie, et on proposa de remplacer ces monnaies par une autre, de fer, provenant également des mines de cette contrée.

Les pièces d'épreuve qu'on fit à cet effet nous ont été conservées et consistent en un flan ayant la forme d'un cube allongé; le copek, faisant partie de la collection de M. le conseiller de cour Alexandre de Muller, à Saint-Pétersbourg, pèse dix-sept zolotnik, et offre, sur les deux côtés étroits, un petit poinçon au cavalier de Moscou, terrassant le dragon, et, en bas, le millésime 1776. Sur les autres quatre côtés, on lit l'indication de la valeur de cette monnaie, savoir : КО-ПѢ-ѸК-А, *kopeika*.

La *denga* appartient au cabinet de S. E. M. le prince Michel Obolensky, à Moscou. Elle est plus petite que le copek et marquée de la même manière, seulement avec le mot ДѢ-НБ-Г-А, *denga*, sur les quatre côtés allongés. Chaque lettre est frappée avec un poinçon carré et à part.

Comme on fit observer que ces monnaies pourraient devenir dangereuses entre les mains de paysans ivres et disposés à se disputer, ce projet échoua; les deux pièces d'essai mentionnées plus haut peuvent être, dès lors, considérées comme les seules monnaies de fer connues.

B. DE KOEHNE.

Saint-Pétersbourg, juin 1857.

QUELQUES MÉDAILLES

RELATIVES

A L'HISTOIRE DES PAYS-BAS.

PL. XV ET XVI.

Les découvertes modernes en numismatique ont augmenté singulièrement le nombre de monuments de cette espèce connus de nos prédécesseurs, quelque soin qu'ils aient mis dans leurs recherches. C'est ainsi qu'on rencontre encore fréquemment, sans parler du moyen âge proprement dit, mais s'arrêtant seulement à une époque comparative moderne, des médailles et des jetons relatifs à l'histoire des Pays-Bas, qui ont échappé aux investigations des Van Loon et des Van Mieris. Déjà cette revue en a publié plusieurs; je viens aujourd'hui apporter mon contingent en donnant la description de quelques pièces que j'ai lieu de croire inédites. Elles n'ont aucun lien entre elles, et sont de personnages différents; aussi, je prendrai le parti de les décrire séparément et sans chercher à réunir les divers articles qui auront rapport à chacune d'elles.

ANTOINE PERRÉNOT, CARDINAL DE GRANVELLE.

Antoine Perrenot, plus connu sous le nom de cardinal de Granvelle, jouit d'une célébrité méritée que les talents diplomatiques, qu'il mit au service de ses souverains,

lui ont value. Il serait inutile de refaire ici la biographie de cet homme célèbre. Nous renvoyons pour cela, à la notice placée en tête des papiers d'État du cardinal de Granvelle (1). Il suffit de parcourir cette volumineuse correspondance pour se convaincre de l'importance qu'acquiert Antoine Perrenot. Mêlé à toutes les affaires et à toutes les intrigues politiques, d'abord comme chancelier de Charles-Quint, dans la confiance duquel il succéda à son père, puis sous Philippe II, à qui Charles-Quint l'avait recommandé lors de son abdication, il devint facilement suspect aux seigneurs flamands, malgré tout le bien qu'il s'efforça de faire, à cause de son influence et de son élévation. Aussi, ceux-ci saluèrent-ils son départ avec joie, lorsqu'il demanda à la duchesse gouvernante la permission de se retirer. Ces faits expliquent les couleurs odieuses sous lesquelles l'ont dépeint les auteurs flamands ou hollandais qui ont écrit l'histoire des révolutions des Pays-Bas. Perrenot défendait les intérêts de son maître; et il eût été autrement reprehensible, s'il eût profité de la confiance de Charles-Quint et de son successeur, pour les trahir. La publication émanée du ministère de l'instruction publique, venge dignement cet homme célèbre des calomnies qui ont été déversées sur lui à pleines mains.

Les auteurs qui se sont occupés de l'histoire métallique des Pays-Bas, ont publié plusieurs médailles ou jetons d'Antoine Perrenot. Van Loon en donne quatorze, dont cinq en qualité d'évêque d'Anvers. Je viens ajouter à ce

(1) Publiés par M. Ch. Weiss, sous les auspices du ministère de l'instruction publique de France.

nombre une nouvelle pièce que je crois inédite, empruntée à la riche collection de M. Dewismes, de Saint-Omer (1). C'est une épreuve ancienne, en plomb; la même pièce de bronze ou d'argent, si elle a existé, ne nous est pas parvenue. Elle représente d'un côté le buste de l'évêque avec cette légende :

ANTONIVS PERRENOTVS EPISC. ATREBATENSIS.

Sur le revers, on voit Perrenot, très-reconnaissable sous la figure d'Ulysse attaché au mât de son vaisseau, pour résister plus efficacement au chant des Sirènes, représentées sur un rocher au nombre de trois, l'une chantant, et accompagnée par les deux autres jouant de la lyre et de la double flûte. A l'exergue, la devise ordinaire du prélat :

DVRATE.

Le moment de la scène est celui rapporté dans le XII^e livre de l'Odyssée, quand Ulysse, séduit par la voix des Sirènes, ordonne à ses compagnons de le délier, et que Euryloque et Périclès se lèvent pour le charger de nouveaux liens, qui le serrent davantage.

Ce revers est tout à fait différent de ceux que l'on est habitué à rencontrer sur les médailles de Perrenot, et qui représentant un vaisseau battu par la tempête, justifient très-bien la devise du prélat.

Durate, et vosmet rebus servate secundis.

(*Énéide*, I. 207.)

(1) Je saisis cette occasion pour remercier M. Dewismes de l'obligeance qu'il a eue de mettre son médaillier à ma disposition et de me permettre de publier les pièces qui font l'objet de cet article.

J'ai cherché dans les papiers d'État du cardinal de Granvelle, si je pourrais trouver une circonstance dans la vie de cet homme d'État qui puisse s'appliquer à notre médaille, laquelle d'ailleurs, à cause de son titre d'évêque d'Anvers, se trouve forcément comprise entre 1540, époque de sa nomination à cet évêché, et 1560, année où il fut nommé archevêque de Malines. Il est évident que, par ce revers, Perrenot fait allusion à sa prudence, et à la ruse qu'il a dû employer, qualités distinctives d'Ulysse. Or, pendant la période dont il s'agit, c'est évidemment dans les négociations entreprises pour faire réussir le mariage de Marie Tudor, reine d'Angleterre, avec le fils de l'empereur, Philippe, infant d'Espagne, que ces qualités se trouvèrent mises en relief. Il faut parcourir les correspondances à ce sujet, pour se convaincre des voies détournées, et des moyens en apparence insignifiants, que l'ambassadeur de Charles-Quint, Simon Renard, digne élève en tous points de Perrenot, et que celui-ci dirigeait d'ailleurs, employa pour parvenir à son but. L'on avait affaire à trois concurrents, Édouard, fils de Henri Courtenay, comte de Devonshire, et marquis d'Exeter, issu de sang royal, l'infant de Portugal, et le fils du roi des Romains, Ferdinand, frère de Charles-Quint. Après avoir persuadé à la reine, qu'elle ne devait pas épouser un Anglais, mais un étranger, Simon Renard fait si bien que les deux autres concurrents possibles sont écartés, sous prétexte de leur trop grande jeunesse, et qu'il fait accepter le fils de son maître, bien qu'il eût encore une dizaine d'années de moins que Marie Tudor. On sait assez que les conséquences de ce mariage ne furent pas tout ce qu'en espérait Charles-Quint. Le caractère de Marie, si bien dépeint

par Victor Hugo, et l'antipathie des Anglais pour les étrangers, devaient nécessairement, joints à la morgue espagnole de Philippe II, ruiner cet édifice élevé si savamment par le vieil empereur et par son conseiller l'évêque d'Arras ; car c'est bien ce dernier qui a tout conduit ; il a soin de le rappeler dans une lettre à Charles-Quint, en date du 3 septembre 1554, en lui faisant comprendre que, dans cette négociation épineuse, Simon Renard n'a été qu'un instrument exécutant toutes les instructions qu'il lui a données.

On peut voir, d'après ce rapide exposé, si je n'avais pas raison de dire que la médaille dont nous nous occupons a dû être frappée à l'occasion du succès de ces négociations. Les trois concurrents s'étaient adressés à Charles-Quint, dont ils connaissaient l'influence sur les décisions de la reine d'Angleterre, à cause de sa proche parenté avec elle, et ils ne devaient évidemment pas négliger de tâcher de mettre dans leurs intérêts le conseiller intime de l'Empereur, Antoine Perrenot. Peut-être même, sur le point d'être séduit par les offres brillantes de l'un d'eux, dut-il faire appel à la fidélité qu'il devait à son maître, et à l'amitié que celui-ci avait pour lui, pour poursuivre l'accomplissement de ses projets en faveur de Philippe d'Espagne. Cette médaille serait alors destinée à consacrer en même temps la réussite des négociations, l'habileté avec laquelle elles ont été conduites, et les difficultés de tout genre qu'avait eu à surmonter l'évêque d'Arras. Peut-être même pourrait-on voir dans le matelot qui attache Ulysse au mât de son vaisseau la représentation de Simon Renard, la créature de Perrenot, suivant l'expression mise par Victor Hugo dans la bouche de Marie Tudor.

Les deux autres pièces que nous donnons du cardinal de Granvelle, sous les n° 2 et 3, n'ont rien de bien remarquable. Ce sont plutôt des jetons que des médailles. Elles portent toutes deux d'un côté dans le champ les armoiries du cardinal, qui sont d'argent au double aigle et aux trois bandes de sable, surmontées de la croix à simple traverse et du chapeau épiscopal. La légende est

ANT. CARDINALIS GRANVELLANI. 1584.

L'inspection des dessins suffit pour faire voir quelles sont les petites différences qui existent dans les deux pièces et dont la plus saillante est que la date se trouve dans le champ du n° 3, tandis qu'elle se trouve dans la légende de l'autre. Le revers représente un vaisseau battu par la tempête, avec les mâts brisés et les voiles déchirées, accompagné de la devise ordinaire du prélat *DVRATE*. (Le n° 2 appartient à M. Dewismes, et le n° 3 à M. Hermand.)

Ces jetons ne nous paraissent pas avoir été frappés en mémoire d'aucun fait historique; ce sont plutôt des jetons de présence, qui ont dû servir aux mêmes usages que ceux que l'on connaît, émanés d'abbés ou d'évêques, comme par exemple, pour les réunions synodales présidées par l'évêque ou son délégué. Ils ont dû être frappés lorsque Perrenot fut nommé à l'archevêché de Besançon en 1584, par suite de laquelle nomination il donna sa démission de l'archevêché de Malines. On remarquera que, dans ces pièces, contrairement à ce qui avait lieu sur les médailles antérieures, le mât, au lieu d'être brisé à sa partie supérieure seulement, est complètement renversé. Granvelle aurait-il voulu signifier ainsi que les fatigues de toute espèce qu'il

avait éprouvées avaient usé ses forces, et qu'il se sentait sur son déclin (il mourut en effet, le 21 septembre 1586, à l'âge de soixante-neuf ans); mais qu'en même temps, par le maintien de sa devise, il faisait connaître qu'il continuerait à mettre toute son énergie à soutenir, dans la limite de ses facultés, le fardeau que la confiance de Philippe II lui avait imposé? Je livre cette explication à l'appréciation des numismates exercés dans l'interprétation des emblèmes et des allégories.

JEAN RICHARDOT, PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ.

Jean Richardot, neveu de l'évêque d'Arras, François Richardot, mort en 1574, fut d'abord président du conseil d'Artois. Il fut ensuite fait président du conseil privé à Bruxelles, le 15 mai 1597, et dans ces deux positions il mérita la confiance des gouverneurs des Pays-Bas, qui l'employèrent souvent comme ambassadeur. C'est à ce titre qu'il fut envoyé à Vervins, où fut conclue la paix entre la France et l'Espagne, en 1598. Il rendit encore d'autres services, notamment lorsqu'il s'agit de conclure un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre, et plus tard, en 1607, à la Haye, lorsqu'il fut question de la trêve de douze ans. Il mourut le 3 septembre 1609.

La médaille qui figure sous le n° 4 des planches, ne me paraît pas avoir été faite pour une circonstance particulière de la vie de Richardot. Le revers, qui représente un hibou sur un tronc d'olivier, et porte en exergue la devise **INSIS-TAM**, me semble en effet faire allusion aux qualités essentielles d'un négociateur, la sagesse figurée par le hibou, et

la persévérance indiquée par la devise, en même temps que l'olivier, emblème de la paix, marque le but auquel doivent tendre ses efforts. Sous ce rapport elle rentre dans la même catégorie que celle qui est figurée dans Van Loon, t. II, p. 55. Peut-être même toutes les deux ont-elles été frappées à l'occasion du succès obtenu aux conférences de Ver vins, où Richardot figurait comme ambassadeur, tandis que dans les autres circonstances il n'était qu'en second.

L'avers de cette médaille porte le buste de Richardot, vêtu d'une robe fourrée d'hermine, avec la légende : IO. RICHARDOTVS . SECRE . CONSI . PRÆSES.

Il y a quelques différences insignifiantes avec celle que donne Van Loon, mais ce qu'il y a de plus remarquable c'est que notre médaille est signée. On remarque en effet sous le buste ces mots : IO . MORT . F. Je ne connais point l'artiste dont il est ici question. Peut-être n'est-ce là qu'une abréviation du nom. Toujours est-il que je ne l'ai point vu figurer parmi les graveurs dont M. Pinchart a donné les articles biographiques dans la présente revue. La pièce qui nous occupe n'a du reste point été achevée. Elle a été simplement coulée sans être ensuite retouchée. Cette médaille est d'argent. Elle appartient à M. Dewismes.

JETON DES ÉTATS D'ARTOIS.

Le jeton qui est figuré sous le n° 5 est d'argent et provient aussi de la collection de M. Dewismes. Il représente, d'un côté, les trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité, entourées de cette légende : DEO . REGI . ET . PATRIÆ. Le revers offre en son centre l'écusson d'Artois,

timbré d'une mitre et d'un casque. Le champ est occupé par une représentation en abrégé de la ville d'Arras. A droite de l'écusson, on aperçoit le haut clocher de la cathédrale; à gauche, une haute pyramide, qui est, sans nul doute, le clocher de la chapelle de la Sainte-Chandelle. Ces deux monuments, caractéristiques le premier de la cité, le second de la ville proprement dite, sont séparés par une porte flanquée de tours et munie d'une herse, représentant probablement la porte de la cité, qui, ainsi qu'on le sait, avait son enceinte particulière. Sur l'arrière-plan, à gauche, on aperçoit un moulin, indice des faubourgs d'Arras. Cet ensemble donne donc bien une idée suffisante de la capitale de la province d'Artois, où se réunissaient les états. La légende qui entoure le sujet que je viens de décrire est **CALCVL * STAT * ARTES * 1597 ***, qui n'a pas besoin d'explication.

Souvent les jetons des états d'Artois ne font allusion à aucune circonstance particulière. Je crois qu'il n'en est pas de même ici. L'histoire des Pays-Bas peut nous aider à trouver le motif de l'émission de celui-ci. L'année 1597 fut une année néfaste pour Philippe II. Après avoir échoué devant Amiens, que reprit Henri IV, l'archiduc gouverneur s'était retiré malade à Arras. Son absence donna occasion aux Provinces-Unies d'étendre leurs frontières aux dépens des possessions espagnoles. On trouve dans Van Loon, les médailles frappées à l'occasion de la prise de plusieurs villes par le prince Maurice. Il est à présumer que, dans ces circonstances malheureuses, les états voulurent marquer sur leurs jetons, leur fidélité à l'Espagne et leur désir de conserver la religion catholique, exprimé par la présence des

trois vertus théologiques qui forment le fondement de cette religion. Enfin, la légende disait, qu'indépendamment de la fidélité à Dieu et au roi, ils étaient disposés à se dévouer entièrement à la patrie, pour la sauver des désastres dont elle était menacée. Et, en effet, les représentations qu'ils firent, conjointement avec ceux du Hainaut, forcèrent l'Espagne à faire la paix avec la France, qui était une des parties belligérantes et qui, par sa proximité de l'Artois, causait le plus de dommages à ce pays.

JETON DE JEAN SARRASIN , ABBÉ DE SAINT-VAAST.

Jean Sarrasin, né le 20 juillet 1530, joua, dans le cours de sa vie, comme tous les hommes éminents de cette époque, un rôle très-important. Élevé à la dignité abbatiale de Saint-Vaast, en 1577, il mérita bientôt la confiance de tous, et fut employé successivement à diverses négociations. L'une des plus importantes, fut l'ambassade dont on le chargea vers le roi d'Espagne. Tous les détails de cette ambassade sont connus par la relation manuscrite qui existe à la bibliothèque d'Arras (1). Ce voyage mit encore plus en relief les hautes qualités de Jean Sarrasin, et après avoir été nommé, par Philippe II, membre du conseil d'État et conseiller d'église, au conseil d'Artois, il fut élu, le 6 mars 1596, par les chanoines de Cambrai pour remplacer leur évêque, Louis de Berlaymont, décédé. Mais il ne jouit pas longtemps de cette nouvelle dignité, car il

(1) Cette relation a été publiée par M. L. Debaecker d'après une copie qui lui avait été communiquée par M. le comte A. d'Héricourt.

mourut le 3 mars 1598, après avoir défendu avec persistance contre le souverain les droits et prérogatives de l'archevêque de Cambrai.

Suivant le *Necrologium vedastinum*, cité par M. L. Debaecker, Jean Sarrasin serait d'une humble origine. Un autre auteur, Jean Carpentier, l'historien de Cambrai, le fait descendre de la noble famille des Sarrasins du pays d'Artois, qui portait d'*hermine à la bande fuselée d'azur*, et était issue de Matthieu d'Ailly, surnommé Sarrasin, Sénéchal du Boulonnais, vers 1542, et chambellan du roi Charles V. Quelle que soit la vérité, il est constant que notre abbé de Saint-Vaast prétendait faire partie de cette dernière famille, du moins il en prenait les armoiries, ainsi qu'il est constaté par le jeton qui fait l'objet de la présente note.

Ce jeton de cuivre jaune, assez fruste malheureusement, appartient aussi à M. Dewismes. Il porte à l'avvers l'écusson de Sarrasin, tel qu'il vient d'être décrit, timbré d'une mitre et d'une crosse, avec cette légende : R.D.D.I.SARACENV.S. ABBAS. S. VED. Le revers porte la devise du prélat, qu'il s'efforça de mettre toute sa vie en pratique : PIETAS ET PATIENTIA. Dans le champ, on voit deux femmes, l'une en religieuse, peut-être symbole de la piété; l'autre, portant une croix qu'elle serre contre son cœur, signifiant probablement la patience, qui fait que l'on supporte sans murmurer toutes les peines et les adversités qui arrivent dans la vie. Au-dessus de ces deux personnages, sont des nuages d'où sortent des rayons, pour faire voir ainsi que les deux vertus dont parle la légende sont d'origine divine. L'exergue porte la date de 1589.

L'usage de ce jeton est inconnu; il est probable qu'il

rentre dans la catégorie de ceux que j'ai décrits ci-dessus, comme appartenant au cardinal de Granvelle, et qu'il a servi de jeton de présence aux réunions présidées par l'abbé de Saint-Vaast en personne.

L. DESCHAMPS DE PAS.

Saint-Omer, le 25 mars 1857.

MÉDAILLES ET MONNAIES

INÉDITES

DU CABINET ROYAL DES MÉDAILLES A LA HAYE.

(Pl. XVII ET XVIII.)

Avant ma nomination au poste de directeur du cabinet royal des médailles et pierres gravées, à la Haye, riche collection qui jouit à juste titre d'une réputation européenne, il m'était arrivé, parfois, de confier à la Revue belge le fruit de mes recherches sur des pièces rares, nouvellement exhumées du sein de la terre ou restées enfouies et ignorées chez des amateurs peu curieux. Mais la nécessité de vouer d'abord tous mes loisirs aux nouvelles fonctions auxquelles m'avait appelé la confiance de notre auguste et bien-aimé souverain, jointe à une maladie longue et douloureuse, expliquera aux lecteurs de la Revue mon silence prolongé. Pour me faire pardonner, je me propose de leur donner successivement une série de médailles rares et inédites qui font partie du cabinet confié à mes soins.

Et d'abord, j'ai choisi pour mon premier article deux médailles, se rapportant à l'histoire de la Belgique pendant la grande lutte entre Louis XIV et Guillaume III, prince d'Orange, qui mérita plus peut-être que son adversaire le surnom de Grand.

Déjà, depuis son avènement au trône, Louis, ou plutôt ceux qui gouvernaient en son nom, avaient jeté les yeux sur les Pays-Bas espagnols; et ce ne fut qu'en cédant des parties de plusieurs provinces limitrophes de la France, que le roi Philippe IV parvint à conclure la paix des Pyrénées en 1659. Toujours avide d'éloigner les frontières de la France du côté du Nord, Louis revint à la charge, en 1667, et s'empara de la Franche-Comté et de plusieurs villes. Grâce aux bons offices des états généraux des Provinces-Unies et du roi de la Grande-Bretagne, cette guerre fut bientôt terminée par la paix d'Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668. Cependant, la France restait en possession de Charleroi, Binche, Ath, Douai, Tournai, Audenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues-Saint-Winox et Furnes avec leurs dépendances, conquises l'année précédente. Louis le Grand qui avait toujours gardé rancune contre les Pays-Bas unis, leur déclara la guerre en 1672, et la république était près de sa ruine, lorsque le jeune Guillaume III qui paraissait destiné par la Providence à protéger la liberté des peuples et l'équilibre européen, contre la domination des Français, fut nommé stathouder dans ce péril imminent. Dès que Guillaume se trouva à la tête du gouvernement, les affaires prirent un autre aspect : les États conclurent des traités avec l'empereur d'Allemagne, avec le roi d'Espagne et plusieurs princes allemands, et les Français se virent obligés de quitter peu à peu leurs conquêtes hollandaises. Le théâtre de la guerre fut ainsi transporté dans les Pays-Bas espagnols, qui souffrirent de nouveau beaucoup, car Louis se rendit maître de plusieurs villes d'importance. Par la paix de Nimègue, il resta en possession de la Franche-Comté,

de Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai et le Cambrésis, Aire, Saint-Omer, Ypres, Werwicq, Warneton, Poperinghe, Beaumont, Cassel, Bavai et Maubeuge; mais il devait rendre Charleroi, Binche, Ath, Audenarde et Courtrai, déjà cédées à lui, onze ans plus tôt, et Limbourg, Gand, Leau et Saint-Ghislain nouvellement conquis. Louis cherchait cependant toujours des prétextes pour atteindre son but : malgré la paix, les Français se rendirent maîtres, en 1681, de Chimai, et élevèrent des prétentions sur le Vieux-Bourg de Gand, la ville et la chàtellenie d'Alost, Grammont et d'autres villes et contrées de la Flandre, qu'ils avaient conquises pendant la guerre, et dont la reddition n'avait pas été stipulée textuellement dans le traité de paix de Nimègue. Louis fit de vains efforts pour gagner le prince d'Orange, d'abord par promesses, enfin par la menace de lui ôter sa principauté, menace qui fut bientôt suivie d'exécution.

En 1685, le maréchal d'Humières marcha en Flandre et se rendit maître de Courtrai et de Dixmude. L'Espagne déclara la guerre à la France. Le prince d'Orange fit tous ses efforts pour secourir l'Espagne, mais il fut contrecarré par la ville d'Amsterdam, qui n'aimait pas la guerre. A la fin, on parvint à conclure un trêve de vingt ans, par la médiation de la Hollande : le roi de France resterait en possession pendant ce temps de la ville de Luxembourg, conquise nouvellement, de Beaumont, Bouvignes et de Chimai; Courtrai et Dixmude seraient rendues à l'Espagne; d'ailleurs, tout demeurait dans le *statu quo* de 1678.

En 1685, Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, fit démolir les églises réformées, persécuta cruellement les protes-

tants, et les contraignit à quitter la France par milliers pour chercher une nouvelle patrie, que la plupart trouvèrent dans les Pays-Bas, d'autres en Allemagne et ailleurs. Le roi d'Angleterre, Charles II, étant mort la même année, fut remplacé par son frère, Jacques II, qui faisait profession de la religion catholique romaine, et tâchait peu à peu d'imiter Louis XIV en opprimant la liberté politique et religieuse de ses sujets. Plusieurs protestants anglais cherchaient aussi un refuge en Hollande, et parmi eux plusieurs gens de qualité. Le peuple anglais jeta les yeux sur le prince d'Orange, qui avait épousé Marie, fille de Jacques, comme sur le seul homme capable de rétablir la religion protestante et les anciennes libertés du peuple. Après de longues hésitations, Guillaume se rendit aux vœux du peuple anglais, s'embarqua le 29 octobre 1688, et fit voile pour l'Angleterre, ayant pour devise dans son grand étendard : **FOR THE PROTESTANT RELIGION AND THE LIBERTY OF ENGLAND.** Son entreprise fut couronnée d'un plein succès, quant à l'Angleterre et à l'Écosse ; le roi Jacques s'enfuit en France, et Guillaume et Marie furent couronnés roi et reine de la Grande-Bretagne le 21 avril 1689.

Une circonstance qui contribua beaucoup à engager le prince à cette grande entreprise fut la déclaration de guerre que Louis XIV fit à l'empereur Léopold et au pape déjà en septembre 1688. En avril de l'année suivante il déclara aussi la guerre à l'Espagne, sans que cette campagne amenât de grands succès pour aucun des partis ; seulement, le marquis de Gastanaga força les lignes françaises près de Gand. En 1690, le roi Guillaume remporta de grandes victoires en Irlande, et Jacques II se vit obligé de quitter

ce royaume dont la plus grande partie lui était restée fidèle jusque-là. La campagne dans les Pays-Bas s'était bornée à la bataille de Fleurus, bataille malheureuse pour les alliés par le grand nombre de morts, bien que les Français, qui criaient victoire, n'eussent remporté aucun avantage. Guillaume, qu'on peut considérer comme l'âme de la coalition contre la France, avait fait ouvrir à la Haye, le 16 mars, des conférences auxquelles prirent part les ambassadeurs des États qui étaient entrés dans la grande alliance, tels que l'Empereur, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la plupart des princes allemands, et plus tard le duc de Savoie.

Au milieu de l'hiver de 1691, le roi quitta l'Angleterre, et aborda, après une traversée très-périlleuse, dans la Meuse, le 30 janvier, pour assister en personne aux délibérations des alliés sur les mesures à prendre pour arrêter les progrès de la France, et la mettre dans un état à ne pouvoir plus troubler la paix de l'Europe. Son entrée à la Haye ressembla au triomphe des anciens généraux romains, témoin le grand nombre de médailles frappées à cette occasion et gravées dans Van Loon, t. IV, pp. 26 et suivantes, où sont représentés les divers arcs de triomphe érigés et les feux d'artifice tirés dans la résidence. Après l'arrivée du roi, un grand nombre de princes alliés se rendirent en personne à la Haye. Nous avons devant nous la *Liste des noms des princes, princesses, dames et grands seigneurs qui étoient à la Haye dans le tems que Sa Majesté Britannique y arriva*. Nous ne pouvons copier cette pièce qui remplit quatre pages, et nous ne citerons que les principaux princes : les électeurs de Bavière et de Brandebourg, les ducs de Brunswick, Wolfenbittel et Zell, le landgrave de

Hesse-Cassel, le prince de Waldeck, le duc de Saxe-Eisenach, quatre princes de Nassau, le duc administrateur et trois princes de Wurtemberg, le landgrave de Hesse-Darmstadt et son frère le duc de Courlande, quatre ducs de Holstein, etc.

Pendant que les princes confédérés délibéraient à la Haye, Louis XIV, qui n'ignorait pas que la ville de Mons, forte d'elle-même, était assez mal pourvue, la garnison faible et les bourgeois mal intentionnés, avait fait réunir dans ses places frontières, une grande quantité de munitions de guerre et de bouche, et fait emplir de grands magasins de fourrage; personne ne pénétra son dessein, puisqu'on s'imaginait que ce n'était que pour mettre ses places en état de défense qu'il faisait tous ces grands préparatifs. Tout à coup on vit devant Mons une armée de cent mille hommes, le 13 mars; le 21, le roi arriva au camp et prit son quartier à l'abbaye de Bethléem, entre Saint-Sulpice et la Maison de Dieu, étant parti de Versailles avec un équipage pompeux et magnifique, comme se tenant assuré de réussir et d'emporter la place; les soldats mêmes en étaient si bien persuadés qu'ils disaient hautement : *Nous allons prendre Mons*. Le 23, on attaqua le moulin d'Hyon, et la redoute qui le couvrait. Il ne put être emporté qu'à la troisième attaque. Les jours suivants on continua les travaux jusqu'à l'ouvrage à cornes, dont on se rendit maître de même que des demi-lunes, mais ce ne fut pas sans perdre beaucoup de monde. On continua de battre la ville, et dans une nuit on y lança plus de huit cents boulets rouges.

Les assiégés, de leur côté, se défendirent vigoureusement, et disputèrent pied à pied le terrain aux ennemis. Le

prince de Berghes, qui était gouverneur de la place, y fit tout ce qu'on pouvait attendre d'un homme de cœur et d'un brave commandant. Le roi Guillaume se trouvait au Loo avec quelques princes pour se délasser l'esprit et y prendre le divertissement de la chasse. A peine y furent-ils arrivés, qu'ils eurent la nouvelle que Mons était investi par les Français. Le roi partit le même soir du Loo et se rendit en Brabant, où il fit son possible pour rassembler les troupes des alliés, qui étaient loin. Le manque de chariots retarda les mouvements de l'armée alliée; quand enfin toutes les dispositions pour secourir Mons furent prises, on apprit que la ville s'était rendue.

Cependant elle aurait pu résister encore quelque temps, si la bourgeoisie eût été bien intentionnée, puisque les ennemis n'étaient pas encore maîtres de tous les dehors, et que le corps de la place était resté intact. Aussi, le prince de Berghes n'était point d'avis de se rendre : il savait que le roi Guillaume lui préparait du secours et qu'il viendrait assez à temps, si les habitants voulaient encore tenir bon; il les y exhortait, assisté par le colonel hollandais François Nicolas Fagel, qui employa toute son éloquence pour persuader les bourgeois d'attendre le secours promis pour le 11 avril; mais ce fut inutilement. Les bourgeois, qui étaient tous armés et en beaucoup plus grand nombre que la garnison, poussés à cela par les ecclésiastiques, contraignirent le gouverneur à capituler, et on fut forcé de céder à leurs importunités pour éviter un soulèvement dans la ville. Le gouverneur fit donc battre la chamade, le 8 avril, et la capitulation fut signée le même jour.

Le roi de France perdit dans le siège plus de cinq mille

hommes et quantité de braves officiers, sans parler des dépenses prodigieuses qu'il fut obligé de faire et qui montaient à plusieurs millions.

A l'occasion de la prise de Mons, il fit frapper une médaille de deux différentes dimensions, gravée dans Van Loon, t. IV, p. 43, où Hercule est représenté tenant l'écusson de Mons avec la légende :

TOTA EUROPA SPECTANTE ET ADVERSANTE,
et en exergue :

MONTES HANNONÆ CAPTÆ.

La médaille gravée, pl. XVII, est non-seulement restée inconnue à Van Loon; mais je ne l'ai trouvée dans aucune des éditions des médailles de Louis le Grand que j'ai consultées, pas même dans celle in-folio de 1723, réputée la meilleure (1).

Av. **LVDOVICVS . MAGNVS . REX . CHRISTIANIS-**
SIMVS. Buste lauré, du côté droit, drapé à la romaine; en bas R, comme l'initiale de Rottiers ou de Roussel?

MONTIVM VRBS.

BELG (II) MVNITIS.(SIMA) HAN(NONÆ) CAPUT
MENSE MART.(II) A LVD.(OVICO) M.(AGNO) OBSESSA,
ET INTRA XVI. DIEM EXPVGNATA.
CONSIL.(TENTIVS) HAGÆ C.(OMITIS) MALE.CONIVR(ATIS) PRINC.(IPRVS)
ET ARAV.(SIONENSI). PR.(INCIPR) MINACITER ADVOLANTE,
VICTORI. LAVDEM, ET OPTATVM
PERACTIS IMPERIIS. DECVS
ARROGAVIT.
M. DC. XCI.

(1) Les coins de cette médaille existent à la Monnaie de Paris, où on la frappe encore actuellement. Voir le *Catalogue des poinçons, des coins et des médailles, etc.*, de 1833. (Note de la rédaction.)

Ce qui signifie :

Mons, la principale forteresse de la Belgique, capitale du Hainaut, assiégée au mois de mars par Louis le Grand, et prise en seize jours, pendant que les rois conjurés contre lui tenaient conseil à la Haye, et que le prince d'Orange approchait menaçant, a donné au vainqueur la gloire qu'il avait droit d'attendre de l'exécution de ses ordres. 1691.

J'ai peut-être paru un peu long dans l'exposé des faits qui ont donné lieu à notre médaille ; mais il m'a semblé que la mention du congrès de la Haye et des autres circonstances, dans l'inscription qui remplit tout le champ du revers, rendait ces explications nécessaires.

Les lecteurs auront vu qu'au nombre des princes qui assistaient au congrès de la Haye, en 1691, se trouvait aussi l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel ; c'est en l'honneur de ce prince que la seconde médaille a été frappée.

Avant de décrire cette médaille et pour comprendre plus facilement les événements auxquels elle fait allusion, il serait nécessaire de dire quelques mots sur la vie du prince.

Maximilien Marie Emmanuel, fils de Ferdinand Marie, électeur de Bavière, et de Adélaïde Henriette, princesse de Savoie, naquit le 11 juillet 1662, et fut instruit dès sa plus tendre jeunesse en toutes sortes d'exercices chevaleresques. Peu de temps après qu'il eut pris les rênes du gouvernement, il eut à Alt-Oettinger, en 1681, une conférence avec l'empereur Léopold, qui le détourna du parti français, que

son père avait toujours suivi, et l'amena à se lier avec lui par un traité.

Bientôt Maximilien marcha, à la tête de 11,000 hommes, au secours de Vienne, assiégé par les Turcs. De là il passa en Hongrie, où il prit part aux sièges de Gran et d'Ofen. En 1683, il se maria à Marie-Antoinette, fille de l'empereur ; se rendit, après les noces, de nouveau en Hongrie, assista à la prise de Neuhausel et à la bataille de Gran, où il commanda l'aile gauche.

L'année suivante, il contribua beaucoup à la prise d'Ofen, et entra dans la ligue d'Augsbourg contre la France. En 1687, il commanda encore l'aile gauche à la bataille de Mohacz, où il courut de grands dangers. La politique ordinaire de la France voulait profiter d'un refroidissement survenu entre l'empereur et son gendre. Mais Léopold s'empessa d'en effacer toutes traces, fit nommer, par son influence, Joseph Clément de Bavière électeur de Cologne, et donna à Maximilien le commandement en chef intérimaire des armées impériales, pendant la maladie du duc de Lorraine. En cette qualité, Maximilien mit le siège devant Belgrade, qu'il prit d'assaut en personne. En 1689, il assista à la reddition de Mayence et peu après à la diète d'Augsbourg, où l'archiduc Joseph fut élu roi des Romains. Après la mort du duc de Lorraine, il se vit chargé définitivement du commandement supérieur, fit la campagne du Rhin, assista au congrès de la Haye, marcha en Italie au secours du duc de Savoie, prit part à la prise de Carmagnole, et se vit créer, par le roi d'Espagne, chevalier de la Toison d'or et gouverneur général des Pays-Bas. Il fut installé en 1692 et assista aux batailles de Steenkerken et

de Neerwinden. La cour de Versailles lui fit faire des offres avantageuses pour qu'il engageât Guillaume III à faire une paix séparée. Depuis ce temps, sa fidélité à la cause de l'empereur fut ébranlée, principalement lorsqu'il apprit que l'empereur et le roi d'Espagne avaient rejeté une des conditions d'une paix future, offertes par les Français, à savoir : la succession de l'électeur aux Pays-Bas espagnols, dans le cas où le roi Charles II mourût sans héritiers mâles. Il dissimula cependant son mécontentement, fut présent au siège et à la prise de Namur par Guillaume III, en 1695, et se trouva dans Bruxelles, lorsque cette ville fut bombardée par les Français, en 1696.

Disons encore qu'il embrassa peu après ouvertement le parti français; qu'en reconnaissant Philippe V comme roi d'Espagne, il parvint enfin, en 1712, à la souveraineté des Pays-Bas (en partie du moins), par la cession de Philippe V, après avoir perdu ses États héréditaires, et qu'il mourut en 1726, le 26 février. L'historien que nous avons suivi dit qu'il fut vaillant, sage, généreux, d'un caractère gai, et très-aimé tant de ses sujets que des habitants des Pays-Bas.

La vérité de cette dernière assertion serait prouvée suffisamment par bon nombre de médailles frappées en son honneur dans les Pays-Bas et gravées dans Van Loon, t. IV, pp. 83, 85, 177, 203, 205, 253, 294, 394, et t. V, pp. 210, 211 et 212.

Notre médaille a été ignorée de cet auteur : je ne la trouve pas citée non plus dans les catalogues de Schoemaker, Lormier, Delcourt ou Sypestain, ni dans les manuscrits nombreux du premier à la Bibliothèque royale. Le

comte de Renesse-Breidbach (1) en possédait un cliché en étain. Notre exemplaire est en bronze; le revers a quelque peu souffert.

Av. MAX. EMAN. D. G. U. BAV. ET. P.—S. DUX.
C. P. R. S. R. I. ET. ELECT. L. I. L.; c'est-à-dire Maximilien Emmanuel, par la grâce de Dieu duc de la haute et basse Bavière et du haut Palatinat, comte palatin du Rhin, grand-échanton du Saint-Empire et électeur, landgrave de Leuchtenberg.

Buste, avec une longue perruque, du côté droit, cuirassé à la romaine, en manteau et avec la chaîne de la Toison d'or. En exergue : ROUSSEL . F.

Rev. QUÆ . REGIO . IN . TERRIS . NOSTRI . NON .
PLENA . LABORIS. (Quelle contrée sur la terre n'est pas remplie de nos actions?) Et en exergue :

HERCULI . PACIFER(o)
BELGIUM . POSUIT
MDCXCVII.

L'électeur en Hercule, debout dans un paysage montagneux, la massue dans la main droite, la gauche posée sur les reins, et couvert de la peau de lion. Il est au milieu de quatre rivières personnifiées, deux à sa droite et deux à sa gauche. La première, la Meuse, est assise sur une hauteur, à côté de quelques joncs, et lui offre une couronne murale, avec l'inscription : NAMURC(o) REC(ΕΡΤΟ) (prise

(1) *Mes loisirs*, vol. II, p. 445, n° 18487.

de Namur). La seconde, le Rhin, est posée contre une proue de vaisseau, la main gauche placée sur une urne, et offre deux couronnes murales inscrites : **BONNA RECEP(TA)** (prise de Bonn) et **MOGUN(TIACO) REC(EPTO)** (prise de Mayence). La troisième, qui est le Pô, offre de la main droite une couronne obsidionale ou graminée, d'où pend une banderole avec l'inscription : **CONIUM LIBER(ATUM)** (Coni délivrée); de la gauche, une couronne murale avec l'inscription : **CARMA(GNOLA) REC(EPTA)** (prise de Carmagnole). Enfin, la quatrième, le Danube, est assise près d'un pont, et offre de la main droite une couronne murale avec : **BELG:(RADO) EXPU(GNATO)** (Belgrade prise d'assaut); la gauche est posée sur l'urne et indique six autres couronnes éparées à terre; la première et principale, qui est devant les pieds de l'électeur, est une couronne vallaire avec : **VIENN(A) L(IBERATA)** (Vienne délivrée); à la seconde couronne de lauriers, est attachée une banderole avec : **PUGN(A) AD STR(IGONIUM)** (bataille de Gran); la troisième, aussi de lauriers, a sur la banderole : **PUGN(A) AD MOH(ACZ)** (bataille de Mohacz); sur la quatrième couronne murale est inscrit : **BUDA EXPUG(NATA)** (Bude prise d'assaut); sur la cinquième, aussi murale : **STRIG(ONIUM) RECEP(TUM)** (prise de Gran); enfin, la sixième, une couronne graminée, a sur une banderole : **STRIG(ONIUM) LIBER(ATUM)** (Gran délivrée).

Les deux lettres qui manquent à l'inscription en exergue prouvent à l'évidence que le coin de cette belle médaille s'est cassé bientôt, puisque les vestiges s'en montrent déjà sur notre pièce. C'est sans doute là qu'il faut chercher la cause de son excessive rareté. (*Voir pl. XVIII.*)

Cette belle pièce fut donc frappée dans les Pays-Bas espagnols après la paix de Ryswyk, et en mémoire de ce qu'avait fait l'électeur pour délivrer ce pays du fléau de la guerre.

J. F. G. MEYER.

La Haye, novembre 1856.

CORRESPONDANCE.

A M. le Président de la Société de la numismatique belge.



TRÈS-HONORÉ MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le dessin d'une pièce inédite de Nimègue. C'est un méreau probablement du chapitre de l'église dédiée à saint Étienne.

Depuis quelques années, je rassemble les monnaies, médailles, etc., de Nimègue, et j'ai été heureux dans mes recherches. Vous m'obligeriez extrêmement en publiant cette pièce dans votre intéressante Revue de la numismatique belge. Peut-être un des abonnés en saura plus de cette pièce que moi-même et aura la bonté de me renseigner à ce sujet. Peut-être aussi quelqu'un possède-t-il d'autres méreaux, etc., inédits, de Nimègue, qu'il publiera à mon exemple. Par mes relations nombreuses, je reçois souvent des pièces inédites de mon pays; si la chose intéresse, je me ferai un plaisir de vous les communiquer.

Il y a quelques jours, j'ai déniché un exemplaire, jusqu'ici inconnu (à fleur de coin), du quart de Noble à la rose de Campen, type de celui qui figure dans votre Revue et qui se trouvait dans le cabinet de feu M. Becker. M. Van der Chys décrit le demi-noble dans ses monnaies d'Overysse.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Amsterdam, 19 février 1857.

W. J. DE VOOGT.

NÉCROLOGIE.

JACQUES DE REICHEL.

Nous empruntons au journal de Saint-Pétersbourg la notice suivante sur notre regrettable confrère, M. de Reichel, que la mort est venue frapper pendant un voyage qu'il faisait en Belgique :

Le 31 octobre (vieux style) est mort à Bruxelles le conseiller d'État actuel, Jacques de Reichel, directeur de l'expédition des papiers de la Couronne et connu comme collectionneur de médailles, de gravures, d'autographes, etc. Le défunt, né à Varsovie le 6 novembre 1780, était le fils aîné de Jacques Reichel, premier graveur du roi de Pologne, et appelé au service de Russie en 1801. Jacques Reichel père mourut à Saint-Pétersbourg, quelques semaines après son arrivée, laissant à son fils aîné le soin de pourvoir à l'entretien d'une nombreuse famille. Celui-ci, arrivé à Saint-Pétersbourg après la mort de son père, devint un des premiers peintres en miniature de son époque, et l'empereur Alexandre I^{er}, l'impératrice Marie et plusieurs grandes-duchesses lui firent l'honneur de poser pour leurs portraits. Une charmante miniature de lui, offrant le buste de l'impératrice Marie, est conservée à l'Ermitage. Reichel avait

un goût prononcé pour les collections d'objets d'arts. Habile connaisseur en tableaux et gravures, il en forma une belle collection ; mais depuis 1816, il s'occupa surtout d'un cabinet de médailles qui est sans contredit le plus magnifique qu'un particulier ait jamais réuni. Son talent et sa passion pour les beaux-arts le mirent en relation avec tous les hommes éminents, protecteurs des beaux-arts à cette époque. Le ministre des finances Gourieff (comte depuis le 12 décembre 1819), appréciant les connaissances de Reichel pour l'art de l'imprimerie et surtout pour la fabrication des papiers d'État, le chargea, en 1817, de créer l'expédition des papiers de la Couronne, dont il est resté le chef jusqu'à sa mort, et il porta la fabrication du papier-monnaie à un point de perfection qui fait reconnaître les contrefaçons à la première vue.

Estimé de ses chefs, pleuré de ses nombreux amis, cœur franc et loyal, ami sincère et dévoué, Reichel aimait tous les hommes de mérite, de même qu'il était le rude et spirituel adversaire de l'improbité et de la négligence dans les devoirs de service. Sa mémoire restera chère à tous ceux qui l'ont connu.

Chargé de différentes missions par M. le ministre des finances, Reichel partit pour l'étranger le 10 août de cette année. Ayant pris froid en route, il tomba malade à Berlin et continua néanmoins son voyage jusqu'à Bruxelles, où le typhus termina ses jours.

Il serait fort regrettable que son superbe cabinet de médailles, composé de plus de 40,000 pièces de choix, réunies avec tant de savante persévérance et de peine, fût dispersé et ne restât pas en Russie. On ne pourrait pas aujourd'hui,

même avec des dépenses beaucoup plus considérables, former une collection pareille à celle de feu M. de Reichel.

M. EUGÈNE HERRY-VERMEULEN.

Depuis un an, la mort a cruellement frappé la Société de numismatique! Voici le troisième de nos collègues dont nous avons à déplorer la perte.

Le 26 avril dernier, est décédé, à Gand, après une courte maladie, et à peine âgé de trente-deux ans, M. Herry-Vermeulen, membre du conseil provincial de la Flandre orientale, et du comité pour la publication des inscriptions tumulaires de cette province, comité dont il était un des collaborateurs les plus actifs.

M. Herry avait rassemblé une collection fort précieuse de monnaies, médailles et jetons relatifs à la Flandre. Il se bornait à cette spécialité. Si la mort ne l'eût enlevé si jeune à la science, il aurait exécuté le projet qu'il avait formé de continuer l'ouvrage de son compatriote Gaillard sur la numismatique de l'ancien comté de Flandre, qu'il était plus à même que personne de mener à bonne fin.

R. CH.

MÉLANGES.

MM. Plantet et Jeannez viennent de terminer leur beau travail sur les *Monnaies de la Franche-Comté*. Cette monographie, dont l'exécution matérielle fait le plus grand honneur à la typographie de M. Robert, à Lons-le-Saulnier, est un de ces ouvrages indispensables dans toute bibliothèque numismatique. Il présente aussi pour la Belgique un intérêt tout spécial ; car la Franche-Comté fut, pendant longtemps, unie à nous par une même dynastie et une communauté de gouvernement et d'institutions. C'était réellement une province des Pays-Bas. Aussi les monnaies de la comté de Bourgogne, depuis Philippe le Bon jusqu'à la conquête de ce pays par la France, sont-elles identiques de type et de système avec celles de la Flandre et du Brabant. Nous y retrouvons nos *patagons*, nos *escalins*, etc., etc.

R. CH.

Le dernier volume des *Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, imprimé au Mans, en mai 1857, contient une *Lettre à M. le marquis de Lagoy sur la numismatique gauloise*, par M. E. HUCHER. Dans ce savant travail, qu'accompagne une planche gravée par l'auteur lui-même, et gravée de main de maître, M. Hucher publie et explique vingt monnaies gauloises, ou tout à fait inconnues, ou, au moins, imparfaitement décrites d'après

des exemplaires incomplets. Les conjectures que ces monnaies lui suggèrent et qui souvent ont tous les caractères de l'évidence, prouvent de la part de l'auteur une perspicacité peu commune, jointe à une érudition aussi solide que variée. Parmi ces monnaies, nous avons remarqué une variété nouvelle des quinaires d'argent au cavalier, pièces sur lesquelles M. le marquis de Lagoy avait publié, en 1847, un travail riche de faits et d'observations. La variété de M. Hucher offre, tant du côté de la tête que du côté du cavalier, la légende : CAND qui, lue à rebours et augmentée de deux lettres, ferait DurNAC. M. Hucher reste, à l'égard de cette lecture, dans une complète indécision, et ne parle même pas de notre Tournai. Nous persistons, de notre côté, à croire, avec lui et avec M. de Lagoy, que ces pièces, toutes romaines de forme, appartiennent en effet au midi de la Gaule, à la partie la plus voisine de l'Italie. La ressemblance — un peu hasardée — du mot DVRNACOS avec le *Tornacum* des bords de l'Escaut, ne nous paraît pas plus concluante que si, reculant l'origine de la capitale des Flandres de quelques siècles, on voulait retrouver Gand dans la légende réellement identique, CAND ou GAND, de la pièce de M. Hucher.

Déjà, à plusieurs reprises, nous avons témoigné nos regrets de voir en quelque sorte enfouis et perdus pour la science, d'excellents articles de numismatique insérés dans des recueils académiques de province, au milieu de Mémoires sur les jachères, l'*oïdium* de la vigne, la maladie des pommes de terre ou la légende du saint patron du lieu, recueils qui sortent à peine du département qui les voit éclore.

La lettre de M. Hucher nous fait de nouveau apprécier

combien ces regrets sont fondés. La place de ce savant mémoire était marquée dans la *Revue numismatique française*, sinon dans la nôtre (1).

R. CH.

Les livraisons 5 et 6 de la *Revue numismatique française* viennent de paraître, réunies en un seul cahier. Cette double livraison complète le volume de 1856, qui forme le premier de la nouvelle série. Voici les principaux articles dont elle se compose :

Révision de la numismatique gauloise. — Monnaies des Arvernes. — Origine de l'or monnayé dans la Gaule, par M. CH. LENORMANT.

Les monnaies de Solon et de Pisistrate, par M. BEULÉ.
Médailles de Caunus et d'Eriza, en Carie, par M. W. H. WADDINGTON.

Observations sur quelques médailles des rois de Syrie, par M. C. CAVEDOM.

Sur diverses médailles de l'Afrique septentrionale, avec des légendes puniques (quatrième article), par M. A. JUDAS.

Notes sur l'histoire monétaire de l'ancienne province de Bretagne (deuxième article), par M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Patard inédit d'Urbain VIII, par M. SAUVADET.

R. CH.

(1) Ce numéro de la *Revue* était sous presse et la part de chaque article était faite, lorsque nous avons reçu de M. le baron de Crazannes un compte rendu *in extenso* de la lettre de M. Hucher. Ce compte rendu, qui est lui-même tout un Mémoire, et qui reproduit en substance le travail de M. Hucher, paraîtra dans la livraison prochaine.

La mode, qui gouverne tout, qui règle tout, depuis les opinions politiques et les croyances religieuses jusqu'à l'ampleur des crinolines, ne pouvait manquer d'étendre son empire sur la numismatique. Aujourd'hui ce sont les grands bronzes romains que la vogue pousse, dans les ventes, aux prix les plus exagérés; mais il faut pour cela qu'ils soient d'une conservation irréprochable. Ce n'est plus tant la rareté des types que la perfection de l'exemplaire qui fait la valeur d'une médaille. Les amateurs ont compris qu'une monnaie antique, réellement à fleur de coin et bien patinée, était nécessairement une rareté de premier ordre. Dans une vente faite à Paris, le 16 mars 1857, voici les prix qu'ont obtenus quelques bronzes romains : NÉRON, revers *decursio*; 510 francs (1); VESPASIEN, revers *Judæa capta*, 150 francs; JULIA, *Titi filia*, revers *concordia aug.*, M. B., 191 francs; NERVA, revers *Fisci judaici*, 165 francs; HADRIEN, revers *felicitati aug. cos. III. pp.*, 115 francs; FAUSTINE mère, revers *consecratio*, 60 francs. La même, revers *Æternitas*, 155 francs; ALBIN, revers *provid. aug. cos.*, 255 francs; SEPTIME SÉVÈRE, médaillon, 610 francs. Le même, revers *Africa*, G. B., 250 francs; GETA, revers *victoriæ britannicæ*, 190 francs; OTACILLA, revers *pudicitia aug.*, 350 francs; MAXIMIEN HÉRCULE, revers *Herculi pacifero*, 180 francs; Le reste à l'avenant.

A cette même vente, les médailles ciselées du xv^e et du xvi^e siècle ont également été portées à des prix fabuleux; une médaille d'ISOTTE D'ARIMINI, *opus. Mathei de Pastis*, a été vendue 501 francs.

R. CH.

(1) Cette pièce est cotée 8 francs, dans MIONNET.

Dans le mois de mai dernier a eu lieu, à Paris, la vente des médailles antiques de M. le baron de Behr, ministre de Belgique à Constantinople. Le catalogue de cette collection importante, rédigé par M. François Lenormant, d'après un nouveau système de classement proposé par son père, M. Lenormant, de l'Institut, est lui-même un monument qui restera, après la dispersion du cabinet si riche de M. de Behr. C'est surtout pour les monnaies antiques de l'Orient que la collection du ministre belge était tout à fait hors ligne, et pouvait rivaliser avec les grandes collections publiques. On y trouvait une incomparable suite des médailles des rois de Perse, Achéménides, Arsacides et Sassanides ; des monnaies phéniciennes de la Cilicie ; des pièces de Chypre et de la Lycie ; la suite complète de ces curieuses monnaies indiennes des rois qui ont gouverné, à une époque difficile à fixer, la Saurastrène des Grecs ; des monnaies des rois de Petra, en caractères sinaïtiques, etc., etc. Trois planches, gravées par M. L. Dardel, reproduisent les principales pièces inédites de cette collection.

R. CH.

La numismatique vient encore de faire une perte nouvelle par la mort du ministre comte Pérowsky. Cet amateur, riche et intelligent, avait réuni une admirable suite de monnaies antiques, concernant la Russie (le royaume du Bosphore cimmérien, les villes d'Olbia, de Chersonésos, de Panticapée, de Phanagoria, etc.), ainsi qu'une riche collection de pièces bactriennes.

R. CH.

M. E. Cartier, fondateur et ancien directeur de la *Revue numismatique française*, nous prie de faire connaître aux amateurs qu'il met à leur disposition ce qui lui reste du fonds de cette Revue, savoir :

- 1° Deux exemplaires complets et brochés ;
- 2° Des volumes isolés pour achever des collections incomplètes ;
- 3° Les planches gravées sur cuivre qui ont servi à la Revue ;
- 4° Enfin quelques exemplaires du *Recueil de ses lettres*, volume qui n'a été tiré qu'à vingt-deux exemplaires seulement.

R. CH.

On annonce la publication prochaine d'un ouvrage capital, en deux volumes in-4°, sur les monnaies des colonies grecques du midi de la Russie, par M. le commandeur B. de Koehne.

R. CH.

M. le docteur Julius Friedlaender, de Berlin, à qui la numismatique est déjà redevable de nombreux et excellents travaux, a publié récemment, et sans y mettre son nom, une curieuse notice sur les médailles et les monnaies gravées par Benvenuto Cellini, et sur les médailles ciselées d'André Guacialoti da Prato. Cette notice est ornée de trois planches représentant ces rares et précieux produits de la renaissance, que l'on paye aujourd'hui au poids de l'or.

R. CH.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, dont l'âge n'a nullement ralenti la prodigieuse activité, vient de fournir à la Revue archéologique de Paris un nouvel article sur les *poids monétiformes du midi de la France*, série curieuse de monuments que, l'un des premiers, il a signalés à l'attention des amateurs de nos antiquités du moyen âge.

Dans cet article, M. le baron de Crazannes décrit trois nouveaux poids à ajouter à la liste déjà assez longue que l'on doit à ses infatigables et heureuses recherches. La ville de *Limoux*, en Languedoc, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Aude, réclame trois de ces poids. Une livre : ∷ VNA ∷ LIVRA ∷ DE ∷ LIMOS ∷ ayant d'un côté les armes des Voisins, seigneurs de Limoux, d'argent à trois fusées de gueules accolées en fasce; et de l'autre, un écu semé de France, surmonté de la crosse de l'abbé de Saint-Martin de Limoux. Aux deux côtés, la croix patriarcale ou archiépiscopale de Narbonne, comme signe de la juridiction souveraine exercée par les primats de la Narbonnaise sur l'église de Razes dont dépendait Limoux, autour : ✠ ∷ INCARNATIONE ∷ DOMINI ∷ M ∷ C ∷ C ∷ L ∷ XX ∷ .

Ce beau *livral* de cuivre pèse 407 grammes, et est conservé dans le riche cabinet de M. Buzairics, à Limoux.

Le second est un quarteron, *CARTO DE LIMOS*, aux armes de Limoux (qui sont un saint Martin à cheval, partageant son manteau avec un mendiant), au revers, une fleur de lis entre quatre petites rosaces ou croisettes, autour : PHILIPPVS REX. Le roi de France, Philippe, dont le nom figure sur ce *carto* est, d'après M. de Crazannes, Philippe de Valois.

Le troisième poids de Limoux est un demi quarteron :
· M. (*Meige*) CARTO · DE · LIMOS · Aux mêmes types
que le précédent, mais avec : ✠ IOHS : REX. Le roi Jean,
fils de Philippe de Valois.

Ces deux poids sont surtout remarquables par cette particularité nouvelle qu'ils portent, comme la monnaie, le nom du Roi. « Ceux-là surtout, dit M. de Crazannes, méritent et justifient le mieux le surnom de *monétiformes* que l'un des directeurs de la *Revue numismatique belge* a le premier donné à ces curieux monuments de notre pondérogaphie urbaine du moyen âge. »

Le quatrième poids est également un demi-quarteron. Il appartient à l'abbaye de Notre-Dame d'Alet (ordre de saint Benoit) qui fut érigée en évêché, en 1518, par le pape Jean XXII. Alet, ancienne ville épiscopale du Languedoc, fait aujourd'hui partie du département de l'Aude.

Ce *miege carto* porte d'un côté une croix dans le champ, autour : ✠ MIEG . CARTO ; au revers la crosse abbatiale entourée des mots : ABBAT . DALECTI.

Il serait à désirer que M. le baron de Crazannes, reprenant les nombreux articles qu'il a déjà produits sur les poids du midi de la France, les complétant et les refondant avec tout ce qui a paru sur ce sujet, en fit un ouvrage spécial, une monographie complète des poids de la Gaule méridionale au moyen âge. C'est à lui qu'appartient, avant tout autre, l'honneur d'élever le monument dont il a réuni les principaux matériaux et tracé le plan.

R. CH.

L'idée de remplacer les monnaies de cuivre par des pièces d'un alliage ou d'un métal un peu plus cher et qui permet, par cela même, de diminuer le poids, fort gênant des monnaies d'appoint, a été plusieurs fois mise en avant. La Suisse l'a même réalisée, il y a quelques années, en employant un alliage blanc, de cuivre et de nickel. Dans une petite brochure, publiée récemment à Paris, M. Ward propose, à son tour, l'*aluminium*, ce nouveau métal qui menace de détrôner l'argent dans la confection de la vaisselle. Mais pour éviter que ces pièces blanches ne puissent être confondues par le peuple illettré avec la monnaie d'argent, au lieu de faire ses pièces de 10, de 5 et d'un centime, rondes, il leur donne la figure d'une épicycloïde à trois, quatre ou cinq lobes. C'est neuf et original ; mais pourquoi ne pas faire comme les Chinois, les percer d'un trou qui permet de les enfiler comme des grains de chapelet ? Un bout de corde deviendrait le porte-monnaie économique du pauvre, et le trou serait une marque suffisante à laquelle le paysan le plus primitif reconnaîtrait que la pièce n'est pas d'argent. Nous soumettons humblement cette idée — chinoise — à l'inventeur des monnaies d'aluminium.

R. CH.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 10 avril 1887.

Sur la proposition de MM. Chalon et de Coster, le titre d'associé étranger est conféré à M. E. Hucher, du Mans.

Sur la proposition de M. de Coster, le même titre est conféré à MM. W. J. de Voogt, à Amsterdam, et F. L. J. Du Moulin, à Maestricht.

Le Secrétaire,
CH. PIOT.

Le Président,
R. CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTES DES OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, t. XXIV, n^{os} 2, 3 et 4, in-8^o. — Handleiding van het provinciael genootschap in Noord-Brabant, voor het jaar 1836, in-8^o. — Annales de la Société archéologique de Namur, 1836, t. IV, 4^e livraison, grand in-8^o. — Rapport sur la situation de ladite Société en 1836, grand in-8^o. — Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n^o 25, in-8^o; Orléans, 1837. — Archives de l'art français, 7^e année, 2^e et 3^e livraisons, in-8^o. — Bibliothèque de l'école des chartes, 4^e série, t. III, 5^e et 4^e livraisons, in-8^o. Le Cabinet historique, 1837, 5^e et 4^e livraisons, in-8^o. — Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XIV, in-8^o. — Revue numismatique, publiée par MM. de Witte et de Longpérier, 1836, n^{os} 5 et 6.

ATTRIBUTION

AUX

SEIGNEURS DE TERMONDE

D'UN PETIT DENIER INDÉTERMINÉ DE LA FLANDRE.

PL. XXIV, FIG. 1 ET 2.

Il y a, parmi les deniers semi-muets ou énigmatiques, au poids et au type de Flandre, une petite pièce encore indéterminée, que M. Gaillard passe sous silence dans ses *Recherches sur les monnaies de ce pays*. Cependant son caractère et ses allures sont tellement flamands qu'instinctivement les numismates la placent ordinairement dans la collection des monnaies du comté de Flandre. M. Gaillard n'en a-t-il pas fait mention, parce qu'avant lui personne n'avait indiqué la localité à laquelle elle appartient? Dans ce cas, il l'aurait placée, nous semble-t-il, au nombre des deniers encore à déterminer. L'aurait-il peut-être considérée comme le produit d'un faussaire? Pareille supposition nous paraît d'autant moins admissible que, dans son texte, il a inséré la gravure des pièces de ce genre fabriquées pour la Flandre. Est-ce simplement un oubli de sa part ou bien avait-il quelque raison particulière pour ne pas en dire mot? Nous n'en savons rien, et nous n'avons pas la prétention de le deviner.

Le denier, dont nous entendons parler, est gravé dans Den Duyts (1), et porte :

Av. Château.

Rev. DC DC DC DC. Croix pattée et rayonnante dans un grènetis; ar. poids 0,37 (pl. XXIV, fig. 1).

Par qui et quand cette pièce a-t-elle été frappée? Quel est l'atelier monétaire qui peut la revendiquer? Quelle est la signification des lettres DC quatre fois répétées? Ce sont là, nous en convenons volontiers, des questions qui ouvrent un champ bien vaste aux conjectures et aux suppositions plus ou moins ingénieuses. Aussi nous nous y élançons avec la conviction que tout ce que nous en dirons sera probablement considéré comme conjecture; c'est une espèce de ballon d'essai que nous lançons au hasard, sans autre prétention que celle d'émettre une opinion plus ou moins fondée au sujet d'un denier encore indéterminé.

Lindanus, dans son histoire de Termonde, a démontré que la seigneurie de cette ville était autrefois un libre alleu, situé dans l'Empire et qui ne relevait que de Dieu (*). Le même écrivain a fait voir aussi que ses possesseurs jouissaient du droit de battre monnaie : « *Denique monetam cudere, dit-il, qua nexus est rerumpubl. et pacis bellique nervus, semper est habitum supremi imperii; præsertim si superiora illa accesserint. Cujus rei non modo jus habuisse antiquos Teneræmondæ dominos, sed etiamnum cudisse manifestum est ex diplomate ab Odardo, Cameracensium præsulc,*

(1) Notice sur les monnaies de l'université de Gand, Flandre, pl. 1, fig. 14.

(2) LINDANUS, *De Teneramonda libri tres*, apud Gramaye, p. 13.

canonicis hujus opidi olim concesso : ubi pro libertatis memoria stipulatur sibi dari quotannis tres Teneramondensis monetas solidos (1). »

Ainsi, point de doute, les seigneurs de Termonde ont frappé monnaie, et, comme le dit Lindanus, leur numéraire est déjà mentionné dans une charte de 1108. Mais jusqu'ici aucun numismate n'a osé leur attribuer d'autres pièces que celles fabriquées par Robert de Béthune, seigneur de Termonde, dont le nom est inscrit en toutes lettres sur les pièces qu'il frappa dans cette ville, et dont par conséquent l'attribution ne peut laisser subsister le moindre doute.

Toutefois il est évident, par la charte de 1108, que les prédécesseurs de Robert ont fait usage de ce droit; il est même probable qu'ils ont frappé des deniers muets, semi-muets ou énigmatiques, lorsque les comtes de Flandre et leurs voisins en ont émis. Comment reconnaître ces pièces? C'est évidemment au moyen des emblèmes dont elles sont empreintes. Or celle dont nous nous occupons porte, comme nous l'avons dit plus haut, un château, qui n'est certainement pas imité d'un sceau communal, parce qu'à l'époque où elle paraît avoir été frappée, les sceaux des communes flamandes n'étaient pas encore généralement imités sur le numéraire de cette province. D'ailleurs le premier acte d'affranchissement de Termonde ne paraît pas remonter au delà de 1233 (2); par conséquent cet endroit ne peut avoir eu de scel communal qu'à dater de cette

(1) *Ibid.* La charte, citée par Lindanus, est de 1108.

(2) LINDANUS, *ibid.*, p. 46.

année. Il est donc clair que si le denier a été frappé à Termonde, comme nous le supposons, et avant 1253, l'emblème qu'il porte ne peut avoir été imité du sceau communal. Le château, dont il est empreint, doit par conséquent être considéré simplement comme un emblème ou un type local, dont l'existence ne semble pas avoir été très-longue. Ainsi simplifiée, toute la question se réduit à rechercher la signification de cet emblème, et nous aurons ainsi indiqué la localité à laquelle il appartient.

Comme on le voit par la gravure de cette monnaie, le château a un caractère tout particulier : il se compose d'un rectangle couronné d'un toit et ayant de chaque côté une espèce de support, impossibilité architecturale que surmontent deux petits donjons. Ces ornements donnent à cette construction une forme tellement originale, tellement singulière qu'il n'y a pas moyen de la confondre avec d'autres du même genre. Ne serait-ce pas là le château de Termonde ? Nous sommes très-disposé à résoudre cette question d'une manière affirmative pour plus d'une raison.

Le château de Termonde a joué, dans la seigneurie de cet endroit, un rôle si important qu'il marche, dans les chartes, souvent de pair avec celle-ci ; ainsi, lorsqu'en 1286, Robert remet Termonde à son frère Guillaume, il lui cède la ville et le château (1) ; celui-ci fut même, selon Lindanus, le berceau de la ville ; son origine remonte, au dire du même historien, à une antiquité très-reculée, et lorsque la ville fit graver son sceau communal, elle y fit représenter

(1) DE SAINT-GENOIS, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 123.

le château, le bâtiment le plus remarquable de l'endroit, et tellement remarquable, que l'artiste le fit surmonter de deux astres, emblèmes de la gloire et de l'illustration (1). Rien n'était donc plus naturel, pour les seigneurs de Termonde, que de faire figurer sur leur numéraire ce château, qui a une forme toute spéciale et très-caractéristique. Mais représente-t-il en effet le château de Termonde? C'est ce que nous allons examiner.

Nous l'avons déjà fait observer à plusieurs reprises, les édifices figurés sur les monnaies et les sceaux sont presque toujours des bâtiments qui ont été élevés dans les localités auxquelles ils appartiennent (2). La monnaie que nous avons sous les yeux offre donc probablement la vue d'un château qui a existé en réalité; or, un château de ce genre figure également sur le sceau communal de Termonde. (Pl. XXIV, fig. 2.) Sur la monnaie, comme sur le sceau, se trouve un bâtiment de forme rectangulaire, ayant de chaque côté un support que nous nommions tantôt une impossibilité architecturale, surmontée de deux donjons qui constituent le caractère distinctif du château de Termonde, et dont on ne voit la figure sur aucune autre monnaie du même genre; un toit triangulaire orné d'un globe couronne les deux bâtiments. Les ornements seuls de la façade des deux édifices diffèrent, mais l'ensemble du tout est bien le même sur le sceau et sur la monnaie. Il nous paraît donc que le château, dont est empreint le denier, est bien celui de Termonde, et que,

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. IV, p. 399.

(2) *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. V, pp. 235 et suiv.; 2^e série, t. VI, p. 49.

par conséquent, la monnaie appartient à la même localité.

Quand a-t-elle été frappée? La croix pattée rayonnante et inscrite dans un grènetis, et la légende énigmatique dont elle est empreinte au revers, indiquent bien qu'elle est de la seconde moitié du XII^e siècle; d'ailleurs elle n'a jamais été comprise, à ce que nous sachions, dans aucun dépôt de monnaies du XIII^e siècle. Elle paraît donc avoir été frappée, soit par Gauthier, seigneur de Termonde, ou par sa fille Mathilde, qui avait épousé, vers 1190, Guillaume de Béthune, dit le Roux, mort vers 1213.

Quant à la légende du revers composée des lettres DC quatre fois répétées, nous avons humblement notre insuffisance pour l'expliquer; nous abandonnons volontiers à de plus habiles que nous le soin de l'interpréter. Toutefois nous hasarderons une seule conjecture au sujet de cette légende: les lettres D.C. ne signifieraient-elles pas *Denremondense Castrum* ou *Denremondæ Castrum*, et ne se rapporteraient-elles pas au château dont est empreint l'avvers de ce denier? C'est possible, mais non certain.

CH. PIOT.

UN DENIER INÉDIT

DE ROBERT DE LANGRES,

ÉVÊQUE DE LIÈGE.

Pl. XXIV, fig. 5.

La numismatique de la Belgique au moyen âge est, en général, sans doute riche par la variété des types de ses monnaies; mais, sous ce rapport, la principauté de Liège l'emporte de beaucoup sur les autres provinces de ce pays. Ses monnaies ne sont pas intéressantes seulement par la diversité des types locaux et des variétés infinies qu'elles présentent, mais elles offrent de plus un intérêt très-puissant au point de vue historique. Les évêques de Liège aimaient parfois à rappeler, sur leur numéraire, certains faits historiques. Ainsi, nous trouvons à Liège, Huy, Dinant, Avroï, Stat, Thuin, Maestricht, Saint-Trond, et peut-être dans d'autres localités, dont les emblèmes n'ont pas encore été reconnus, des ateliers qui fournissent tantôt un type local, souvent modifié ou changé, tantôt un type non compris, ou offrant une scène historique.

Robert de Langres, qui n'occupa le siège épiscopal de Liège que pendant sept ans (1240-1247), produisit aussi, sur ses monnaies, une grande variété de types. A ceux déjà connus, nous sommes à même de pouvoir en ajouter

un nouveau, que nous devons à l'obligeance de M. Wydtman, de Termonde, amateur éclairé de la numismatique belge. Il voulut bien nous communiquer, afin de le déterminer, un petit denier, auquel nous reconnûmes le faire liégeois, et qui appartient à Robert de Langres.

Voici la description de cette pièce, si intéressante pour la numismatique liégeoise :

Av. ROBC. Buste mitré, crossé et de face.

Rev. Donjon crénelé, surmonté d'un toit triangulaire et posé sur un rocher. Arg., poids 0,80. (Pl. XXIV, fig. 3.)

Le mutisme complet du revers de cette pièce conduit nécessairement à demander : quelle est la localité à laquelle appartient ce donjon ?

Nous avons déjà fait voir ailleurs que les monnaies frappées à Dinant, portent l'église de Notre-Dame, pendant l'époque où les emblèmes religieux se montraient sur le numéraire belge, et ensuite le donjon, lorsque les emblèmes communaux y vinrent prendre place (1). Il est donc fort probable que le denier, dont nous venons de donner la description, est sorti de l'atelier épiscopal de Dinant, auquel le donjon convient parfaitement bien.

CH. PIOT.

(1) *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. I, p. 139, t. V, p. 432.

NOTICE

SUR

LES MONNAIES DES SIRES DE BUNDE,

DES COMMANDEURS DE GRUYTRODE

ET DES SIRES DE BICHT, DE SCHOONVORST ET D'ELSLOO.

PL. XXII ET XXIII.

I

SEIGNEURIE DE BUNDE.

Au nord de Maestricht, dans le ci-devant pays de Fauquemont et sur la rive droite de la Meuse, est situé un village, dont le nom est orthographié de différentes manières : tantôt il est écrit Bunt, tantôt Buindt, tantôt Bund, tantôt Bunde. Cette dernière orthographe a prévalu aujourd'hui.

Ce village, dont le nom est mentionné, pour la première fois, dans un document de 1202 (1), fait actuellement partie du Limbourg hollandais, arrondissement de Maestricht, canton de Meersen, et formait autrefois une seigneurie, dont les possesseurs relevaient de la cour féodale de Fauquemont. La souveraineté en fut cédée aux Provinces-

(1) ENNST, *Histoire du duché de Limbourg*, t. I, p. 33.

Unies, par Joseph II, en vertu du traité de Fontainebleau, du 8 novembre 1785.

La famille qui en possédait la seigneurie paraît s'être éteinte au xvii^e siècle. Du moins, Philippe IV, roi d'Espagne, qui en était le suzerain, accorda, par lettres patentes du 11 août 1626, l'engagère de la haute, basse et moyenne justice de Bunde, avec ses hameaux de Casen ⁽¹⁾, Overbunde et Woufwambeys, à Wolter de Hoensbroeck, au prix de mille livres, de quaranté gros ⁽²⁾.

La famille des Bunde, qu'il ne faut pas confondre avec une autre du même nom, à laquelle M. Fhane a consacré un chapitre dans ses *Généalogies des familles rhénanes*, est rarement citée dans les documents, et ne semble pas avoir joué un rôle important dans l'histoire des pays d'Outre-Meuse. Cette circonstance a rendu nos recherches pour ainsi dire infructueuses pour établir la filiation de cette maison.

Un Guillaume de Bunde avec son frère Renier figurent, en qualité de témoins, dans un acte émané de Thierrri de Heinsberg, de 1217 ⁽³⁾.

Un Gérard de Bunde figure également comme témoin dans deux chartes de 1263 et 1270 ⁽⁴⁾.

Jean de Bunde et Gilbert Bolle firent, en 1289, avec le

(1) M. Chalon a fait connaître un tournoi de Jean de Bunde, portant *Johannes de Bunde, dominus RA* ou *KA*. S'il faut y lire *KA*, ne serait-ce pas Casen ou Kasen, un des hameaux de Bunde ?

(2) Archives du royaume à Bruxelles, fol. 46 v^o du registre 463 de la chambre des comptes.

(3) LACOMBLET, *Urkundenbuch*, t. II, p. 39.

(4) *Ibid.*, p. 337.

comte de Flandre, une réconciliation au sujet du meurtre du frère des deux premiers, nommé Jean (1). Il semble résulter de cet acte que Jean de Bunde et Gilbert Bolle étaient parents par suite d'alliance, ou peut-être frères utérins; mais il nous est impossible de vérifier le fait.

En 1341, Gilbert de Bunde fit, au comte de Luxembourg, acte de féauté (2).

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir, au sujet des Bunde, dans les livres imprimés, et encore n'avons-nous pas la conviction que les noms, dont nous venons de faire mention, appartenaient à des seigneurs de cette localité.

Pour les époques postérieures, nous avons consulté, avec peu de fruit, les registres aux fiefs de la cour féodale de Fauquemont, conservés aux archives du royaume, à Bruxelles. Là, nous voyons que, pendant la première semaine du mois de juillet 1389, un Gilbert (Ghyle), de Bunde comparut devant le drossard de Fauquemont, en qualité de mambour de la demoiselle de Bunde (3), fille de Sitzen ou Sietzen de Bunde, et qu'il y releva en fief des terres et des rentes (4).

Il paraît donc qu'à cette époque, la seigneurie de Bunde était tombée en quenouille. Cependant, en 1444, Jean de Bunde possédait les biens de cet endroit (5).

(1) DE RIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 27.

(2) *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. III, p. 98.

(3) Le nom de la demoiselle de Bunde n'y est pas mentionné; mais, plus loin et pendant la même année, nous voyons figurer une demoiselle de Bunde du nom d'Elsbe, et plus loin d'Aleyt.

(4) Reg. n° 570 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume, à Bruxelles.

(5) Reg. n° 569, *ibid.*

A dater de cette année, nous perdons entièrement les traces des sires de Bunde; mais, en 1501, Aert Oesten de Bunde vint relever, devant la cour féodale de Fauquemont, un fief dit *Oesten hoff*, à Bunde ⁽¹⁾, et, en 1529, Jeanne de Bunde fait un acte pareil ⁽²⁾. Mais encore se renouvelle ici la question de savoir s'ils ont possédé la seigneurie.

Les armoiries des sires de Bunde se composaient primitivement, s'il est permis d'en juger par leurs monnaies, de trois chevrons, que portaient aussi ceux de Born, et auxquels ils ajoutèrent des palles, des burelles, des lions, etc.

La première question que nous nous sommes faite en examinant les monnaies des sires de Bunde, est celle de savoir où ils frappèrent leur numéraire, et, nous l'avouons, ce n'est pas une des moins embarrassantes qu'a soulevée la numismatique de ces seigneurs.

Quant à celles qui portent *moneta de Bunde* ou de *Buinde*, il n'y a pas de doute, elles ont été frappées à Bunde même; mais, quant à celles qui portent *moneta Els*, *Elsna* ou *Hels* ou de *Broegel*, nous sommes très-embarrassé pour en indiquer la localité. Assurément, quoiqu'une des monnaies de Bunde porte positivement *Els.*, il nous est impossible d'y voir Elsloo, localité où les sires de cet endroit possédaient eux-mêmes un atelier monétaire au moment où ceux de Bunde frappaient leur numéraire. Du reste, il y a tant d'endroits qui portent les initiales d'*Els* ou de *Hels*, ou dont l'orthographe présente une singulière analogie avec ces let-

(1) Reg. n° 571 de la chambre des comptes aux archives du royaume, à Bruxelles.

(2) Reg. n° 572, *ibid.*

tres, qu'il nous est impossible de deviner lequel est désigné sur les monnaies, et nous ne sommes pas parvenu à trouver un acte indiquant tous les titres des seigneurs de Bunde.

Broeghel ou Brogel désigne probablement Grand et Petit Brogel (*Groote en Kleyne Brogel*), villages qui faisaient partie du comté de Looz, et compris aujourd'hui dans la province du Limbourg belge, arrondissement de Hasselt, canton de Peer; mais nous n'avons pas pu savoir comment les sires de Bunde en ont obtenu la possession.

Nous passons à la description des monnaies de ces seigneurs frappées exclusivement, paraît-il, par Jean de Bunde, mentionné pendant l'année 1444. Les types de toutes ses pièces sont généralement imités de ceux de Jean de Heinsberg, évêque de Liège (1419-1456), ou de Philippe le Bon, duc de Brabant (1430-1467).

Av. ✠ IOH̄ANS — DE BVND̄E. Écu, à trois chevrons renversés, incliné et suspendu à une branche d'arbre.

Rev. ✠ SIT : ROHEN : DOHINI B...I. Croix pattée, dans un grénétis et cantonnée aux premier et quatrième cantons d'un petit écu chevronné. (Pl. XXII, fig. 1.)

Av. ✠ IOH̄ANS — E. BVND̄E. Écu chevronné, incliné et suspendu à une branche d'arbre.

Rev......—V'N̄ NN̄V — ..N. Croix coupant la légende et cantonnée aux premier et quatrième cantons de deux lis. (Pl. XXII, fig. 2.)

Av. ✠ IOH̄ANE — DE : BVH'. Écu comme ci-dessus, mais blasonné aux premier et quatrième de burelles; et aux second et troisième de chevrons.

Rev. ✠ SIT : ROHEN : DNI : BEO. Croix pattée,

dans un grènetis et cantonnée aux second et troisième cantons de deux écus chevronnés. (Pl. XXII, fig. 3.)

Av. ✠ IOHTNS : D — E : BVND. Écu idem, mais écartelé aux premier et quatrième de chevrons, et aux second et troisième de burelles.

Rev. ✠ SIM : ROHEN : DOHINI : BEN. Le reste comme au revers précédent. (Pl. XXII, fig. 4.)

Av. ✠ IOHTN — DE BVND. Écu comme ci-dessus n° 3.

Rev. ☩ ΠVR ☩ ONV ✠ SCI ☩ VIS. Croix pattée dans un grènetis. (Pl. XXII, fig. 5.)

Av. IOHTN : D — E : BVND... Écu comme ci-dessus.

Rev. ✠ SIM... — .ONI.BEN. Croix en sautoir cantonnée aux premier et troisième d'un écu chevronné. (Pl. XXII, fig. 6.)

Rev. ✠ IOHTND — E : BVND. Écu comme ci-dessus.

Rev. (*moneta*) : NOV : BROGL'. Croix pattée dans un grènetis, cantonnée aux premier et quatrième d'un écu chevronné. (Pl. XXII, fig. 7.)

Av. ✠ IOHTNS — DE : BVND. Écu comme ci-dessus.

Rev. ✠ MONET : FLANDRIE. Croix pattée dans un grènetis et cantonnée au second canton d'un lis, et au troisième d'un lion. (Pl. XXII, fig. 8.)

Le revers de cette pièce est entièrement contrefait de ceux des monnaies noires de Flandre, frappées par Philippe le Bon, Comte de Flandre, ainsi que celui de la suivante :

Av. † IOHANNES : D — E : B.... Écu comme au n° 4.

Rev. † MONET... FLANDRE. Croix pattée dans un grènetis et cantonnée au premier canton d'un lis et au quatrième d'un lion. (Pl. XXII, fig. 9.)

Av. IO. DE (bv) NO... Écu comme ei-dessus, incliné et surmonté de croisettes.

Rev. NON — ET — NOV — T.B... Croix traversant la légende, et cantonnée aux deuxième et troisième cantons d'un écu chevronné. (Pl. XXII, fig. 10.)

Av...... — DEBVN. Écu incliné et suspendu à une branche d'arbre.

Rev. NONET...,..... Croix pattée dans une épicycloïde à quatre lobes. (Pl. XXII, fig. 11.)

Les types de toutes ces pièces sont imités des premières monnaies noires de Jean de Heinsberg, évêque de Liège (1419-1456).

Celles dont nous faisons suivre la description appartiennent au second type du même prélat, qu'il avait imité à son tour des monnaies de Philippe le Bon, duc de Brabant (1430-1467), et qui se composait, à l'avant, d'un champ blasonné d'armoiries, et au revers, d'une croix fortement pattée au centre évidé, ou d'une croix longue traversant la légende.

Av. † IOHES : E' BVND : DS (*Johannes de Bunde dominus*). Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier de burelles, aux second et troisième de pals, et au quatrième de chevrons.

Rev. † NON' NOV' D' ELS. Croix pattée dans

un grènetis et portant au centre évidé un I (*ohannes* ?).
(Pl. XXII, fig. 12.)

Av. Semblable au précédent.

Rev. (mo). — ΩO — \mathcal{D} (*e*) . \mathcal{E} — LIS . Croix longue traversant la légende. (Pl. XXII, fig. 13.)

Av. ✠ $IOHTNS$: \mathcal{DE} : $BVN\mathcal{DE}$: DNS . Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième de chevrons, aux second et troisième de pals, et sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ✠ $\Omega O\mathcal{N}\mathcal{E}\mathcal{T}$ · \mathcal{NOVT} \mathcal{DE} . $BR\mathcal{O}\mathcal{E}\mathcal{G}$? Croix pattée dans un grènetis, au centre évidé, portant Ω .
(Pl. XXII, fig. 14.)

Av. ... S : \mathcal{DE} : BVN ... Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième de pals, au second et troisième parties de chevrons et de burelles, sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. $\mathcal{DI}\mathcal{E}\mathcal{T}$ (*Benedictum sit nom. dmni*?) Croix pattée, dans un grènetis et portant au centre évidé un B (*rogel*?). (Pl. XXII, fig. 15.)

Av. (*Jo*) $HTNS$ (*de Bu*) $\mathcal{NO}\mathcal{E}$ D (*ominus*). Le champ comme ci-dessus.

Rev. ✠ $\Omega O\mathcal{N}\mathcal{E}\mathcal{T}$ \mathcal{NOVT} . \mathcal{D} . $BR\mathcal{O}\mathcal{G}$? Croix pattée dans un grènetis et portant au centre évidé B (*rogel*?).
Pl. XXII, fig. 16.)

Av. ✠ $IOHTS$: D (*e bun*) \mathcal{DE} . DNS . Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième de burelles parties de chevrons, et aux second et troisième de pals; sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ✠ ΩΟ (neta nova de) BROGEL. (Croix pattée dans un grènetis, portant au centre un (Brogel?). Pl. XXII, fig. 17.)

Av. ✠ IOHANNES : DE : BVINDE : DS (dominus). Le champ comme ci-dessus.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ : ΝΟΥΤ : DE : BROEGE. Croix pattée, dans un grènetis et portant au centre un D renversé. (Pl. XXII, fig. 18.)

Av. ... S : BVINDE : D' : DE BRO... Johannes de Bunde, dominus de Brogel).

Rev. ΗΟΝΕΤΑ :,, ROEGE. Croix idem portant au centre un E renversé. (Pl. XXII, fig. 19.)

Av. ✠ IOH..... BVINDE DI (dominus). Le champ idem.

Rev. (mo) — NE — TT — BR'(rogel). Croix coupant la légende et cantonnée aux second et troisième cantons d'une rosette. (Pl. XXII, fig. 20.)

Av. ✠ ... HANNES : DE : BVIN. Le champ comme ci-dessus.

Rev. I — ... V... — VIN..... Croix coupant la légende et cantonnée de quatre rosettes. (Pl. XXII, fig. 21.)

Av. NESDERVINDE. Le champ blasonné comme au n° 13.

Rev. Légende usée, coupée par une longue croix. (Pl. XXII, fig. 22.)

Av. IOHS DE. BROEGEL. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième de

chevrons partis de burelles croisetées ; aux second et troisième de pals, sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ΩΟΩ — ΕΠΤ : — ΝΟV — Τ : BR. Croix traversant la légende. (Pl. XXII, fig. 23.)

Les burelles ont été recroisetées, sans doute dans l'intention de les faire ressembler aux bars qui sont dans les armoiries de Jean de Heinsberg, évêque de Liège. Cette petite supercherie devient, nous semble-t-il, plus évidente, sur la monnaie suivante, qui porte, au revers, dans le centre de la croix, un ornement indéterminé, mais qui figure une mitre couchée, comme on en voit sur les monnaies noires du même évêque :

Av. ✠ ΙΟΗS ΩNS. ΩΕ. BRΟΕGHΛ. Le champ comme au numéro précédent.

Rev. ✠ ΗΟΝΕΠΤ : ΝΟVΤ : FTΕΠΤ : B(*rogel?*). Croix pattée dans un grénétis, portant au centre un objet qui ressemble à une mitre couchée. (Pl. XXII, fig. 24.)

Av. ✠ ΙΟΗΤ : VΤΩ : BVII... ΙΕΙ. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et au quatrième de pals partis d'un objet indéterminé ; au second et troisième de bandes parties de chevrons, sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΠΤ. ΝΟVΤ BRΟΕ..... Croix pattée dans un grénétis et portant au centre un objet qui ressemble à une mitre. (Pl. XXII, fig. 25.)

Av. ✠ ΙΟΗΤ : ΩΕ : BVIIΩΕ : BRΟ. Le champ, comme ci-dessus.

Rev. ✠ **MOETS** (*sit*) : **BVIN DE** : Croix pattée, comme au revers précédent, portant au centre un R. (Pl. XXII, fig. 26.)

Av. ✦ **IPH** . **VAN**... Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième de chevrons avec anelet; et aux second et troisième de bandes.

Rev.... — ... **NOV** — **T**... Croix traversant la légende et cantonnée au troisième canton d'un lion. (Pl. XXII, fig. 27.)

Av. Semblable au précédent.

Rev. **NON** — **ET** — **NOV** — **T**.... Croix idem cantonnée au premier canton d'un lion et au troisième d'un objet indéterminé. (Pl. XXII, fig. 28.)

Av. Idem.

Rev. **MONET** **HOVT** : ... Croix fleuronnée. (Pl. XXII, fig. 29.)

Av. Idem.

Rev. **MONET** **NOVT**.... Croix pattée dans un grènetis, et portant au centre évidé un I. (Pl. XXII, fig. 30.)

Av. ✠ **IO**.... **DE** : **ONS**. **DE**. **BR**. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième de chevrons partis de palles, aux second et troisième d'un lion, sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. **NO** — **NT** : **N**.. — Croix coupant la légende et cantonnée aux second et troisième canton d'un écu chevronné. (Pl. XXII, fig. 31.)

Av. ✠ **IOHANNES** **DE**.... Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième de burelles

parties de deux pals, destinés à imiter les bars des armoiries de Jean de Heinsberg, et aux second et troisième d'un lion.

Rev. ✠ (m)O(n)EMT DE BROGH. Croix pattée dans un grènetis et portant au centre un objet indéterminé. (Pl. XXII, fig. 32).

Av. ✠ IOHTNNIS : DE : BVNDE : DS. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier et quatrième de chevrons partis de pals bandés; au second et troisième d'un lion; sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ✠ MONETT ROVT : DE : BROE : Croix pattée dans un grènetis, et portant au centre évidé un E renversé. (Pl. XXII, fig. 33).

Av. ✠ IOHS : DE : BON. MBVND. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier de barres parties de pals, au second et troisième de lions; sur le tout un petit écu effacé.

Rev. ✠ MONETT DE(b)ROGEEI. Croix pattée inscrite dans un grènetis et portant au centre évidé I (ohannes?). (Pl. XXII, fig. 34).

Av. Sur le côté : ✠ IOHNNES : DE : BVNDE DS (*dominus*). Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier et quatrième de pals; au second et troisième d'un lion.

Rev. ✠ MONETT : ROVT ELSRT. Croix pattée dans un grènetis. (Pl. XXII, fig. 35.)

Av. (i)OH(s) VTN. EL... Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier et au quatrième de pales

en abîme et au chef une bande, au second et troisième d'un lion; sur le tout un petit écu portant au chef trois pals.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΙ..ΝΟΥΑ.ΔΕ.ΕΙΣ' Croix pattée portant au centre évidé un Ε. (Pl. XXII, fig. 36.)

Rev. ✠ ΙΟΗΝΕΙΣ : ΔΕ : ΒΥΝΔΕ : ΔΝ. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier et quatrième de burelles parties de chevrons; au second et troisième d'un lion; sur le tout un petit écu à neuf besants, qui sont de Schoonvorst.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΙΤΑ · ΝΟΥΑ : ΕΙΣΙ. Croix pattée dans un grènetis et portant au centre évidé un Ε. (Pl. XXII, fig. 37.)

Av. ✠ ΙΟΗΤΝ.... ΒΥΝ. Le champ blasonné comme au n° 18, sur le tout un petit écu effacé.

Rev. ✠ ΜΟ..... ΟΥΑ. Croix pattée dans un grènetis, cantonnée de quatre rosettes. (Pl. XXII, fig. 38.)

Av. ... ΝΤΝ. ΔΥ' x ΔΕ... (*dns de?*). Le champ blasonné comme au n° 34; sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ΜΟΕΙΤΑ x ΝΟ..... Croix pattée dans un grènetis, portant au centre évidé un Ι. (Pl. XXII, fig. 39.)

Av. ✠ ΙΟΗΣ? Δ'(e) ΒΥΝΔ : ΔΝΣ? Δ? ΒΟ. ou ΒΡ (*Brogel*). Le champ comme au n° 34, sauf les lions qui sont bandés.

Rev. ✠ ΗΟΝΕΙΤΑ : ΝΟΥ' ΔΕ : ΗΕΙΣ ou ΕΙΣΙ'. Croix pattée dans un grènetis, portant au centre évidé un Ε. (Pl. XXII, fig. 40.)

Av. ΒΥΝΔ Le champ blasonné d'armoiries,

écartelées au premier et quatrième de chevrons, partis de pals; aux second et troisième d'un lion; sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ✠ Ω... ΔΕ ΒΡΟ. Croix pattée dans un grènetis, portant au centre un R. (Pl. XXII, fig. 41.)

Av. ✠ ΙΟΗΤΩΣ : ΔΕ : ΒΥΝΔΕ : ΩΝΣ. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier et quatrième de trois pals; au second de chevrons, partis des besants de Schoonvorst; sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ : ΡΟΥΤ : ΒΡΟΕΓΛ. Croix pattée dans un grènetis, portant au centre un B renversé. (Pl. XXII, fig. 42.)

Av. ✠ ΙΟΗΤΩΣ : ΔΕ ΒΥΝ... : ΩΝΣ. Le champ comme au n° précédent.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ : ΡΟΥΤ : ΒΡΟΕΓΗ. Croix comme au numéro précédent avec R. (Pl. XXII, fig. 43.)

Av. ΙΟΗΤΩ..... ΩΝΣ. Le champ comme au n° 42.

Rev. ..ΩΝΤΑ : ΡΟΥΤ... Croix pattée dans un grènetis, et cantonnée aux premier et quatrième cantons d'un petit écu chevronné. (Pl. XXII, fig. 44.)

Av. ✠ ΙΟΗΤ.. ΔΕ : ΒΥΝΔΕ . ΩΝΣ. Le champ comme au n° 42.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ ΡΟΥΤ..... Croix fleuronnée dans un grènetis. (Pl. XXII, fig. 45.)

Av. ✠ ΙΟΗ..... ΔΕ : ΒΥΙ ΩΩ. Le champ blasonné d'armoiries, parties au premier d'un objet indéterminé, au second, de chevrons; au troisième, de burelles; au qua-

trième, de ; au cinquième, d'un lis ; au sixième, de chevrons, et au septième comme au premier.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΠΤΑ.. Ε : ΝΕΛΙ? Croix pattée dans une épicycloïde à quatre lobes. (Pl. XXII, fig. 46.)

Av. ✠ ΙΟΗΤΑΝΝΕΣ : ΔΕΙ : ΒΥΝΔΕΙ : ΕΠ. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier de pals ; aux second et troisième, de chevrons partis de besants ; sur le tout, un petit écu chevronné.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΠΤΑ : ΝΟΥΤΑ : ΒΡΟΕΓ. Croix pattée dans un grénétis, et portant au centre B. (Pl. XXIII, fig. 1.)

Av. ✠ ... ΤΣ. ΔΕ.. ΥΝΔΕ. Δ.. Le champ blasonné d'armoiries, de chevrons et de besants quatre fois répétés.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΠΤΑ (br)ΟΕΓΗΕΛΙ. Croix fleuronée. (Pl. XXIII, fig. 2.)

Av. ΗΣ. ΔΕ. ΒΥΙ... ΕΠ. Le champ comme au n° 1.

Rev. Dans le champ et séparé par deux lignes : Ε(Christi?) — : PAX — .✠. (Pl. XXIII, fig. 3.)

Le type du revers de cette pièce est tout à fait exceptionnel dans les Pays-Bas, et paraît imité des monnaies allemandes.

Av. ΕΙΣ(Johannes) : ΔΕΙ : ΒΥΝΔΕΙ. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième d'un lis parti de burelles ; aux second et troisième, de lions ; sur le tout, un petit écu chevronné.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΠΤΑ : ΝΟΥΤΑ : ΔΕ ΒΡΟ. Croix.

pattée dans un grènetis, portant au centre un B. (Pl. XXIII, fig. 4.)

Av. ✠ ΙΟΗΤΤΝΕΣ : ΔΕ : ΒΥΝΔΕ. Le champ blasonné d'armoiries parties, au premier, de chevrons; au deuxième, de burelles; au troisième, d'un oiseau; au quatrième, de pals; au cinquième, de chevrons, et au sixième, de burelles; sur le tout un petit écu chevronné.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΤΑ : ΝΟΥΤΑ : ΔΕ : ΒΡΟΕ. Croix comme au revers précédent avec Ο. (Pl. XXIII, fig. 5.)

Av. ✠ ΙΟΗ. ΝΝΕΣ : ΔΕ : ΒΥΝΔΕ. Le champ parti, au premier, de burelles; au deuxième, de chevrons; au troisième, de pals; au quatrième, d'un oiseau avec astre; au cinquième, de burelles, et au sixième, de chevrons.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΤΑ . ΝΟΥΤΑ . ΔΕ . ΒΡΟΕ. Croix comme au revers précédent avec Ε. (Pl. XXIII, fig. 6.)

Av. ✠ ΙΟΗΤΤΝΕΣ : ΔΕ : ΒΥΝΔΕ : Δ. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées aux premier et quatrième d'un oiseau renversé; aux second et troisième, de chevrons partis de burelles traversées par un pal; sur le tout un petit écu effacé.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΤΑ : ΝΟΥΤΑ : ΔΕ : ΒΡΟΕ. Croix comme au revers précédent avec Ε. (Pl. XXIII, fig. 7.)

Av. ΙΟΗΤΤΝΕΣ : ΔΕ..... Le champ blasonné d'armoiries écartelées comme ci-dessus, mais parties aux deuxième et troisième, d'une manière différente.

Rev. ΜΟΝΕΤΤΑ : ΝΟΥ : ΔΕ : ΒΡΟΗ. Croix comme au revers précédent. (Pl. XXIII fig. 9.)

II.

SEIGNEURIE DE GRUYTRODE.

L'ordre Teutonique, qui avait pris naissance dans la Terre-Sainte, fut introduit dans l'Empire germanique sous Frédéric II, et y possédait douze bailliages, au nombre desquels figurait celui des Vieux-Joncs (*Oude-Riesen*), près de Maestricht, dont Arnoul VI, comte de Looz, et Mathilde d'Arc, abbesse de Munsterbilsen, avaient fait don à l'ordre, en 1224 (1).

Ce bailliage avait douze commanderies, dont faisait partie celle de Gruytrode, village situé dans la province du Limbourg belge, arrondissement de Tongres, canton de Brée. L'ordre Teutonique, qui en obtint la possession en 1414, y frappa monnaie, nous ignorons à quel titre (2).

Voici la liste des commandeurs des Vieux-Joncs, qui auraient pu, en cette qualité, frapper monnaie à Gruytrode, depuis le moment où l'ordre Teutonique en eut la possession :

Ywan ou Jean de Cortenbach, mentionnée en 1430 ;

Théodore de Betenhausen, en 1440 ;

Mathias Vander Straeten, en 1460 ;

Nicolas de Dussen, en 1467 ;

Jean Vander Velden, en 1481 ;

Gérard, s' de Sombreffe, en 1482 ;

(1) Article de M. Perreau, dans la *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. III, p. 241.

(2) WOLTERS, *Notice historique sur la commanderie des Vieux Joncs*, p. 22.

Jean de Herck, en 1503 ;

Maximilien d'Eynatten, en 1512 ;

Gérard de Strythagen, en 1536 ;

Winand Breyll, en 1554 ;

Jean de Ghoer, en 1572 ;

Henri de Ruyschenbergh, en 1603 ;

Frambert de Lichtenberg, en 1605 ;

Edmond Huyn d'Amstenradt, en 1634 ;

Godefroid Huyn de Geleen, en 1637 ;

Edmond Godefroid de Bocholtz et d'Orey, en 1690 ;

Henri de Wassenaer, en 1709 ;

Damien Hugues Philippe, comte de Schönborn, mort en 1743 ;

Le baron de Sickingen d'Erenberg ;

Le baron de Reichsach (1).

Nous n'avons à mentionner les monnaies que de deux commandeurs : Ywan ou Jean de Cortenbach et Mathias Vander Straeten.

Le premier admit le type de l'écu incliné et suspendu à une branche d'arbre, type créé par Jean de Bavière, évêque de Liège (1390-1418), et que Jean de Heinsberg, également évêque de Liège (1419-1456), vulgarisa et fit passer sur le numéraire des petits dynastes qui habitaient les environs de la Meuse. Les monnaies noires à ce type sont :

Av ✠ IWIN (sic) DE — CORTENBACH? Écu de Cortenbach, qui est d'or à trois bandes de gueules, incliné et suspendu à une branche d'arbre et traversant la légende.

(1) WOLTERS, *Notice historique sur la commanderie des Vieux-Joncs*, p. 50.

Rev. ☞ **MONETIA** ☞ **DE** ☞ **GRVTRRO**. Croix pattée dans un grènetis et cantonnée, aux second et troisième cantons, d'un écu de Cortenbach. (Pl. XXIII, fig. 10.)

Av. ✕ **IWH** & **DE** & **EO...BTE**. Écu idem, ne dépassant pas le champ.

Rev. **MO..ETIA** & **DE** & **GRVTR**. Croix idem. (Pl. XXIII, fig. 11.)

Av. ✕ **I...NO**—**ORTE**... Écu comme au n° 10.

Rev. ✕ **MONETIA** : **DE** : **GRVTRRO**. Croix pattée dans son grènetis. (Pl. XXIII, fig. 12.)

Av. ✕ **D(ominus?)**. **IVT** **D** : **ORTE**'. Écu écartelé aux premiers et quatrième de barres, qui est de Cortenbach renversé; aux second et troisième de bandes qui est de Cortenbach; sur le tout un petit écu probablement de l'ordre teutonique (1).

Rev. ✕ **MONETIA** : **HOVT** : **DE**... Croix en sautoir cantonnée de deux écus de Cortenbach. (Pl. XXIII, fig. 13.)

Av. ✕ **DNS** : **IVT**—**DE** : **ORTE**'. Écu comme au n° 13.

Rev. ✕ **MONETIA** : **DE** : **GRVTRRO**. Croix comme au n° 13. (Pl. XXIII, fig. 17.)

Av. Comme au n° 17.

Rev. ☞ **MOHE..** . **DE** : **GRVTRRO**. Croix pattée

(1) Au siècle dernier, l'écu de l'ordre Teutonique était d'argent à une croix pattée de sable, chargée d'une croix potencée d'or.

dans un grènetis et cantonnée aux second et troisième cantons d'un petit écu de Cortenbach. (Pl. XXIII, fig. 18.)

Av. ✠ ΙΥΥΤΩ ☉ ΔΕ — ΕΟΡΤΕΒ. Écu comme au n° 17, sauf que la croix, qui est sur le tout, est sans écu.

Rev. ☉ ΜΟΝΕΤΑ ☉ ΔΕ ☉ ΓΡΥΠΡΟΕ. Croix dans un grènetis et cantonnée aux premier et quatrième cantons d'un écu de Cortenbach. (Pl. XXIII, fig. 19.)

Av. ✠ ΙΥΤ ΟΡΤΕΝΕ. Écu comme au n° 17.

Rev. ☉ ΜΟ ... ΓΡΥΠΡΟΕ. Croix comme au revers précédent. (Pl. XXIII, fig. 20.)

Les monnaies de Théodore de Betenhausen, mentionné comme commandeur des Vieux-Jons, en 1440, n'ont pas encore été retrouvées. Celles de Mathias Vander Straeten sont au champ blasonné d'armoiries, tel que Jean de Heinsberg, évêque de Liège (1419-1456), et Philippe le Bon, duc de Brabant (1430-1467), l'avaient admis sur leur numéraire. La famille des Vander Straeten, qui paraît être originaire de la Gueldre, et dont nous n'avons pas pu découvrir les armoiries, était probablement alliée à celle des Cortenbach. Nous voyons du moins les armoiries de cette famille figurer sur les monnaies de Mathias.

Celles-ci sont les suivantes :

Av. ✠ Μ ΥΤΩ Le champ blasonné d'armoiries écartelées et parties, aux premier et quatrième, de bandes et d'une croix, aux second et troisième, d'un oiseau, sur le tout un petit écu à bandes.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ ... ΓΡΥΠΡΟ. Croix pattée dans un grènetis, portant au centre une lettre qui peut être un K, un h ou un N. (Pl. XXIII, n° 8.)

Av. ✠ Ω VΤΝΘΕΡ Le champ blasonné d'armoiries écartelées aux premier et quatrième d'une croix, aux second et troisième d'un oiseau, sur le tout un petit écu à bandes.

Rev. ✠ ΜΟΝΕ ΘΡΥΠΡΟ. Croix comme aux revers précédents avec Ε. (Pl. XXIII, fig. 14.)

Av. ✠ ΜΑΤΗΙΑΣ : VΤΟ? : S. ΡΑΣ. (Vander Straten forme allemande de Vander Straten.) Le champ blasonné d'armoiries écartelées aux premier et quatrième de barres parties d'une croix; aux second et troisième d'une tiercefeuille partie de barres.

Rev. Μ(oneta) ΝΟ — VΤΟ — Ε... — ... ΕΙ. Croix coupant la légende. (Pl. XXIII, fig. 15.)

Av. ✠ ΜΑΤΙΑΣ. VΤ... ΡΑΤΕ. Le champ blasonné d'armoiries écartelées, aux premier et quatrième, d'une croix partie de bandes, aux second et troisième d'une croix en sautoir; sur le tout un petit écu à bandes.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΙΑΤ. ΘΡ. Croix pattée portant au centre une lettre effacée. (Pl. XXIII, fig. 16.)

Av. ... Τ Le champ blasonné d'armoiries parties au premier d'une croix en sautoir avec besants, et aux second et troisième d'une croix avec bandes, au quatrième d'une croix avec, sur le tout un écu bandé.

Rev. Légende indéchiffrable. Croix fleuronée. (Pl. XXIII, fig. 21.)

Un autre exemplaire porte, au revers, une croix traversant la légende. (*Ibid.*)

Av. η ... $R\Gamma\Lambda\text{E}$. Le champ blasonné d'armoiries écartelées, au premier et au quatrième, d'une croix avec bandes; au second et au troisième, d'un sautoir; sur le tout un petit écu bandé.

Rev. $\Pi\nabla\rho\Omega$ Croix pattée dans une épicycloïde à quatre lobes. (Pl. XXIII, fig. 22.)

Av. Comme au numéro précédent.

Rev. ... $R-O\text{E}\text{D}\text{T}$ Croix pattée portant au centre un R. (Pl. XXIII, fig. 23.)

Av. ✕ $\Omega\Gamma\Lambda\eta$..S : $\nabla\Gamma\Omega$... S. Le champ blasonné d'armoiries, écartelées au premier et au quatrième d'un sautoir; au second et au troisième d'une croix avec bandes; sur le tout un petit écu bandé.

Rev. $\Omega\text{O}\Omega$ ☉ OO Croix pattée dans un grènetis et cantonnée, aux second et troisième cantons, d'un petit écu bandé. (Pl. XXIII, fig. 24).

Av. $\Omega\Gamma\Lambda\eta\text{I}\text{T}\text{S}\text{V}\text{T}\text{N}\text{O}\text{E}\text{R}$ Le champ ci-dessus.

Rev. ✕ $\text{O}\text{O}\text{E}\text{O}$ Croix cantonnée de O — C — D — B, que M. Wolters lit : *Ober Commandeur Der Biesen* (commandeur en chef des Vieux-Joncs) ⁽¹⁾. (Pl. XXIII, fig. 25.)

Av. Comme au numéro précédent.

Rev. ΩO Croix comme au numéro précédent. (Pl. XXIII, fig. 26.)

⁽¹⁾ WOLTERS, *Notice historique sur la commanderie des Vieux-Joncs*, p. 33.

III.

SEIGNEURIE DE BICHT.

Nous avons déjà fait connaître précédemment quatre monnaies noires, dont les légendes, à peu près illisibles, semblent, par la combinaison des lettres qui sont restées sur l'avvers de chaque pièce, indiquer le nom de Jean Vander Donc (1). La lecture des noms des ateliers monétaires, inscrits sur les revers, est pour ainsi dire impossible, surtout celle du n° 34. A la vérité, la légende du revers du n° 37 pourrait être lue : *moneta nova bich*, mais cette lecture est peut-être un peu arbitraire.

Bicht, dont l'orthographe porte aussi Biecht, était ci-devant une seigneurie qui se composait d'un château situé à Obbicht, avec la juridiction sur les villages de Bicht, Papenhoven et Overbroek. Elle était située sur la rive droite de la Meuse, près des limites du duché de Gueldre, du pays de Liège et du duché de Juliers, de sorte que chacun de ces souverains y avait des prétentions. Au siècle dernier, elle était considérée comme terre franche, mais relevant de la cour féodale de Ruremonde. Aujourd'hui cet endroit se nomme Obbichtel-Papenhoven, village qui fait partie de la province du Limbourg hollandais, arrondissement de Maestricht, canton de Maestricht.

Les possesseurs les plus anciens de cette seigneurie, dont nous avons pu retrouver les traces, sont les *Vander Donc* ou *Vander Donck*, ou *de le Donc*, qui appartenaient peut-

(1) Pl. V. fig 34 à 37, t. VI, 2^e série.

être à la même famille que Jean Vander Donck, amman de Grave et du pays de Kuyk, cité dans les actes publics en 1463 et 1467 (1).

Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, nous assurer si ce Jean Vander Donck est le même que celui qui, en 1473, déclara avoir en sa possession le fief de Bicht (2). Voici sa descendance, d'après les registres aux fiefs de la Gueldre :

JEAN I Vander Donck, sr de Bicht, ép. N., † après 1475.
|
JEAN II Vander Donck, sr de Bicht, ép. N.
|
ANNE Vander Donck, dame de Bicht, ép. vers 1542 Guillaume I de Vlodorp, † 1561.
|
GUILLAUME II de Vlodorp, sr de Bicht, ép. N., † vers 1564.
|
ALOVART OU ALAPART de Vlodorp, dame de Bicht, ép. vers 1583 Philippe de Bentinck,
† vers 1606.
|
GASPARD CHARLES de Bentinck, sr de Resse et de Bicht, † vers 1627.

Nous ne pousserons pas plus loin nos investigations sur cette famille, ni sur les possesseurs de cette seigneurie ; il nous suffit de dire qu'en 1761, elle appartenait à la comtesse de Leerath.

La monnaie suivante a été frappée par Jean I Vander Donck, qui vivait vers le milieu du xv^e siècle :

Av. ✠ IOHNS? VANDER DOECK. Le champ blasonné d'armoiries écartelées, aux premier et quatrième, de Looz et de Chiny ; aux second et troisième d'un lion, peut-être de Heinsberg ; sur le tout un petit écu effacé, qui sem-

(1) NYHOFF, *Godenkwaardigheden*, t. IV, pp. 362 et 410. Dans le même ouvrage, t. II, p. 209, est mentionné un Jean Vander Donck, drossart du pays de Looz, en 1366.

(2) Déclarations des vassaux du duché de Gueldre pour l'entretien des gens de guerre, p. 78 v^o, 1^{er} reg. de la cour féodale de Gueldre, aux Archives du royaume, à Bruxelles.

ble cependant avoir une certaine analogie avec les petits écus des n^{os} 34 à 37 de la pl. V, t. VI, 2^e série.

Rev. ✱ ΜΟΝΕΜΑ : ΝΟΥΤ ΒΙΟΗ. Croix pattée, portant au centre évidé un objet qui ressemble à des bois de cerf. (Pl. XXIII, fig. 27.)

IV.

SEIGNEURIE DE SCHONVORST.

Cette seigneurie, située près d'Aix-la-Chapelle, était possédée, vers la fin du XIII^e siècle, par Raes d'Oulpixhe, dont nous allons faire suivre la descendance :

RAES d'Oulpixhe, s^r de Schonvorst, ép. N., † 1356.

JEAN.	RAES.	GÉRARD, chanoine de Saint- Lambert, à Liège.	JEAN HUGUES chanoine à Aix-la-Cha- pelle.	AMELIUS, moine à St-Trond.	RENAUD, s ^r de Schon- vorst, † vers 1361, ép. 1 ^o la fille du s ^r de Wildenberg, 2 ^o Isa- belle de Hamat.
JEAN, sire de Montjoie.	RENAUD II, s ^r de de Schonvorst et de Sichein, † 1419.	CONRAD JEANNE. ENGLEBERT. MARIE.		ISABEAU. CATHERINE.	

Renaud I était un de ces hommes que l'on qualifierait aujourd'hui d'intelligent, d'adroit, de rompu aux affaires, mais dont le vrai titre est escroc ou voleur. Après avoir abusé de la manière la plus indigne de la confiance de Guillaume V, duc de Juliers, il s'était approprié, au préjudice de celui-ci, une somme de 8,000 royaux, qui le mirent à même d'acheter de ses frères leurs droits sur Schonvorst, dont son fils, Renaud II, s'empara encore de son vivant.

Pendant que Renaud I possédait la seigneurie de Schonvorst, il y frappa les monnaies d'argent, dont nous faisons suivre la description :

Av. ✠ RENTRO × DE SCOVORST. Écu aux armes de Schonvorst, qui sont d'argent, à neuf besants gueullés.

Rev. MON — ETT — SCOV — ORST. Croix traversant la légende et cantonnée de neuf besants, qui sont de Schonvorst. — Ar. (Pl. XXIII, fig. 28.)

Av. ✠ RENTRO' × DE × SCOVORST. Écu, comme ci-dessus, dans une épicycloïde à trois lobes ornés d'angles sortants.

Rev. MON — ETT : SC — HOIN — VORST. Croix comme à l'avvers précédent. — Ar. (Pl. XXIII, fig. 29.)

Av. ✠ RENTRO × DNS : DE SCOVORST Z SICH. Écu comme à l'avvers précédent.

Rev. Légende extérieure : RNOO — OMIRI
MCCQ × — × LXXII; légende intérieure : MON —
ETT — SCOV — ORST. Croix coupant les deux légendes. — Ar. (Pl. XXIII, fig. 35.)

Le titre de seigneur de Sichem, que prend Renaud sur cette monnaie, est le résultat de l'acquisition qu'il fit de cette seigneurie, en 1358, du duc de Juliers.

Renaud II fabriqua une monnaie, publiée dans la *Revue française de numismatique*, 1846, p. 174 (1).

(1) Voy., au sujet des sires de Schonvorst et de leurs monnaies, un article de M. PERRAUD, dans la *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. IV, p. 373; WOLTERS, *Recherches sur l'ancien comté de Gronsveld, etc.*, p. 143, et de HENRICOURT, *Miroir des nobles de la Hesbaye*.

V.

SEIGNEURIE D'ELSLOO.

Haslao, Haslo, Haslon, Haslou, Aschlo, Ashslon, Ascalohe, Ascloha, telles sont, d'après Ernst, les différentes orthographes qui ont été employées, dans les documents, pour désigner Elsloo, village situé dans la province du Limbourg hollandais, arrondissement de Maestricht, canton de Meerssen, et dont les Normands s'étaient emparés vers 881. Assiégés dans leurs retranchements par l'armée impériale, ils s'y défendirent, pendant douze jours de suite, jusqu'à ce qu'un ouragan terrible y eût fait une brèche considérable. Leur chef Godefroi offrit alors la paix à l'empereur, à condition que celui-ci lui donnât, pour domaine, une partie de la Frise, située près de l'embouchure du Rhin, et, pour épouse, Gisèle, fille de Lothaire et de Waldrade. La paix fut acceptée sur ce pied ; le chef normand fut baptisé, et ses compagnons allèrent porter leurs ravages du côté de Condé.

Déjà, au XII^e siècle, Elsloo avait ses seigneurs particuliers : Arnould d'Elsloo est cité en 1125 ; Thibaut d'Elsloo, en 1140 ; Arnould d'Elsloo, de 1176 à 1202 ; Herman, sire d'Elsloo, de 1204 à 1220 ; Arnoul d'Elsloo, en 1218 et en 1248. En 1285, c'était un Arnoul qui possédait la seigneurie, et dont la fille épousa Wennemar de Geme nich. Ensuite apparaît Oist ou Otton, sire d'Elsloo, qui épousa une fille de Gérard de Wassenberg, sire de Born. Celui-ci, n'ayant pas d'enfants, légua sa seigneurie à sa femme, laquelle épousa, en secondes nocés, Renaud de

Schonvorst, dont nous avons dit un mot à l'article des monnaies de la seigneurie de cet endroit. Nous allons faire suivre leur descendance :

CATHERINE OU JEANNE de Wildenberg, dame d'Elslloo, ép. Renaud de Schonvorst.

CONRAD I de Schonvorst, sire d'Elslloo, ép. Cather. d'Argenteau.	RENAUD, sire de Schonvorst.	JEAN, sire de Montjoie, ép. Marguerite de Mérode.	JEANNE, ép. Henri, e ^{ts} de Salm.	ENGLEBERT, sire de Hettelsteyn, ép. Agnès de Pallant.	MARIE, ép. Pierre, s ^r de Cranembourg.	ISABEAU, ép. Otton, s ^r de Wedergast.	CATHERINE, religieuse.
--	-----------------------------	---	---	---	---	--	------------------------

CONRAD II de Schonvorst, sire d'Elslloo, épousa Jeanne de Thine † vers 1437.	N., ép. Guill. de Horion.	N., ép. Charles de Pallant.
--	---------------------------	-----------------------------

MARGUERITE, dame de Crandendonck, ép. le sire de Gaesbeck, † vers 1458.	MARIE, dame d'Elslloo, ép. Jean de Gavre, s ^r de Heetveld, † vers 1480.	JEANNE.	CATHERINE.
---	--	---------	------------

JEAN II de Gavre, s ^r d'Elslloo, épousa Waleram de Brederode † 1500.	ABRIEN I de Gavre, s ^r d'Elslloo, ép. Cath Sparygien.	CLAIRE, chanoinesse à Ste-Waudra, † 12 oct. 1522.	ASTOINETTE, ép. Henri de Hornes, en 1479.	MARIE, religieuse.
---	--	---	---	--------------------

MARIE de Gavre, † 1552, ép. Arnould de Hamal, s ^r de Vogel-sanak.	JEANNE de Gavre.	ABRIEN II de Gavre, s ^r d'Elslloo, ép. Mathilde d'Ams-trerade.
--	------------------	---

JEAN III de Gavre, s ^r d'Elslloo, † imp., ép. Anne de Har-chies.	CONRAD, s ^r d'Elslloo, ép. Catherine de Rechten.	NICOLAS, s ^r de Peer, ép. Henriette de Rensse.	MARIE, ép. Jean de Cortenbach.	ISABEAU, ép. Conrad de Berlo.	CATHERINE, abbesse à Rolduc.	ADRIENNE, religieuse, ibid.
---	---	---	--------------------------------	-------------------------------	------------------------------	-----------------------------

La suite des descendants des seigneurs d'Elslloo ne nous intéresse plus (*).

(*) Voy. au sujet des seigneurs d'Elslloo et de leurs monnaies, un article de M. PERRAU, dans la *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. II,

Conrad II de Schonvorst, sire d'Elsloo, mort vers 1437, frappa les monnaies suivantes au type de Philippe le Bon, duc de Brabant, en d'autres termes au champ blasonné d'armoiries :

Av. ✠ ΚΩΝΣ : ΔΕ : ΣΕΟΝ... ΡΣ' (*Schonvorst*).

Le champ blasonné comme à l'avvers du n° 27; sur le tout un petit écu de Schonvorst.

Rev. ΜΟΝΕΠΤΑ . . . ΟΥΤΑ : ΒΙΕΕΗ? ou ΒΙΕΟΗ?
Croix pattée au centre évidé, portant un objet qui ressemble à une mitre. (Pl. XXIII, fig. 30.)

Si nous devons prendre à la lettre la première lecture de la légende du revers, il y a lieu de supposer que Conrad d'Elsloo a frappé monnaie à Biecht ou à Obbicht, atelier monétaire dont nous avons parlé plus haut. Cependant nous n'avons pas vu, par des reliefs de cette seigneurie, que Conrad d'Elsloo y ait jamais eu des prétentions. L'a-t-il occupée momentanément ou par engagère? C'est ce qu'il nous a été impossible de vérifier.

Av. ✠ ΚΩΝΣ' ΔΕ : ΣΟΝΒΟΕΡΣΤ. Le champ comme au numéro précédent.

Rev. ✠ ΜΟΝ : ΝΟΥΤΑ : ΔΕ : ΣΕΟΝ · ΕΛ'. Croix comme au revers précédent, avec Ε (*Elsloo?*) au centre. (Pl. XXIII, fig. 31.)

Av. ✠ ΚΩΝΡΑΤΡΟΥΣ : ΔΕ : ΕΛΣΛΤ. Champ comme à l'avvers précédent.

p. 242; WOLTERS, *Recherches sur l'ancien comté de Gronsveld et les seigneuries d'Elsloo et de Randeraedt*; GONTEALS, *Dictionnaire généalogique*; BUTKENS, *Trophées de Brabant*, t. 1, p. 323.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΠΤΑ : ΝΟΥΤΑ : ΔΕ : ΕΛ. Croix comme au revers précédent. (Pl. XXIII, fig. 32.)

Av. ✠ ΚΩΝΣ : ΔΕ : ΣΕΟΝΒΟΕΡΣΤ. Le champ comme aux numéros précédents.

Rev. ✠ ΜΟΝ? ΝΟΥΤΑ : ΔΕ : ΗΙΕΛΣΤ?. Croix comme au revers précédent. (Pl. XXIII, fig. 33.)

Av. Idem.

Rev. Idem, sauf que *hielst*, forme singulière d'Elsloo, y est gravé *hiels*. (Pl. XXIII, 34.)

Av. ΣΕΟΝΒΟΕΡΣ.. Le champ idem.

Rev. (*Mone*) ΠΤΑ : ΝΟΥΤΑ : Δ : Ε... Croix dans une épicycloïde à quatre lobes. (Pl. XXIII, fig. 36.)

Av. ✠ ΕΟΝΡΣ : ΣΕ : ΔΕ : ΕΛ. Le champ idem.

Rev. ΜΟ — ΕΠΤΑ — ΝΟx — ΕΛΣ. Croix coupant la légende et portant au centre Ε (*Elsloo?*). (Pl. XXIII, fig. 37.)

Av. ✠ ΕΟΝΡΤΡΟΥΣ : ΔΕ : ΕΛΣΛΤΕ. Le champ idem.

Rev. ✠ ΜΟΕΠΤΑ ∴ ΝΟΥΤΑ ∙ ΔΕ ∙ ΕΛΣΛΤ. Croix dans un grénétis, comme aux n^{os} 31 à 34. (Pl. XXIII, fig. 40.)

Av. ✠ ΕΟΝΡΣ : ΔΕ : Σ(c)ΟΝΒΟΡΠ. Le champ idem.

Rev. ✠ ΜΟΝΕ? ΝΟΥ? Δ? ΕΛ(ς)ΛΟΕ? Croix idem. (Pl. XXIII, fig. 41.)

Av. ✠ ΕΟΡΣ? ΔΕ : ΣΕΟΝΒΟΡΣΤ. Le champ idem.

Rev. ✠ ΜΟΝ' ΝΟΥ' ΔΙ (pour ΔΕ) ΕΛΣΛΟ. Croix idem. (Pl. XXIII, fig. 43.)

Av. ✠ ΕΟΡΣ' ΔΕ · ΣΕΟΝVΟΡΣΤ. Le champ idem.

Rev. ✠ ΜΟΝΕ' ΝΟΥ' Δ' ΕΛΣ(Δ)'Ο. Croix idem avec I (pour E?). (Pl. XXIII, fig. 44.)

Av. ✠ ΕΟΡΣ' ΔΕ : ΣΕΟΝV' ΟΝΣ ΔΕΛ (*dominus de Elsloo*). Le champ idem.

Rev. ✠ ΜΟΝ' ΝΟΥ' ΔΕ : ΕΛΣΛΟΕ. Croix comme aux n° 40 et suivants. (Pl. XXIII, fig. 45.)

La numismatique d'Elsloo offre une lacune considérable jusqu'au règne d'Adrien I de Grave, sire d'Elsloo.

Nous en connaissons les deux monnaies suivantes :

Av. ✠ ΤΟΡΙΑΝVΣ · ΔΕ ꝛ ΓΑΥΕΡΕΝ ꝛ ΔΟ (*minus de Elsloo*). Écu de Gavre qui est d'or au lion de gueules.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ ꝛ ΝΟΥΤ ꝛ ΦΑΕΤΑ ꝛ ΕΛΣ. Croix pattée portant au centre Τ (*drianus?*). (Pl. XXIII, fig. 38.)

Av. Idem, sauf que le lion porte l'écu de Schonvorst et la légende se termine par un Ε renversé.

Rev. Idem. (Pl. XXIII, fig. 39.)

CH. PIOT.

PIÈCES A RETROUVER.

JETONS ET MÉDAILLES DE MONS. — MONNAIES DES ROIS D'YVETOT. —
PIÈCES DE 20 FRANCS, FRAPPÉES PAR WELLINGTON PENDANT LA
CAMPAGNE DES PYRÉNÉES.

On sait combien est considérable le nombre de pièces — monnaies, jetons ou médailles — dont l'existence est constatée par des documents irrécusables, et qui, cependant, n'ont pas été trouvées ou signalées jusqu'à ce jour. La *Revue*, nous semble-t-il, ferait chose utile en appelant l'attention des amateurs sur les pièces de ce genre, surtout quand elles ne sont mentionnées que dans des écrits inédits, ou dans des ouvrages qui n'ont pas spécialement trait à la numismatique. En voici quelques-unes que nous choisissons au hasard et dans des catégories toutes différentes.

I

Nous devons à l'obligeance de notre honorable et savant ami, M. le chevalier Lacroix, les extraits suivants de divers comptes reposant aux archives du Hainaut et de la ville de Mons, dont il a la direction :

« *Extraits du compte général du Chapitre de Sainte-Waudru, rendu pour le terme de la Saint-Remy 1540 à la même date 1541.*

« A Jehan Descours, orphèvre, demorant à Mons, pour avoir fait deux coings à frapper les jectons d'argent de chapitre, luy a esté payet par marchiet fait, compris avoir frappet el jectons d'argent, la somme de xx liv. ; *item*, pour douze livres pesant de cuivre au pris de ix s. chacune livre, cvij s. ; pour avoir frappet les jectons provenans desdis xij livres de cuyvre, au prix de xl s. chacune livre, xxiiij liv. ; pour argent monnoyet employet auxdits jectons d'argent, sans y comprendre ung marcq sept onches quinze estre-lins et demy d'argent venant de Jehan Maisnart, aussy employet à iceulx jectons, xxx liv., et pour avoir affinet ledit argent, a esté payé pour amenrissement iiij liv. iiij s. Ensemble que portent lesd. parties à la some de iiij^{xx}ij l. xij s.

« *Compte semblable pour 1580-1581.*

« A Jhérôme Henault, pour avoir gravé et fait le coing pour faire jetons armoyé des armes d'iceluy chapitre, le vj^e juin xv^e iiij^{xx}j, payet ix liv. ; et pour quarante marcq desd. jectons delivrez tant à mesdemoiselles, aucuns cha-noisnes que aux bailli, conseillers et officys dudit cha-pitre, payet à Jacques de Surhon, M^e de la monnoye, à xxij s. chacun marcq, y compris xx s. donnet aux ouvriers, xlv liv. Ensemble. liij liv.

« 1595-1596.

« Quant à la despense des jectons ordonnez faire par chappitre, avec l'un de coing, à raison que le vieu estoit trop court pour les frapper, et envoyé ledit coing nouveau, fait par Jean de le Vigne, orphèvre, à Tournay, par ce compteur au monnoyer, de tant qu'il ne les at encore renvoyé icy, à présent. Néant.

(Archives de l'État à Mons.)

« *Extraits du compte des massards de Mons, regardant les maltôtes de vin et cervoises, pour 1573.*

« A Antoine Goubault, orphèvre, pour plusieurs besoignes et labeures par lui fait pour la ville, assavoir : pour avoir frappé le nombre de huict mil cent plometz (petits plombs) délivrés aux soldats pour avoir et quérir leur bierre sans maltôte, à xl s. du milier, xvj liv. iiij s.. Pour avoir refait le marque servant à marquier lesdis plometz xx s.

« A Antoine Goubault, orphèvre, pour plusieurs besoignes par luy faictes à l'ordonnance de Mess^{rs} eschevins, assavoir : quinze cens de plomez délivrez à Thomas Brassart; *item*, avoir gravet la date en deux sceaux, l'un pour le séel perpétuel et l'autre pour le séel eschevinal (1); aussy fait ung coing pour graver jectons; pour avoir livret cinq douzaines de jectons frappez dudit marcq (2); *item*, avoir

(1) Voy. DE BOUSSU, *Décret de Philippe II*, du 18 juin 1572.

(2) De ladite marque ou coin.

gravet six lettres pour frapper plommetz ; pour avoir peset par trois fois le pain ; aussi ung bassin et une aighière d'argent ; *item*, avoir esté à Havrech prendre ung patron de vase ; pour ces devoirs et aultres, luy a été payet par ordonnance de Mess^{rs} eschevins. xiiij liv. »

Le jeton de 1540 ou 1541 nous est tout à fait inconnu. Notre honorable ami, M. L. de Coster, qui est parvenu à réunir une collection extrêmement riche de jetons d'argent, voudra bien remarquer qu'il en a été frappé cent cinquante exemplaires de ce métal. Cette circonstance ne fera qu'exciter davantage le zèle intelligent et si souvent couronné par le succès, avec lequel il sait dépister les monnaies *introuvables* qu'on signale à son attention.

Le jeton de 1580, 1581, gravé par Jérôme Henault et portant les armoiries du chapitre, est, à ce que nous croyons, le jeton assez connu, ayant, en effet, à l'avers l'écusson chevronné, couronné et sommé d'une crosse, avec la légende *comptés et gettés ivstement* ; au revers, vue d'une ville fortifiée, un dextrochère armé d'un glaive sort d'un nuage, au-dessous, dans un cartouche, 1587 ; autour, en légende : *craindant le divin irgement*. On trouve cette pièce avec plusieurs dates différentes ; mais, nous ne nous rappelons pas d'avoir rencontré ni 1580 ni 1581.

En 1595-96, Mons avait perdu son atelier monétaire. Force fut au Chapitre de s'adresser à un orfèvre de Tournai pour la confection de l'un des coins qui était devenu trop court pour la frappe. Évidemment, puisqu'il ne s'agissait que de refaire un des coins, l'ancien type était conservé. Ce n'était qu'une restauration du jeton de Jérôme Henault.

On n'a pas retrouvé, non plus, que nous sachions, les méreaux de plomb, ou *plometz* fabriqués par l'orfèvre Goubault, au nombre de 9,600, et destinés à procurer aux soldats la bière en exemption des droits de maltôte. La confection de ces méreaux avait exigé l'emploi de six lettres ou poinçons. C'est un renseignement qui peut servir un jour à les faire reconnaître. Goubault fit aussi, cette même année, 1573, les coins d'un jeton pour le Magistrat de la ville de Mons. Quel est ce jeton dont on forgea seulement cinq douzaines? Nous l'ignorons. Quant aux sceaux sur lesquels Goubault grava l'année, ce sont ceux qui existent encore et dont on s'est servi jusqu'à une époque assez rapprochée de nous.

II

Les historiens rapportent qu'au xv^e siècle, les rois d'Yvetot, prenant au sérieux leur titre et voulant l'exploiter d'une manière utile, frappèrent des monnaies de *cuir* en grande quantité. L'émission d'une monnaie de *cuir*, dont ils n'auraient imposé l'usage qu'à leurs sujets peu nombreux, sans pouvoir la répandre au dehors où elle eût été impitoyablement refusée, n'eût donné aux rois d'Yvetot qu'un bien piètre bénéfice. Aussi, nous croyons qu'ici, comme dans la plupart des cas où il est question de ces prétendues monnaies de cuir, c'est tout simplement de monnaies de *cuivre* qu'il s'agit; mais, connaît-on des monnaies d'Yvetot? Un instant, nous avons été tenté de retrouver la monnaie de Jacques Chenu qui *réigna* vers la fin du xv^e siècle, dans les pièces énigmatiques dont nous avons déjà parlé dans la Revue,

portant d'un côté : *Jacobus dei gratia rex*, et de l'autre : *cruce pellit omne crimen*. Le style de ces pièces, la forme des lettres des légendes, la circonstance qu'on les trouve surtout en Belgique et dans le nord de la France, mêlées à nos doubles mites de Philippe le Beau et de Charles-Quint, tout concourait à appuyer cette singulière et drolatique attribution. Mais voilà qu'on assure avoir vu une pièce semblable avec *Karolus* au lieu de *Jacobus*; et, comme il n'y a pas de Charles dans la liste des rois d'Yvetot, nous sommes forcé, si la chose est vraie, de battre en retraite et d'abandonner notre conquête royale. Le champ resterait donc ouvert aux investigations des amateurs pour retrouver les monnaies d'Yvetot.

Qu'on nous pardonne à ce sujet une dernière réflexion. Il nous paraît évident que si Béranger eût un peu mieux connu l'histoire de la royauté dont il célébrait les paisibles et glorieuses destinées, il n'eût pas manqué d'ajouter à sa fameuse chanson un *couplet numismatique*. C'est dommage et pour lui et pour nous. Mais le génie ne peut pas toujours suppléer à l'érudition.

III

M. le capitaine Brialmont, dans son excellente histoire du duc de Wellington, rapporte que ce général, pendant la campagne des Pyrénées, en 1813 et 1814, fit frapper des pièces d'or (de 20 et de 40 francs?) à l'effigie de Napoléon, pour éviter la dépréciation des pièces anglaises et faciliter les transactions commerciales de son armée. Le fait présentant pour les numismates un intérêt tout spécial, nous nous

sommes adressé à l'auteur pour lui demander où il avait puisé ce renseignement. Nous espérions y rencontrer, peut-être, des détails sur cette fabrication et surtout le moyen de distinguer les pièces qu'elle a produites. Voici la réponse que M. Brialmont nous fit l'honneur de nous adresser à ce sujet : « Le fait sur lequel vous désirez avoir quelques renseignements se trouve consigné dans le dernier volume de l'histoire des guerres de la Péninsule par le colonel Napier. L'auteur ayant rempli, jusqu'à la fin de la guerre, les fonctions d'aide de camp auprès de Wellington, j'ai tout lieu de croire que le fait est vrai. Quant aux détails, vous n'en trouverez point dans le livre dont il s'agit, ni dans aucun autre livre militaire de cette époque. Je tâcherai de me procurer quelques renseignements en Angleterre (où je dois me rendre à la fin de la semaine), et je me ferai un plaisir de vous les transmettre à mon retour. »

Nous tiendrons les lecteurs de la Revue au courant des renseignements que nous pourrons obtenir à ce sujet, et nous les invitons de notre côté, à examiner si, parmi les pièces de 1813 et de 1814, il ne s'en trouve point qui aient quelques marques particulières.

R. CHALON.

DEUX JETONS INÉDITS.

PL. XXI, FIG. 1 ET 2.

L'article que nous avons inséré dans le numéro précédent, à propos de quelques anciens jetons, a attiré l'attention des amateurs sur ces pièces si longtemps dédaignées. Notre honorable confrère, M. le marquis de Lagoy, membre honoraire de la Société de la numismatique belge, répondant à l'appel de la Revue, nous a fait parvenir, avec sa bienveillance habituelle, les empreintes de deux pièces de sa collection, qu'il suppose devoir spécialement intéresser la Belgique.

La première offre, d'un côté, l'avvers de notre n° 3, le grand R entre quatre fleurs de lis. Au revers, une tête diadémée, entourée de la légende : PTR TMOVRS : SVI : DO : (*par amour je suis donné*). (Pl. XXI, n° 1.)

M. de Lagoy reconnaît, dans son jeton, une pièce de mariage. Le nôtre, par l'identité de l'un des coins, lui semble avec raison devoir être classé dans la même catégorie. En admettant que le R indiquât Robert de Béthune, il demande si l'I du revers ne serait pas l'initiale du nom de la seconde femme de ce prince, Yolende de Bourgogne. La substitution de l'I à l'Y, qui arrête M. de Lagoy, n'est certes pas un obstacle à cette ingénieuse interprétation.

L'autre jeton, dont nous donnons le dessin sous le n° 2, porte, d'un côté, un monogramme composé des

lettres PHO., entouré de croisettes et de fleurs de lis placées alternativement en guise de lettres ; au revers, une étoile à six rais dans une épicycloïde à six lobes remplis d'une croisette et de cinq roses.

Si le premier jeton appartient à un comte de Flandre, M. de Lagoy demande s'il ne serait pas possible de donner celui-ci à Philippe le Bon ? Nous préférons Philippe le Hardi (*). Quant à la petite lettre o, enfermée dans la boucle du P, veut-on en faire la dernière lettre du mot *Philippo* ? La chose est soutenable.

Les jetons de cette époque sont matière neuve, et par cela même encore obscure. La lumière se fera, sans doute, un jour ; en attendant, il est prudent de se contenter de décrire les pièces, et de n'en donner les attributions que sous toutes réserves. Si l'on n'avance guère la science, on ne lui fait du moins pas faire fausse route.

R. CHALON.

(*) Les fleurs de Marguerite, dont le monogramme est entrelacé, feraient alors allusion au nom de la femme de Philippe le Hardi, Marguerite de Flandre.

CORRESPONDANCE.

*A M. R. CHALON, président de la Société numismatique
belge, etc.*

MONSIEUR,

Je crois être utile au progrès des études numismatiques en faisant connaître, par l'intermédiaire de la *Revue belge*, trois dépôts de monnaies récemment exhumés dans le midi de la France. Les pièces que contiennent ces dépôts sont, à la vérité, la plupart déjà décrites comme type principal, mais les nombreuses variétés qu'elles présentent, dans les emblèmes accessoires, ne seront pas, je pense, sans intérêt pour les amateurs.

Ne m'étant jusqu'à ce jour occupé que de la suite des monnaies romaines, je sens mon incapacité à traiter les matières dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir. Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir bien accueillir ma lettre avec indulgence, et de n'y voir que le grand désir que j'ai d'être utile aux numismates mes confrères.

Veuillez, etc.

CHALANDE.

Marseille, 20 mai 1887.

On vient de faire, au village de Saint-Marcel, banlieue de Marseille, la découverte d'environ trois cents pièces de bronze, qui se trouvaient enfouies dans l'interstice d'un rocher.

Ces médailles appartiennent toutes à la série du grand module décrit par M. de la Saussaye, pl. VI de la *Numismatique narbonnaise*, et sont attribuées par ce savant numismate à la sixième époque des monnaies de Massilia. Mais M. de la Saussaye ne donne le dessin que de quatre de ces pièces et par conséquent des différents monétaires qui les distinguent ; de son côté, M. Fauris de Saint-Vincent, dans ses planches des médailles de Marseille, n'en dessine que huit ; ce qui est loin de compléter la série que j'ai entre les mains, et qui, en outre, existe au cabinet de Marseille. D'ailleurs, l'exactitude du dessin a fait de tels progrès, depuis M. de Saint-Vincent, qu'il y aurait vraiment à refaire toutes les anciennes planches.

Je dois à l'obligeance de M. Mourens, employé à la Banque, propriétaire actuel de ce petit trésor, d'avoir pu choisir une cinquantaine des plus beaux exemplaires. C'est grâce à cette circonstance que je puis publier aujourd'hui la série complète des variétés de types différents connues jusqu'à ce jour.

Ces pièces, du poids moyen de 11 grammes 50 centigrammes, ont été analysées par moi, et j'ai trouvé dans leur composition :

Cuivre	0789
Zinc.	0165
Étain	0028
Plomb	0012
Argent	0006

Je ne prétends pas garantir l'exactitude scrupuleuse de cette analyse; il me suffit d'établir qu'à l'époque de la fabrication de ces monnaies, les connaissances métallurgiques étaient très-restreintes, et qu'on ne connaissait pas, comme aujourd'hui, les procédés pour séparer et isoler les métaux agglomérés dans une fusion naturelle ou accidentelle. C'est à ce fait qu'on doit cette grande variété de couleurs remarquée dans les anciennes monnaies de bronze où le cuivre est toujours mélangé, quoique dans des proportions inégales. Ce dernier métal, à l'état pyriteux (chalcopyrite), se trouve ordinairement, dans les terrains de première formation, presque toujours accompagné de galène (plomb sulfuré et argentifère), ainsi que de blende (zinc oxydé). Cette composition naturelle pourrait, au besoin, servir à faire reconnaître, par l'analyse chimique, la pièce authentique d'avec les pièces fausses modernes dans lesquelles le métal est toujours plus épuré.

Les dessins que je joins à cette notice, tous pris sur des exemplaires de très-belle conservation, ont particulièrement le mérite d'une exactitude scrupuleuse. Ils font connaître les dix-sept variétés existantes, et je ne saurais trop remercier M. Laugier, qui a bien voulu me dessiner ces pièces avec toute l'habileté d'un artiste distingué. (Pl. XIX, XX et XXI.)

- N° 1. *Av.* Tête d'Apollon laurée, à gauche, du poids de 11.50. *Bronze.*
Rev. ΜΑΣΣΑΔΙΗΤΩΝ. Taureau cornupète, à droite; au-dessus un croissant.
- N° 2. *Av.* — Une corne d'abondance derrière la tête.
Rev. — Une couronne.
- N° 3. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Une grappe de raisin.
- N° 4. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Épi dans la forme d'un fer de lance.
- N° 5. *Av.* — Une palme.
Rev. — Un croissant.
- N° 6. *Av.* — Un dauphin.
Rev. — Un épi.
- N° 7. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Victoire ailée tenant une couronne.
- N° 8. *Av.* — Un vase.
Rev. — *Idem.*
- N° 9. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Foudre.
- N° 10. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Foudre.
- N° 11. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Victoire tenant une couronne.
- N° 12. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Victoire ailée tenant une palme.
- N° 13. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Un soleil.
- N° 14. *Av.* — Comme le précédent.
Rev. — Une feuille.

N° 15. *Av.* — Dauphin.

Rev. — Épi dont la tige est terminée par un fer de lance.

N° 16. *Av.* — Comme le précédent.

Rev. — Génie ailé nu tenant une couronne.

N° 17. *Av.* — Comme le précédent.

Rev. — Glaive dans son fourreau.

Cette dernière pièce fait partie du cabinet de M. le marquis de Lagoy.

II

Un petit dépôt de monnaies, trouvées dans les environs de Valence (Drôme), se composait de trente-neuf deniers et deux oboles en argent pur, de l'époque carlovingienne; elles étaient renfermées dans un petit tube de métal très-oxydé.

Toutes ces pièces, qui sont d'une conservation admirable, appartiennent au type de Louis I^{er} le Débonnaire, et quoique semblables, sauf une obole, elles offrent une grande variété de frappe, surtout par la forme des lettres; ce qui, au premier coup d'œil, fait supposer qu'elles ont été fabriquées à différentes époques, quoique ce ne soit pas probable.

Ainsi qu'il a été dit par plusieurs numismates, l'émission de ces monnaies a dû être faite postérieurement au règne de cet empereur par des seigneurs ecclésiastiques, à qui Louis le Débonnaire avait conféré le droit de monnayage.

Sur la légende de l'avvers, le nom de Louis est écrit avec la prononciation germanique : + HLVDOVVICVS, et le mot IMP. prouve qu'elles ont été émises après l'année 813

de notre ère, sinon plus tard, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire ci-dessus.

Ce type a déjà été décrit par plusieurs auteurs, notamment par Leblanc et par MM. F. Fougère et G. Coubrouse, sous les n^{os} 66 et 481 (*Description complète des monnaies de la deuxième race des rois de France*, in-4^o, 1837).

J'ai cru bien faire, Monsieur, de vous signaler cette petite trouvaille, et je vous adresse ci-joint, le dessin rigoureusement exact de chaque variété.

Un ami, M. Laugier, mécanicien de la marine, zélé numismate et très-habile dessinateur, a bien voulu me prêter son concours, en exécutant ces dessins, qui sont d'une vérité irréprochable (1).

N^o 1. Av. + LVDOVVICVS. IMP. Croix cantonnée de quatre points, du poids de 1.69.

Rev. Temple. + XPICTIANA . RELIGIO.

Comme vous pouvez le remarquer par le dessin, le temple est très-étroit et formé par des traits unis et très-légers; le S du mot XPISTIANA est couché dans le sens horizontal du mot.

N^o 2. Av. Id. La lettre D du mot LVDOVVICVS a une forme bizarre.

Rev. — Comme le précédent.

Le temple est en tout semblable au n^o 1, sauf qu'il est

(1) La direction de la Revue n'a pas cru devoir reproduire ces dessins, qui sont en effet très-bien exécutés, le type du denier au temple étant suffisamment connu.

un peu plus large; le S du mot XPISTIANA a la forme d'un G.

N° 3. *Av. Id.*

Rev. Id.

Les colonnes du temple sont divisées en trois parties égales, par de petits bourrelets qu'on ne voit point aux n° 1 et 2; la lettre G du mot RELIGIO a la forme d'un ☉ lunaire.

N° 4. *Av. Id.*

Rev. Id.

Les colonnes du temple ont chacune deux petits bourrelets à leurs extrémités; le graveur de ce coin avait fait preuve d'un meilleur goût que beaucoup de ses confrères, en donnant ainsi une base et un chapiteau à ces colonnes.

N° 5. *Id.* Semblable au n° 1 et 2, sauf que le temple est plus large et les lettres des légendes moins hautes.

N° 6. *Id.* Le temple de la largeur du n° 5; les colonnes formées comme au n° 4.

N° 7. *Av. Id.*

Cette pièce est une des plus remarquables de toute la trouvaille, soit par la forme des lettres et de leur inclinaison dans le sens vertical, soit par la forme de la croix qui est avant le mot LVDOVVICVS, et celle qui est dans le champ de la pièce.

Rev. Id.

Le temple est très-irrégulièrement formé, et l'on remar-

que un point après la huitième lettre du mot **XPISTIANA** ; les deux dernières lettres du mot sont liées ensemble et forment un **D**.

N° 8. — Le temple un peu plus large qu'au numéro précédent, et un point dans la lettre **O** du mot **LVDOVVICVS**.

N° 9. — Le **D** du mot **LVDOVVICVS** a la forme d'un **B**.

N° 10. — Temple plus large qu'aux numéros précédents.

N° 11. — Temple plus large et plus écrasé ; la lettre **A** du mot **XPISTIANA** faite comme un **Λ** lambda.

N° 12. — Le temple très-large, et les colonnes formées par quatre points superposés.

N° 13. *Av.* — Jolie obole du poids de 0.75. Temple.
Rev. — Semblable aux deniers. (Pl. XXI, fig. 18.)

N° 14. *Av.* + **MLVDOVVIS**. Croix cantonnée d'un point et de deux petits caractères que je n'ai pu déchiffrer.

Cette obole, que je crois inédite, est très-remarquable par la forme des lettres et du mot.

Rev. **MVLIVTQÆIT**. Croix cantonnée de quatre points ; du poids de 0.66. (Pl. XXI, fig. 19.)

Il m'a été impossible de trouver un sens à cette légende ; je laisse à de plus habiles que moi le soin de la déchiffrer.

III

Voici enfin la troisième petite trouvaille que j'ai faite. Elle ne se compose que de deux *saiga* ou deniers d'argent, de l'époque mérovingienne :

N° 1. Av. VJ. Légende à rebours dans un grênetis; denier d'argent du poids de 1.11.

Rev. Croix entre les branches de laquelle les lettres R. **h ou P. E. S. autour un grênetis. (Pl. XXI, fig. 21.)**

Cette pièce, sauf ses caractères rétrogrades, a déjà été décrite par M. le marquis de Lagoy ⁽¹⁾ et plus tard, d'après le même, par M. B. Fillon ⁽²⁾.

Je crois cette variété inédite; je m'empresse donc de la publier. Je vous en adresse ci-joint un dessin très-exact que je dois à l'obligeance de M. Laugier.

N° 2. Av. Tête à droite devant une croix; denier d'argent du poids de 1.10.

Rev. Croix dans un cercle; légende circulaire que je n'ai pu déchiffrer, mais dans laquelle on voit un \ominus lunaire parfaitement caractérisé, forme de lettre qu'on voit rarement sur les monnaies de cette époque ⁽³⁾. (Pl. XXI, fig. 20.)

⁽¹⁾ *Description de quelques monnaies mérovingiennes découvertes en Provence*, Aix, 1839, n° 25.

⁽²⁾ *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises*, par BENJAMIN FILLON, Fontenay-Vendée 1855.

⁽³⁾ Dans ma première lettre, je vous ai donné le dessin de deux *saiga*

Ces deux pièces ont été trouvées dans les environs de
Marseille.

Marseille, 30 mai 1857.

CHALANDE.

dont l'un m'avait paru inexplicable. Après une étude plus approfondie,
je crois y lire **ELIGI**. Un dessin sur lequel j'ai complété la légende par
des points vous fera mieux saisir la chose. Si réellement cette pièce a été
émise par un *Eligius*, il faudrait y voir saint Éloi, le monétaire de
Dagobert I^{er}, etc.

MÉLANGES.

De munten van Friesland, Groningen en Drenthe (der heeren van Koevorden), van de vroegste tyden tot aan de pacificatie van Gend; door P. O. VANDER CHIJS. (Les monnaies de Frise, Groningue et Drenthe (celles des sires de Koevorden), depuis les temps les plus reculés jusqu'à la pacification de Gand; par P. O. Vander Chijs.) In-4°, Haarlem, 1855.

La rareté des renseignements historiques concernant la Frise, avant le xiii^e siècle, a forcé M. Vander Chijs de faire, à l'histoire numismatique de ce pays, une introduction très-courte. Il s'est borné à y démontrer que, longtemps sauvages et barbares, les Frisons entrèrent seulement très-tard en relation avec les Francs. Dépouillés de numéraire national, ils eurent recours, dit-il, aux monnaies de Duerstede, d'Utrecht, à celles de Pepin, de Charlemagne et de ses successeurs, pour leurs transactions commerciales.

Un peuple qui ne possédait pas de monnaies indigènes ne peut se plaindre de ne pas avoir attiré l'attention des numismates. Aussi était-ce à bon droit que la numismatique de la Frise fut si longtemps négligée : ce fut seulement

grâce à l'érection, en 1827, de la Société historique, archéologique et littéraire de la Frise, que MM. Baerd van Smينيا, Deketh, Eeckhoff et surtout M. Dirks s'en occupèrent pour la première fois.

La monnaie frisonne la plus ancienne est, selon M. Vander Chijs, un denier de l'empereur Conrad II, portant *Fresonia*. Nous ferons cependant observer que M. Duchalais a fait connaître, dans la séance de la Société des Antiquaires de France, du 19 juin 1854, un tiers de sou de l'époque mérovingienne portant la légende : *Audulfus Frisia*, et au revers : *Victoria Audulfo*, et qui semble, par son poids, remonter à l'époque de Théodebert. Ce petit monument en dit plus sur la numismatique frisonne que tous les commentaires et toutes les discussions, même les plus savantes : il démontre que, déjà à l'époque mérovingienne, il y avait en Frise un personnage du nom d'Audulfus, qui y frappait monnaie, et il fait supposer, avec assez de probabilité, que ce ne fut pas la seule pièce qui a été fabriquée dans ce pays.

Plus tard, le numéraire frison semble même avoir joui d'une certaine faveur dans la circulation; c'est ainsi qu'une charte d'Adelbert, archevêque de Brème, de 1065, en fait déjà mention. Cependant, qu'on ne s'y méprenne pas, nous ne voulons pas soutenir que les monnaies frisonnes aient été abondantes; ce serait émettre une opinion à laquelle les dépôts de monnaies trouvées dans ce pays donnent un démenti, et les faussaires qui contrefaisaient le numéraire étranger y étaient tellement renommés et connus, que le célèbre roman du Renard désigne leurs noms en toutes lettres. Nous croyons donc, pour notre part, que si l'argent

frison a été rare, il n'en a pas moins existé de très-bonne heure.

L'introduction terminée, M. Vander Chijs traite des monnaies frappées, par le comte Brunon III (1038-1037), à Dokkum, Staveren, Bolsward et Leeuwarden, et qui très-longtemps ont exercé la sagacité des numismates, jusqu'à ce que MM. Thomsen et Dirks sont parvenus à les déterminer.

Les monnaies d'Egbert I (1037-1068) suivent immédiatement; puis celles d'Egbert II (1068-1090).

Avec le règne de ce dernier, s'arrête aussi la numismatique frisonne du haut moyen âge. L'auteur passe donc aux monnaies de Bolsward, ville qui, selon Winsemius, obtint le droit de battre monnaie, par le consentement des États et des Nobles. Sa monnaie la plus ancienne connue est de 1430.

La ville de Leeuwarden fit aussi usage du même droit; la mention la plus reculée qui en a été trouvée dans les documents, est de 1276; mais M. Vander Chijs n'en a pu reconnaître qui remontent au delà de 1472.

Sneek obtint, selon Vander Aa, la permission de battre monnaie en 1464. M. Vander Chijs publie, de cette ville, quatre monnaies, dont le type remonte à celui de Philippe le Beau.

La ville de Workum n'est représentée que par une seule monnaie, qui semble également remonter, par son type, à la fin du xv^e siècle.

Franeker devait déjà posséder un atelier monétaire en 1419. Juw Hottinga, de Franeker, remit, en 1494, à l'ambassadeur de l'empereur, deux deniers d'argent et une

pièce d'or frappés, en 1419, à Franeker par Sicke Sjaerdema. Cependant, les monnaies les plus anciennes connues sont de 1487 seulement.

Après avoir traité des monnaies des villes, l'auteur entame celles que fit frapper Albert de Saxe, le farouche général de l'empereur Maximilien. Celui-ci, devant des sommes considérables à son général, ne trouva d'autre moyen, pour s'en débarrasser, que de l'envoyer dans les Pays-Bas, bonne matière à exploiter pour les âmes rapaces. Il l'investit donc du gouvernement héréditaire de la Frise, et les ordres ainsi que les villes consentirent à ce que leur nouveau maître y frappât monnaie. Ses successeurs exercèrent le même droit jusqu'au moment où ils cédèrent, en 1513, leurs droits à Charles d'Autriche, connu plus tard sous le nom de Charles-Quint.

A dater de cette époque, l'histoire numismatique de la Frise ne consiste plus qu'en documents, dont M. Vander Chijs a réuni une ample moisson.

La seconde partie de son travail se compose de la numismatique de la province de Groningue. L'auteur commence d'abord par une longue introduction historique concernant cette province, introduction dont le texte est entrecoupé par la reproduction de documents, parmi lesquels nous remarquons : un privilège de l'empereur, du 12 janvier 1474, permettant à Uniko Ripperda de frapper monnaie dans ses seigneuries de Farsum, Uitwierde et Holwierde ; un privilège semblable accordé à Jean Rengers, pour frapper monnaie à Schurmer et Duurswold, et enfin un privilège accordé par le même, le 13 février 1487, à la ville de Groningue, pour battre monnaie d'or.

Les monnaies que M. Vander Chijs classe au nombre de celles de la province de Groningue sont d'Egbert I (1057-1068), et furent forgées à Groningue, ainsi que celles d'Egbert II fabriquées à Winsum et à Wester-Emden, ou plutôt à Emlichheim, près de Koevorden. Le même chapitre contient la description des monnaies de la ville de Groningue.

La troisième partie est consacrée à la numismatique de la province de Drenthe, à laquelle M. Vander Chijs donne aussi une longue introduction historique; mais cette numismatique se borne aux monnaies des sires de Koevorden, qui avaient admis en principe la contrefaçon la plus éhontée des monnaies belges du XIII^e siècle.

L'analyse que nous venons de faire de l'ouvrage de M. Vander Chijs, donne au lecteur une idée de l'arrangement que l'auteur a suivi. Nous aurions désiré, de sa part, plus de méthode, moins de digressions historiques, et surtout une plus grande sobriété de documents, imprimés ou inédits, dont le texte est parsemé et qui en rendent la lecture difficile. Mieux eût valu, à notre avis, de traiter d'abord, comme l'ont fait les devanciers de M. Vander Chijs, premièrement les monnaies de Brunon et des Egbert, n'importe la localité dans laquelle elles ont été frappées; ensuite, il aurait pu passer aux monnaies des ducs de Saxe, qui représentaient, en définitive, le souverain; puis, il aurait pu s'occuper des monnaies des villes, sans les mélanger à celles des seigneurs. Car, remarquons-le bien, M. Vander Chijs sera encore obligé de revenir sur quelques-unes des localités dont il a parlé, lorsqu'il fera la numismatique des évêques d'Utrecht. Il aurait pu traiter, de cette manière, d'un seul coup, toutes les monnaies de chaque seigneurie,

sans se trouver dans la nécessité de les mêler à d'autres, ou d'en reprendre une partie dans un autre travail.

Nous en convenons volontiers, le travail de M. Vander Chijs était aride, hérissé de difficultés sans nombre, qui l'ont forcé à négliger tant soit peu une bonne méthode, une exposition claire et précise, qualités essentielles pour une monographie numismatique.

Les planches sont, comme toujours, d'une exécution supérieure.

CH. P.

Lettre à M. le marquis de Lagoy, sur la numismatique gauloise, par M. E. HUCHER. — Brochure grand in-8°, de 28 pages, avec une planche gravée. Le Mans, imprimerie de Monnoyer, 1837.

Sous la forme de lettre adressée à l'un de nos plus doctes archéologues et numismates, M. le marquis de Lagoy, de l'institut, M. Hucher, du Mans, avantagement connu lui-même par divers écrits sur la numismatique ancienne, et plus particulièrement sur celle de la Gaule, et dont le nom a été déjà reproduit plusieurs fois dans cette Revue, vient de publier encore un savant mémoire contenant la description et la gravure de vingt médailles gauloises inédites de sa collection, avec d'ingénieuses conjectures relatives à leur attribution et à l'explication de leurs légendes, de leurs symboles, etc.

« Nous sommes bien éloigné, dit M. Hucher, de con-

naitre toutes les médailles de la Gaule, et le petit nombre de celles qui ornent nos médailliers sont, la plupart du temps, mal appréciées. Je ne parle pas de leurs types, dont l'étude commence à peine; mais, il est certain qu'un grand nombre de ces médailles ont été mal lues par ceux qui les ont publiées. Le peu d'occasion qu'on a de rapprocher des médailles de même nature a retardé l'éclaircissement de leurs légendes, de sorte qu'aujourd'hui, il faut reprendre une à une presque toutes ces médailles, et lorsqu'on est assez heureux pour pouvoir trouver plusieurs types identiques, on arrive presque toujours à quelque découverte intéressante. Pour parvenir à ce résultat, notre auteur exprime le désir vivement partagé par tous les amis de la numismatique, qu'il puisse s'établir des relations suivies entre tous les nombreux collecteurs répandus sur l'ancien sol gaulois, en vue de la description de la suite des monnaies des divers peuples qui l'occupèrent; car, il existe dans les collections un nombre considérable de médailles inexplo- rées, et qui n'attendent que d'heureux rapprochements pour être, sinon complètement expliquées, du moins, suffisamment élucidées pour l'état actuel de la science. Les garder pour soi seul, ajoute le zélé numismatiste de la Sarthe, c'est commettre une double faute; c'est enlever à la science un élément précieux, et c'est s'enlever à soi-même la satisfaction d'avoir fait une bonne action; sans parler de la petite jouissance d'amour-propre qui s'attache bien légitimement à toute nouvelle conquête dans le domaine de la science. »

Le vœu patriotique manifesté ici par M. Hucher, et que nous avons souvent exprimé, de notre côté, pourrait se réa-

liser, en partie par l'intermédiaire et avec le secours des revues numismatiques, archéologiques, scientifiques, etc., qui s'impriment en France, en Belgique, en Angleterre, etc., des diverses publications académiques et autres périodiques, et au moyen des communications qui auraient lieu dans les sessions nouvelles des congrès, dont on doit l'institution à M. de Caumont.

Voici quels sont les monuments de l'autonomie monétaire des Gaulois sur lesquels l'auteur de la lettre à M. de Lagoy appelle successivement l'attention de ses lecteurs :

I. Médailles des *Sylvanecti*, à la légende YIINEXTOC ou YIIANEXTOC.

II. De la série du *cavalier*, imitées des deniers consulaires, au type des Dioscures, à la légende CAND ou DNAC.

III. A la légende ROVECA.

IV. Des *Carnutes*, à la légende, KARIΘA.

V. Des *Arvernes*, à la légende ATAV... ATAN... ATAL.

VI. Médailles au type de l'aigle, tenant dans ses serres un sanglier, un aigle, une rouelle, un bucrane.

VII. A la légende OSNAII ou OSVAII.

VIII. A la légende SELISVC.

IX. A la légende VIIRICO.

X. A la légende NINNOS-MAVSAIIOS.

XI. A la légende ...BICINA.

XII. (Incertaine.) A la légende, du droit, ...INAT, au revers, TTALV.

XIII. A la légende, CICIIDV. BRIHPAD.

Presque toutes ces légendes sont incomplètes, et par

suite, incertaines, douteuses, ainsi que la valeur de plusieurs des lettres qui les composent, incertitude qui rend trop souvent le lecteur indécis et perplexe dans l'interprétation de la plupart de ces sortes d'inscriptions, sur les produits du monnayage gaulois. Cependant, il faut reconnaître que, dans cette interprétation, M. Hucher est presque toujours arrivé à des résultats plus incontestés et plus satisfaisants que ceux de ses devanciers, et dus au rapprochement, entre ses mains, de plusieurs types de la monnaie comparés entre eux, le seul moyen praticable, en pareil cas, d'arriver avec quelque certitude au rétablissement du texte véritable desdites légendes, ainsi qu'on vient de le dire plus haut.

C'est ainsi que le correspondant de M. de Lagoy est parvenu à compléter, par le mot AVSCROCOS, la légende AVSCRO des médailles de la série ⁽¹⁾ du cavalier (§ II), qui, du reste, offre encore plus d'analogie avec plusieurs pièces ibériennes qu'avec les deniers consulaires romains au type des Dioscures, comme nous en avons déjà fait ailleurs la remarque.

M. Hucher, à propos du symbolisme des médailles gauloises, dont il a déjà ailleurs ⁽²⁾ habilement approfondi le sujet et dévoilé le mystère, pense que nos ancêtres attachaient à la représentation du bucrane un de leurs symboles; et, entre autres exemples à l'appui de son opinion, il cite la tête de bœuf que l'on remarque sur les monnaies

(1) Nom du chef inconnu.

(2) *Études sur le symbolisme des plus anciennes médailles gauloises. Revue numismatique française*, années 1850, 1852 et 1855. Trois lettres sur la numismatique gauloise, 1853, 1854 et 1855, *ibid.*

de *Bisontium* (Besançon), à la légende BISO (1). Mais ce bucrane du *Bison*, variété de la race bovine alors très-commune dans nos Gaules, et qui en a disparu depuis, n'offre, ainsi que le même quadrupède également figuré ici en entier, qu'un jeu de mots et des *armes parlantes*, faisant allusion seulement au nom de cette ville (2).

A l'occasion de l'aigle posé sur la croupe du cheval androcéphale (3), au revers YINEXTOC, où notre confrère propose de lire YIANEXTOC, sur la médaille attribuée par lui, avec beaucoup de probabilité, aux *Sylvanecti*, et qui, selon feu M. Duchalais, remplace la Victoire des anciens Statères, le premier de ces numismates estime que ce symbole classe cette monnaie parmi celles du nord de la Gaule, auquel il appartient spécialement; et cependant nous avons retrouvé naguère ce type de l'aigle aux ailes éployées, placé sur le cheval en course, au revers d'une médaille dont le droit offre la rose de *Rhoda* d'Espagne, de *Massalia* et des Volces-Tectosages, circonstance qui range cette pièce dans la catégorie de celles de la Gaule méridionale (4). Tant il vrai que, même en numismatique, il n'est point de règle générale sans exception.

Nous regrettons que M. Hucher, au sujet de la déesse Topique, tutélaire des Carnutes, *KARISΘA*, et de la présence des divinités *tutelles* en général, sur les monnaies des

(1) Voy. une Notice sur cette médaille, par M. le marquis DE LAGOV, *Revue numismatique française*, année 1837, pp. 401-403.

(2) Nommée aussi *Visontium*, *Vesontio*, *Bisuntios*, etc.

(3) L'homme équestre, le guerrier gaulois identifié avec son coursier est l'équivalent du *centaure* des Grecs.

(4) Voy. la 4^e livraison du t. VI de la 2^e série de cette revue, année 1856.

peuples et des villes où leur culte était en honneur, à ce titre, et en parlant des monuments élevés à la *Vesunna* des *Petrocorii*, à la *Bibracte* des Éduens, et le témoignage d'Ausone sur la *Divona* des *Bituriges-Vibisci* ou *Vivisci*, n'ait pas également rappelé les honneurs semblables décernés à cette autre *Divona* qui fut aussi la nymphe protectrice des *Cadurci*, tels que cet autel votif, récemment découvert à Rhodéz :

SATVRNI...

DIVON...

CADVRC... (¹).

et la médaille cadurque offrant l'effigie et le nom de cette déité; ΔΕΙΟΥΟΝ, tête de femme ornée du torques ou collier gaulois; revers, ΔΕΙΥ... Cheval en course, au-dessous un sanglier, produit du monnayage des *Cadurci*, que nous avons eu le bonheur de faire connaître le premier (²).

Dans le petit nombre de pages que contient la lettre à M. le marquis de Lagoy, son auteur a su agrandir le domaine encore restreint, mais tendant à s'étendre chaque jour, des connaissances qui nous sont acquises sur la numismatique gauloise.

LE B^{ou} CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut de France, etc.

(¹) Il faut lire ici SATVRNIus ou SATVRNIus, DIVONæ, CADURCORum, sous-entendu *Votum Solvit Libens Merito*. Cet autel sans doute fut élevé à *Divona* par un Cadurque, pendant son séjour chez les Rhutènes, ses voisins.

(²) Attribution d'une médaille gauloise à *Divona* (Cahors), *Revue numismatique française*, année 1841, pp. 463-470.

Numismatique ibérienne, par M. P. A. BOUDARD;
fascicules 1 et 2.

Dans la première livraison de la *Revue numismatique belge*, pour l'année courante (1857), on a annoncé le prospectus de l'ouvrage de M. Boudard, de Béziers, intitulé : « *Numismatique ibérienne, précédée de recherches sur l'alphabet de la langue des Ibères*, » et l'on a fait connaître sa division en deux parties, dont on a donné l'énoncé des divers chapitres, et en huit fascicules de 5 feuilles in-4°, et de 5 planches chacun, qui paraîtront successivement.

A propos de cette importante publication, annoncée de la manière la plus favorable et la plus flatteuse pour son auteur dans les principaux recueils périodiques français et étrangers, et dont les deux premiers fascicules viennent de voir le jour, M. Alfred Maury, bibliothécaire de l'Institut, membre de la Société des antiquaires de France, s'est exprimé de la manière suivante dans son savant article sur *la philologie comparée, ses principes et ses applications nouvelles* (*Revue des Deux Mondes*, t. VIII, n° du 15 avril 1857) : « M. Guillaume de Humboldt, qui s'est livré, dit-il, à des recherches d'un grand intérêt sur la langue basque, a montré que cette langue avait eu jadis un domaine beaucoup plus

étendu que le petit coin de terre où elle est actuellement confinée. Des noms de lieux appartenant à la France méridionale, à la Sardaigne, à la Corse, même à la Ligurie, prouvent qu'une population d'idiome euskarien s'est jadis étendue des Alpes jusques à l'extrémité occidentale de l'Espagne, et s'est avancée jusque dans les îles de la Méditerranée. Ces peuples ce sont les Ibères, et le basque est le dernier débris de leur langue. Les travaux de l'habile philologue de Béziers, M. Boudard, ont achevé de mettre ce fait en lumière (1). Les Celtes rencontrèrent donc devant eux les Ibères qu'ils repoussèrent au midi de la Gaule où nous les trouvons établis au temps de César ; ils se mêlèrent à eux en Espagne, ainsi que nous l'apprend le nom de *Celti-bérie*, et très-certainement aussi dans le Languedoc et l'Aquitaine. Nation vive et impressionnable, vaine et remuante, les Ibères pourraient bien avoir infusé dans le sang celte cet élément de mobilité et de légèreté qu'on retrouve chez les Gaulois, mais si étranger au caractère primitif du Celte, si attaché à ses traditions et si entêté de ses idées.

« *La langue basque, ou mieux la langue ibérienne, ne ressemble en rien aux idiomes indo-européens. C'est par excellence une langue polysynthétique, une langue dont l'organisme rappelle d'une manière assez frappante celui des*

(1) M. Boudard est le premier qui ait, en France, appliqué les procédés de la philologie comparée à l'étude de l'ibère, dont il a poursuivi les vestiges, aussi bien dans le basque que sur les monnaies, et dans les noms de lieux ; il a achevé de démontrer que l'ibère était non-seulement parlé dans l'Ibérie, mais encore dans la Bétique et la Lusitanie, c'est-à-dire dans la Péninsule hispanique.

idiomes du Nouveau-Monde. Elle compose de toutes pièces le mot *idée* et supprime souvent des syllabes entières, dans cette œuvre de composition, ne conservant parfois qu'une seule lettre du mot primitif; elle présente les particules adjonctives que les philologues nomment *post-positions*, et qui servent à distinguer les cas. C'est de la sorte que le basque continue sa déclinaison. Ce nouveau caractère reparaît dans une autre grande famille de langues, les langues tartares qui appartiennent à l'Asie centrale. Le basque annonce donc un état intellectuel fort primitif chez les peuples qui occupaient l'Europe occidentale avant l'arrivée des indo-européens, et s'il était permis de tirer une induction d'un caractère isolé on pourrait supposer que les Ibères étaient d'une race alliée à la race tartare. »

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, ce passage de la dissertation de M. A. Maury, sur la philologie comparée, mentionnée plus haut, et appliquée à la langue basque, se rattache tout à fait, et s'identifie au travail de M. Boudard; et il peut servir même de préambule et d'introduction au compte que nous nous proposons d'en rendre ici successivement; ce qui nous fait nous appuyer, à notre début, de l'autorité des paroles d'un homme aussi compétent dans la matière que le savant bibliothécaire de l'Institut.

Nous avons sous les yeux les deux premiers fascicules de l'ouvrage du docte secrétaire de la Société archéologique de Béziers, contenant chacun quarante pages de texte, trois tableaux (ceux du fascicule n° 1, offrent les alphabets celtibériens déjà connus de Tautain, de Velasquez, d'Erro y Aspiros, et du docteur Puertas, ce dernier encore inédit, et une suite de légendes ibéro-latines; ceux du n° 2, une série

de légendes ibéro-similaires, un alphabet tiré de légendes ibéro-latines et ibériennes, et les suffixes de cette dernière langue). Trois planches gravées de médailles accompagnent également chaque livraison, et reproduisent avec la plus grande fidélité les types ibériens qu'elles nous font connaître, et parmi elles, un certain nombre pour la première fois; l'auteur ayant eu à sa disposition, dans cette circonstance les plus riches collections numismatiques publiques et particulières, espagnoles, françaises et autres, en ce genre, et qui lui ont été communiquées avec un empressement aussi honorable pour leurs dépositaires et leurs possesseurs, qu'utile à la science, dont notre érudit philologue est le digne interprète.

Les légendes de ces médailles sont, avec quelques rares et courtes inscriptions à demi effacées, les seuls monuments graphiques et figurés qui nous restent des différents dialectes de la langue ibérienne, et des formes variées des lettres longtemps désignées sous la dénomination de *desconocidas*, ou inconnues, qui composaient son alphabet, et tour à tour assimilés à ceux des langues phénicienne, punique, hébraïque, grecque, latine, runique, celtique, hispanique, visigothique, etc., selon la patrie et les systèmes des auteurs qui en cherchaient la valeur et l'interprétation.

Ce n'est que dans la seconde partie de son ouvrage, dont nous avons déjà fait connaître plus haut la division, que M. Boudard donnera l'explication des légendes des monnaies qui l'accompagnent, *en les traduisant par la langue basque*, fille naturelle et légitime de celle des Ibères, selon l'opinion précédemment émise par Velasquez, Larramendi,

Erro y Aspiros, Zunégua, Éloi Johanneau ⁽¹⁾, etc., etc., et démontrée à cette heure avec une complète évidence, et de manière à convaincre les esprits les plus rebelles. Ce qui lui acquiert toute l'autorité de la chose définitivement jugée aux yeux des linguistes et des numismates, grâce aux dernières démonstrations de l'auteur des *Études* et de la *Numismatique ibériennes*.

A mesure que dans les prochaines livraisons et particulièrement dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur marchera d'un pas toujours assuré dans la voie qu'il s'est tracée, nous rendrons compte de la suite et du développement de son travail, l'un des plus importants et des plus remarquables de notre monde intellectuel, et sur lequel tous les philologues ont les yeux ouverts en ce moment.

Le B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut, etc.

Il existe actuellement à Mons, trois sociétés scientifiques : la *Société provinciale du Hainaut*, la *Société des Bibliophiles Belges*, dont la création remonte à plus d'un quart de siècle, et le *Cercle archéologique de Mons*, fondé le 28 septembre 1856, dans le but :

« 1° De travailler à l'histoire politique, littéraire, artis-

(1) Et, après eux, par MM. Guillaume de Humboldt, Festini, Augustin et Amédée Thierry, Michelet, Fourier, Henri Martin, Charles Lenormant, de Saulcy, Adrien de Longpérier. etc.

« tique, scientifique et religieuse du Hainaut et, en particulier, à celle de la ville de Mons;

« 2° De rechercher et de réunir tous les documents propres à en former les éléments ;

« 3° De se procurer, soit en originaux, soit en copies ou dessins, les monuments et objets d'art du pays de Hainaut, en faisant au besoin des fouilles à cet effet, et de s'efforcer d'empêcher la détérioration ou la perte de ceux qui offriraient de l'intérêt ;

« 4° De répandre le goût des études historiques et archéologiques. »

Le nouveau Cercle de Mons est établi, comme l'on voit, sur le même plan que la *Société archéologique de Namur*, qui a rendu tant de services à la science. Nous sommes persuadé que le zèle de ses jeunes et studieux fondateurs saura le maintenir à la hauteur de la mission qu'il s'est donnée.

Déjà la première partie du tome I de ses Annales a paru. Nous y avons remarqué (pour ne pas sortir de notre spécialité numismatique) une notice de M. Albert Toilliez sur une *médaille de pèlerinage frappée (ou coulée) à l'occasion de l'érection de la chapelle de Saint-Macaire à Obourg, lors de la peste de Mons, de 1613 et 1616*. Cette médaille de plomb, de forme ovale et avec bélière, porte d'un côté le buste de saint Macaire, ayant le nom du saint en exergue, et, de l'autre, les armoiries de Henri de Buzegnies, abbé de Saint-Denis, en Brocqueroye, accostées de la date : 16-16. Cet abbé avait été député, l'année précédente, à Gand, vers le chapitre de saint Bavon pour obtenir le transport momentanément des reliques de saint Bavon, à Mons. La chapelle d'Obourg fut fondée par la demoiselle de Buzegnies, sœur

de l'abbé de Saint-Denis, qui en fit la dédicace solennelle.

R. CH.

Nous venons de recevoir la seconde partie de la *troisième* *décade* de M. F. Schweitzer. Ce cahier, toujours tiré, comme ses frères aînés, à cinquante exemplaires seulement, contient deux planches et les pages 63 à 156. Voici les articles dont il est composé :

1° *Un sequin au type de Venise, de l'archevêque Jean Visconti, seigneur de Milan (1349-1354)*, par M. F. Schweitzer (en italien);

2° *Médaille en or de Magnentius*, par le même (en français);

3° *Médaille d'ivoire de François-Jean, évêque de Constance, et d'Éberhard III, duc de Wurtemberg*, par le même (en allemand);

4° *Liste des ateliers monétaires de l'Italie*, par le même (en italien).

Cette liste curieuse comprend cent quatre-vingt-cinq localités. Elle est suivie de la description de trois *perles* de la collection de l'auteur : une petite monnaie de cuivre de Carmagnole, une monnaie d'argent de Degagna, bourg d'environ six cents habitants, dans la province de Brescia, et enfin une monnaie autonome de cuivre de Saint-Martin, petite localité située entre Bozzolo et Sabionetta, qui avait obtenu de son seigneur, le duc Scipion de Gonzague, le droit d'avoir une monnaie particulière.

M. Schweitzer donne ensuite la nomenclature des saints patrons qui figurent sur les monnaies de chaque ville. Cette liste est curieuse et fort utile. Il termine son article par quelques devises, pieuses et autres, qui se rencontrent sur les monnaies.

5° *Teston de Christine de Lorraine, grande duchesse de Toscane*. Sans nom d'auteur (en allemand).

L'appendice comprend la reproduction de cinq lettres curieuses de savants italiens, Muratori, Morgagni, etc., et la description de cent monnaies obsidionales rangées par ordre alphabétique du nom des villes, depuis Aire, jusqu'à Zara (1). Cette description est en italien.

R. CH.

Les cahiers n° 2 et 3 du second volume de la *Revue numismatique française* viennent de paraître réunis en une seule brochure. Voici l'indication des articles dont se composent ces deux livraisons :

1° *Larissa, près du mont Ossa? troisième ville thessalienne de ce nom*, par M. le marquis de Lagoy ;

2° *Le Stéphanéphore*, par M. Beulé ;

3° *Études sur l'histoire monétaire du IV^e au VII^e siècle*, par M. J. de Petigny ;

4° *Monnaies de Louis XI frappées à Perpignan*, par M. A. de Longpérier ;

(1) Le possesseur de cette collection l'offre aux enchères sur la mise à prix de 1,000 francs.

5° *Lettre à M. de Longpérier, au sujet de sa dissertation sur le S barré de Henri IV, suivie de nouvelles observations*, par M. A. de Longpérier ;

6° *Bulletin bibliographique et chronique* (1).

Deux planches accompagnent cette double livraison.

R. CH.

Le Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai, tome V, page 13, contient une notice de M. le comte de Nédonchel sur quatre jetons inédits de cette ville, frappés sous le règne de Charles-Quint. Une planche reproduit ces quatre jetons.

R. CH.

Numismatique savoisienne. — Tiers de sol mérovingiens inédits trouvés en Savoie et appartenant à l'ancien royaume de Bourgogne, par M. FRANÇOIS RABUT, professeur d'histoire au collège national de Chambéry. 11 pages in-8° et une planche. Cette notice, lue dans la réunion de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tenue à Annecy, le 1^{er} septembre 1856, fait connaître quatre nouveaux tiers de sol, frappés à Lausanne, à Saint-Maurice en Valais, à

(1) Nous donnerons chaque fois la table des articles de la Revue française, en priant nos confrères de Paris de rendre le même service à notre Recueil.

Saint-Jean de Maurienne, et le quatrième, au type de Maurice, frappé par Gondowald après son expédition en Gaule, sous le règne de Gontram.

R. CH.

M. le docteur Julius Friedlaender consacre le III^e numéro de ses *Mélanges* à résoudre cette question : *Welche sind die ältesten Medaillen?* Quelles sont les plus anciennes médailles (de la Renaissance)? La médaille la plus ancienne que l'auteur ait découverte est celle de François de Carrare, duc de Padoue, portant d'un côté la tête de ce prince et de l'autre un char, armes des Carrare, et la légende : 1390. DIE. 19 . IVNII . RECVPERAVIT . PAVTAM . ET . C.

R. CH.

La société de numismatique, dont le siège est établi à Berlin, publie, sous le titre de *Mittheilungen der numismatischen Gesellschaft in Berlin*, des comptes rendus de ses séances. Nous en avons la troisième livraison, sous les yeux (1). Celle-ci contient trois mémoires de M. Danneberg, concernant trois dépôts de monnaies de la plus haute importance, du x^e siècle et du suivant. Ces monnaies sont de Mayence, Spire, Wurtzbourg, Saxe, Dortmund, Halberstadt, Magde-

(1) La première parut en 1846, la deuxième en 1850.

bourg, Quedlinbourg, Soest, Stade, Frise, Staveren, Thielt, Utrecht, Groningue, Andernach, Deventer, Saint-Dié, Duisbourg, Huy, Cologne, Liège, Maestricht, Metz, Namur, Trèves, Verdun, Augsbourg, Brisach, Strasbourg, Ratisbonn, Saltzbourg, Bohème, Bâle, Hongrie, Angleterre, Danemark, Worms, Corbie, Erfurt, Fulde, Gernrode, Goslar, Halberstadt, Hildesheim, Rimmagen, Stavelot, Flandre, Pologne, Bouillon.

Une monnaie d'Otton III est attribuée à Mons à cause de sa légende : **MONITX**, qui n'est, à notre avis, que l'abréviation de *moneta* ; Mons n'a jamais été désigné par *Monta*, mais par *Mons*, *Mont* ou *Montes*. Une monnaie de Henri II est aussi attribuée à Namur, quoique la lecture de la légende laisse beaucoup de doute par suite de surfrappe.

M. Danneberg y a donné encore un article au sujet d'un denier de Conrad I, évêque de Lebus.

M. Rauch y a traité des monnaies romaines d'argent et de leur valeur.

M. Schlickeysen a parlé des monnaies d'Australie.

CH. P.

Les numismates connaissent l'importante publication qu'a faite, en 1846, M. Hildebrand, directeur du cabinet royal d'antiquités à Stockholm, concernant les monnaies anglo-saxonnes. Depuis le moment où cette publication a été faite, ce savant a recueilli un nombre si considérable de monnaies de la même espèce et des variétés si importantes, qu'il s'est

décidé non pas à faire un supplément, mais à reprendre tout son premier travail.

C. P.

Un archéologue anglais, M. Donaldson, professeur d'architecture, a entrepris, pour l'architecture classique, ce que nous avons entrepris, pour l'architecture du moyen âge. Il s'occupe d'un travail dans lequel il rétablit, au moyen des monnaies grecques et romaines, une foule d'édifices dont il ne reste plus ni vestiges ni traces; il nous introduira même dans l'intérieur des temples pour nous y montrer les dais consacrés aux divinités qui y étaient adorées, et leurs statues. M. Donaldson a bien voulu nous communiquer ses recherches, dont les résultats sont extraordinaires. Son *Architectura numismatica*, tel sera le titre de son ouvrage, ne manquera pas d'attirer l'attention des archéologues, des architectes et des numismates.

C. P.

« Cherchez et vous trouverez » a dit l'Évangile. C'est ce que fait aussi M. Chalon, dont le troisième supplément aux *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* vient de paraître. (Bruxelles, librairie polytechnique d'Aug. Decq, rue de la Madeleine, 9, in-4°.)

Ce supplément contient : une rectification, en ce qui

concerne la situation exacte de l'atelier monétaire de Mons sous Philippe II; un denier au type de Valenciennes, qui pourrait bien remonter au commencement du XII^e siècle; un denier au type de Mons, dont il est parlé dans la Revue (t. VI); une variété du cavalier de Marguerite de Constantinople; des documents concernant la numismatique de Guillaume III; une monnaie inconnue d'Albert de Bavière; une variété d'une autre monnaie du même prince; une variété de la monnaie de Guillaume IV au monogramme de Hainaut et portant *moneta novior* au lieu de *moneta nova*; une variété du *Tuin* du même. Une planche accompagne le texte.

On le voit, M. Chalon ne laisse rien échapper pour rendre sa monographie aussi complète que possible. Aussi jouit-il du privilège exclusif de pouvoir dire que sa monographie des monnaies des comtes de Hainaut est la plus complète de toutes les monographies numismatiques qui ont encore paru jusqu'ici.

CH. P.

Dans son *Histoire des environs de Bruxelles*, M. Wouters mentionne qu'en 1768 on trouva, sous terre, près de l'abbaye d'Afflighem (province de Brabant), des monnaies de Louis de Male, comte de Flandre, et des méreaux de cuivre, dont quelques-uns, dit-il, paraissaient avoir été frappés par ordre de l'abbé Jean II, mort en 1315; ils représentaient, d'un côté, une clef et un lis entourés d'un grènetis, et, de l'autre côté, une croix placée transversalement.

Nous n'avons jamais vu ces méreaux, qui, à en juger par la clef unique dont ils étaient ornés, peuvent appartenir au xiv^e siècle; mais nous avons vu l'empreinte d'un coin de méreau du même monastère, portant deux clefs en sautoir, posées sur une épée en pal, qui formaient, au siècle dernier, les armoiries de l'abbaye d'Afflighem. Ces clefs sont les attributs de saint Pierre, auquel le monastère était dédié.

Nous tâcherons de réunir successivement des indications semblables, afin de reconnaître les méreaux encore indéterminés de la Belgique.

CH. P.

L'église de Saint-Léonard à Léau, province de Brabant, a fait couler des méreaux à différentes reprises. Nous en avons trouvé mention dans les comptes de la fabrique de cette église, des années 1493-1494, de 1495-1496 et de 1510-1511. Il est probable que ces pièces étaient empreintes soit de l'effigie du buste ou de la tête de saint Léonard, ou d'un de ses attributs, la mitre ou la crosse.

CH. P.

EXTRAITS SOMMAIRES DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE ET DES
RÉUNIONS DU BUREAU.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 5 JUILLET 1857.

La séance est ouverte à midi.

MM. de Bethune et Lelewel annoncent qu'ils ne peuvent assister à la séance.

La rédaction du procès-verbal de la séance précédente est approuvée.

Le secrétaire fait lecture de son rapport annuel, sur les travaux de la Société et sa situation financière.

Élection de trois membres ordinaires, en remplacement de feus MM. Gaillard et Herry, et de M. Justen, démissionnaire.

MM. le baron de Witte, membre de l'académie royale de Belgique, à Anvers; Cocheteux, capitaine du génie, à Gand, et Dugniolle, docteur en médecine, à Bruxelles, ayant obtenu la majorité, sont proclamés membres.

Sont élus : président, M. Chalon; vice-président, M. le comte de Robiano; secrétaire, M. Piot; contrôleur du trésor, M. Goddons; trésorier, M. Dugniolle.

L'assemblée désigne MM. Chalon et Piot pour diriger la Revue.

M. le président propose, comme membre honoraire, M. le marquis de Lagoy, membre de l'Institut de France. — Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire fait une proposition semblable en faveur de M. Tornberg, professeur à l'université de Lund. — Adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. le comte de Renesse communique une paire de brassards tricotés en fil de soie mêlé de fil d'argent, et trouvés dans un reliquaire du XIII^e siècle, conservé à S' Heeren-Elderen.

M. le baron de Pitteurs exhibe une bague d'argent doré, style du XIII^e siècle, trouvée à Yves, province de Namur, et portant l'inscription : $\text{EN} + \text{CI} + \text{VT}$.

Le même membre communique une bague romaine d'un travail des plus remarquable et trouvée à Lotenne, province de Namur.

De chaque côté du chaton, qui renferme une monnaie d'argent à l'effigie d'Antonin le Pieux, sont placés des nielles d'une conservation remarquable.

M. Van Miert communique une petite médaille de plomb, relative à la révolution, dite Brabançonne, et portant, à l'avant, le lion Belgique, et au revers une croix latine avec la légende : *In hoc signo vinces*.

M. Alex. Pinchart rend compte, de la manière suivante,

des documents concernant l'histoire monétaire, qu'il a trouvés dans les archives de l'État, à Liège :

« En explorant les Archives de l'État, à Liège, nous avons pris note de divers documents qui peuvent intéresser les personnes qui s'occupent de l'histoire numismatique de l'ancien évêché de Liège. Voici le résultat de nos recherches :

« 1° Volume contenant les évaluations des monnaies de 1477 à 1618. (*Archives de la chambre des finances.*)

« 2° Volume contenant les évaluations des monnaies de 1481 à 1600. (*Archives du grand greffe des échevins.*)

« Les évaluations contenues dans ces deux volumes ont été imprimées à Liège, par Chr. Ouwerx, sous le titre suivant : *Édicts et publications des monnoyes forgées et lesquelles ont eu cours par les pays et principaulté de Liège dez l'an 1477 iusques à l'an 1623 courant.*

« 3° Commission, datée de Liège le 5 septembre 1552, de l'évêque Georges d'Autriche, « pour faire cryer et publier »
« certaine pièce d'argent à la forme et manière de dallers,
« demy et quart de dallers, sur le pied de ceulx forgez du
« coing du roy des Romains et aultres princes électeurs, »
et aussi les pièces de 4, de 2, de 1 et de $\frac{1}{2}$ patard, qui auront la valeur des pièces semblables frappées en Brabant au coin de l'empereur. (*Archives du Conseil privé*, volume des dépêches de 1500 à 1552, fol. 196.)

« 4° Commission de l'évêque Robert de Berghes, datée de Curange, le 27 juillet 1557, pour Gilles Witten, bourgeois de Maestricht, et Balthus van Bomershoven, en qualité de monnayeurs de l'atelier de Liège. (*Ibid.*, volume de 1557 à 1563, fol. 29 r°.)

« 5° Commission de graveur de l'atelier de Liège pour

Josse Muelt, donnée par Robert de Berghes, et datée de Curange, le 28 juillet 1557. (*Ibid.*, fol. 30 r°.)

« 6° Commission de waradin de la monnaie de Liège pour Colin de Spa, donnée par Robert de Berghes, et datée de Curange, le 28 juillet 1557. (*Ibid.*, fol. 33 r°.)

« 7° Commission de waradin de la monnaie de Liège pour Jean Berckman, donnée par Robert de Berghes, et datée de Curange, le 28 juillet 1557. (*Ibid.*, fol. 33 v°.)

« 8° Commission de waradin de la monnaie de Hasselt pour Jean van Honycke, donnée par Robert de Berghes, datée de Seraing, le 19 août 1558. (*Ibid.*, fol. 51 r°.)

« 9° Confirmation des privilèges des monnayeurs de Hasselt, par Robert de Berghes, datée de Liège, le 12 janvier 1561. (*Ibid.*, fol. 73 r°.)

« 10° Évaluation de monnaies de divers états.

« S'ensuyvent les pièces d'or que, par provision et tant que aultrement en ayons ordonné, avons toléré au prix et évaluation en suyvants :

« Primes, le double ducat forgé à Batemburg, avecq l'imaige de saint Estienne et inscription : SANCTUS STEPHANUS PROTHOM., d'ung costé, et d'autre, unes armes avecq l'aigle tenant ung escusson en la poitrine, et ung timbre dessus, avecq inscription : MONETA NOVA AUREA D. BATEMB. : xvj f.

« Ung autre double ducat dudict Batemburg, avecq inscription : GUIL. DE BRON. LIB. BARO IN BATEMB., d'ung costé, et d'autre : G. DEI DEOQUE CESARIS CESARI, en forme de ducat d'Italie : xvij f. xv aid.

« Le double ducat de Toren, avecq ung timbre et armes à quatre lions, d'ung costé, et d'autre, la Vierge Marie droite : xvj f.

- « L'angelot de Vianen : xj f. v. aid.
- « L'angelot de Toren : xij f.
- « L'angelot du conte van den Berghe : x f. xv aid.
- « L'angelot de Batemburg : xj f. xv aid.
- « Le ducat de Rechem, avecq saint Pierre : ix f.
- « Le ducat de Toren, premièrement forgé : ix f.
- « Le ducat de Gronsfeld, avecq saint Martin : ix f.
- « Le ducat de Batemburg, avecq saint Victor : ix f.
- « Le ducat de Toren, avecq quatre lions, d'ung costé, et l'imaige et inscription de l'empereur Ferdinand, d'autre : vij f. iij aid.
- « Le ducat de Toren, avecq ledict empereur, d'ung costé, et l'imaige de la Vierge Marie droite, d'autre : vij f. iij aid.
- « Le ducat de Toren, avecq le grand lion seul, d'ung costé, et d'autre la Vierge Marie : vij f. xij aid.
- « Le ducat de Toren, avecq la Vierge Marie assize en la lune, d'ung costé, et d'autre l'empereur : vij f. x aid.
- « Le florin d'or de Toren : v f. iv aid.
- « Le ducat de Batemburg, à la longue croix : vij f. xvj aid.
- « Le ducat de Batemburg, avecq une croix et ung serpent eslevé sur icelle croix : vij f. xv aid.
- « Le florin d'or dudict Batemburg : vj f. x aid.
- « Le ducat de Batemburg, avecq la Vierge Marie assize en la lune, et l'empereur, d'autre costé : vij f. xv aid.
- « Le ducat du conte van den Berghe, nommez Oswaldus : vij f. j aid.
- » Le ducat de Nieumegen, avecq saint Estienne, brièvement forgé : viij f.
- » Le ducat du conte d'Oisphrise, avecq ung homme armé : vij f. v aid.

« Le florin d'or de Vianen , avecq SANCTUS HENRICUS :
vj f. xij aid.

« Le florin d'or de Cambray : iij f. vi aid.

« S'ensuyvent les pièces d'argent par provision , ainsy
que diet est, tolérées et permises :

« Les dalers de Toren, Horne, Batemburg, Rechem, van
den Berghe et Nieumegen : vj f. v. aid.

« Les pièces forgées par le conte van den Berghe, ayant
d'ung costé ung homme à cheval, et d'autre, unes armes et
timbre, avecq inscription : DNS PROTECTOR VITE MEE : iij f.
xvij aid.

« Le carolus d'argent de Gronsfeld : iij f. xij aid.

« La pièce forgée à Vianen, avecq Nostre-Dame au
soleil : xiv aid.

« Les testons de Toren : xxxij aid.

« La pièce de Toren, avecq la Vierge Marie droite, et
double inscription : l'un contenant xii stuver penninck :
xlvj aid.

« Les deniers forgez à Weert, sur la forme de nœufz
deniers de monseigneur le révérendissime de Berghe : xxi
aid. vi s.

« Le simple gaige : iiij aid. xvij s.

« Le double gaige : ix aid. xij s.

« La double rosette : iiij aid. xij s.

« La simple rosette : ij aid. vj s.

« Le zassenaere : ij aid. xvij s.

« Le braspenninck : v aid. vj s.

« Le demi-braspenninck : ij aid. xv s.

« Mandons pour ce et commandons à tous noz officiers,
justiciers, leurs lieutenants et chacun d'eulx, que ceste

nostre présente ordonnance ilz facent publier ès lieux et temps où soubz leur office respectivement l'on est accoustumé faire crys et publications; le facent mectre en garde et retenance de loy, et en oultre estroictement observer et entretenir, punissant les transgressions d'icelle par l'exaction des paines et mulctes dessusdictes, et autrement, comme selon droit, loy, statutz et ordonnances de l'empire sera en justice trouvé apertenir, sans aucunement dissimuler, car nostre plaisir est tel. Donnè dans notre chasteau de Huy, soubz nostre nom et cachet secret, le deuxièame jour de novembre l'an xv^e soixante. J. GERARDT. »

« 11^e Sauf-conduit pour Pierre van Bossenhoven, maitre monnayeur de Thorn, datée du 3 janvier 1566. (*Ibid.*, volume de 1564 à 1567.)

« 12^e Ordonnance concernant les monnaies forgées à Blyt, datée du 25 octobre 1566 :

« GÉRARD DE GROYSBEECK , etc. Comme trouvons que par cestuy nostre pays s'espardent et allouwent certaines pièces d'argent et formes de dalers forgez au lieu de Blyet, portans d'ung costé l'imaige de saint Martin avecq inscription : SANCTUS MARTINUS EPISCOPUS , et , d'autre costé, deux armes avecq deux timbres et inscription : PARS QUARTA ROS. NOB. AUR. CUSA IN BLYET : ensemble des autres moindres forgez audit lieu en forme de quart de dalers, tenans, d'ung costé, les armes dudit seigneur de Blyet, et inscription : MON. NO. LIB. BA. 1. BLYET, et, d'autre costé, la figure dudit seigneur, et inscription : GUILLS. A BUNG. DO. HAYE, desquelles pièces les grandes se reçoipvent par noz simples subiectz pour dalers, et les moindres pour quartz de dalers.

Pourquoy, veuillans pourveoir à l'indempnité de nosdits subiectz, avons défandu, prohibué, défendons et prohibuons par cestes, que nul, de quelque qualité et condition qu'il soiet, ne s'avanche d'aller querre audit Blyet ou ailleurs, ny aussy présenter, donner, allouwer, changer, prendre ou recepvoir aucune desdites pièces d'argent audit lieu de Blyet forgez, ou quy se forgeront au futur, à peine, quant à ceulx quy les iront querre à la forge, ou les lève-roient des monnoieurs, fauteurs et entremecteurs d'icelle, d'estre chasty comme faulx monnoieurs, et, quant à ceulx quy les présenteront, allouweront ou recepvront par pièces, à paine de confiscation d'icelles pièces et de dix florins d'or d'amende, à commectre et payer par chascun, soit donnant ou recepvant aucunes d'icelles pièces que dessus, à emplier ung tiers à nostre profit, ung tiers au raporteur ou accusateur, et l'autre tiers au profyt de l'officier que en fera l'exécution, et par dessus ce d'estre chastiez selon droit, loy et costumes du pays et constitutions de saint-empire sur ce faictes. Et en oultre, pour ce que l'on sçait assurément que audit lieu de Blyet se forgent, soubz nostre nom, tiltre et armes, mites ou bruslez de quatre et six soulz, à l'imitation des nostres, de beaucoup moindres toutesfois en prix, poix et valeur à ceulx qui se forgent ès noz forges et monnoies, avons prohibé et défendu, défendons et inhibuons par cestes, que nul, de quelque qualité qu'il soit, ne s'avanche d'aller quérir, prendre, lever ne recepvoir ès forges ou monnoies dudit Blyet ne d'aultre lieu ou personne quelconque, aucuns desdits faulx et contrefaitz bruslez, ne les présenter, donner ou allouwer en cedit pays, secrètement ou en a part, soubz peyne, etc. (*Ibid.*)

« 13° Ordonnance défendant le cours des monnaies de Battembourg, Thorn, Reckem et Gronsveld, datée du 17 décembre 1568. (*Ibid.*)

« 14° Commission de l'évêque Gérard de Groesbeek, datée du 30 septembre 1574, pour Pierre van Bossenhoven, en qualité de monnayeur. (*Ibid.*, vol. des dépêches de 1574 et 1575, fol. 110, r°.)

« 15° Mandement, sans date, de Gérard de Groesbeek, défendant la circulation des dalers frappés par Frédéric, comte de 'S Heerenberg. (*Ibid.*, vol. des dépêches de 1579 à 1583.)

« 16° Mandement de l'évêque Ernest de Bavière, du 20 février 1581, défendant la circulation des monnaies frappées par Frédéric, comte de S' Heerenberg, et la dame de Battembourg, entre autres des dalers, des demi et des quarts de dalers. (*Ibid.*)

« 17° Mandement d'Ernest de Bavière, du 20 mars 1581, défendant la circulation des patards et demi-patards frappés par Frédéric, comte de 'S Heerenberg. (*Ibid.*)

« 18° Confirmation par l'évêque Ferdinand de Bavière, des privilèges des ateliers monétaires, datée de Liège, le 29 avril 1613. (*Ibid.*, vol. des dépêches de 1609 à 1613, fol. 120 r°.)

« 19° Commission de monnayeur du duché de Bouillon, donnée par Ferdinand de Bavière, le 27 août 1613, à Paul Manlich, bourgeois de Liège; avec octroi de pouvoir frapper au nom de ce prince, en sa qualité de duc de Bouillon : 1° des testons d'argent, valant 15 patards la pièce, du même poids et allui que ceux que le duc de Lorraine fait forger, savoir : de 28 $\frac{2}{3}$ au marc de Troye; et 2° des doubles et des quarts de testons. (*Ibid.*, fol. 89 r°.)

« 20° Commission donnée par Ferdinand de Bavière, le 26 avril 1614, à Guillaume de Wyntgis, en qualité de commissaire et directeur des monnaies de Son Altesse. (*Archives de la Chambre des finances*, vol. des monnaies de 1614 à 1703.)

« 21° Commission de monnoyeur du duché de Bouillon, donnée par Ferdinand de Bavière, le 29 avril 1614, à Thomas Crayen. (*Archives du Conseil privé*, vol. des dépêches de.)

« 22° Instructions par Thomas Crayen, datée du 23 mai 1614. (*Ibid.*)

« 23° Commission donnée par Ferdinand de Bavière, le 7 novembre 1622, à Marguerite, veuve du monnoyeur Jean Simon, pour pouvoir continuer la fabrication des monnaies. En voici un extrait :

« FERDINAND, etc. A tous ceux qui ces présentes noz lettres patentes verront ou lire ourront, salut. Sçavoir faisons, comme de la parte Margaritte, vefve de feu Jean Symon, en son temps maistre de noz monnoyes, nous at esté remonstré comment au présent l'on auroit fait besoing parmi nostre pays et cité de Liège des petites monnoyes, signamment depuis l'érection du mont de piété, auquel pour servir les pauvres, les officiers sont contraint d'avoir recours à toute sorte de petite monnoye estrangère, desquelz le pays et cité se pouldrat remplir, au détriment et interest nostre et du peuple; avec ce aussi qu'il se trouve au présent plusieurs des subiectz chargez d'espèces d'argent et bas alloy estrangères non recepvables ny évaluées, comme iour-nèlement il en ariveroit encores de diverses lieux, à leur grand domaige et interest, lesquèles espèces se pourroient

convertir en petite monnoye. Nous suppliant par ce très-humblement que nostre plaisir soit permettre fabricquer conioinctement avec les dallers de trengtes philippus, pièces de quatres philippus, demi realz et pièces de deux philippus, soub noz lettres et armoiries, comme duc de Boulhon, au mesme pied et alloy que depuis quelques années en ça feu Adrien Francen, en son vivant maistre monnoyeur pour le pays de Liège, at fait et fabriqué suyvant l'ordre qu'il avoit eu au cercle westphalique, en nostre ville de Collogne, et ce, en telle qualité et à tèles conditions que treuverons convenir. Par ce est-il, etc. Donné soub nostre séel secret, en nostre cité de Liège, le septième de novembre 1622. (*Ibid.*) »

La séance est levée à deux heures et demie.

Le secrétaire,

CH. PIOT.

Le président,

R. CHALON.

SÉANCE DU 30 AOUT 1857. A NAMUR.

La séance est ouverte à onze heures.

La rédaction du procès-verbal de la séance précédente est approuvée.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre par laquelle M. le comte de Renesse annonce qu'il ne peut assister à la séance ;

2° D'une dépêche de M. le ministre de la justice, à laquelle est jointe une médaille frappée à l'occasion de la

construction d'une prison cellulaire à Anvers. — Remerciements ;

3° D'une lettre de remerciements de M. le marquis de Lagoy, nommé membre honoraire ;

4° D'une lettre de remerciements de M. le baron de Witte, nommé membre ordinaire ;

5° D'une lettre de remerciements de M. Cocheteux, nommé en la même qualité ;

6° D'une lettre de remerciements de M. Dugniolle, nommé en la même qualité ;

7° D'une lettre de remerciements de M. le comte Nahuys, nommé associé étranger.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

Afin de rendre les séances de la Société aussi intéressantes que possible, M. le président engage les membres de donner lecture de mémoires concernant la numismatique, et surtout de mémoires qui puissent provoquer une discussion scientifique.

Il communique un mémoire au sujet de monnaies, jetons et méreaux à retrouver, et soumet ensuite à l'assemblée l'empreinte d'une bague mérovingienne au moyen de laquelle la lettre précitée de M. le comte de Renesse était cachetée.

Le secrétaire fait lecture du mémoire suivant :

Les premières monnaies connues des comtes de Namur.

« Une question que se font ordinairement les numismates, lorsqu'ils traitent des premières monnaies d'une seigneurie,

est celle de savoir comment ses possesseurs sont parvenus à y exercer le droit régalien de battre monnaie. C'est aussi celle que nous nous faisons à propos des premières monnaies des comtes de Namur.

« Jusqu'ici aucun document historique connu ne donne, sur ce point, des renseignements suffisants. Une charte de 1362 nous apprend, il est vrai, que les comtes de Namur tenaient ce droit en fief de l'Empire; mais elle n'indique pas quand et à quelle occasion ils l'ont obtenu. Impossible donc de résoudre cette question, si ce n'est par analogie de ce qui s'est passé dans d'autres localités de notre pays.

« Les monuments monétaires nous apprennent que les Mérovingiens et les Carlovingiens frappèrent monnaie dans différents endroits de la Belgique, système qui fut continué par les empereurs d'Allemagne, lorsque notre pays eut passé sous leur suzeraineté. Des monnaies à leurs effigies et à leurs noms furent fabriquées dans les localités où les Carlovingiens avaient exercé ce droit, preuve évidente que leur pouvoir y était encore respecté; mais il ne le fut guère longtemps. Éloignés du centre de l'Empire, les seigneurs belges surent adroitement profiter de la rivalité qui existait entre les dynasties de la France et de l'Allemagne pour s'affranchir entièrement de l'autorité de leurs suzerains. Une simple formalité, celle du relief de leurs fiefs, qu'ils faisaient faire le plus souvent par procuration, était le seul acte de féauté qu'ils leur prêtaient encore.

« Quant aux autres devoirs que leur imposait ce lien, ils surent s'en affranchir lorsque leurs intérêts l'exigèrent.

« Le XI^e siècle fut l'époque des grandes révolutions que les seigneurs lorrains entreprirent chez eux pour s'affranchir

du pouvoir impérial, et créer les petites nationalités qui se formèrent dans notre pays. Ce fut aussi pendant cette époque, qu'ils commencèrent à frapper monnaie en leur nom, droit qui, selon l'opinion de certains auteurs, était l'apanage de la propriété.

« Comme les autres seigneurs lorrains, les comtes de Namur surent profiter des circonstances : au fur et à mesure qu'ils étendirent leur territoire aux dépens du pays ou du *Pagus* de Lomme, ils élargirent aussi le cercle de leurs pouvoirs; la dignité de comte devint héréditaire dans leur famille; ils exercèrent chez eux les droits régaliens, et par conséquent aussi celui de battre monnaie.

« Il y avait, dans le territoire, sur lequel les comtes de Namur étendaient leur juridiction, deux localités anciennes, Namur et Dinant, où les Mérovingiens, les Carlovingiens, et ensuite les empereurs d'Allemagne frappèrent monnaie. C'est aussi, remarquons le bien, dans ces deux endroits seulement que nous voyons apparaître les premières monnaies connues des comtes de Namur; ils y ont donc substitué leur pouvoir à celui de leurs suzerains.

« Les monnaies, dont nous entendons parler, sont celles qui sont marquées au nom d'Albert, et qui forment les types distincts dont nous traçons ici le tableau, selon l'ordre chronologique :

« 1^{er} type : *Av.* Profil diadémé. — *Rev.* Croix à doubles bandes arrêtée par un grènetis et cantonnée de quatre croissants, pour l'atelier de Dinant, ou portant dans le champ le mot *moneta* en croix; ou une croix simple cantonnée de croissants pour celui de Namur; poids 1,06.

« 2° type : *Av.* Buste en trois quarts.—*Rev.* Croix ornée de losanges; poids inconnu.

« 3° type : *Av.* Profil à cheveux hérissés, dans un grènetis.—*Rev.* Temple ou croix ornée et pommetée; poids 0,87.

« 4° type: *Av.* Profil semblable. — *Rev.* Croix à doubles bandes dans un grènetis, cantonnée de quatre globules; poids 0,70.

« Nous venons de dire que ces types sont classés selon l'ordre chronologique. Justifions le avant tout. Nous avons déjà fait observer, à propos d'autres pièces, que les deniers les plus anciens sont les plus forts, tandis que les plus récents sont les plus légers; or, d'après notre tableau, le plus ancien denier au nom d'Albert pèse 1,06; tandis que le dernier pèse seulement 0,70; l'examen des dépôts dans lesquels ces monnaies ont été trouvées, conduisant au même résultat, il n'y a point de doute; l'ordre chronologique des types, tel que nous venons de l'énumérer, est bien établi.

« Ceci posé, une question nouvelle se présente, question importante pour la numismatique namuroise : trois princes du nom d'Albert ont occupé le comté; comment faut-il leur distribuer les quatre types dont nous venons de parler?

« Albert I^{er} régna de 980 à 998

« Albert II, de. 1016 à 1037

« Albert III, de 1037 à 1106.

« Albert I^{er} doit être mis entièrement hors de cause : les premiers types, dont nous venons de donner la description, n'appartiennent pas à son âge, et les découvertes qui ont été faites dans les différents dépôts des monnaies namuroises

ne permettent pas de les lui attribuer. Quant aux troisième et quatrième types, ils appartiennent incontestablement à Albert III, comme l'a démontré M. de Coster dans son travail sur un dépôt de monnaies du XI^e siècle. La question se réduit donc à celle de savoir si les deux premiers types peuvent être revendiqués en faveur d'Albert II.

« Le catalogue de la collection numismatique de M. Devegge, de Copenhague, classe le premier type parmi les monnaies d'Albert I^{er} ou II, opinion qui est généralement admise dans le Nord, et M. Danneberg n'ose pas se prononcer entre Albert II et Albert III. Nous croyons, pour notre part, que cette manière de voir n'est pas exacte, et pour la vérifier, nous avons à notre disposition trois moyens infailibles : 1^o la comparaison des types ; 2^o la comparaison du poids ; 3^o les découvertes des dépôts dans lesquels ces monnaies étaient comprises.

« L'avvers du premier type se compose, comme nous l'avons dit tantôt, d'un profil diadémé ; nous en trouvons un absolument semblable sur les premiers deniers de Théoduin, évêque de Liège (1048-1073), contemporain d'Albert III. Le revers de ce premier type se compose d'une croix à doubles bandes, dont les branches s'arrêtent au grênetis, ou du mot *moneta* en croix. Une croix semblable se trouve sur les deniers anglo-saxons d'Édouard le Confesseur (1042-1066), également contemporain d'Albert III, et celle qui est figurée sur les deniers au premier type de Théoduin, évêque de Liège, n'en diffère guère. Les pièces marquées de *moneta* dans le champ sont bien du second tiers du XI^e siècle.

« Le poids de ces pièces correspond parfaitement avec

celui de la monnaie de Théoduin, évêque de Liège, dont les premiers deniers pèsent 1.10.

« Les dépôts de monnaies, qui comprenaient des deniers de ce genre, se composaient, en grande partie, de pièces appartenant à des princes qui régnaient vers le milieu du XI^e siècle, et récemment encore deux trésors, dont M. Danneberg a donné la description dans le *Bulletin de la société de numismatique de Berlin*, comprenaient des monnaies au premier type d'Albert. Le premier de ces dépôts avait été enfoui vers 1055; le second, vers 1089.

« Ainsi, types, poids, trouvailles, tout démontre que les premières monnaies connues frappées au nom d'Albert, comte de Namur, appartiennent au commencement du règne d'Albert III.

« Quant au denier, au buste en trois quarts, il a été trouvé avec un autre denier de l'empereur Henri (1039-1054); il doit par conséquent appartenir également à Albert III.

« Il suit de là que le règne d'Albert III, qui dura soixante-neuf ans, a vu naître quatre types distincts, frappés soit à Dinant, soit à Namur.

« La comparaison du poids des monnaies du premier type avec celui des monnaies du dernier est extrêmement curieuse. Elle démontre qu'en soixante-neuf ans, le denier a diminué, dans le comté de Namur, de 0.36; c'est-à-dire d'un tiers de son poids primitif. La puissance du denier avait donc augmenté d'un tiers en soixante-neuf ans; tandis que son poids avait, par contre, diminué d'autant pendant le même espace de temps. C'est là la véritable cause de la diminution du poids du denier pendant le moyen âge, pro-

blème qui n'avait pas encore reçu jusqu'ici de solution bien satisfaisante, par suite de l'habitude que nous avons d'envisager, avec nos idées modernes, l'économie politique du moyen âge. Aujourd'hui notre unité monétaire, ayant un pied fixe et invariable, nous permet, au moyen de nos fractions et des subdivisions de notre numéraire, d'ajouter ou de diminuer au prix de cette unité pour rétablir l'équilibre entre le prix des denrées et celui de l'argent. Il n'en était pas ainsi pendant le moyen âge. Le denier n'avait d'autre fraction que l'obole; il fallait, par conséquent, pour établir l'équilibre entre le numéraire et les denrées, diminuer la valeur du denier, dont la puissance augmenta ainsi en raison directe de la diminution du poids.

« Cette diminution a continué jusqu'à ce que saint Louis introduisit forcément un système nouveau, qui permit de faire usage des fractions du numéraire, et de le laisser par conséquent plus ou moins intact, lorsqu'il s'agissait de l'augmenter ou de le diminuer selon la valeur des denrées. Nous disons plus ou moins, parce que les subdivisions adoptées par saint Louis ne portèrent pas tout à fait remède au mal. Il était réservé à la société moderne d'introduire, sous ce rapport, un changement radical. »

Le secrétaire appelle l'attention de l'assemblée sur trois dépôts de monnaies dont M. Danneberg a donné les détails dans les *Mittheilungen* de la Société numismatique de Berlin (troisième livraison). Ces trésors renferment des monnaies de la plus haute importance pour la numismatique de la Belgique et des Pays-Bas.

Le même membre soumet à l'assemblée six deniers du

xi^e siècle, qui lui ont été communiqués par M. le commandeur de Kœhne de Saint-Pétersbourg. Ces pièces trouvées en Russie sont d'un type qui a une singulière ressemblance avec ceux de la Belgique, et quelques-uns des bustes rappellent, quant à l'art, le faire liégeois. Le mauvais état des légendes ne permet pas d'en saisir le sens.

M. Dugniolle exhibe un denier au type de Valenciennes, semblable à celui qu'a publié M. Chalon dans le troisième supplément aux *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* ; le denier de M. Dugniolle montre des traces d'une légende.

La séance est levée à une heure.

Le secrétaire,

CH. PIOT.

Le président,

R. CHALON.

Réunion du 7 juillet 1837.

Sur la proposition de M. de Coster, le titre d'associé étranger est conféré à M. le comte Nahuys, fils, à Utrecht.

Le secrétaire,

CH. PIOT.

Le président,

R. CHALON.

Réunion du 30 août 1857

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à M. Gustave Bascle de Lagrèze, conseiller à la cour impériale de Pau.

Le secrétaire,

CH. PIOT.

Le président,

R. CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.



LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 26^e annéc, t. II, nos 3, 6 ; t. III, nos 7, 8, in-8°. — Mittheilungen der numismatischen Gesellschaft in Berlin, 3^e liv., in-8°. — Neues Lausitzisches Magazin, t. XXXIII, liv. 1 à 4, in-8°. — Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n^o 26, in-8°. — Annales de la Société archéologique de Namur, t. V, liv. 1, in-8°. — Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai, t. V, fasc. 4, in-8°. — Archives de l'art français, 7^e année, liv. 4, in-8°. — Bibliothèque de l'école des chartes, 4^e série, t. III, liv. 3, in-8°. — Le cabinet historique, 1837, liv. 6, in-8°. — Messager des sciences historiques, 1837, liv. 1, in-8°. — Revue de numismatique, publiée par J. de Witte et Ad. de Longpérier, 1837, liv. 1 à 3, in-8°. — OEuvres historiques et littéraires de Léonard Baulacre, t. I et II, in-8°. (Publication de la Société de Genève.) — Rapport sur les travaux de la Société archéologique de Luxembourg, pour 1836, par A. Namur, in-4°. — Le baron Chaudruc de Crazannes, Lettre à M. de Witte, sur quelques médailles des deux Tetricus, in-8°.

DEUX MONNAIES INÉDITES DES COSETANS.

A M. LÉONCE GOYETCHE, sous-directeur de la Compagnie maritime.

MONSIEUR,

L'étude des monnaies ibériennes offre un attrait particulier au numismate. C'est d'abord l'histoire d'un peuple *frappé de mort par la conquête*, à reconstituer en partie par les médailles; ensuite, cette étude aiguise l'esprit et le tient toujours en éveil, parce que toute question résolue est immédiatement suivie d'une question à résoudre. Il est vrai que les écueils dont cette route inconnue est parsemée sont d'autant plus à redouter qu'on a fait souvent plus d'efforts pour les éviter, et qu'on est tout surpris et tout *vergogneux* d'avoir heurté contre l'un d'entre eux, avant qu'une main amie puisse vous signaler que vous faites fausse route. Aussi la satisfaction du chercheur est grande, je l'avoue, lorsqu'une heureuse trouvaille vient à l'improviste confirmer quelque solution qu'il a proposée d'une difficulté qui l'aura longtemps arrêté. Tel est le motif qui m'engage à vous adresser cette lettre par la voie de la *Revue numismatique belge*; c'est peut-être prendre le chemin le plus long pour arriver à Bayonne, mais les lecteurs des premiers fascicules de la *Numismatique ibérienne* ne liront peut-être pas sans

intérêt les preuves que le hasard vient de me fournir à l'appui d'une question dont la solution m'a bien embarrassé et a exigé de longues recherches : je veux parler du point et de sa signification sur les monnaies ibériennes.

Les premières légendes ibériennes que j'ai connues avec un point entre deux lettres, ou au commencement d'un mot, lui donnaient la signification de l'*i*, comme dans **IRIPPO** et **•RIPPO** ; ici il n'y avait pas à douter, puisque j'avais la traduction du point par un *i* ; deux autres légendes de **HM̄▷↑V̄/ΣM**, *Hili*,—*Betui*—*Khoem*, **†††▷ΣM**, *Zuzibi*—*Khoem*, me parurent, pendant quelque temps, confirmer cette valeur donnée au point, dans la première surtout, le mot *Hili*, n'est que le mot basque *ili*, ville, précédé d'une aspirée ; ce qui tient seulement au dialecte que parlaient les *Bedui*. Bientôt après, M. Bonnet m'apporta de Barcelonne la légende **ZΛ̄**, *zili*, **ZΛ̄** ; je devais m'affermir dans le sentiment que le point était équivalent à un *i*, lorsque je reçus d'Espagne la légende **ΑΦΡ.ΣΥ**, *Aora-Khitz* (Arevaci), que vous avez pu retrouver sur une des planches de l'ouvrage de M. de Lorichs, et dont on connaissait déjà la légende **ΑΦΡΑ**, *Aora*, **ΑΦΡΣΥ**, sans le point. Ici le point valut un *a*, et je dus en conclure qu'il indiquait seulement une voyelle omise sans la déterminer ; c'est à la lecture du mot à faire connaître celle qui doit être suppléée. Vous savez par quelle suite de propositions et de déductions il m'a fallu prouver que **ΜΕΔΗΜ<•Ν** devait être lue *Nedhena-coen*, et même si *coen* n'avait pas été un suffixe, ma lecture pouvait être regardée comme incertaine. La trouvaille de Narbonne va nous fournir la preuve qu'outre la signification de l'*a* et de l'*i*, il a aussi celle de

l'o et de l'e; ce qui confirme le principe que j'ai déjà posé.

Permettez-moi d'abord quelques explications sur la monnaie qui donne la solution définitive de la difficulté.

Velasquez a publié, le premier, je crois, une monnaie ibérienne, avec la légende <4F, *Kse*, qu'il attribue aux *Lacetani* ou aux *Cosetani*, incertain de la signification qu'il doit donner à la première lettre, sans doute à cause de l'étrangeté de la forme de cette lettre, sur un des trois exemplaires qu'il a publiés. Sestini lit sans hésiter *Kse*, et donne cette monnaie à *Kissa*, quoique la légende de cette ville soit écrite <F44F, *Kesse*; cette attribution a été adoptée sans contestation, et je l'ai moi-même admise dans mes *Études ibériennes*. Cependant, lorsque j'ai pu réunir toutes les variantes de ces deux monnaies, je n'ai pas tardé à reconnaître que les légendes <4F et <F44F ne pouvaient être données à la même ville. Outre la diversité d'orthographe, qui en est un premier indice, il y a une différence dans le type et les symboles des deux monnaies. Sur celle de *Kesse*, il y a toujours, autour de la tête du droit, deux poissons, ce qui indique la situation de la ville sur un cours d'eau assez considérable et affluent d'un fleuve. La monnaie de *Kse* n'a point de poisson; on y remarque, derrière la tête du droit, un caducée, ou une proue de navire, ou une corne d'abondance, un dauphin, etc.; quelquefois, au lieu de ces symboles, la première lettre d'une ville alliée; ce qui prouve que cette ville était sur le littoral de la mer et probablement un port.

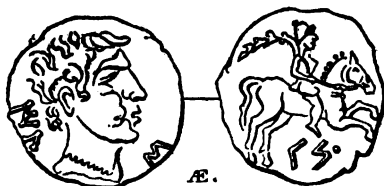
Les types du revers ne présentent pas moins de différence. *Kse* a des monnaies d'argent de deux modules, que je comparerai au denier et au quinaire, et des monnaies

de cuivre, de grand, moyen et petit modules ; *Kesse* n'a point de monnaies d'argent, et seulement de cuivre moyen module. Les types de celle-ci sont le cavalier portant la palme ou la lance, sur un cheval au galop. Ceux de *Kse* sont, sur les monnaies d'argent, le cavalier galopant à droite, tenant une palme et conduisant deux chevaux ; sur celles de cuivre, grand et moyen modules, le cavalier, le plus souvent casqué, portant une palme ou la lance, et sur celles de petit module on trouve le cheval, bridé ou non, galopant ou en repos, etc. ; et un type qui indique encore une ville du littoral, c'est le cheval marin terminé en queue de poisson. Il en résulte évidemment que les deux légendes <4F et <E44F ne peuvent point être attribuées à la même ville ou à la même peuplade, et que si la deuxième, qui doit être lue *Kesse*, appartient à *Kissa*, qui était une ville de l'intérieur, sur le *Sicoris* (la Sègre), il faut chercher une autre attribution pour la première.

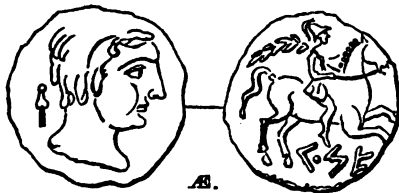
La monnaie de <4F ou <4E se trouve fréquemment à Tarragone et dans les environs de cette ville ; on en découvre aussi, mais très-rarement, le long du littoral méditerranéen, des deux versants des Pyrénées. M. de Longpérier nous a fait connaître même un exemplaire trouvé à Carthage. (Catalogue des monnaies de M. J. d'Égremont.) Les variantes de la légende sont, outre <4F, <4E, dans la collection de M. Hernandez, à Tarragone, <4E et <4E, et dans celle de M. Bonnet, sur un exemplaire trouvé à Serignan, <4E, *Cose*. Cette dernière monnaie détermine la lecture de la légende et l'attribution aux Cosetans. Cette peuplade occupait, en effet, le littoral de la mer entre l'Èbre et Tarragone. « *Cosetania incipit ab Hiberno et clau-*

ditur Tarracone, » dit Pline, qui lui donne pour villes *Tarraco* et *Subur*.

Voici maintenant la description des deux monnaies ibériennes dont j'ai parlé en commençant :



1° Tête imberbe nue, à droite, devant **M**, derrière **AA**.
Rev. Cavalier casqué, sur un cheval au galop, et portant une palme, au-dessous **AE**. — Cuivre, moyen module.
(*Musée de Narbonne.*)



2° Tête imberbe nue, à droite, derrière un symbole.
Rev. Même type, au-dessous **AE**. — Même module.
(*Musée de Narbonne.*)

L'une et l'autre légendes doivent être lues *Cose*; mais, dans la première, le point tient la place d'un *e*, et dans la deuxième d'un *o*; ce qui vient à l'appui de ce que je disais en commençant, que sur les légendes ibériennes il indique une voyelle omise sans la déterminer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression, etc.

BODARD.

Béziers, le 22 septembre 1857.

UN DERNIER MOT

SUR

LA MÉDAILLE GAULOISE INÉDITE,

DÉCRITE ET GRAVÉE

DANS LA 2^e LIVRAISON DU TOME I DE LA 3^e SÉRIE DE CETTE REVUE.

A M. MOREAU, de Saintes, bibliothécaire de cette ville, inspecteur des monuments historiques, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

MONSIEUR ET TRÈS-CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu avec reconnaissance et lu avec intérêt, et non sans en retirer quelque fruit, les observations que vous avez bien voulu m'adresser avec tant de bienveillance au sujet de ma lettre au docte M. Lelewel, sur une médaille gauloise inédite, de bronze, récemment découverte en Aquitaine (1). (*Voy. la 2^e livraison du t. I de la 3^e série de la Revue de la numismatique belge, pl. XII.*)

(1) Dans les ruines de la *Mansio de Cosa* et du camp romain qui y était annexé. (Voie militaire de *Tolosa* à *Divona*, dans la table Théodosienne ou de Peutinger.)

Vous savez mieux que personne et par votre propre expérience, que ce n'est pas toujours chose facile et l'affaire d'un premier coup d'œil et d'un moment, comme me l'écrivait mon illustre maître et confrère, le tant regrettable M. Mionnet, que de déchiffrer et d'expliquer certains produits monétaires de l'antiquité et particulièrement ceux appartenant à notre numismatique gauloise, dont le petit nombre de caractères alphabétiques formant les légendes, lorsqu'il en existe, et dont les attributs typiques sont si souvent indécis et confus, difficultés qu'augmente encore, la plupart du temps, la mauvaise conservation des médailles. Je l'ai éprouvé moi-même plusieurs fois et tout récemment encore, à l'occasion de l'interprétation de celle qui a fait le sujet de ma lettre susmentionnée au savant polonais, médaille dont je n'ai qu'incomplètement décrit le type du revers, m'abstenant d'y préciser ce qui me paraissait, à un premier examen, indéterminé et douteux, et particulièrement la valeur de quelques signes alphabétiques au-dessus du quadrupède passant, sous lequel j'ai cru reconnaître un *loup*, si ce n'est une *louve*. Toutefois, je regrette de ne pas avoir observé la même réserve à l'égard de l'attribut qui remplit entièrement l'avvers de cette pièce, où j'ai cru reconnaître une *rose* (celle de *Rhoda* d'Espagne), épanouie et comme aplatie, vue de face, tandis que j'aurais dû y voir de préférence une fleur du genre astérique, l'héliotrope ou le tournesol.

Je serais disposé à reconnaître, comme complément de ce même revers, un arbre aux rameaux feuillés, devant lequel passe de droite à gauche le quadrupède dont il vient d'être fait mention, si tant est qu'il n'y soit appuyé, et entre

ses jambes quelques caractères alphabétiques romains, où il me semble remarquer assez distinctement les lettres A/S, les deux premières liées. Elles m'offriraient les initiales du mot AVSci, nom d'un peuple appartenant aux *Novempopuli Aquitani* ⁽¹⁾, et plus tard à la troisième Aquitaine ⁽²⁾, lors de la division de cette province en trois départements séparés, peuple dont Ammien Marcellin a dit : « *Novempopulos Ausci commendant* ⁽³⁾, » et Pomponius Mela : « *Aquitanorum clarissimi sunt Ausci* ⁽⁴⁾. » Leur chef-lieu, antérieurement à la division dont nous venons de parler, fut la capitale de toute la province et devint sa métropole civile, militaire et ecclésiastique, après la ruine d'*Elusa* ⁽⁵⁾, à laquelle elle succéda dans cette dignité ; elle est désignée dans les historiens, les géographes, les itinéraires anciens, sous les noms de *Climberis*, *Cliberre*, *Climbertum*, *Auscius*, *Auscia*, *Auxia* ⁽⁶⁾. Elle reçut de l'empereur Auguste celui d'*Au-*

⁽¹⁾ Le territoire des *Novempopuli* était le même que celui de l'Aquitaine de Jules César, limitée par les Pyrénées, l'Océan et la Garonne, et soumise aux armes romaines par le jeune Crassus, lieutenant de ce général. Auguste étendit le domaine de l'Aquitaine jusqu'à la Loire.

⁽²⁾ Ou *Novempopulania*.

⁽³⁾ Lib. XV, cap. II.

⁽⁴⁾ Lib. III, cap. I.

⁽⁵⁾ *Elusa*, dans le moyen âge *Euze*, et plus tard *Eauze*, nom que cette ville porte aujourd'hui ; elle fut successivement la proie des *Allemani*, des *Goths*, des *Vandales*, des *Sarrasins*, des *Vascons* et des *Normands*. La ville actuelle est un faubourg (*burri*) de l'ancienne, qui n'est elle-même qu'un village appelé *Cieutat* (de *Civitas*), et offre une véritable mine d'antiquités à exploiter aux archéologues.

⁽⁶⁾ Ces deux derniers noms sont ceux que cette ville reçoit dans les monnaies mérovingiennes (tiers des sols d'or).

gusta Auscorum, et dans des auteurs des bas temps, la dénomination de *Villa-Clara*.

Nous ne connaissons encore des *Ausci* que deux médailles, appartenant à la catégorie de celles dites à la croix ou à la roue : l'une a été publiée par M. le marquis de Lagoy, et l'on y remarque, au droit, une tête imberbe, profilée à gauche, et, au revers, le mot AVS, dont les caractères, inscrits entre les compartiments, sont fermés par les deux barres qui se coupent à angle droit. (Voy. *Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum, des Cœnicensis et des Ausci*. Aix, 1834.) La seconde médaille des *Ausci*, connue jusqu'à ce jour, nous a été signalée en 1843, dans le catalogue imprimé et signé A. de L....., d'une vente de médailles qui eut lieu, à cette époque, à l'*Alliance des arts*, à Paris, circonstance que j'ai déjà rappelée dans ma lettre à M. L.... C.... (*Revue de la numismatique belge*, t. V, 2^e série), en donnant la description suivante de cette pièce, en argent comme la première. Triskèle et S couché. Rev. A.AVSE, entre les pétales d'une rose grossièrement figurée, et qui, vue à l'envers, ressemble aussi à une croix ou à une roue. Peut-être faut-il lire ici AVSC, en voyant un C, où l'on a cru reconnaître un E. Alors on pourrait compléter cette légende abrégée par les mots *Augusta AVSCorum*.

Dans ma lettre à M. Lelewel, j'ai insisté sur l'analogie qui existait entre le type du revers et ma médaille gauloise, trouvée à *Cosa*, et ceux de la médaille du roi des *Sotiates*, ADIETVANVS (le même que l'*Adcantuanus* des Commentaires de César, et le CONTOVTOS (pour *Contoutus*), attribué aux *Santones*, vos compatriotes et les miens, où est

pareillement figuré un loup passant, et, dans cette dernière, circulant sous un arbre qui semble l'abriter de son ombrage, comme sur notre monnaie.

Il n'y aurait rien que de très-vraisemblable et de très-rationnel à ce que deux peuples voisins, appartenant également à l'Aquitaine-Novempopulaine (les *Ausci* et les *Sotiates*), et qui n'en firent dans la suite qu'un seul, ces derniers ayant été réunis plus tard, pour le temporel comme pour le spirituel, aux premiers, eussent pris de bonne heure et quoique encore distincts, mais si près l'un de l'autre (1), le même attribut pour les produits de leur autonomie monétaire.

On a souvent signalé, Monsieur et cher confrère, les emprunts faits au monnayage romain par celui des Gaulois, et les fréquentes imitations par ces derniers des types des deniers consulaires et de familles; mais, si un semblable emprunt avait été fait dans les circonstances que nous indiquons ici, aux deniers de la *gens Satriena*, de la part des *Sotiates* et des *Ausci*, c'eût été une louve, et non un loup, qu'ils auraient adoptée comme type monétaire, car on sait que *Publius Satrienus* avait placé sur ses deniers, la mère nourrice des deux jumeaux, fils de Rhea-Sylvia, et non leur père nourricier.

Vous voyez que je raisonne toujours dans l'hypothèse que le quadrupède figuré sur notre gauloise est le premier de ces animaux plutôt que le second, n'y pouvant apercevoir les mamelles, cependant toujours si prononcées dans

(1) Leurs territoires n'étaient séparés que par celui des *Etusates*, lorsque ceux-ci formaient une juridiction à part de celle des *Ausci*.

les nombreuses représentations que les monuments nous ont transmis de la louve romaine.

Veillez recevoir, mon cher et honoré confrère, la nouvelle assurance de mon plus sincère et affectueux dévouement.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Membre correspondant de l'Institut de France, inspecteur
divisionnaire des monuments historiques, etc.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES MÉDAILLES BYZANTINES.

PLANCHES XXV, XXVI ET XXVII.

SIXIÈME LETTRE

**A M. C. LENORMANT, membre de l'Institut, conservateur
du Cabinet des médailles, à Paris.**

MONSIEUR,

Lors de mon dernier voyage à Paris, vous avez eu l'obligeance de me faciliter l'inspection des séries byzantines renfermées dans les cartons du cabinet de France, séries qui se sont bien enrichies par vos soins.

Permettez-moi d'en témoigner ma reconnaissance à vous d'abord, Monsieur, qui m'avez accueilli avec tant de bienveillance et aussi à la personne à qui vous m'aviez recommandé, et qui a bien voulu me montrer les richesses du cabinet avec une complaisance sans égale.

J'ai encore à vous remercier de la nouvelle marque de bonté que vous m'avez témoignée, en me permettant de vous adresser cette lettre. J'ose espérer que l'insuffisance du travail sera couverte par le patronage que j'ai eu le bon esprit de lui choisir et que vous avez eu l'obligeance d'accepter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de la considération distinguée de votre très-humble et très-obéissant serviteur.

C. PENON.

Le long règne de Constantin X Porphyrogénète a été marqué par une si grande variété de coins monétaires, qu'il est certainement un des plus intéressants de la numismatique byzantine.

Il a été traité partiellement par plusieurs auteurs, et dans son ensemble par M. de Saulcy, avec la lucidité qui caractérise ses œuvres.

Ce savant confrère a laissé bien peu à dire sur ce chapitre; cependant quelques nouvelles trouvailles heureuses m'ont décidé à m'en occuper spécialement, et, bien que tombant nécessairement dans des redites, à reprendre la numismatique de ce règne à son principe.

LÉON VI ET CONSTANTIN X.

Or. 19 millimètres au flan, pl. XXV, n° 1.

Léon VI, le Philosophe (ou plutôt le Savant), après avoir successivement perdu ses trois premières femmes, épousa en quatrième noces sa concubine Zoé, dont il avait eu un fils (1).

Ce fut Constantin X Porphyrogénète qui, né en 905, fut

(1) CREBENSUS, *Compendium*, fol. 600 et sequent. — ZONARAS, *Annales*, liv. XVI, fol. 178. — LÉON LE GRAMMAIRIEN, *Vie de Léon VI*, fol. 483. — LEDRAU, t. VII, p. 278.

associé à l'Empire par son père, le jour de la Pentecôte de l'année 910 (1).

On pourrait donc avoir des médailles offrant les noms suivants :

- 1° Léon et Zoé, 906-911 ;
- 2° Léon, Zoé et Constantin, 910-911 ;
- 3° Léon et Constantin, 910-911.

On n'a pas retrouvé encore les pièces des deux premières séries.

Celles où Constantin X paraît en compagnie de son père Léon, ont été décrites par M. de Saulcy, pl. XX, n° 2. Je me dispense d'en parler davantage.

Léon VI, en mourant, laissa la couronne à son fils, sous la tutelle de son oncle Alexandre. On pourrait avoir des pièces où Constantin se trouverait en compagnie de ce prince ; mais si, comme M. de Saulcy l'a fort bien expliqué (*Essai*, p. 216), Alexandre avait perdu le droit de paraître sur les monnaies de l'Empire, comme Zoé avait été exilée par le tuteur du jeune empereur, Constantin devrait avoir émis des pièces à sa seule effigie, de 911 à 912, ou plutôt à 914 (2).

Je m'occuperai plus loin de ces pièces à la seule effigie de Porphyrogénète, qui ont pu être émises de 911 jusqu'au rappel de Zoé, et de 928 à 931.

Après la mort de son oncle Alexandre, Constantin, après avoir régné quelque temps sous la direction de sept tu-

(1) CEDRENIUS, fol. 608. — ZONARAS, *ibidem*. — LÉON, fol. 488. — LEBEAU, p. 288.

(2) CEDRENIUS, fol. 611. — LÉON, fol. 490. — LEBEAU, p. 301.

teurs, rappelle sa mère Zoé, qui prend les rênes du gouvernement jusqu'à son nouvel exil, sous Romain Lacapène.

CONSTANTIN X ET ZOÉ.

Les pièces qui présentent les effigies de Constantin et de Zoé sont de 912 ou 914 à 919. Elles peuvent, je crois, se diviser en deux classes.

La première, lorsque Zoé tient le premier rang.

La seconde, lorsqu'elle le cède à Constantin.

Cette distinction n'avait pu être faite, faute de matériaux pour la constater. Je tiens du hasard de quoi l'établir.

J'avais vu, de Constantin et Zoé, une pièce d'or inédite qui appartenait à mon ami, M. Chaix, commissaire à bord des paquebots-poste, et sur laquelle Zoé, bien que placée à gauche, occupe le premier rang, par la position de sa main sur la croix qu'elle tient avec son fils.

Cette précieuse pièce a été perdue par son propriétaire, et je n'oserais trop me fier à mes souvenirs à ce sujet, si je n'en avais retrouvé l'empreinte fidèle de l'avvers, prise par la galvanoplastie. Ainsi, bien que perdue, cette pièce peut encore être utilisée ici.

Le revers de cette médaille n'a peut-être jamais été reproduit par mon ami, M. Chaix ; dans tous les cas, je ne puis en donner l'empreinte, mais le droit suffit pour prouver l'existence de cette pièce, qui pourra être retrouvée un jour.

Sur l'empreinte du droit paraissent Constantin et Zoé en buste, tenant ensemble une longue croix. Zoé a sa main au-dessus de celle de son fils, preuve de prééminence. Autour on lit : **CONSTANTINVS ET ZOE EN XW BR** (pl. XXV, n° 2). Diamètre au flan, 19 millimètres.

La seconde classe se compose des pièces de bronze où Constantin, qui paraît avec sa mère, a repris le premier rang, ce que désigne la position de sa main au-dessus de celle de sa mère (pl. XXV, n° 3). Diamètre au grénétis, 25 millimètres. Elle se trouve dans l'*Essai*, pl. XX, n° 3, et n'a pas besoin de description. J'avoue que je ne m'appuie sur aucune donnée certaine pour le rang assigné à ces deux classes de médailles. Si j'attribue la première classe au commencement du règne de Constantin, et la seconde vers le temps où ce prince partagea la couronne avec Romain I^{er}, c'est que j'ai pensé que Constantin Porphyrogénète se jetant dans les mains de son beau-père et menaçant sa mère de l'exil, le crédit de Zoé commençait à baisser à cette époque.

Il se pourrait pourtant que ce fut le contraire qui eut lieu et que son association avec Romain n'eut pour but que de secouer le joug de Zoé, devenu trop pesant. Dans ce dernier cas, le pauvre Constantin aurait bien mal réussi. La jeunesse de Constantin X sous la tutelle d'une femme, laissait le champ libre aux ambitieux, et la lutte s'engagea bientôt entre Romain Lacapène et Léon Phocas, les deux plus puissants.

Romain, drungaire de la flotte (1), parvient, par la ruse, à supplanter Léon Phocas, son rival, et par une démonstration armée, s'empare de l'esprit de Constantin X, qui le nomme grand éthériarque (2).

Bientôt après, Romain parvient à faire épouser sa fille

(1) Le drungaire de la flotte commandait les vaisseaux répandus dans les provinces. Il était au-dessus de l'amiral.

(2) Le grand éthériarque commandait les troupes étrangères et confédérées qui servaient à la garde du palais.

Hélène au jeune empereur et, à cette occasion, il reçoit le titre de basileopator, dignité nouvelle qui lui donnait le premier rang parmi les grands officiers de l'Empire.

Enfin, l'ambitieux Romain, le 24 septembre 919, est nommé César, et Auguste le 17 décembre suivant.

CONSTANTIN X ET ROMAIN I.

Les pièces de cette série sont de 919 à 920.

M. de Saulcy, *Essai*, pl. XX, n° 4, donne une médaille où ces deux Augustes paraissent en commun. Constantin, bien que tenant la main sur la hampe de la croix moins élevée que celle de Romain, occupe pourtant le côté droit de la médaille, c'est-à-dire la place d'honneur. Son nom commence la légende.

Cette pièce a dû être émise tout à fait au commencement de l'association de ces deux princes. Elle a été calquée sur le n° 1 de la planche XXV.

Si l'attribution de la pièce suivante est exacte, il faudrait ici, comme pour Zoé, faire deux classes des médailles où Constantin X et Romain I paraissent en commun.

Celles qui pourraient être mises dans la première classe viennent d'être étudiées.

La suivante prendrait place dans la seconde.

C'est une fort belle pièce d'or, qui prouverait que Lacapène n'a pas tardé à prendre *tout à fait* le premier rang sur les espèces, soit par sa place et celle de son nom à la droite de la médaille, soit par la position de sa main sur la hampe de la croix.

En voici la description (pl. XXV, n° 4. Or. 20 millimètres au grénétis) :

Au droit, on lit : ROMAN' ET CONSTANÇ' AUGG'b autour des bustes de Romain I et Constantin X, tenant ensemble une longue double croix.

Rev. ✠ IHS XPS REX REGNANTIUM ✠ autour du Christ assis de face, tenant le livre des Évangiles.

Tout paraît concourir à classer cette précieuse pièce à Romain Lacapène et Constantin X, après que ce dernier eut cédé le premier rang à son beau-père et avant l'association de Christophe.

Si pourtant on trouvait une pièce où Romain paraîtrait seulement en compagnie d'Étienne, l'un de ses fils, comme il paraît avec Christophe seul, à cause de l'analogie complète de ces dernières pièces avec celles dont je m'occupe, je crois qu'on pourrait l'attribuer à Romain I et Constantin, son fils, à l'exclusion de Porphyrogénète. Mais tant qu'aucune pièce de Romain et Étienne ne sera retrouvée, je pense que son attribution à Romain et Constantin X peut être adoptée.

ROMAIN, CHRISTOPHE ET CONSTANTIN.

En 920, Romain, non content d'avoir usurpé le premier rang, ne craint pas, malgré la répugnance de Constantin X, de donner la pourpre et le titre d'Auguste à Christophe, son fils aîné, qui déjà l'avait remplacé dans la charge de grand éthériarque.

Il existe des monnaies en or et en argent qui portent le

nom des trois empereurs, et où Constantin se trouve au dernier rang. (DE SAULCY, pl. XX, n^{os} 5 et 6.)

Ces pièces ont pu être émises de 920 à 928.

Si, comme le disent plusieurs auteurs ⁽¹⁾, ce fut à l'occasion du mariage de Pierre, prince des Bulgares, avec la fille de Christophe, en 928, que le fils aîné de Lacapène fut nommé le premier dans les acclamations, et après lui Constantin, ils pourraient se trouver sur leurs monnaies dans l'ordre suivant :

De 920 à 928, c'est-à-dire avant cette nouvelle usurpation de rang, Romain, Constantin X et Christophe.

En 928 seulement, Romain, Christophe et Constantin X.

En outre, Théodora, femme de Romain, du 6 janvier 920 au 20 février 922.

Sophie, femme de Christophe, du 8 août 922 à 928, époque probable de l'émission des monnaies de famille,

et peut-être Hélène, fille de Romain et femme de Constantin X, pourraient paraître sur les monnaies en même temps que Porphyrogénète.

Le 25 décembre 928, Romain, cherchant à consolider le pouvoir dans sa famille, associe à l'Empire ses fils Étienne et Constantin.

Si tous les personnages impériaux avaient paru en même temps sur les espèces, il faudrait chercher des médailles présentant les effigies ou les noms réunis de Romain, Chris-

(1) LÉON LE GRAMMAIRIEN, fol. 503. — CEDRENS, fol. 626. — ZONARAS, liv. XVI, fol. 189-190. — LEBEAU, t. VII, p. 535.

tophe, Étienne, Constantin et Constantin X Porphyrogénète, qui avait toujours le privilège du dernier rang (*), sans compter les impératrices qui pouvaient y avoir droit.

Comme il existe des monnaies présentant séparément les membres des deux familles, ainsi que l'ont reconnu le baron Marchant et M. de Saulcy, il est probable que c'est à cette époque et à cause du nombre des personnages à représenter, que ce partage a eu lieu, et probablement jusqu'en 931, époque de la mort de Christophe (*), ce qui, excluant à la fois ce prince et Sophie, rendait les pièces accessibles aux Augustes restants.

CONSTANTIN X SEUL.

Si les pièces où Constantin X paraît seul avec une figure juvénile ne sont pas de 911 à 912 ou 914, on devra, je crois, les placer de 928 à 931. (DE SAULCY, pl. XX, n° 8.)
Voici la description de ces pièces :

Au droit, ✠ CONŒANŒ BASIL' ROM, autour du buste de Constantin X, tenant le labarum et le globe crucigère.

Rev. En inscription dans le champ, en quatre lignes,
✠ CONŒANŒIN' EN ΘΘ BASIL' ROM'.

B. Au grènetis, 25 millimètres, pl. XXV, n° 5.

Il existe d'autres pièces de Constantin seul, dont je m'oc-

(*) CRODREUS, fol. 620-629-652. — ZONARAS, fol. 190-192. — LEDRAU, t. VII, p. 329.

(*) LÉON, fol. 503, dit formellement que Christophe mourut le 14 août de la quatrième indiction qui correspond à l'an 931. (*Art de vérifier les dates.*)

cuperai plus tard, parce qu'elles ont dû être émises après la chute de Romain.

ROMAIN, CONSTANTIN, ÉTIENNE ET CONSTANTIN.

Après la mort de Christophe, on retrouve Constantin réuni à la famille de Romain, sur la rare monnaie d'argent décrite par M. de Saulcy. (*Essai*, pl. XX, n° 7.)

Ces pièces peuvent avoir été frappées de l'an 931 à 944.

Au droit, l'inscription ✠ ROMANO' CONSTANḠ' SṪEFANOS CḠ CONSTA' XW B' R' en cinq lignes.

AR. 24 millimètres au flan, pl. XXVI, n° 6.

Rev. IHSUS XPISṪUS NICA, autour d'une croix dont le centre est occupé par un médaillon, au milieu duquel paraît l'effigie de Romain, accompagnée des lettres ROMA.

M. de Saulcy voit dans cette pièce une preuve qu'après la mort du fils aîné de Romain I, Porphyrogénète reprit le second rang. Cette idée, qui pourrait se lire sur la médaille en question, n'est pas conforme aux documents historiques que l'on a sur ce sujet ; s'il est vrai que Constantin X, après avoir vu chasser son beau-père par Étienne et Constantin, en eut du regret, lorsqu'il eut connu que, par son testament, Romain Lacapène lui rendait le premier rang, exigeant que ses fils ne vinsent qu'après lui (*). Or, si Constantin avait eu, sous Romain, le pas sur Étienne et Constantin, cette clause du testament eût été inutile.

On pourrait voir sur cette médaille, dans l'ordre de rang,

(*) *LEBEAU*, t. VII, p. 337.

Romain, Constantin et Étienne ses fils, et Constantin X Porphyrogénète le dernier, et si on a mis Constantin Lacapène avant son frère aîné Étienne, ç'a été pour éviter de faire heurter de front le nom de deux Constantins sur la même pièce.

Ceci est un peu oiseux, trop subtil peut-être, j'en conviens, et ce qui suit le sera peut-être encore plus; mais, lorsqu'on recherche la vérité, n'est-il pas permis d'émettre une idée, même sans preuves à l'appui?

J'ajouterai donc que les historiens s'accordent à prêter à Étienne des vices plus grands qu'à son frère Constantin. Pourquoi ce dernier n'aurait-il pas été préféré par son père, quoique plus jeune, et n'aurait-il pas hérité du second rang après la mort de Christophe? De là le dépit d'Étienne, qui devait le pousser à la révolte contre son père, révolte à laquelle Constantin refusait de prendre part.

Ceci expliquerait alors naturellement l'ordre des noms de cette médaille et classerait aussi, à Romain et Constantin Lacapène, celle qui est décrite sous le n° 4 de la première planche.

Malheureusement, je le répète, aucun texte n'appuie cette idée, et, je ne la donne que pour ce qu'elle vaut.

CONSTANTIN X, ÉTIENNE ET CONSTANTIN.

Constantin X, après la chute de Romain (20 décembre), a pu se trouver en compagnie d'Étienne et Constantin, 944-945, et tenir le premier rang.

Aucune monnaie n'est venue encore signaler cette réunion.

CONSTANTIN X SEUL.

Après l'expulsion de ses deux beaux-frères (27 janvier 945), Constantin X a émis de nouveau des pièces à sa seule effigie, 945-948.

Voici les pièces indubitables de ce prince et de l'époque que j'appellerai sa seconde période :

Au droit, **CONST BASIL' ROM**, autour du buste barbu de Constantin, tenant le globe crucigère.

Rev. Légende quadrilinéaire. **CONS EN ΘΞΟ ΒΑΣΙ-
ΛΕΥΣ ΡΟΜΕΟΝ.** (B. 27 mill. au flan, pl. XXVI, n° 7.)

CONSTANTIN X ET ROMAIN II.

Quatre ans après l'expulsion de Romain I et de ses fils, le jour de Pâques, Constantin X, ayant associé à l'empire son fils, Romain le Jeune, âgé de neuf ans, a fait émettre les pièces qui présentent l'effigie ou le nom de ces deux princes, 948-959.

On connaît, de ce règne, des monnaies d'or, d'argent et de bronze, dont la description a déjà été donnée. (DE SAULCY, pl. XXI, n° 1, 2, 3.)

Av. **CONSTANTINUS ET ROMANUS AUGUSTI R.** Buste de Constantin et Romain II, tenant ensemble une longue croix double.

Rev. ✠ **IHS XPS REX REGNANTIVM**, autour du buste du Christ de face. Or. (Pl. XXVI, n° 8, 19 mill. au flan.)

Av. CONST · Θ · ΠΟΡΦΥΡΟΣ ΚΑΙ ΡΩΜΑΝΟ ΚΑΙ
ΧΩ ΕΥΣΕΒ' Β ΡΩΜΕΩΝ, écrit dans le champ en cinq
lignes.

Rev. ΙΗΣΥΣ ΧΡΙΣΤΟΣ ΝΙΚΑ, autour d'une croix très-
ornée, sur des degrés. AR. (Pl. XXVI, n° 9, 25 mill. au
flan.)

Av. CONST' ΚΑΙ ΡΩΜΑ ... ΡΩΜ ..., autour des
bustes de Constantin X et de Romain II, ayant entre eux une
longue croix double appuyée sur un globe. B. (Pl. XXVI,
n° 10, 26 mill. au flan.)

Enfin, en 959, Constantin X, âgé de 55 ans, vit terminer
son long règne par le poison, et laissa l'empire à son fils
Romain II, déjà depuis longtemps son collègue.

Voilà toutes les pièces que je connais où Constantin
Porphyrogénète paraît, soit seul, soit en compagnie d'un
autre membre de l'empire; mais, pour épuiser ce règne,
il reste encore à parler de celles qui ont été frappées, à son
exclusion, par Romain I et sa famille.

La séparation des deux familles, sur les espèces impé-
riales, est une chose prouvée (1). J'ai pensé qu'elle avait pu
avoir lieu en 928, après l'élévation au trône des deux fils de
Romain, Étienne et Constantin. Pourtant, si cette séparation
avait eu lieu avant, on pourrait trouver des monnaies des
personnages suivants, et où Constantin X ne paraîtrait pas.

Romain I, Christophe, { avec Théodora jusqu'à 922 (*);
920 à 928, { avec Sophie, de 922 à 928 ;

(1) DE SAULCY, *Essai*, p. 222.

(2) LÉON LE GRAMMAIRIEN, fol. 498. — CEDRENNUS, fol. 621. — *Art de vérifier
les dates*.

Romain, Christophe, Étienne, Constantin
et Sophie 928 à 931 ,
Romain, Étienne et Constantin 931 à 944 ;
Romain I seul 928? à 944.

M. de Sauley a donné la description de celles où Romain I paraît avec son fils Christophe. (*Essai*, pl. XXI, n° 4.) (Pl. XXVII, n° 11, 20 mill. au flan.)

Sestini a attribué une pièce à Romain, Christophe, Étienne, Constantin et Sophie; attribution qui a été adoptée par M. de Sauley.

Et enfin, celles où Romain se présente seul sur les monnaies, et qu'on avait attribuées à tort à Romain II, contre l'opinion du baron Marchant.

ROMAIN I LACAPÈNE.

Cette restitution a d'autant plus besoin de développements, qu'elle a été le sujet de controverses sérieuses.

Le baron Marchant, dans sa huitième lettre à M. Rollin, avait jugé que les médailles au nom d'un Romain et à une seule effigie, attribuées, par ses devanciers, à Romain le Jeune, devaient, à cause de l'air de maturité que la figure présentait, être restituées à Romain I, Lacapène.

M. de Sauley, dans son *Essai*, a interjeté appel de ce jugement, et a vaillamment défendu la cause de Romain II, auquel il donnait ces médailles.

Quelques pièces, que j'ai été assez heureux de rencontrer, portent forcément l'affaire en cassation.

L'une d'elles, en bronze, est surfrappée par Constantin X

seul (type du n° 7 de la pl. XXVI), sur un flan ayant porté l’empreinte du Romain en question.

L’étude des surfrappes est essentielle dans le classement des séries byzantines; M. de Sauley, qui sait mieux que personne tout le parti qu’on peut en tirer, la recommande vivement et avec raison.

Mais la surfrappe est parfois une arme à deux tranchants, et comme elle est appelée à prouver, on ne saurait trop apporter de soins pour reconnaître quel a été le type primitif, quel est le type surfrappé.

Dans l’examen de cette pièce je n’ai rien négligé pour m’assurer de la vérité. Bien qu’elle fût peu difficile à déchiffrer, je ne me suis pas fié à mes yeux, et, par surcroît de précaution, j’ai envoyé l’exemplaire en question à M. de Sauley lui-même. Cet ami, avec la bienveillance qui lui est propre et dont il m’a donné de nombreuses preuves, après avoir examiné les pièces du procès, a totalement abondé dans mon sens.

Avec cet assentiment, je ne crains pas de dire que l’affaire est jugée en dernier ressort, et jugée en faveur de Romain I.

J’ai divisé les pièces qui m’ont servi dans cette nouvelle classification en trois séries.

La première comprend les médailles de Romain, surfrappées par ce prince sur des pièces de ses prédécesseurs.

Les n° 12 et 13 de la pl. XXVII présentent le type du Romain dont il s’agit, avec une partie de la légende : ✠ ROMAN BAS ...; au-dessous de ce type : ✠ LEON BAS.... et quelques vestiges du buste de Léon VI.

Rev. ἩΝΘΕΩ .. ΣΙΛΕΥΣ ΡΩΜΑΙΩ. (N° 12, 28 mill. au flan.)

Au droit, légende ordinaire des pièces de Romain : ✠ ROMAN BAS ... ROM...., autour du buste de face de Romain I.

Rev. ROMAN EN ΘΕΩ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΩ en trois lignes; la quatrième ligne de surfrappe n'a pas porté et laisse voir bien distinctement le mot primitif : ΛΕΟΝ ΟΒΑ... (N° 13, 25 mill. au flan.)

Le n° 14 présente Romain seul; au droit : ✠ ROMAN ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΩΜ.., autour du buste barbu de Lacapène, tenant le narthex et le globe crucigère.

Rev. ✠ ROMAN EN ΘΕΩ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΩΜΑΙΩΝ, en quatre lignes. (30 mill. au flan.)

Le baron Marchant se fondait sur l'aspect de maturité de l'effigie représentée sur cette médaille, pour l'attribuer à Romain I.

M. de Saulcy a pensé que Romain II, ayant été sur le trône jusqu'à l'âge de 24 ans, avait pu paraître avec de la barbe sur les espèces. Avec de la barbe, c'est très-possible, mais non pas avec les signes bien distinctifs d'un âge très-avancé, tels qu'ils se présentent sur le n° 14 de la pl. XXVII.

Certainement, quand bien même les surfrappes n'aideraient pas à son classement définitif, le seul aspect des traits et de la haute stature de ce Romain devraient suffire pour trancher la question.

Par ce qui précède, on voit que le Romain n° 14 a été surfrappé deux fois sur Léon VI. Voilà déjà une espèce de preuve à l'appui de son attribution à Romain I.

Mais continuons l'examen.

J'ai dit que Constantin X a pu frapper seul, à diverses

reprises : 1° de 911 à 912 ou 914, si son oncle Alexandre n'a pas joui de cet honneur ; 2° de 928 à 931, alors que le nombre de personnages à représenter sur les monnaies était trop grand, ce qui avait pu nécessiter la division des espèces en monnaies de famille.

Dans ces deux cas, il ne peut être représenté qu'avec une figure jeune, ainsi que je l'ai démontré plus haut (le n° 5 de la pl. XXV répond à cette émission.)

Enfin, il a pu faire battre de 945 à 948, mais alors dans la plénitude de l'âge.

Le n° 7 de la pl. XXVI répond à cette seconde émission.

Ces dernières pièces ayant été frappées après l'expulsion de Romain I, lui sont naturellement postérieures.

Si donc une pièce se présente, qui porte le type n° 7 sur une pièce ayant appartenu à Romain, il va sans dire que le type primitif de ce Romain aura appartenu à Romain I.

Cette pièce présente au droit la légende : ✠ CONST · BASIL..., autour du buste de Constantin X ; au-dessous de ce type, on aperçoit les vestiges du type primitif : ... ⓄMI... Ⓞ BA.... S RⓄ.... ⓄN.

Rev. ✠ ⓄN ⓄⓄ SILVS · OMⓄON, en inscription, au-dessous de laquelle paraissent les vestiges du buste de Romain, écrasé par la surfrappe, et la fin de la légende ... ILVS RⓄM, .. (Pl. XXVII, n° 15, 25 mill. au grènetis.

J'ai contre moi, il est vrai, plusieurs raisons que je dois combattre.

1.) La pièce, surfrappée aussi, où M. Langlois, dans ses annotations à la huitième lettre du baron Marchant, a cru

reconnaître, comme premier type, Constantin X et Romain II, sur lequel le Romain en question serait surfrappé.

J'ai dit plus haut que la surfrappe était une arme à deux tranchants, et en voici une preuve.

Je n'ai que la gravure de cette pièce sous les yeux (MARCHANT, pl. VIII, n° 2). Son aspect me prouve, au contraire, que le premier type est celui de Romain et que la surfrappe est le type de Constantin X et Romain II.

M. V. Langlois lui-même a soin de corroborer mon opinion. lorsqu'il dit : « On aperçoit le type de la monnaie « publiée par M. de Saulcy (pl. XXI, n° 6) surfrappée sur « une pièce de Constantin Porphyrogénète, publiée même « planche (n° 3). Le premier type, c'est-à-dire les effigies « de Constantin Porphyrogénète et de Romain II, sont « plus visibles, il est vrai, que la surfrappe, etc., etc. » (MARCHANT, fol. 89.)

Au reste, il n'a vu que l'empreinte de la pièce, et pour une surfrappe aussi importante, une simple empreinte ne suffit pas. Je suis persuadé que la vue de la pièce elle-même aurait modifié son opinion.

2.) La légende.

M. de Saulcy, pour appuyer son attribution à Romain II, se fonde sur l'orthographe du mot $\text{ROMAI}\Omega\text{N}$, puisque sur les pièces où son père Constantin X paraît seul, on lit $\text{ROM}\Theta\text{N}$, et que sur les pièces des successeurs immédiats de Romain II, on lit encore $\text{ROMAI}\Omega\text{N}$.

$\text{ROM}\Theta\text{N}$ et $\text{ROMAI}\Omega\text{N}$ paraissent avoir été employés indifféremment sous plusieurs règnes, depuis Basile le Macédonien, qui a inauguré ce type, jusqu'à Basile II et Constantin XI, qui l'ont clôturé. On peut s'en assurer par les

planches de l'*Essai*, et principalement pl. XIX, n° 8, pièce d'argent de Léon VI, qui porte bien le mot ΡΩΜΑΙΩΝ écrit de la même manière. En outre, sur une des pièces que j'examine (DE SAULCY, pl. XX, n° 7), le nom de Romain est écrit au droit par ΡΩ et au revers par ΡΟ; ce qui prouve que, pour l'orthographe, on employait, sous ce règne, l'Ο ou l'Ω indifféremment.

Comme nouvelle preuve de l'orthographe variée, je pourrais encore citer des pièces de Nicéphore II Phocas, où le nom de cet empereur est tantôt écrit ΝΙΚΗΦΟΡΟΣ et tantôt ΝΙΧΦΟΡΟΣ.

3.) La coiffure.

Je puis en dire autant de la coiffure, et on s'en convaincra aussi en feuilletant les planches de l'*Essai* et celles qui font le sujet de cette lettre. Au reste, dans une prochaine lettre, je démontrerai que les pièces de Nicéphore Focas sont dans le même cas, et qu'elles représentent l'empereur, soit avec la chevelure pendante, soit avec le diadème.

D'après tout ce qui précède et fort de l'assentiment de M. de Saulcy, je crois qu'il n'y a plus aucun doute à émettre, et que les pièces de Romain à une seule effigie, attribuées jusqu'à ce jour à Romain II, appartiennent légitimement à Romain Lacapène.

Je me suis peut-être étendu trop longuement sur un sujet qui ne le comportait pas; mais les autorités que j'avais contre mon opinion étaient si fortes et si respectables que j'ai cru devoir, pour arriver à la conclusion, suivre pas à pas l'histoire monétaire pendant les quarante-huit ans que Constantin X a passés sur le trône, avec ou sans ses collègues.

Encore un mot, et je termine.

Outre les personnages cités dans cet article, voici d'autres membres de la famille de Romain, dont quelques-uns ont porté le titre d'Auguste :

Theophylacte, fils de Romain Lacapène, mort sur le siège patriarcal de Constantinople, après l'avoir déshonoré ;

Hélène, fille de Romain I, femme de Constantin X, qui, jusqu'à sa mort, a su garder une grande influence sur son mari et sur son fils ;

Romain, fils aîné de Christophe, qui avait reçu le titre d'Auguste et qui mourut avant son père ;

Michel, frère du précédent, qui avait eu le privilège de porter la robe impériale et la chaussure de pourpre ;

Anne, fille du patrice Gamalas, épouse d'Étienne, fils de Romain, et ayant le titre d'Auguste ;

Hélène et Théophanie, successivement femmes de Constantin, fils de Romain I ;

Romain, fils de Constantin Lacapène, qui vivait encore sous Jean Zimiscès ;

Romain, fils d'Étienne, etc., etc.

P. S. — Il me resterait à parler des pièces à initiales ou à monogrammes, sortant des ateliers de Kherson, et pouvant rentrer dans la série des pièces étudiées plus haut ; mais je les réserve pour une étude spéciale sur ces sortes de monnaies.

C. PENON.

A. VAN DER WILGE.

(Cité en 1630 et 1631.)

Nous ne connaissons que quatre médailles qui puissent être attribuées avec certitude au graveur hollandais A. Van der Wilge : elles datent de 1630 et 1631, et rappellent quelques événements de la carrière militaire si glorieuse de Frédéric-Henri, prince d'Orange, alors stathouder des Provinces-Unies. Parmi les nombreuses médailles gravées à la même époque, plusieurs ont un grand rapport avec les œuvres d'A. Van der Wilge, mais ne les ayant vues que dans l'ouvrage de Van Loon, nous n'osons rien décider à leur égard. Voici la description de celles qui portent la signature de l'artiste, qui habitait, croyons-nous, la Zélande :

I. 1630. Av. Le buste de Frédéric-Henri, couronné par Mars et la Victoire, avec la vue perspective de Bois-le-Duc, et le nom de l'artiste : *A. V. D. W.* — Rev. L'écusson des Provinces-Unies, accosté des figures de la Prudence et de la Constance, avec différents faits d'armes des années 1627 à 1630, retracés dans des cartouches, et cette légende : **AVSPICHS ADSIT VICTRIX CONCORDIA** ⁽¹⁾; à l'exergue se trouvent les mots : **CVM PRIVEL** ⁽²⁾.

(1) VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II, p. 190.

(2) On lit PREVEL, dans VAN LOON.

II. 1631. *Av.* Frédéric-Henri, à cheval, avec deux vers hollandais à l'exergue. — *Rev.* Le combat naval livré près des villages d'Oudetonge et de Nieuwvosmaar, en Zélande, avec deux autres vers pour légende à l'exergue ; le nom du graveur : A. VAN DER WILGE s'y trouve dans un cartouche⁽¹⁾.

III. Médaille presque entièrement semblable à la précédente, sauf l'inscription de l'avvers où on lit : *Patriæ que. Patri que* ⁽²⁾.

IV. Autre médaille relative au même événement, frappée par ordre des états de Zélande. *Av.* La Victoire entourée des écussons des villes de cette province ; légende : AVSPICYS ARMATA DEI, et plus bas le monogramme de l'artiste : AVW. — *Rev.* Le combat ; légende dans un cartouche à l'exergue : ZELANDIA VICTRIX PRISCA PER INDIGENAS REGNA TVETVR AQVAS, et les lettres AH, dont nous n'avons encore pu découvrir la signification, et qui pourraient bien être les initiales de l'auteur de la légende ⁽³⁾.

Plusieurs auteurs donnent à l'artiste dont nous parlons le nom d'A. Van der Willigen.

⁽¹⁾ VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II, p. 194.

⁽²⁾ *Ibidem*, p. 197.

⁽³⁾ *Ibidem*, p. 194.

D. VAN RISWYCK.

(Cité de 1630 à 1635.)

Nous manquons aussi de renseignements biographiques sur un autre graveur de médailles hollandais du nom de D. Van Riswyck qui florissait vers 1630 (1). Tout au plus risquons-nous la conjecture qu'il résidait à Amsterdam. Nous en saurons davantage sur le compte de ces artistes si remarquables lorsqu'on aura fait le dépouillement méthodique des archives si riches en général des villes des Provinces-Unies, travail que notre éloignement nous empêche d'entreprendre. Nous appelons de tous nos vœux sur ce point l'attention des savants de ce pays.

L'énumération des œuvres qui nous sont connues de D. Van Riswyck se résume aux médailles suivantes :

I. 1630. *Av.* Une femme debout, un drapeau et une corne d'abondance dans les mains. Sur le bouclier du dieu de la guerre, qu'elle foule à ses pieds, on voit, tantôt le millésime A° 1630, et d'autres fois le nom du graveur :

(1) IMMERZEL, *De levens en werken der kunstschilders*, etc., t. III, p. 49, donne à cet artiste le nom de Daniel Van Ryswyck. M. BOLZEN-THAL, *Skizzen zur Kunstgeschichte der Modernen Medaillen-Arbeit*, p. 229, croit que c'est le même artiste qu'un certain Thiéri (Dirk) Van Ryswik, célèbre incrusteur de nacre de perle dans du schiste noir, qui travaillait à Amsterdam au milieu du XVII^e siècle.

D. V. RISWYCK. F. (1). — *Rev.* La ville et le port d'Amsterdam. Six vers hollandais, qui forment une suite, entourent les deux faces de cette médaille (2).

II. 1650. L'avers et le revers de cette médaille sont les mêmes que ceux de la pièce précédente, sauf les légendes (3).

III. 1653. *Av.* Buste en trois quarts de l'amiral Tromp ; légende : MARTINUS · HERPERTI · TROMPUS · EQUES · ET · THALASSIAR · HOLLANDIÆ XX ANS. Dans le champ : ÆT · LV ·, avec les noms du dessinateur et du graveur : I. L. (4) DEL. D. V. RISWICK. F. — *Rev.* Combat entre les flottes hollandaise et anglaise ; légende : VICTOR · HOS · TIUM · FORTITER · PRO · PATRIA · PUGNANS · OCCU · BUIT · 10 · AUG · AN · DOM : c1o1ocLIII ; dans le champ : D. V. R. (5).

(1) Il en existe des exemplaires signés de cette manière dans la collection de la Bibliothèque royale de Bruxelles et dans celle de l'université de Gand.

(2) VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II, p. 333.

(3) *Ibidem*, p. 337.

(4) Le graveur des planches de VAN LOON a lu L · L · ; nous avons vu un exemplaire de cette médaille dans la collection de l'État, à La Haye, signé I · L ·

(5) VAN LOON, *loc. cit.*, t. II, p. 364.

AURY.

(Cité en 1672.)

Aury ou Avry est l'auteur d'une superbe médaille gravée en 1672, à l'occasion de la mort si malheureuse des frères de Witt, à La Haye. On ignore où cet artiste exerçait son art, et l'on ne sait aucune particularité de sa biographie, car son nom n'est connu que par cette seule médaille, dont le faire semble indiquer, à notre avis, l'œuvre d'un orfèvre. Nous avons suivi l'opinion générale, qui classe Aury parmi les graveurs des Provinces-Unies ⁽¹⁾.

Av. Les bustes affrontés des frères de Witt, sous lesquels une banderole avec ces mots : HIC · ARMIS · MAXIMVS · ILLE · TOGA · ; légende : CORNELIVS · DE WITT · NAT · A · 1623, IOHANNES · DE · WITT · NAT · A · 1625. Le cordon intérieur de la légende est interrompu par les mots suivants, placés sous chaque nom en petits caractères : SCALERIS · QVE · PVRVS ·, d'un côté, et INTEGER · VITÆ ·, de l'autre. (Sous les bustes) AVRY FEC · — *Rev.* Les corps des deux frères, déchirés par un monstre à plusieurs têtes, et enfermés dans un cercle formé de deux branches d'épine, autour desquelles s'enroule une banderole sur laquelle on lit ce vers de Virgile : MENS AGITAT MOLEM ET MAGNO SE CORPORE MISCET;

⁽¹⁾ BOLENTHAL, *Skizzen zur Kunstgeschichte der Modernen Medaillen-Arbeit*, p. 229; — IMMERZEEL, *De levens en werken der kunstchilders*, etc.

légende : ✠ NUNC · REDEUNT · ANIMIS · INGENIA ·
CONSULIS · ACTA ✠ ET FORMIDATI · SCEPTRIS ·
ORACLA · MINISTRI; exergue : NOBILE PAR FRATRVM
SÆVO FVROR ORE TRVCIDAT XX · AVGVSTI (*).

Il existe une médaille d'un module plus petit, entièrement semblable à la précédente, et qui doit être du même artiste.

(*) VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. III, p. 81.

JEAN VAN DEN PERRE.

(Cité de 1515 à 1551.)

Un fragment de généalogie que nous avons pu consulter fait descendre Jean Van den Perre de Jean-Baptiste et d'Anne le Wat, dont le père, Sébastien Van den Perre, vivait au xiv^e siècle, sous le règne de Jeanne et de Wenceslas; le second fils de ce Jean-Baptiste, du nom de Richard, eut de sa femme Barbe Zoete trois enfants : Gossuin, Corneille et Charles-Jacques. Ce dernier épousa Françoise Boxwilre qui lui donna Simon et Marie-Françoise; Simon est le père de notre artiste; sa mère s'appelait Catherine Stevens.

Jean Van den Perre habitait Bruxelles, il hérita, après la mort de Jean Van Lathem⁽¹⁾ du titre d'orfèvre et valet de chambre du roi Charles. Ce prince lui accorda de plus grandes faveurs encore dans la suite, en l'appelant aux fonctions de conseiller et maître général des monnaies, par lettres patentes du 10 octobre 1545, en remplacement de Jean Noirot⁽²⁾; s'il faut en croire le document généalogique dont nous avons parlé, l'artiste aurait été anobli par Charles-Quint, mais il doit y avoir ici confusion entre Jean et Gaspar Van den Perre, secrétaire du conseil de Brabant, dont les

(1 et 2) Voy. ces articles.

lettres patentes sont datées de Bruxelles, le 5 juillet 1556 (1).

Nous ne ferons que consigner en passant que Van den Perre a livré pour le service de la cour, notamment en 1517 (2), en 1522 (3) et en 1541 (4), de nombreuses pièces d'orfèvrerie et d'émaillure, et qu'il fit, en 1520 et en 1546 (5), des colliers pour les nouveaux chevaliers de l'ordre de la Toison d'or. Remarquons seulement la somme énorme de 24,938 livres qu'il reçut pour avoir fait, en 1544, de la vaisselle d'or richement émaillée de l'écuson impérial et d'autres ornements (6). Nous arrivons à l'énumération passablement longue des sceaux que cet habile orfèvre a gravés : ce sont là surtout les renseignements qui doivent nous intéresser.

Le premier en date qui nous est connu, est celui du conseil de Frise, résidant à Leeuwarden, pour lequel Van den Perre reçut, le 18 janvier 1516 (1515, v. st.), la somme de 70 livres, de 40 gros de Flandre la livre, et qui représen

(1) Registre n° 143 de la chambre des comptes, f° xciiij^{ro}, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 199 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 354, *ibidem*.

(4) Registre n° F. 224, *ibidem*.

(5) Registres n° F. 226, *ibidem*, et n° 1927, f° cix^{ro}, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(6) « Pour les parties de vaisselle d'or d'escuz de xxij carratz qu'il avoit
« promis faire et livrer bien et nectement faicte et ouvrés, armoyée des
« armes de Sa Majesté, faictes d'esmail et couleurs comme il appartient,
« et ou milieu de l'aigle les armes d'Espagne et de par-deçà, et aussi
« esmaillé ailleurs. » (Registre n° F. 357 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

tait Charles à cheval, armé de toutes pièces, et entouré de divers écussons (1). Nous avons dit plus haut qu'Antoine de Gruter (2), orfèvre de Malines, est l'auteur d'un sceau livré au mois d'avril 1518, pour la chancellerie de Frise.

Lors du renouvellement des sceaux, à l'occasion de la majorité de l'archiduc Charles, Van den Perre fut chargé, en 1516, de graver d'après les patrons de Jean Van der Wyck, dit Van Batele, peintre d'armoiries en renom à Malines (3), le sceau et le contre-sceau dont on devait se servir à

(1) « Je Jehan Van den Perre, orfèvre, demourant à Bruxelles, confesse
« avoir reçu la somme de lxx livres, de xl gros, tant pour l'argent que
« pour la fahon d'un scel, où il y a en icellui monseigneur le prince
« d'Espagne armé à cheval et à l'entour les armes d'aucuns des païs et
« meismement de Frize, que mondictseigneur m'a fait faire et graver pour
« en sceller toutes provisions et despêches nécessaires qui se feront jour-
« nellement en son conseil de Frize, résident à Lewaerde, pesant icellui
« séel xiiij^e xij^e d'argent. Le xviii^e jour de janvier l'an mil v^e et xv. »
(Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances,
aux Archives du royaume.)

(2) Voy. cet article. Voici dans quels termes cette dépense est portée dans le registre n^o 20411, f^o xxiiiij r^o, de la chambre des comptes, *ibidem* :

« A Anthoine de Grutere, orfèvre, demourant à Malines, la somme de
« xliij livres, tant pour l'estoffe que pour la fahon d'un séel d'argent
« qu'il a fait et gravé aux armes du roy pour en user en la chancellerie
« de Frize. »

(3) « Je Jehan Van Batel, pointre, demourant à Malines, confesse avoir
« reçu de maistre Phelippe Haneton, etc., la somme de vj livres, de xl
« gros la livre, qu'il m'a payée comptant, pour et à cause de semblable
« somme que m'estoit due pour, par ordonnance de messeigneurs des
« finances, avoir fait aucuns patrons des sceaulx du roy, de laquelle somme
« de vj livres je suis content. Le ix^e jour de juing l'an xv^e seize. » (Col-
lection des acquits des comptes du grand sceau, *ibidem*.)

Cette dépense est mentionnée dans le registre n^o 20410, f^o xxv v^o, de la chambre des comptes, *ibidem*.

la chancellerie de l'archiduc⁽¹⁾. Le sceau représente Charles assis sur un trône de style renaissance, tenant l'épée d'une main et le glaive de l'autre; quatorze écussons en remplissent le champ, et on y lit cette légende :

Ŝ · CAROL · D · G · HISPAIN · Z · VT · SIC · LIE ·
REG' · ARC · AVSTRIE · DUC · BVRG' · BRABAN ·
COMIT · FLAN · THIR.

Au contre-sceau se voit un grand écu couronné supporté par un aigle et un lion, avec cette inscription :

(1) « Je Jehan Van den Perre, orfèvre, demourant à Bruxelles, confesse
« avoir reçu de maistre Phelippe Haneton, premier secrétaire et audien-
« cier du roy catholique, nostre sire, la somme de c livres, du priz de
« xl gros, monnoye de Flandre, la livre, sur et tantmoins de ce que me
« puet estre deu, tant pour l'estoffe comme pour la fachon d'un grant
« séel et contre-séel avec la custode d'argent y servant, que, par exprès
« commandement et ordonnance du roy et de messeigneurs de son conseil
« et des finances, j'ay fais et gravez aux armes d'icelluy seigneur roy,
« pour en user à sa chancellerie et à la sigillature des lettres et provi-
« sions qui se despescheront d'ores en avant de par le roy en icelle chan-
« cellerie; iceulx séel et contre-séel y compris ladicte custode, pesant
« ensemble vij^m ij^s, qui, au pris de xxxj solz l'once, font iiij^{xx} ix livres
« xiiij solz, de laquelle somme de c livres, du priz et pour la cause que
« dessus, je suis content et en quicte le roy, sondict audiencier et tous
« autres. Le ix^e jour de juing l'an xv^e et xvj. » (Collection des acquits
des comptes du grand sceau citée.)

La dépense de cotte somme figure dans le registre n^o 20410 cité, et voici la note qui constate le payement, fait en 1519 seulement, de ce qui restait dû à l'artiste pour ce même travail :

« A Hubert Van den Perre, frère et procureur de maistre Jehan Van
« den Perre, orfèvre du roy, la somme de lj livres pour le reste de
« clj livres qu'estoient deues audit maistre Jehan, tant pour la façon que
« pour l'estoffe d'un grand séel et contre-séel avec la custode y servant,

CONTRA SIGILLVM · CAROLI · HISPANIARVM ·
REGIS (1).

En 1519, Van den Perre grave les matrices du jeton des finances (2) et deux sceaux d'argent, « l'ung armorié des armes de l'empire et du roy (Charles), et l'autre pour madame Katherine, seur dudict seigneur roy (3), » et, en 1521, un sceau avec contre-sceau pour les contrats passés à Tournai (4), ville qui venait d'être réunie aux Pays-Bas. Charles-Quint lui fit remettre, l'année suivante, les

« que ledit Jehan avoit gravé, etc. » (Registre n° 20612, f° xxiiij r°, à la chambre des comptes, Archives du royaume.)

(1) VÆDIUS, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 159.

(2) « A Jehan Van den Perre, orphèvre, la somme de vjxx vij livres . viij solz que deue lui estoit pour les parties de son mestier qu'il a faites durant le mois d'aoust xv° xviiij, ainsi qu'il s'ensuyt : et premièrement pour l'argent et façon des coings et forges de viij marcs de gettoirs d'argent que icelluy seigneur roy est accoustumé faire forger et distribuer à son très-noble plesir, par chascun an, assavoir : pour sa chambre, au chief et superintendant des finances, à m^r le grand chancelier, à l'audiencier, etc.; item pour mil autres gettoyrz de cuyvre, tant pour en jecter journèlement au bureau desdictes finances au comptoir de l'argentier comme pour les donner et distribuer audict audien- cier, à aucuns secrétaires et autres officiers et gens eux meslans de la plume de l'hostel d'iceluy seigneur roy en la manière accoustumée. » (Registre n° 1927 cité, f° vjxxj r°.)

(3) *Ibidem*, f° cxv v°.

(4) « A Jehan Van den Perre, orfèvre de l'empereur, pour l'estoffe et façon de ij seaulx et contre-seaulx qu'il a gravé pour les contractz ordonnés à Tournay, pesans ung marc et x esterlins, et l'autre vij onces et xvij esterlins de fin argent, au pris de xxx solz, de ij gros le sollt, l'once. » (Registre n° 20614, f° lv r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

patrons des sceaux et contre-sceaux qu'un peintre du nom de Jean de Bruxelles avait dessinés par son ordre (1), et qui devaient porter dans leurs légendes son nouveau titre d'empereur. Ce même Jean de Bruxelles avait aussi tracé les modèles des sceaux et contre-sceaux de Castille, d'Aragon, de Naples, de Sicile et des pays de par-deçà (2), qui ont été employés dans les chancelleries de ces différents états avant l'avènement de Charles à l'empire, et qui furent encore en usage pendant plusieurs années, jusqu'à ce que ceux, dont la gravure avait été confiée à Van den Perre, eussent été livrés, ce qui n'eut lieu, paraît-il, que postérieurement à 1526. Voici l'énumération des sceaux et contre-sceaux que cet habile artiste a taillés à cette époque, telle que l'établit le document qui constate que Van den Perre en est l'auteur : un sceau avec contre-sceau pour l'Espagne ; le grand sceau impérial avec son contre-sceau ; plusieurs sceaux dont deux « fermans ensemble » pour le royaume de Naples ; un grand sceau impérial représentant un aigle ; un autre grand sceau où l'on voyait Charles-Quint assis, avec contre-sceau, et divers autres petits sceaux, contre-sceaux et cachets

(1) « A Jehan de Bruxelles, peintre, pour son salaire, labeur et façon de xxvij patrons de seaulx faiz par ordonnance de l'empereur à ses armes, pour, selon iceulx, graver les seaulx dont il entendoit faire user en ses chancelleries, tant de l'empire, de Castille, d'Arragon, de Naples, de Cécille, comme de par-deçà, lesquels patrons ont été délivrez à Thoyson d'or pour en faire ce que par ledit seigneur empereur luy avoit esté ordonné. » (Registre n° 20414 cité, fo liiiij v°.)

(2) « A Jean de Bruxelles, paentre, la somme de xv livres pour son salaire des patrons de v grans seaulx et iiij contre-seaulx, qu'il a faiz pour graver les seaulx et contre-seaulx de Castille, Arragon, Naples, Sicille et ceulx de par-deçà. » (Registre n° 20410 cité, fo xxv v°.)

qui ne sont pas spécifiés (1). Ces indications sont bien peu détaillées pour reconnaître, parmi tous les sceaux appendus aux actes émanant de Charles-Quint, ceux qui ont été gravés par Vanden Perre; néanmoins, nous croyons pouvoir en toute certitude lui attribuer ceux qui ont été publiés par Vredius, p. 182 et 189. Le premier représente l'empereur assis sur

(1) « A Jehan Van den Perre, pour ung grant séel dont on séelle en Espagne, à tout l'aigle, qui poise xij onces vj esterlins demy en argent, qui monte xx livres, et pour la fachon et escripture dudict séel lxxvij l. x s. ; pour ung casset pour servir audit grant séel qui poise ij onces xv esterlings demy, qui vallent xx réaulx ; pour la fachon dudict casset : iij ducatz ; ensemble, ciiij livres vj deniers.

« A luy, ix^e iiiij^xvij livres xiiij solz pour ung petit cachet ou séel pesant ij onces iiiij esterlins ; pour la fachon, vj livres. Item, j contre-séel avec l'aigle pesant vj onces iij esterlins demi ; pour la fachon, x livres. Item, pour un contre petit séel ou cachet pesant ij onces xvij esterlins ; pour la fachon, vj livres. Item, pour le grant séel impérial pesant iij marcs vij onces vij esterlins ; pour la fachon, c florins d'or, vallant vij^x livres. Item, encoires ij grans seaulx pour Naples, fermans ensemble, pesant vj marcs ij onces ij esterlins ; pour la fachon desdits ij seaulx, ij^e livres. Item, pour ung autre petit seau servant sur ledit grant séel, pesant ij onces xviiij esterlins ; pour la fachon, x livres. Item, ung autre petit cachet, pesant ij onces v esterlins ; pour la façon, vj livres. Item, pour autre grant séel impérial, à tout l'aigle, pesant iij marcs vj onces ; pour la fachon, lx livres. Item, encoires ij petits séels ou cachetz, pesant iij onces xix esterlins demi ; pour la fachon, xij livres. Lesquelles parties il a délivré à monsieur le grant chancelier (messire Mercurin, comte de Gattinaire) et à Thoison d'or, pesant ensemble xvj marcs iij onces xvj esterlins, qui vallent et contiennent en argent ix^xlxvij livres xiiij solz. Item, pour le séel que Thoison d'or fist faire à Bruxelles pour servir aux provisions de Naples par ordonnance de messire Mercurin, lx livres. Item, pour les patrons et paintures qui ont esté faites et refaites, tant en Allemagne que en Flandres, pour dresser lesdicts seaulx, vij livres. Item encoires, pour ung grant séel où Sa Majesté est

un trône et accosté de deux écussons couronnés qui couvrent le haut des deux colonnes; il porte cette légende et n'a pour contre-sceau que le double aigle impérial :

CAROLVS ROMANOR ĪPERATOR REX HISPA
VTRIVSQ CIBIL ARCH AV DVX BVRG.

Sur le second, on voit le double aigle avec un écusson sur la poitrine et cette inscription en cercle :

CAROLVS ♣ RO ♣ ĪPERATOR ♣ AVG ♣ HIS-
PANIAR ♣ VTRI ♣ SICILLIE ♣ HIER ♣ ZC ♣ REX
♣ ARCHIDVX ♣ A/S.

En 1543, Charles-Quint ajoute le duché de Gueldre et le comté de Zutphen à ses États, et, l'année suivante, Jean Van den Perre grave le grand sceau et le contre-sceau de la chancellerie de Gueldre, pour la façon desquels il reçoit 100 livres de Flandre (1). En 1551, il grave encore les sceau et contre-sceau du conseil de Namur, dont un enlumineur de

• assize, pour ses pays de par-deçà, pesant iiij marcs iij onces; pour la
• façon vij^{xx} livres. Item, pour le contre-séel servant audit grant sceaul,
• pesant ung marc ij onces vij esterlins; pour la façon, xv livres. Et pour
• ung séel et contre-séel premier fait et gravé en estaing pour l'essay
• dudit grant seaul et formé icellui; pour la façon, l livres. » (Registre
n° M. 219 [du 1^{er} juillet 1527 au 31 décembre 1531] de la chambre des
comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(1) « (Avril 1544.) A maistre Jehan Van den Perre, orphèvre de l'em-
• pereur, pour argent et façon d'ung sceau et contre-sceau que Sa Ma-
• jesté avoit ordonné estre fait pour s'en ayder aux despèches qui convien-
• droient faire touchant la duché de Gueldres et de Zuytphen : l liv. »
« (Août 1544.) A luy, iiij^{xx}vij livres ij solz vj deniers, assçavoir pour
• iij marcs xv esterlings d'argent délivrez pour le grant séel et contre-

Bruxelles avait tracé les dessins (1); tous étaient d'argent; la façon du dernier lui fut payée 24 livres (2). Le sceau de Gueldre représente Charles-Quint à cheval, armé de toutes pièces; au-dessus de lui sont rangés en demi-cercle l'écusson de ses armes et douze petits écus de diverses provinces des Pays-Bas; on lit : D · GELDRIE sur le terrain, et cette légende autour du sceau :

S : CAROLI : V : ROMA : IMPERA : HISPAN : REG :
DVC : BRAB : ET : GELDRIE : CO : FLA : E : 3VTPH :

Il est reproduit dans l'ouvrage de Vredius (3); l'exemplaire que cet auteur a eu à sa disposition était dépourvu de son contre-sceau.

Jean Van den Perre travaillait pour les principaux sei-

• sée que Sa Majesté avoit ordonné estre fait pour la chancellerie de
• Gheldres; pour la façon d'iceulx, la somme de c livres dont falloit
• desduire la somme de l livres qu'il avoit receu en prest. » (Registre
• n° F.337 de la chambre des comptes, aux Archives du département du
• Nord, à Lille.)

(1) « Receveur général des finances, paie aussi à certain illuminateur de
• ceste ville (de Bruxelles) la somme de x pattars, pour le patron des sceaulx
• susdicts de Namur, etc. Faict à Bruxelles, le iiije jour de juillet xv^e lj. »
(Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances,
aux Archives du royaume.)

(2) « Je Jehan Van den Perre, général des monnoies, confesse avoir
• receu la somme de xlv livres v solz ix deniers pour estoffe d'un grant
• sée d'argent, avec le contre-sée y servant, pour le conseil de Namur,
• pesant ix onces viij esterlins, à xxxij solz l'once; item, pour la façon
• d'icelluy, xxiiij livres, et pour une custode et une bourse servant à
• enfermer lesdicts sceaulx, xxv solz, etc. Le x^e jour de juillet xv^e lj. »
(*Ibidem.*)

(3) P. 174.

gneurs de son temps ; nous citerons entre autres le comte de Roggendorff (1) et le duc d'Arschot, pour lequel il grava un sceau en 1537 (2).

Nous avons déjà eu occasion de parler de la relation du voyage d'Albert Durer aux Pays-Bas, en 1520 et 1521 ; on y trouve mentionné le nom de Jean, orfèvre à Bruxelles. Durer traça au charbon son portrait et celui de sa femme et fit un dessin pour son sceau. Ces deux artistes se firent mutuellement des présents ; le peintre de Nuremberg donna entre autres choses à notre compatriote une sainte Véronique, peinte à l'huile. une collection complète de ses précieuses gravures, et reçut en retour une bague, quelques pierres, une agate sur laquelle était gravée une Lucreèce, etc. (3). Cet orfèvre de Bruxelles n'est autre que Jean Van den Perre.

(1) Collection d'autographes, aux Archives du royaume.

(2) « A maistre Jehan Van den Perre, orfevre de l'empereur, pour avoir renouvelé le seaul de Monseigneur, et aussi avoir fait aultres parties : iijxxviiij liv. xij s. ix d. » (Registre intitulé : *Parties déboursées par Gaultier de Lyere pour les extraordinaires de monseigneur le duc d'Arschot, depuis le 1^{er} jour de novembre 1537*, aux Archives judiciaires, à Mons.)

(3) « Ich hab dem Jan Goldschmidt von Prüssel, mit dem Kohlu Conterfet, auch sein Weib. Item, Maister Jan Goldschmied von Prüssel hat mir für das ich ihm gemacht hab, die Biesierung zum Sigell, und die 2 Conterfetten angesichter, 3 Philipsgulden geben. Ich hab die Veronica die Ich von Oehlfarben gemacht hab, und Adam und Eva, die Franz gemacht hat, dem Jan Goldschmidt geben, für ein Hyacinthen und ein Agath, darein geschnitten ein Lucretia, hat ein jeglicher sein Thail umb 14 fl. angeschlagen, mehr hab ich ihm geben ein ganzen gestochen truck für ein king und 6 stainlein, hat ein jeder sein Thail angeschlagen umb 7 fl. » (*Reliquien von Albrecht Dürer*, p. 133 ; Nuremberg, 1828.)

HENRI DE KEYSER.

(Né en 1565. — Mort en 1621.)

Van Loon a publié, dans son *Histoire métallique des Pays-Bas* (1), une belle médaille représentant, à l'avvers, le buste en profil d'Abraham de Goorle, avec cette légende : **A · D · GOORLE · ÆT · 43 · VIRTVS · NOBILITAT ·** — Le revers est emprunté à une médaille de l'empereur Galba ; on y voit une amazone et un guerrier, et ces mots : **HONOS ET VIRTVS** ; à l'exergue : **AN° 1599**. Goorle est un célèbre antiquaire qui habita longtemps Anvers, et qui mourut à Delft en 1609. Il possédait une immense collection de monnaies et de médailles romaines et autres. La médaille dont nous parlons a été gravée par Henri de Keyser, l'un des sculpteurs les plus en renom que la Hollande ait produits ; son nom se lit à l'avvers. Il naquit à Utrecht, en 1565 selon les uns, en 1567 suivant d'autres. H. de Keyser fut tout à la fois sculpteur et architecte : il est l'auteur du mausolée qui est élevé à Delft, à la mémoire de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange. Les biographes varient aussi sur la date de la mort de cet artiste, arrivée en 1620 ou 1621.

ALEXANDRE PINCHART.

(1) T. I^{er}, p. 324.

CORRESPONDANCE.

A M. PIOT, Secrétaire de la Société de la numismatique belge.

Tongres, le 29 octobre 1857.

MON CHER MONSIEUR PIOT,

J'ai lu avec plaisir, dans la dernière livraison de la *Revue de la numismatique belge*, votre notice sur les monnaies des sires de Bunde, des commandeurs de Gruytrode et des sires de Bicht, de Schoonvorst et d'Elsloo. Je regrette que, malgré les recherches auxquelles vous vous êtes livré, vous n'ayez pu éclaircir la suite des seigneurs de Bunde, ni déterminer les lieux de fabrication des monnaies noires de Bunde dont vous nous donnez la description. Ces difficultés se rencontrent souvent lorsqu'on s'occupe de numismatique seigneuriale, et l'on ne s'en tire ordinairement que par un heureux hasard qui vient mettre à la portée des investigateurs des documents à l'aide desquels ils peuvent trancher les questions épineuses; c'est ce qui m'est arrivé à propos des monnaies de Bunde. Lorsque j'habitais cette localité, j'ai trouvé, dans un registre appartenant à la famille de Lenarts, l'annotation suivante :

« En 1380, la seigneurie de Bunde fut donnée par
« Wenceslas, duc de Brabant et sire de Fauquemont, à

« Jean de Schaloen, sire de Hulsberg, pour services rendus (1). »

Cette annotation va nous aider à éclaircir la numismatique bundoise, car elle nous donne la preuve :

1° Que, dans la seconde moitié du xiv^e siècle, la première série des sires de Bunde était éteinte, et que la seigneurie de Bunde fit alors retour à Wencelas de Brabant, sire de Fauquemont, et comme tel suzerain de Bunde ;

2° Que par la donation de Wenceslas de 1380, Bunde vint à la famille de Schaloen possédant déjà la seigneurie de Hulsberg, localité située à peu de distance de Bunde, et qui forme actuellement une commune du canton de Meerssen, duché de Limbourg ;

(1) Nous avons découvert, aux Archives du royaume, le document suivant rédigé en flamand, au sujet de la famille de Schaloen, et dont nous donnons ici la traduction :

• Le fief de Schaloun (*sic*), *alias* les château, cour et bien de Schaloun, actuellement grands, en terres labourables, prés, prairies, pâturages et bois, environ cent dix-sept bonniers, avec les appendances et dépendances, forme deux grands fiefs relevant du château de Fauquemont, parce qu'il contient un grand fief, dit terres de Malines (*Mecheler landen*). Ils ont été relevés, vers 1381, pour une moitié, par Jean de Hulsberch, et pour l'autre moitié, par sire Gérard Mularts, et, en 1337, par Jean de Hulsberch, dit Schaloun, et, en 1346, par Renier de Schaloun, après la mort de son père, Jean susdit, et, le 10 juillet 1369, par Renier de Hulsbergh (*sic*), dit Schaluyne (*sic*), et, le 23 mars 1385, par Gérard de Hulsbergh, dit Schaluyne, après la mort de son frère, feu Renier de Schaluyne, et, le 29 mars 1642, par messire Jean (Hans) Renier Hoen de Curtails, après la mort de feu messire Gérard de Schaluyne, qui tenait alors le fief, savoir par lui seul le château de Schaluyne avec les dépendances; lequel fief fut relevé la dernière fois par le sieur Lacroix, au nom de messire Maximilien Hery (*sic*) de Hoen. » — Cette note donne quelques renseignements sur la famille de Schaloen, mais elle n'éclaircit pas encore l'époque qui nous intéresse.

CH. P.

3° Que les monnaies de Bunde que nous connaissons ont été fabriquées par des seigneurs de Bunde de la famille de Schaloen, soit Jean I^{er}, qui obtint la seigneurie, ou par un de ses fils portant le même nom ;

4° Que l'atelier monétaire : Els, Elsna, ou Hels, ne peut être que Hulsberg, localité qui appartenait aux sires de Bunde de la famille de Schaloen, et dont l'orthographe aura été estropiée par le graveur des coins.

Si vous admettez, mon cher Monsieur Piot, les conclusions que je tire de l'annotation citée, il ne nous resterait plus à déterminer que la situation du deuxième atelier monétaire mentionné sur les monnaies bundoises, orthographié successivement Broeg, Brog, Brocge, Broegchl, Brogel, etc.

Cet atelier ne peut, selon moi, avoir été établi dans l'un des deux Brogel de la Campine, localités trop éloignées de Bunde et auxquelles les sires de Bunde n'avaient rien à prétendre (Groote Brogel appartenant à l'électeur palatin et Klein Brogel, au comte de Looz). Je pense qu'il faut placer ce lieu de fabrication à Broeck près de Beek, canton de Meerssen, duché de Limbourg, hameau dans lequel il existe encore actuellement un château appartenant à la famille de Rosen, et qui autrefois a pu faire partie des propriétés de la famille de Schaloen. Broeck n'est d'ailleurs éloigné de Bunde que d'une petite lieue.

J'espère, mon cher Monsieur Piot, que ces renseignements pourront vous aider à compléter votre travail.

Agréez, mon cher collègue, en même temps, l'assurance de ma parfaite considération.

A. PERREAU.

MÉLANGES.

Musée de feu le prince Basile Kotchoubey, et Recherches sur l'histoire et la numismatique des colonies grecques en Russie, ainsi que des royaumes du Pont et du Bosphore Cimmérien, par B. DE KOERNE. Saint-Pétersbourg, imprimerie des papiers de la Couronne, 1887, 2 vol. in-4°, avec 28 planches.

Né le 1^{er} janvier 1812, d'une des familles les plus considérables de la Russie, le prince Basile Kotchoubey avait contracté dès l'enfance ce goût éclairé pour l'archéologie et les études historiques, dont ne purent jamais le distraire complètement, ni les devoirs de sa carrière publique, ni les affections de famille. Dans le principe, il réunissait les monnaies antiques en général; mais bientôt, comme la plupart des véritables amateurs, il comprit que pour arriver à former une collection remarquable, il fallait se borner à une spécialité. Il s'arrêta donc à l'idée de réunir une suite des rois du Bosphore et des villes grecques appartenant aujourd'hui à la Russie. A l'aide de nombreuses correspondances et de recherches actives, au service desquelles le

prince pouvait mettre une grande fortune, sa collection fut bientôt presque aussi considérable que celle de l'Ermitage. Il avait, depuis longtemps, formé le projet de la publier, et, dans ce but, il avait fait graver, à Paris, par M. Bigant, vingt planches des monnaies les plus rares et les plus intéressantes, et qu'on peut regarder presque toutes comme inédites. Mais, empêché par ses occupations officielles, peu de temps avant sa maladie, il proposa à M. B. de Koehne de réunir à la description de son musée, un travail dont ce savant s'était occupé depuis 1845, et de publier ainsi un ouvrage complet sur l'histoire et la numismatique des colonies grecques en Russie. « Il fut convenu que l'on graverait « sur bois et qu'on insérerait dans le texte de l'ouvrage, « toutes les monnaies acquises après la gravure des plan- « ches sur cuivre, ainsi que les monnaies rares et inédites « d'autres collections, nécessaires pour l'intelligence du « texte. » L'ouvrage devait être et fut en effet tiré à CENT EXEMPLAIRES en russe, et autant d'exemplaires en français. Le prince dressa lui-même la liste de la distribution qu'il en voulait faire aux numismates, aux amateurs et à diverses sociétés savantes de la Russie et de l'étranger ⁽¹⁾. Après la mort du prince, sa veuve, M^{me} la princesse Hélène, engagea M. B. de Koehne à continuer seul cet ouvrage, en faisant, de la manière la plus généreuse, les frais assez considérables de cette publication. Telle est l'histoire du beau livre dont nous avons donné le titre.

(1) Trois exemplaires en français étaient destinés à la Belgique; l'un à la Société numismatique, les deux autres à MM. Chalon et Serrure. Un exemplaire en russe fut offert à M. J. Lelewel.

En confiant à M. B. de Koehne le soin d'élever ce monument au prince Basile, la famille Kotchoubey ne pouvait faire un choix plus heureux. Bien jeune encore, en 1841, M. de Koehne avait débuté, à Berlin, dans la carrière qu'il parcourut avec tant de succès, par la publication de son *Zeitschrift für Münz, Siegel- und Wappenkunde*, revue précieuse et rare, dont il a paru six volumes, et qui contient une foule de mémoires du plus grand mérite. Appelé à Saint-Petersbourg, en 1847, pour y occuper le poste de secrétaire de la Société impériale d'archéologie, M. de Koehne continua, dans cette capitale, la publication commencée à Berlin, en la réunissant aux Mémoires de la Société impériale, et fit paraître successivement, d'année en année, six nouveaux volumes. La Russie, on le sait, n'est pas un pays ingrat. Si M. de Koehne y a élevé très-haut le niveau des sciences archéologiques et numismatiques, celles-ci le lui ont bien rendu. M. de Koehne, anobli, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, remplit actuellement les fonctions, fort importantes dans ce pays, de chef ou président du bureau héraldique auprès du sénat dirigeant.

Nous nous sommes plus occupé, jusqu'ici, de l'auteur du musée Kotchoubey que du livre lui-même. C'est qu'aussi il serait bien difficile de faire, en quelques pages, l'analyse de deux énormes *in-quarto*, compactes, substantiels, remplis de faits et de discussions, où tout est nouveau pour nous. Nous devons donc nous contenter, pour faire connaître le plan général de l'ouvrage, d'indiquer ses principales subdivisions. Le premier volume traite des colonies grecques :

Olbia, Karkinitis, la Chersonèse Taurique, Cherronésos, Théodosie (aujourd'hui Kaffa), Nymphée, Panticapée, Phanagorie, Gorgippie, Héracléion, la Colchide et Dioscurias; il en donne tout à la fois l'histoire et la numismatique. Le second volume est entièrement consacré aux royaumes, isolés ou réunis, du Bosphore Cimmérien et du Pont. Profitant habilement des recherches de ses prédécesseurs, et tirant avec une sagacité sans égale un merveilleux parti des documents épars dans les auteurs anciens, M. de Koehne est parvenu à rétablir d'une manière à peu près complète l'histoire des villes et des États, dont il galvanise les cendres. A défaut de l'histoire écrite, les monuments, l'épigraphie et surtout la numismatique lui viennent en aide, en se prêtant un mutuel appui. Tantôt une médaille explique ou complète un fait historique, tantôt un fragment de texte ancien est un trait de lumière qui sert à déchiffrer une pièce incertaine.

On reste effrayé devant l'immense érudition dont ce livre est le résumé. « Quant au texte, disait M. J. Sabatier, « il offre une foule d'aperçus nouveaux, surtout dans l'histoire de Cherronésos, de Kaffa, sous la domination des « Génois; dans la numismatique de Karkinitis, de Nymphée, de la Colchide et de Dioscurias; dans l'exposé « des vicissitudes diverses des royaumes du Pont et du « Bosphore, où j'ai remarqué, pour la première fois, la « généalogie des Achéménides, qui, pendant près de dix « siècles, ont régné tour à tour en Perse, dans le Pont et « sur le Bosphore, depuis Achéménès jusqu'à Rhescuparis VII, etc. »

L'exécution des planches et l'impression de ce beau livre sont aussi des plus remarquables et dignes de l'importance du texte. Le *musée Kotchoubey* vaudra sans doute, à M. B. de Koehne, un nouveau triomphe auprès de l'Institut de France, qui, déjà, a couronné plusieurs fois ses travaux, et ce sera justice.

R. CH.

Numismatique ibérienne, par M. P. A. BOUDARD. Bruxelles, Deoq, rue de la Madeleine, 9 (3^e fascicule).

Nous avons fait connaître, dans un précédent article, le plan de cet important ouvrage, sa division, le but que s'y proposait l'auteur, et nous avons rendu compte des matières contenues dans ses deux premiers fascicules. Ils ont été rapidement suivis d'un troisième, dont nous allons également entretenir ici les lecteurs de la *Revue de la numismatique belge*, digne, de leur part, comme les précédents, d'un intérêt qui ne fait qu'augmenter, à mesure que l'auteur développe son sujet et avance dans les voies qu'il s'est frayées; aussi, ce dernier fascicule, plus volumineux que ses aînés, me paraît devoir appeler, d'une manière plus particulière, l'attention des philologues et des numismates, déjà si favorablement prévenus en faveur de l'œuvre d'érudition, de patience et de critique de M. Boudard, et si bien disposés à l'accueillir.

Le fascicule dont nous avons à nous occuper en ce moment se compose : 1^o de la suite, commencée dans le pré-

cédent, d'une série de suffixes, ou syllabes terminatives, et de simples lettres finales de noms de lieux et de choses usités en Espagne, et appartenant à la langue ibéro-basque; il publie à l'appui une soixantaine de types numismatiques, dont plusieurs sont inédits, lesquels sont les produits du monnayage des anciens peuples ayant habité la même contrée et parlé l'idiome dont ces médailles reproduisent les caractères alphabétiques; 2° des alphabets et suffixes ibériens, phéniciens, celtiques et grecs comparés, et auxquels l'auteur consacre un chapitre étendu, et où il fait preuve de la plus profonde érudition, et deux tableaux, l'un représentant les figures et les noms des caractères de l'alphabet phénicien, et l'autre ceux du grec archaïque, suivis de la comparaison des suffixes phœnico-puniques et des suffixes et légendes grecques avec les ibériennes, tableaux établissant, par un ingénieux rapprochement, l'analogie du phœnico-punique et grec archaïque avec la langue dont nous devons la restitution au docte secrétaire de la Société archéologique de Béziers.

Les caractères phéniciens employés par M. Boudard, dans sa *Numismatique ibérienne*, sont dus à la munificence d'un généreux protecteur des beaux-arts et de la science archéologique, M. le duc de Luynes, qui les a fait fondre, à ses frais, tout exprès pour recevoir cette destination. Un tel acte de libéralité, si honorable pour son auteur et pour celui qui en est l'objet, ne saurait être passé sous silence.

Nous ne voulons pas terminer cet article sans donner au graveur des quatre planches de médailles qui accompagnent ce fascicule les éloges et les encouragements auxquels l'élé-

gance et la fidélité de son burin lui donnent de justes droits.

Le B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES,

de l'Institut de France, etc.

Het muntregt der Ommelanden. Bydrage tot de geschiedenis der vaderlandsche munten (Le droit de battre monnaie par les Ommelanden. Documents pour servir à l'histoire numismatique du pays), par M. M. O. FEITH, archiviste de la province de Groningue; in-8°, Groningue, chez A. L. Scholtens, 1857.

Les Ommelanden, dont il est question dans cette brochure, formaient autrefois une partie du territoire de l'ancienne Frise, située dans les environs de Groningue, et qui ont fait l'objet d'un travail très-remarquable de M. Van Halsema (1). Les états de ce pays ont-ils exercé, de temps immémorial, le droit de battre monnaie, comme le prétendent plusieurs auteurs? Telle est la question que M. Feith a résolue d'une manière remarquable.

Tout en convenant, avec ces auteurs, que certaines parties des Ommelanden ont exercé partiellement, et dans des temps fort reculés, le droit de battre monnaie, il croit que le corps entier de ces pays n'en a fait usage que vers la fin du xvi^e siècle. Pour prouver la vérité de sa thèse, il cherche à établir l'époque vers laquelle les différentes parties des

(1) *Verhandeling over den staat en regeringsvorm der Ommelanden.*

Ommelanden se sont constituées en corps unitaires, ou, pour mieux dire, le temps vers lequel elles se sont confédérées. Or, elles ont été réunies seulement pendant la seconde moitié du xvi^e siècle ; donc, elles n'ont pu battre monnaie, comme corps, que depuis cette époque. Les faits que l'auteur cite, les déductions qu'il en tire, sont logiques et parfaitement établis.

Ensuite, il prouve qu'en 1579, les Ommelanden avaient déjà nommé un maître monnayeur, qui mit immédiatement la main à l'œuvre à Appingedam, où il fit venir, de Cologne, tous les ustensiles nécessaires à son entreprise. Tous les détails qu'il donne à ce sujet sont extraits de documents authentiques.

L'invasion de l'armée espagnole fut cause, en 1580, de la fermeture de l'atelier d'Appingedam, et de l'établissement d'un nouveau à Gorkum. La lettre, au sujet de ce transfert, écrite le 26 novembre 1585, par Henri Velthuysen (d'autres écrivent Van Velthuysen), maître de la monnaie, fait connaître différentes particularités intéressantes pour l'histoire numismatique des Pays-Bas en général : « Ceux
« de Hollande, dit-il, commencent à frapper des rixdalers
« et des ducats hongrois ; ceux d'Overysse font des nobles
« à la rose et des nobles Henricus ; ceux d'Utrecht recom-
« mencent à fabriquer des nobles à la rose et frapperont
« aussi des rixdalers et des ducats hongrois. Comme nous
« sommes également en droit de battre monnaie de la
« même manière que d'autres, et puisqu'on veut nous
« mettre en possession d'un endroit où nous pourrions la
« fabriquer, comme il en fut accordé un au roi de Portugal
« et un autre à Harderwyk, au comte de Berg, pourquoi

« messeigneurs et le Pays ne prendraient-ils pas à cœur le profit qu'ils pourraient en retirer ? »

Le roi de Portugal, dont il est question dans cette lettre, n'est autre que don Antonio, le prétendant à la couronne de Portugal, qui avait obtenu, du magistrat de Gorkum, la permission de battre de la monnaie dans leur ville. Le comte de Berg, dont le maître monnayeur parle, est le comte de 'S Heerenberg, qui avait transféré son atelier monétaire à Harderwyk.

Velthuysen reçut donc l'ordre des Ommelanden de continuer, à Gorkum, la commission qu'il avait reçue pour Appingedam. La mort du maître monnayeur, qui s'était singulièrement compromis par la fabrication des monnaies portugaises de don Antonio et d'autres princes, qui faisaient battre du numéraire de faux aloi à Gorkum, forcèrent les Ommelanden à quitter cet atelier. Ils ne frappèrent donc plus monnaie depuis 1585 jusqu'en 1589; mais ils décidèrent, pendant le mois d'avril de cette année, d'ouvrir un nouvel atelier qu'ils voulaient établir à Alkmaar. Sur le refus du magistrat de cette ville de recevoir leurs ouvriers, ils s'adressèrent au comte de Culenbourg, qui leur accorda, le 13 juin 1589, la permission d'établir leur monnaie dans Culenbourg même.

Le conseil d'État des Provinces-Unies étant intervenu, le comte de Culenbourg fut forcé, bon gré mal gré, d'empêcher les Ommelanden de continuer leur fabrication; le maître monnayeur fut même poursuivi au criminel. Ce fut ainsi que se termina l'entreprise des états des Ommelanden. Pendant le siècle suivant, ils se réunirent à la ville de Groningue pour frapper une monnaie commune.

Tout ce que M. Feith raconte des vicissitudes des ateliers monétaires des Ommelanden, tous les détails qu'il a réunis à leur sujet sont puisés à des pièces authentiques qu'il a découvertes dans le dépôt d'archives dont la direction lui est confiée. Les plus importantes sont imprimées à la suite de son mémoire.

C'est un travail consciencieux, rédigé avec clarté et précision; c'est une page remarquable de l'histoire numismatique des Pays-Bas.

CH. P.

Kamper-Stempels. Bydrage tot de Kampermunt (Coins de Kampen. Communication au sujet de la monnaie de Kampen), par M. W. A. COST JORDENS, in-4°, Deventer, chez J. de Lange, 1857; 12 pp., accompagnées de 2 pl.

La ville de Kampen, dont l'histoire numismatique a été traitée depuis son origine jusqu'à la pacification de Gand, par M. Vander Chijs, et depuis cet événement jusqu'à la chute de la république néerlandaise, par feu Verkade, possède, dans ses archives, 215 coins de monnaies municipales de cette ville.

M. Cost Jordens les mentionne tous dans son travail; mais il se borne à reproduire, par la gravure, seulement les coins dont les monnaies n'ont pas été publiées par les deux auteurs que nous venons d'indiquer. Ceux qu'il a reproduits sur ses planches sont au nombre de 27; les n^{os} 28 et 29 sont des matrices de marques. Tous ces coins

sont antérieurs au règne de Charles-Quint; les plus anciens ne remontent pas au delà de 1479.

La publication de M. Cost Jordens mérite des encouragements. Si chaque numismate explorait, avec le même zèle, les dépôts des archives de la ville qu'il habite, bien des richesses numismatiques et sphragistiques viendraient au jour et expliqueraient peut-être plus d'une question.

CH. P.

Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne,
par ALEXIS BIGOT, *membre de la Société archéologique*
d'Ille-et-Vilaine. Paris, Rollin (imp. de Charles Catel
et C^o, à Rennes), 1857, in-8°, 422 pages et 43 planches.

Depuis quelques années, une réaction énergique s'organise, en France, contre la suprématie despotique et absorbante de Paris. Déjà la science et l'érudition se sont complètement émancipées de l'autorité de la capitale. Partout s'établissent des Sociétés archéologiques et littéraires; partout le morcellement départemental imaginé dans l'intérêt parisien — *divide ut impera* — est mis en oubli. Pour ce qui concerne les travaux intellectuels, on est redevenu Breton, Normand, Languedocien, Flamand. Cette décentralisation (pardonnez-nous ce mot affreux), cette décentralisation qui a commencé par la partie intelligente du pays, passera bientôt du domaine des idées dans celui des faits matériels. On s'apercevra enfin que le vieux système romain, qui

nous régit depuis 89, de tout concentrer dans la capitale, n'est rien autre que l'exploitation du pays au bénéfice d'une ville, de Paris, le vampire de la France.

Mais c'est surtout en ce qui concerne l'archéologie et la numismatique, que ce mouvement s'est développé avec le plus de succès. N'est-ce pas à Blois, dans une petite ville à cinquante lieues du soleil parisien, que le doyen des numismates de France, M. Cartier, a publié pendant vingt ans sa *Revue numismatique*, recueil de travaux d'une érudition immense et variée, dont l'autorité était européenne? C'est de là qu'il a propagé partout ce goût de la numismatique, aujourd'hui si universellement répandu. C'est d'auprès de lui, c'est des bords de la Loire que nous est venu, comme un missionnaire de la science, notre grand Lelewel, dont les mains infatigables ont si profondément labouré le champ inculte de la numismatique de notre pays. Et, depuis lors, depuis 1835, quelle nombreuse phalange de travailleurs s'est précipitée sur leurs pas! La seule nomenclature des ouvrages relatifs aux monnaies de France, qui ont paru depuis cette époque, a fourni à M. Dauban la matière de deux articles dans la *Revue des sociétés savantes*, numéros de janvier et de février 1857.

Le nouvel ouvrage de M. Bigot, dont nous venons de donner le titre, se distingue entre tous par l'importance du sujet et la manière dont il a été exécuté. Pendant onze siècles, les princes bretons, sous le nom de rois, de comtes et de ducs, ont maintenu leur indépendance. On comprend quelle immense suite monétaire une pareille série de princes a dû nous léguer. Et cependant Duby, qui avait suivi les recherches de D. Taillandier et avait pu profiter des tra-

vauX de ses prédécesseurs, n'était parvenu qu'à décrire, souvent d'une manière inexacte, 93 monnaies de Bretagne. M. Bigot en a réuni 1541 !

Adoptant le plan suivi par M. de Saulcy, dans son bel ouvrage sur les monnaies de Lorraine, et qui depuis a servi de modèle à diverses monographies, M. Bigot fait précéder la description des monnaies de chaque prince d'une chronologie énonçant les principaux faits de son règne, « estimant, dit-il, que cette addition donnerait plus d'intérêt à ses monnaies. » Quant aux monnaies, il les a divisées par ateliers, pour en faciliter la classification.

La numismatique de la Bretagne s'ouvre par un assez grand nombre de *triens mérovingiens*, avec nom de monétaires, frappés à Nantes, Cambon, Rezé, Rennes, Marcillé-Robert, Vendel, Saint-Malo, Caro, Vannes et Musillac. Dans la *Revue numismatique française* de 1847, M. Ch. Lenormant avait attribué à des rois bretons, qui vivaient au vi^e siècle, Waroch, Cano et Macliau, des tiers de sol d'or d'imitation romaine, sur lesquels il avait cru reconnaître les initiales de ces princes. M. Bigot ne s'est pas arrêté à cette attribution, sur la validité de laquelle plusieurs numismates distingués avaient, dit-il, élevé des doutes, et il s'est abstenu de reproduire ces *triens*. Nous regrettons qu'il n'ait pas jugé utile de discuter ce point important et fondamental de l'histoire monétaire de son pays. Une opinion émise par un homme comme M. Lenormant ne se repousse pas par une fin de non-recevoir, même appuyée des doutes « de plusieurs numismates distingués; » elle mérite, dans tous les cas, un examen sérieux et approfondi; on peut la combattre, jamais la passer sous silence.

Sous les carlovingiens, Pepin, Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, malgré les prétentions d'indépendance des chefs bretons, la monnaie de Nantes et de Rennes est purement royale. Ce n'est que vers le commencement du x^e siècle, sous le duc ou chef, Juhel-Béranger, que M. Bigot nous montre des pièces, toujours au monogramme carolin, mais avec la légende : DUX BRITANNIE. C'est l'époque de l'émancipation générale de toutes les monnaies des vassaux qui se partagèrent l'empire d'Occident. Le premier duc de Bretagne qui mit son nom en toutes lettres sur la monnaie, est Conan I^{er}, dit le Tors (990-992).

A partir de cette époque, le monnayage autonome breton se continue sans interruption jusqu'à François I^{er}, qui y met fin par son ordonnance du 14 janvier 1539, imitant souvent les monnaies royales françaises, et pas mal aussi nos belles monnaies flamandes du xiv^e siècle, comme le *blanc au lion* de Louis de Crécy, ou de Louis de Male, le *Botdrager* du même prince, etc., etc. La Belgique est toujours accusée par ses voisins de ne savoir que copier les autres. Il est juste de reconnaître que si elle a copié parfois, on lui a souvent rendu la pareille. Les ducs de Bretagne nous en fournissent une nouvelle preuve.

Une monographie monétaire est un ouvrage que jamais on ne peut terminer. Parvenu à ce qu'il croyait être la fin de son livre, à la page 327, M. Bigot dut y ajouter un supplément. Il avait découvert 39 pièces nouvelles pendant l'impression du volume. S'il veut continuer à compléter son œuvre malgré la perfection relative à laquelle elle est parvenu, nous lui prédisons bien des suppléments encore.
Experto crede Roberto.

Les planches ne sont pas la partie la moins importante d'un ouvrage de numismatique; c'est même la seule, — à ce qu'on assure, du moins, — que *lisent* pas mal de collectionneurs de monnaies. Hàtons-nous de dire que celles de la numismatique bretonne sont parfaitement exécutées. Elles ont été dessinées et gravées sur pierre par M. Bigot lui-même; et c'est là une garantie précieuse de fidélité et d'exactitude que n'offre jamais le travail d'un artiste qui n'est pas numismate, quel que soit, d'ailleurs, son talent et sa supériorité.

R. CH.

Essai sur les monnaies des ARVERNI par A. PEGHOUX. Clermont, imp. de Ferdinand Thibaud, 1857, in-8°, de 72 pages et 3 planches.

A l'époque où parurent les *Études numismatiques et archéologiques sur le type gaulois*, par M. Lelewel, en 1841, les progrès de la numismatique gauloise, déjà très-importants pour la partie méridionale de la Gaule et pour la Belgique, offraient un singulier contraste avec le peu de monnaies que l'on connaissait du centre de la France. Depuis lors, des découvertes nombreuses et importantes sont venues combler cette lacune. Pour les Arvernes seuls, M. Peghoux est parvenu à rassembler 78 pièces différentes, dont 47 sont reproduites par la lithographie. Nous regrettons toutefois que le graveur de ces planches, qui n'est autre que l'auteur lui-même, ait cru devoir donner à ses

dessins ce caractère de rudesse et d'indécision, qui a sans doute pour but de rendre la grossièreté de l'art gaulois, mais qui a aussi l'inconvénient d'être parfois inintelligible. On ne doit certes pas trop embellir son modèle, mais peut-il être permis de le défigurer?

R. CH.

M. Alfred Duban, employé au cabinet national des médailles, à Paris, a publié, dans le numéro du 15 octobre dernier de la *Revue contemporaine*, un article intitulé : *Des éléments et des sources de la numismatique : antiquité et moyen âge oriental*. Dans ce travail très-élégamment écrit, M. Duban passe en revue et apprécie d'une manière fort judicieuse les principaux ouvrages qui ont paru sur la numismatique grecque, romaine et musulmane, depuis la renaissance jusqu'à nos jours.

L'auteur constate, en passant, la faveur extraordinaire dont jouissent à présent les médailles romaines, les prix énormes qu'elles atteignent dans les ventes. Il prévoit qu'une faveur plus grande encore, peut-être, s'attachera bientôt aux médailles grecques, bien supérieures aux romaines par la perfection de l'art et la variété des types. « Qu'on jette les yeux, dit-il, sur une grande collection de monnaies grecques, comme celle de M. le duc de Luynes, ou mieux encore comme celle du cabinet des médailles, et, si versé qu'on soit dans la lecture des écrivains de la Grèce, si pénétré de la grandeur du génie hellénique, l'aspect de cette immensité sera une révélation inattendue et éblouis-

sante. Une collection de ce genre peut seule donner une idée de la civilisation qui a porté à sa perfection, dans les plus misérables bourgades, dans les contrées les plus obscures, l'art dont le rayonnement se fait sentir, longtemps après que ses foyers sont éteints, jusqu'à toutes les extrémités du monde ancien. »

R. CH.

Table des matières contenues dans le 4^e numéro de la Revue numismatique française.

1^o Médailles impériales romaines inédites, par M. J. De Witte, pp. 205 à 211, avec une planche.

Les six médailles de bronze, que M. De Witte décrit dans ce Mémoire, proviennent de la belle collection Herpin, vendue à Londres, le 3 août dernier. Ce sont deux grands bronzes d'Auguste, dont l'un restitué par Nerva ; deux moyens bronzes de Caligula, un de Domitien, et un petit bronze avec les têtes accolées de Dioclétien et de Jupiter.

2^o Notice sur une pierre gravée représentant Marcia, concubine de Commode, par M. Ch. Lenormant, pp. 212 à 246, avec deux vignettes sur bois ;

M. Lenormant restitue cette intaille, qui avait été publiée par Mariette sous le nom de *Sapho*, à Marcia, concubine de Commode. D'après M. Lenormant, Marcia était chrétienne, et son union avec l'empereur avait pu être considérée par l'Église comme légitime. Elle aurait rempli auprès de Commode le même rôle que M^{me} de Maintenon auprès de Louis XIV. On sait qu'après la mort de l'empereur, Marcia épousa Electus, l'un de ses assassins. Les historiens sont unanimes pour l'accuser de complicité dans le meurtre. M. Lenormant attribue

cette accusation, qu'il regarde comme injuste, à la haine qu'inspirait aux auteurs païens sa profession publique de la religion nouvelle. Si elle a ensuite épousé Electus, il faut faire la part de la faiblesse d'une femme obligée de chercher un protecteur au milieu des périls qui l'entouraient. « C'est ainsi, dit-il, que Marie Stuart, par la précipitation de son mariage avec Bothwel, reste accusée (injustement?) d'avoir pris part au meurtre de Henri Darnley. » Le plaidoyer de M. Lenormant en faveur du christianisme de Marcia est un chef-d'œuvre de discussion. Il est rempli de rapprochements ingénieux et de recherches qui prouvent (ce qui n'avait plus besoin d'être prouvé) l'immense érudition de l'auteur plus encore que l'orthodoxie de son héroïne. Toutefois, nous ne voyons pas ce que le christianisme aurait à gagner à compter dans ses rangs une Marcia de plus. Que cette réflexion console ceux que M. Lenormant n'aurait pu convaincre.

3° Lettre à M. Zaepffel sur les monnaies consulaires frappées pendant le Bas-Empire, par M. A. de Barthélemy, pp. 247 à 263, avec une planche.

Sur des monnaies d'Héraclius avec le titre de consul.

4° Sequins frappés à Trévoux, par M. Mantellier, pp. 264 à 279, avec une vignette.

Cet article sert de supplément à l'ouvrage de l'auteur sur les monnaies des princes de Dombes, publié en 1844.

5° Observations sur la numismatique judaïque, par M. de Saulcy (à propos du mémoire de M. l'abbé Cavedoni intitulé : *Appendice alla numismatica biblica*).

M. de Saulcy défend, avec son talent accoutumé, quelques-unes de ses attributions que le savant numismate de Modène avait attaquées; entre autres, celle des sicles du grand-prêtre Iaddus, pendant la courte autonomie monétaire qu'Alexandre le Grand aurait accordée aux Juifs.

6° Examen du mémoire de M. le marquis de Lagoy, sur

les monogrammes de quelques médailles inédites des derniers temps de l'empire d'Occident, etc. par M. A. L.

Notre Revue a également rendu compte de cet ouvrage du savant numismate d'Aix en Provence.

R. CH.

Dans la séance générale annuelle, du 13 juillet 1857, de la *Société des antiquaires de Picardie*, M. Bazot a donné lecture d'une note sur le monogramme carolin. Le monogramme cruciforme, pense-t-il, est aujourd'hui acquis à Charlemagne, et depuis les savants mémoires publiés par M. de Coster, il n'est plus permis de contester une opinion à laquelle se sont rangés tous les numismates, et qui est établie sur des preuves matérielles et des déductions irrécusables.

R. CH.

M. J. Sabatier, de Saint-Pétersbourg, qui travaille à un grand ouvrage sur la numismatique byzantine, désire se procurer des empreintes ou des dessins des monnaies rares ou inédites, depuis Arcadius jusqu'à la prise de Constantinople par les croisés. Il achèterait les pièces elles-mêmes si les amateurs consentaient à s'en dessaisir. Mais ce qu'il recherche encore plus que les médailles, ce sont les plombs, sceaux ou bulles byzantines. Déjà il est parvenu à en réunir environ trois cents dans sa collection, parmi lesquels figurent vingt-quatre plombs impériaux, une bulle d'or de Manuel I^{er} Comnène, une bulle d'argent de Michel VIII, etc.

Il est peu probable que les collections de notre pays puissent fournir quelque chose d'inconnu à M. Sabatier. Toutefois, nous faisons un appel à tous les lecteurs de la Revue, pour les prier de lui venir en aide, s'ils en ont l'occasion.

R. CH.

L'Académie royale des sciences, à Amsterdam ; dans sa réunion du 9 novembre dernier, a adopté, à l'unanimité, la proposition d'un de ses membres, M. J. Dirks, de continuer la *suite de l'ouvrage de Van Loon*, entreprise qu'avait commencée l'ancien Institut des Pays-Bas. Nous engageons tous les amateurs de médailles historiques, assez nombreux dans notre pays, à seconder M. Dirks, en mettant à sa disposition les pièces qui pourraient lui être utiles.

R. CH.

Les administrateurs de *l'hospice des orphelins de la Diaconie de la communauté réformée*, à Amsterdam, à l'occasion du deux centième anniversaire de cette fondation charitable, ont fait frapper une médaille, pour laquelle une souscription est ouverte chez M. G. Théod. Bom. Prix : 4 florins en bronze, 10 florins en argent.

R. CH.

Monnaies russes des trois derniers siècles, depuis le czar Ivan Wasiliewicz Groznyi jusqu'à l'empereur Alexandre II, 1547-1855; par le général T. F. de SCHUBERT; 1 vol. in-4° avec atlas. Leipzig, Ernest Schoeffer, 1857.

La numismatique russe, quoique très-moderne relativement à celle des autres peuples de l'Europe, a déjà fait l'objet de deux travaux considérables. Le premier, rédigé avec un soin tout particulier par Czertkoff, comprend les monnaies antérieures au règne du czar Ivan Wasiliewicz Groznyi; le second, qui embrasse toutes les monnaies russes depuis leur origine jusqu'au règne de l'empereur Nicolas I^{er}, est dû à la plume du baron Chaudoir. Selon M. de Schubert, ce dernier travail laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude; des lacunes considérables s'y font remarquer. Qui peut en juger mieux que M. de Schubert, lui qui a passé dix ans à réunir les empreintes de toutes les monnaies frappées depuis le règne du czar Wasiliewicz Groznyi? Pendant dix ans, il a étudié toutes les collections publiques et privées de son pays; pendant dix ans, il a comparé pièce par pièce toutes les monnaies russes qu'il a pu rencontrer. Aussi la moisson qu'il a recueillie est-elle abondante: mille soixante-douze pièces, sans compter leurs variétés, sont décrites dans son catalogue.

Les monnaies sont classées par règnes; chaque règne porte en tête une courte notice, dans laquelle l'auteur a réuni tout ce qui touche à l'histoire des monnaies; à la

suite de la description de la pièce sont placées, quand il y a lieu, les observations de l'auteur.

Les planches sont faites en relief avec or, argent ou couleur rouge imitant le cuivre, sur fond vert, procédé qui a déjà été employé avec succès en Angleterre et en Allemagne.

M. de Schubert a recherché, pour former ces planches, les pièces les mieux conservées, qu'il a ensuite copiées au moyen de la galvanoplastie. Rien n'est donc plus exact que les monnaies qui sont représentées sur les trente-sept planches de l'atlas.

Le travail de M. de Schubert, rédigé en français, est une œuvre de patience, d'exactitude et de soin minutieux; une œuvre qui deviendra, nous n'en doutons point, le guide, le véritable *vade-mecum* des amateurs de la numismatique russe.

C^H. P.

La planche n° XXVIII représente les nouvelles monnaies faites pour les colonies orientales hollandaises. M. Millies, professeur à l'université d'Utrecht, a promis de donner, dans le prochain numéro de la Revue, un article sur ces pièces dont il a inventé les types et composé les légendes.

R. C^H.

M. Léopold de Villers vient de terminer la publication

de ses longues et consciencieuses recherches sur le chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, et sur la construction de sa magnifique église. Guidé par l'expérience et la sagacité de M. l'archiviste Laeroix, l'auteur a compulsé avec soin les nombreux *comptes* du chapitre et il y a trouvé, non-seulement le nom de l'auteur du plan primitif du monument, mais encore la liste des divers architectes qui ont présidé à sa longue construction. Des planches nombreuses décorent ce beau volume in-4°. Nous y avons vu, reproduits, les deux méreaux de plomb que nous avons publiés dans les *Mémoires de la Société du Hainaut*, un autre méreau de plomb, pour les Matines : MA. et le *jeton* connu du chapitre.

R. CH.

Par arrêté du 15 octobre dernier, S. M. le roi des Pays-Bas a conféré la décoration de son Ordre de la Couronne de chêne, au sieur Chalon, *Président de la Société de la*

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du Bureau du 8 octobre 1887.

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à M. P. A. Boudard, à Béziers.

Le Secrétaire,

CH. PIOT.

Le Président,

R. CHALON.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE,

AU 1^{er} DÉCEMBRE 1857.

PRÉSIDENT D'HONNEUR A VIE :

JOACHIM LELEWEL,

ANCIEN PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE WILNA.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.	NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
	YONGE-AKERMAN (John) , secrétaire de la Société des antiquaires de Londres.....	4 juillet 1841.
	DE LONGPERIER (Adrien) , membre de l'Institut de France, etc.....	—
	DE SAULCY (Frédéric) , membre de l'Institut de France, etc.....	—
	DE KOEBNE (LE COMMANDEUR B.) , secrétaire de la Société impériale de Saint-Pétersbourg.....	—
	LEE (LE DOCTEUR John) , président de la Société numismatique de Londres.....	—
	THOMSEN (LE CHEVALIER) , directeur des musées royaux, à Copenhague.....	—
	VAN DER CHMIS (P. O.) , professeur à l'université de Leyde, etc.....	—
	DE SCHULTHESS-RECHBERG (LE CHEVALIER) , colonel, à Vienne.....	20 septembre 1846.
	DE PFAPPENHOFFEN (LE BARON) , chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen.	—

MM.	NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
	DE MEYER (LE DOCTEUR) , conservateur du cabinet des médailles, à Zurich.....	20 septembre 1846.
	MEYER (J. F. G.) , conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye.....	—
	PROMIS (LE CHEVALIER DOMINIQUE) , conservateur des musées royaux, etc., à Turin.....	—
	CARTIER (E.) , ancien directeur de la <i>Revue numismatique française</i> , à Amboise.....	—
	HERMAND (ALEXANDRE) , président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.....	—
	DE LA SAUSSAYE (L.) , ex-directeur de la <i>Revue numismatique</i> , recteur de l'Académie de Lyon....	—
	SABATIER (J.) , membre de la Société impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg	4 mars 1849.
	CAPPE (H. Ph.) , auteur de plusieurs ouvrages de numismatique, à Dresde.....	6 juillet 1851.
	CASTELLANOS (DON BASILIO SEBASTIAN) , président de l'Académie royale de Madrid.....	—
	FUSTAGUERAS Y FUSTER (DON JAIME) , archéologue, à Barcelone.....	—
	DE BERNABÉ (DON RAMON POLO) , président du séminaire de Saragosse.....	—
	DIRKS (J.) , avocat, à Leeuwarde, membre des États Généraux	—
	HILDEBRAND (B. E.) , conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....	—
	LEITZMANN (LE RÉVÉREND J.) , directeur de la <i>Revue numismatique de Weissenau</i>	—
	CHAUDRUC DE CRAZANNES (LE BARON) , de l'Institut, à Castelsarrazin.....	—
	SORET (FRÉDÉRIC) , ancien directeur du musée, à Genève.....	—
	MANTELLIER (P.) , conseiller à la cour d'appel d'Orléans, etc.,	—
	DE LAGOY (MARQUIS) , membre de l'Institut, à Aix.	8 juillet 1857.
	TORNBERG , professeur à l'université de Lund.....	—

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.	NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADHESION.
	CHALON (Renier) , docteur en droit, membre correspondant de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.	Fondateur.
	DAVREUX , pharmacien, à Liège.....	—
	DE BETHUNE (L'ABBÉ) , professeur, à Roulers.....	—
	DE COSTER (Louis) , membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	—
	DE JOUCHE (Théodore) , docteur en droit, membre du conseil héraldique, à Bruxelles.....	—
	DE LA FONTAINE , ancien gouverneur général du grand-duché, à Luxembourg.....	—
	DE LANNOY (Édouard) , général, aide de camp du Roi, à Bruxelles.....	—
	DE LE BIDART DE THUMAIDE (LE CHEVALIER) , procureur du Roi, à Liège.....	—
	DELZENNE , avocat, etc., à Enghien.....	—
	DE MEYER (J.) , rentier, à Gand.....	—
	DE PITTEURS DE BUDINGEN (LE BARON) , propriétaire, à Namur.....	—
	DE ROBIANO (LE COMTE MAURICE) , membre du conseil héraldique, à Bruxelles.....	—
	EVERAERTS (Antoine) , conseiller communal, à Louvain.....	—
	GODDONS (G.) , greffier, etc., à Louvain.....	—
	GUIOTH (J. L.) , ingénieur en chef, à Anvers.....	—
	MEYERS (M. B.) , colonel du génie, à Bruxelles.....	—
	PAYEN , artiste peintre, à Bruxelles.....	—
	PERRÉAU (A.) , agent de la Banque, à Tongres.....	—
	PIOT (Charles) , docteur en droit, employé aux archives du royaume.....	—
	SERRURE (C. P.) , docteur en droit, membre correspondant de l'Académie royale, à Gand.....	—
	VAN BOCKEL (G.) , ancien bourgmestre de Louvain.	—
	VAN DER MEER (G. J. C.) , propriétaire, à Tongres.	—

MM.	NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
VAN MIERT,	pharmacien, conseiller communal, à Mons	Fondateur.
HERRY-DE COCQUEAU (François),	docteur en droit, membre de la députation permanente du conseil provincial du Brabant, à Louvain.....	6 octobre 1844.
NOTHOMB (LE BARON),	ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin.....	20 septembre 1846.
LEFEVRE (E. C.),	rentier, à Gand.....	—
CUYPERS VAN VELTHOVEN (Prosper),	membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	1 juillet 1849.
PINCHART (Alexandre),	employé aux archives de l'État, à Bruxelles.....	—
PETIT-DE ROSEN (J.),	propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tongres.....	4 juillet 1852.
NAMUR (A.),	secrétaire de la Société royale, à Luxem- bourg.....	—
BIGANT (LE CHEVALIER),	président à la cour d'appel de Douai.....	—
DE RENESSE-BREIDBACH, (LE COMTE),	sénateur, à Bruxelles.....	6 juillet 1856.
DE WITTE (LE BARON J.),	membre de l'Académie royale, etc., à Anvers.....	5 juillet 1857.
COCHETREUX,	capitaine du génie, à Gand.....	—
DUGNOLLE,	docteur en médecine, à Bruxelles....	—

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

DE ROYE DE WICHEN (A. J. B.)	colonel au service des Pays-Bas, à Nimègue.....	14 octobre 1856.
NIJHOFF (Martinus),	libraire, à la Haye.....	—
DUQUENELLE (Victor),	membre de l'Académie im- périale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims.....	28 octobre 1856.
SAUBINET (Étienne),	trésorier de l'Académie, etc., à Reims.....	—

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
BOULANGER (G.) , ingénieur, à Paris.....	3 novembre 1856.
PENON (C.) , négociant, à Marseille.....	—
MORIN (Henri) , fils, banquier, à Lyon.....	—
BRETAGNE , directeur des contributions directes, à Auxerre.....	—
SALMON (Philippe) , avocat, à Paris.....	—
DANCOISNES (L.) , notaire, à Henin-Liétard.....	—
FARIZ (Fénelon) , conseiller, à Douai.....	—
MINART , conseiller, à Douai.....	—
DE CORREGGIO (LE COMTE A.) , à Guéroncin.....	14 janvier 1857.
DESCHAMPS DE PAS , ingénieur, à Saint-Omer....	—
DE VEYE DE BURINE , colonel, à Utrecht.....	—
RETHAAN-MACARÉ (C. A.) , receveur, à Utrecht....	27 février 1857.
HUCHER (E.) , magistrat, au Mans.....	10 avril 1857.
DE VOOGT (W. J.) , à Amsterdam.....	—
DUMOULIN (F. J. L.) , à Maastricht.....	—
NAHUY (LE COMTE) , fils, à Utrecht.....	7 juillet 1857.
BASCLE DE LAGRÈZE (G.) , conseiller, à Pau.....	30 août 1857.
BOUDARD (P. A.) , à Béziers.....	5 octobre 1857.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1857-1858.

Président : M. Renier CHALON.
Vice-Président : M. LE COMTE MAURICE DE ROBIANO.
Secrétaire : M. Charles PIOT.
Contrôleur : M. G. GODDONS.
Trésorier : M. DUGNOLLE.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier CHALON.
Charles PIOT.



SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGÈ.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

Mémoires et publications de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut; in-8°, Mons, 1837. — Aanwinsten van de Penningverzameling van het Friesch genootschap, 1836 à 1837; in-8°. — Bulletin de l'Institut liégeois, t. III, 1^{re} liv.; in-8°. — Publications de la Société pour la rech. des monuments hist. à Luxembourg, années 1833 et 1836, t. XI et XII; in-4°. — Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I, 1^{re} liv.; in-8°. — Annales de la Société pour la conservation des monuments à Arlon, 1834 à 1836, 1^{er} cahier; id., 2^e cahier; gr. in-8°. — Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 27; in-8°. — Mittheilungen des historischer Vereins für Steiermark, 7^e liv.; in-8°. — 8. Jahrbuch über den Zustand und das Werken des hist. Vereins für Steiermark, 1836 à 1837; in-8°. — Le Cabinet historique, 1837, 7^e à 10^e liv.; in-8°. — Bibliothèque de l'école des chartes, 2^e série, t. III, liv. 6; in-8°. — Messenger des sciences historiques, 1837, 2^e liv.; in-8°. — Revue numismatique, publiée par J. de Witte et Ad. de Longperier, 1837, n° 4; in-8°. — Revue trimestrielle, 16^e vol., t. IV; in-12. — Feith, Het muntregt der Ommelanden; Groningue, 1837, in-8°. — Cost Jordens, Kamper-Stempels; Deventer, 1837, in-4°. — B. de Kochnc, Description du musée de feu le prince Basile Kotchoubey, 2 vol. in-4°; Saint-Pétersbourg, 1837.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Notice sur une médaille des <i>Volca arecomici</i> , de la Gaule narbonnaise, inexactement décrite et figurée jusqu'à ce jour, et rétablie pour la première fois dans toute son intégrité, d'après deux exemplaires du cabinet de M. le marquis de Lagoy; par M. le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES	1
Description de quelques médailles byzantines (quatrième lettre à M. Renier Chalon, président de la Société de la numismatique belge); par M. C. PENON	7
Monnaie de Gregorius, exarque d'Afrique; par M. JULIUS FRIEDLAENDER	22
Tiers de sols d'or inédits; par M. BRETAGNE	25
Explications faisant suite aux précédentes notices sur l'attribution à Charlemagne de quelques types monétaires; par M. DE COSTER.	30
Quelques monnaies trouvées au port Grognon, à Namur; par M. CH. PIOT	53
Fragments de numismatique sénonaise (5 ^e article); par M. PH. SALMON	61
Remarques à propos d'un dépôt de monnaies du XI ^e siècle; par M. CH. PIOT	96
Un méreau de Jean Bont, chantre du chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles; par M. G. GODDONS	114
Une médaille inédite de Charles de Cocquiel, portant la date de 1561; par M. CH. RAHLENBECK	117

Notice biographique sur M. Leys, numismate; par M. G. DUBOIS-LEYS	120
Une médaille gauloise inédite, par M. le Bon CHAUDRUC DE CRAZANNES.	169
Statère d'or d'Alexandre Sévère; par M. B. DE KÖRNE.....	174
Description de quelques médailles byzantines, par M. C. PENON....	175
Quelques monnaies seigneuriales inédites, par M. R. CHALON.....	188
Encore quelques mots sur les deniers Robert, par M. ALEX. HERMAND.	194
Anciens jetons et méreaux, par M. R. CHALON.....	208
Monnaie de fer, par M. DE KÖRNE.....	225
Quelques médailles relatives à l'histoire des Pays-Bas, par M. L. DES-CHAMPS DE PAS.....	227
Médailles et monnaies inédites du cabinet royal des médailles à la Haye, par M. J. F. G. MEYER.....	259
Attribution aux seigneurs de Termonde d'un petit denier indéterminé de la Flandre, par M. CH. PIOT.....	269
Un denier inédit de Robert de Langres, par M. CH. PIOT.....	275
Notice sur les monnaies des sires de Bunde, des seigneurs de Gruytrode, et des sires de Bicht, de Schonvorst et d'Elsloo, par M. CH. PIOT.....	277
Pièces à retrouver : jetons et méreaux de Mons, monnaies des rois d'Yvetot, pièces de 20 francs frappées par Wellington pendant la campagne des Pyrénées, par M. R. CHALON.....	308
Deux jetons inédits, par M. R. CHALON.....	315
Deux monnaies inédites des Cosetans, par M. BOUDARD	373
Un dernier mot sur une médaille gauloise inédite, par M. le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES	378
Description de quelques médailles byzantines, par M. C. PENON....	384
Biographie des graveurs belges : A. Van der Wilge, D. Van Riswyck, Aury, Jean Van den Perre, Henri de Keyser; par M. A. PINCHART	404

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. W. J. DE VOOGT à M. le président de la Société de la numismatique belge.....	253
Lettre de M. CHALANDE à M. R. CHALON, président de la Société de la numismatique belge.....	317

Lettre de M. A. PERRÉAU à M. PIOT, secrétaire de la Société de la numismatique belge 421

MÉLANGES.

- Description des monnaies de Mayence*, de M. H. PH. CAPPE; — *Monuments de la maison de France*, PROSPECTUS par M. G. COMBROUSE. — *Nouvelle dissertation sur les monnaies découvertes à Domburg*, par M. RETHAAN-MACARÉ. — Seconde livraison des *Münzstudien*, du docteur GROTE; poids employés en Allemagne dans les ouvrages sur les monnaies. — MÉTALLOPLASTIE de M. Meillet. — *De numis mahummadanis*, par le docteur LUDOLF KREHL. — Les cabinets de médailles en Angleterre. — Découverte d'une monnaie de Gronsfeld. — *Nouvelle revue numismatique française*, nos 2 et 3 de 1856. — Quatre *trientes* inédits. — Défense aux comptables de recevoir les monnaies de cuivre étrangères. — La Société de *sphragistique* de Paris. — Médaille de M. Charles Marcellis. — M. Meyer décoré par S. M. le roi des Pays-Bas. — Prospectus de la *Numismatique ibérienne* de M. BOUDARD. — Démission de M. de Coster de membre de la commission directrice de la *Revue*. 152
- MM. Plantet et Jeannez ont terminé leur monographie monétaire de la Franche-Comté. — *Lettre à M. le marquis de Lagoy*, par M. E. Hucher. — *Revue numismatique française*; sommaire des livraisons 5 et 6. — Ventes de médailles; haut prix des grands bronzes romains et des médailles ciselées de la Renaissance. — Catalogue du baron de Behr, par M. F. Lenormant. — Mort du ministre comte Pérowsky. — M. E. Cartier met à la disposition des amateurs le fonds de la *Revue française*. — Nouvel ouvrage de M. le commandeur B. de Koehne. — M. le docteur J. Friedlaender, de Berlin. — Les poids monétiformes et M. le baron Chaudruc de Crazannes. — *Monnaies d'aluminium*. 238
- De Munten van Friesland*, etc., door P. O. VANDER CHUIS. — *Lettre à M. le marquis de Lagoy, sur la numismatique gauloise*, par M. E. HUCHER. — *Numismatique ibérienne*, par M. P. A. BOUDARD. — Cercle archéologique de Mons, fondé le 28 septembre 1856. — *La troisième Décade*, de M. F. Schweitzer (seconde partie). — *Revue numismatique française*, nos 2 et 3, de 1857. — Jetons de Tournai.

— <i>Numismatique savoisiennne</i> , par M. F. RABUT. — Troisième numéro des <i>Mélanges</i> , de M. Julius Friedlaender. — La Société numismatique de Berlin. — M. Hildebrand prépare une seconde édition de son livre sur les monnaies anglo-saxonnes. — M. Donaldson, auteur de l' <i>Architectura numismatica</i> . — Troisième supplément aux <i>Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut</i> , de M. R. CHALON. — Pièces trouvées à Afflighem, en 1768. — Méreaux de l'église de Léau.....	327
<i>Musée du prince Kotchoubey</i> , par M. B. DE KORNE. — <i>Numismatique ibérienne</i> , par M. P. A. BOUARD. — <i>Het muntregt der Ommelanden</i> , par M. M. O. FEITH. — <i>Kamper-Stempels</i> , par M. W. A. COST JORDENS. — <i>Essai sur les monnaies de Bretagne</i> , par M. BIGOT. — <i>Essai sur les monnaies des Arvernes</i> , par M. PICHOUX. — M. Alfred Duban. — 4 ^e numéro de la Revue numismatique française. — Hommage rendu aux travaux de M. de Coster sur le classement des deniers carlovingiens. — M. J. Sabatier fait un appel aux amateurs de monnaies byzantines. — M. J. Dirks chargé par l'académie royale d'Amsterdam de continuer le Van Loon. — Médaille de l' <i>hospice des orphelins</i> d'Amsterdam. — <i>Monnaies russes des trois derniers siècles, depuis le czar Ivan Wasiliewicz jusqu'à l'empereur Alexandre II, 1547-1885</i> ; par le général T. F. DE SCHUBERT. — Nouvelles monnaies pour les Indes hollandaises; types inventés et composés par M. Millies d'Utrecht. — Méreaux de Sainte-Waudru, à Mons. — Le président de la Société numismatique décoré par S. M. le roi de Pays-Bas.....	424
NÉCROLOGIE. — M. Dubois-Leys	131
Notice sur M. V. Gaillard, par M. ALEX. PICHART.....	164
M. Jacques de Reichel.....	253
M. Eugène Herry-Vermeulen	257
SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE. — Extraits sommaires des procès-verbaux.	
Réunion du 14 octobre 1856	166
Réunion du 28 octobre 1856	ib.
Réunion du 5 novembre 1856.....	ib.

Réunion du 14 janvier 1857	167
Réunion du 27 février 1857	56.
Réunion du 10 avril 1857	267
Séance du 5 juillet 1857	332
Séance du 30 août 1857	362
Réunion du 7 juillet 1857	370
Réunion du 30 août 1857	371
Réunion du 5 octobre 1857	447
Ouvrages reçus	168, 268, 372 433



TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.



Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.
PLANCHE I.		6.....	85	5.....	179	PLANCHE XXIII.	
1.....	8	7.....	81	6.....	180	1 à 4..	291
2.....	9	8.....	68	7.....	181	5 à 7..	292
3.....	13	9.....	81	8.....	182	8.....	296
4.....	14	10,11..	82	9.....	183	9.....	292
5.....	18	PLANCHE VII.		PLANCHE XIV.		10 à 15.	295
6.....	117	1.....	84	10.....	184	14 à 16.	297
PLANCHE II.		2.....	72	11.....	185	17.....	295
1.....	58	3 à 10.	91, 92	12.....	186	18, 20..	296
2, 3...	56	11.....	95	13, 14..	187	21.....	297
4, 5...	57	PLANCHE VIII.		15.....	180	22 à 26.	298
6 à 8..	58	1.....	162	PLANCHE XV.		27.....	301
9.....	59	PLANCHE IX.		1.....	229	28, 29..	302
PLANCHE III.		1, 2...	188	PLANCHE XVI.		30, 31..	305
1.....	26	3, 4...	189	2, 3...	232	32 à 34.	306
2.....	27	5.....	190	4, 5...	234	35.....	302
3, 4...	28	6, 7...	191	6.....	237	36, 37..	306
5.....	29	8.....	192	PLANCHE XVII.		38, 39..	307
6 à 9..	160	9.....	195	1.....	266	40, 41..	306
10.....	114	PLANCHE X.		PLANCHE XVIII.		42 à 43.	307
PLANCHE IV.		1, 2...	210	1.....	280	PLANCHE XXIV.	
1, 2...	105	3.....	211	PL. XIX ET XX.		1.....	270
3.....	99	4, 5...	212	1 à 14.	320	2.....	275
4.....	100	6, 7...	213	PLANCHE XXI.		3.....	276
5.....	101	8.....	214	15 à 17.	321	PLANCHE XXV.	
6.....	110	9.....	215	18 à 19.	324	1.....	383
PLANCHE V.		10.....	217	20 à 21.	325	2.....	387
1.....	50	PLANCHE XI.		1, 2...	315	3.....	388
2, 3...	32, 36, 33	11, 12..	218	PLANCHE XXII.		4.....	390
4.....	56	13, 14..	219	1 à 3..	281	5.....	392
5.....	"	15, 16..	220	4 à 8..	282	PLANCHE XXVI.	
6.....	"	17.....	221	9 à 12.	283	6.....	393
7, 8...	44	18.....	223	13 à 17.	284	7, 8...	395
9.....	36, 43	PLANCHE XII.		18 à 22.	285	9, 10..	396
10.....	45	1.....	174	23 à 25.	286	PLANCHE XXVII.	
11.....	44	2.....	225	26 à 31.	287	11.....	597
12.....	45	3.....	169	32 à 33.	288	12.....	398
PLANCHE VI.		PLANCHE XIII.		36 à 40.	289	13, 14..	399
1.....	73	1, 2...	176	41 à 43.	290	15.....	400
2, 3...	76	3.....	177	46.....	291	PLANCHE XXVIII.	
4.....	78	4.....	178	PLANCHE XXIX.		1 à 6..	443
5.....	80						



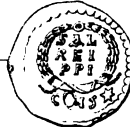
Z.



A.



2.



R.



4.



A.



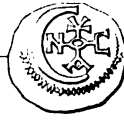
5.



A.



3.



E.

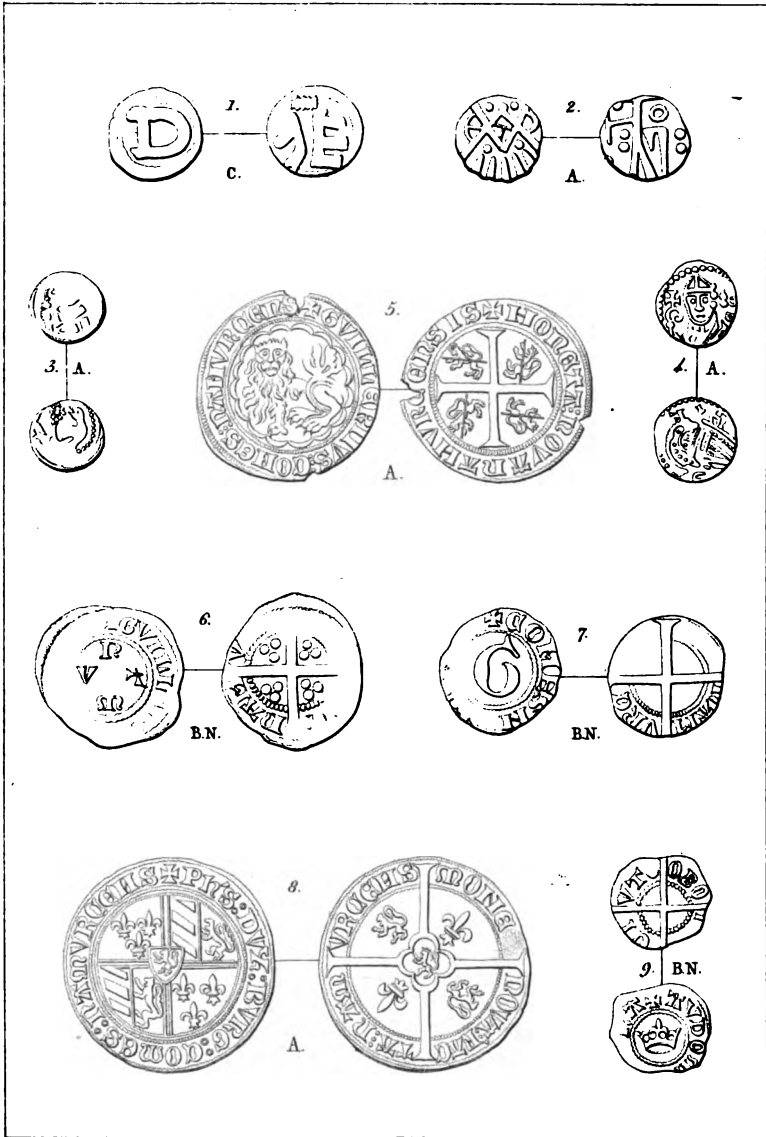


6.



C.

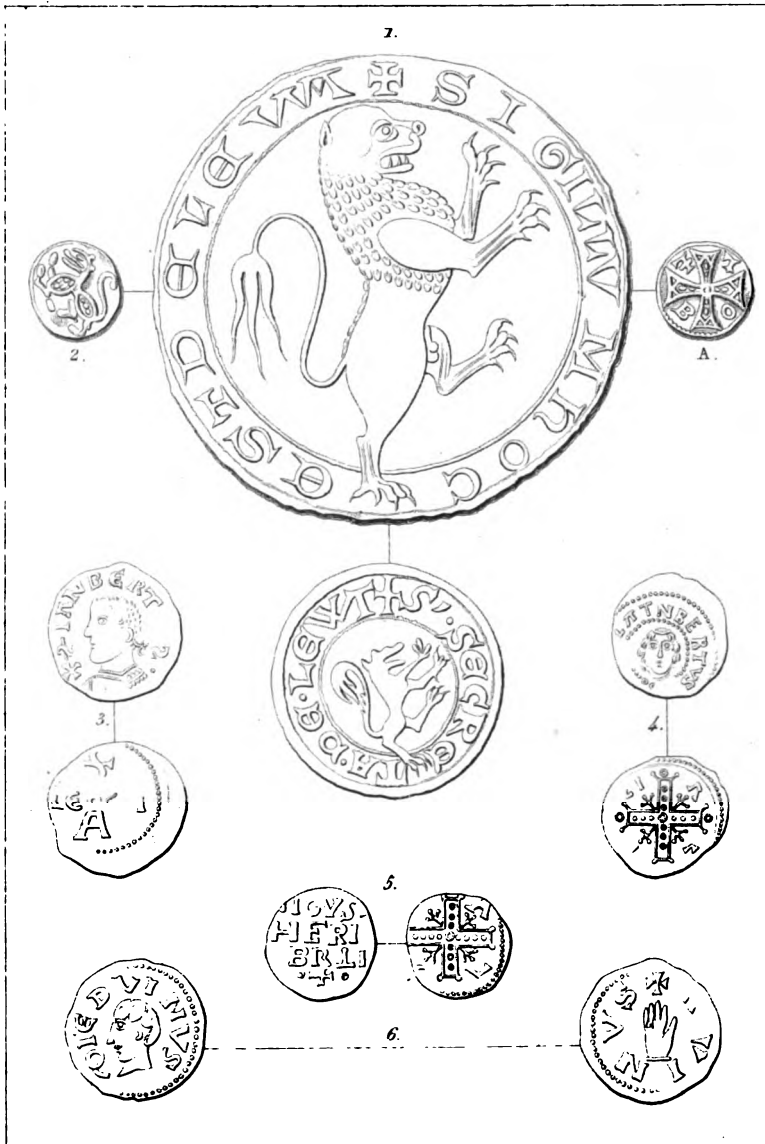
3. Vandendaelen del.



J. Vandendaelen. del.



J. Vandendaele, del.

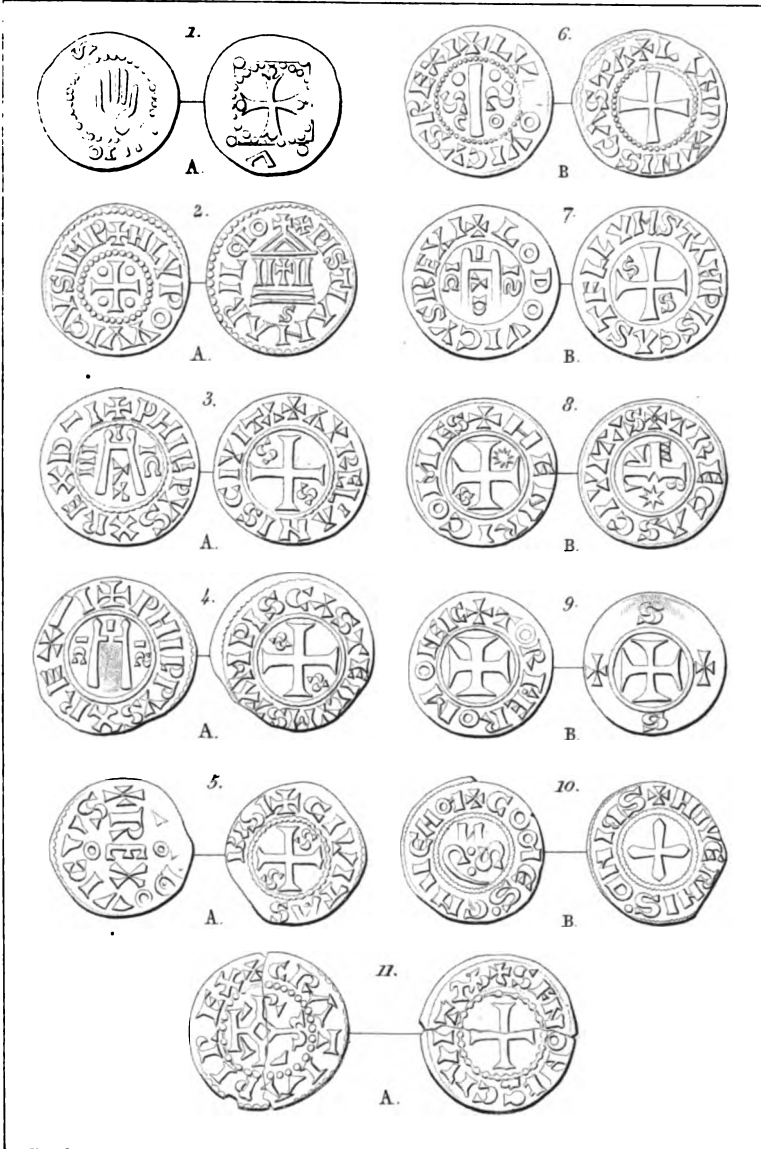


Francis ducloux del.





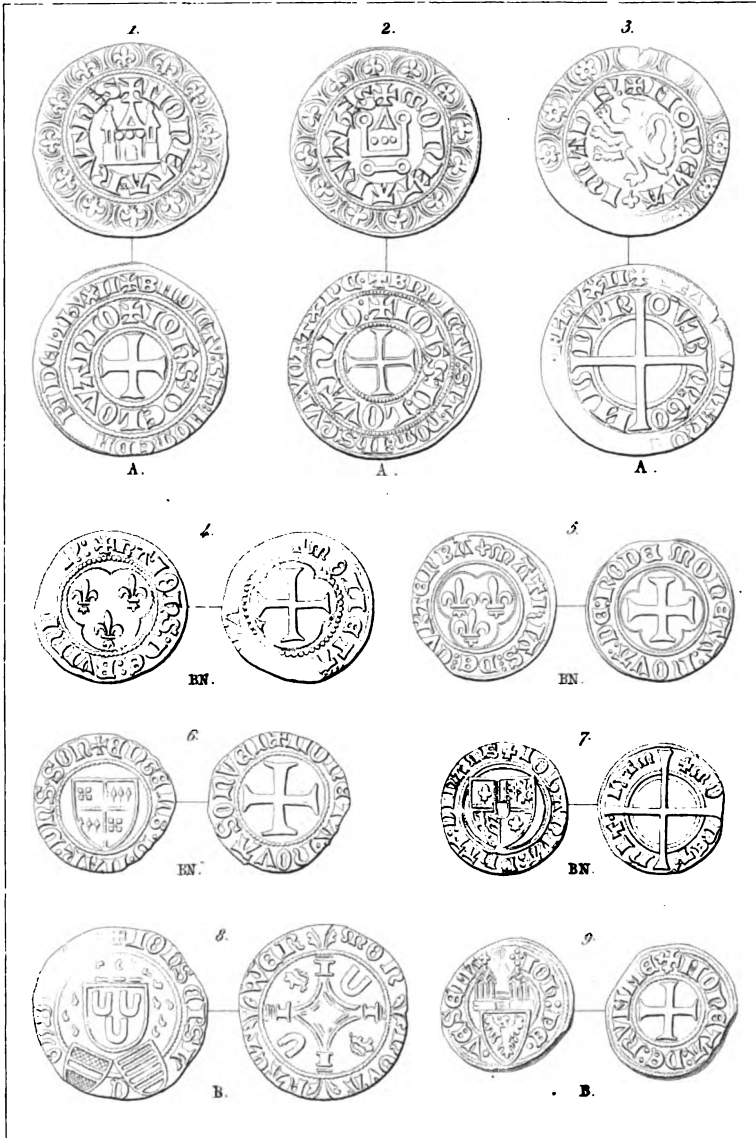
J. Van der Linden del.

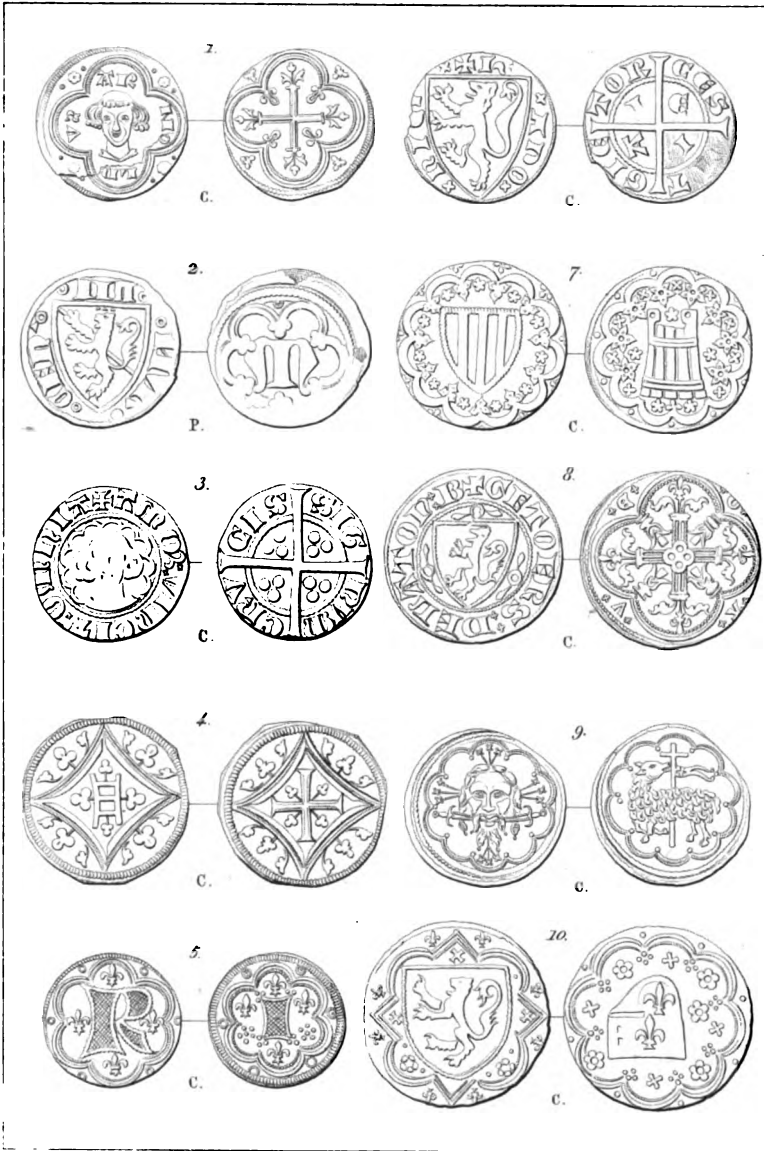


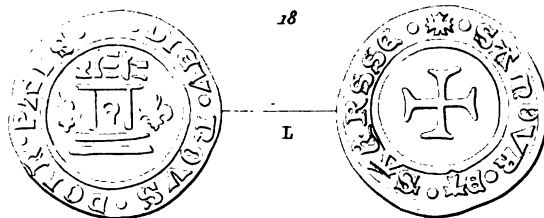
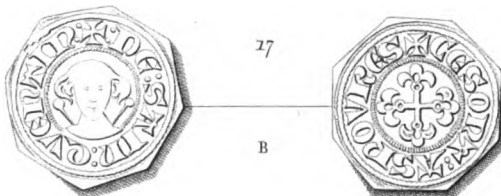
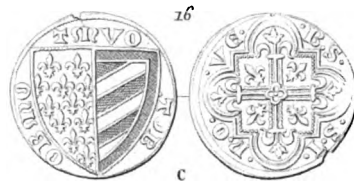
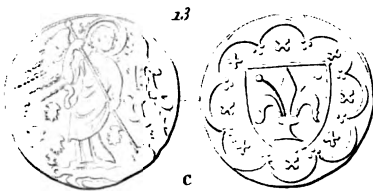
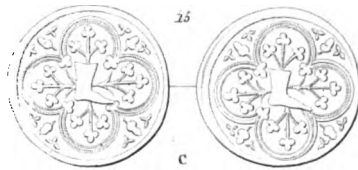
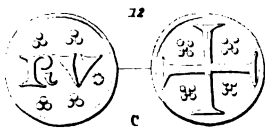
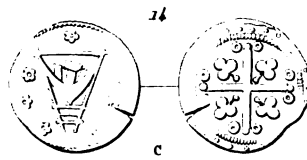
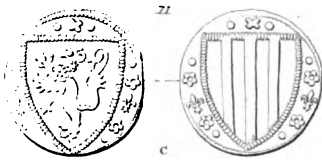
J. Pandon de laon. del.

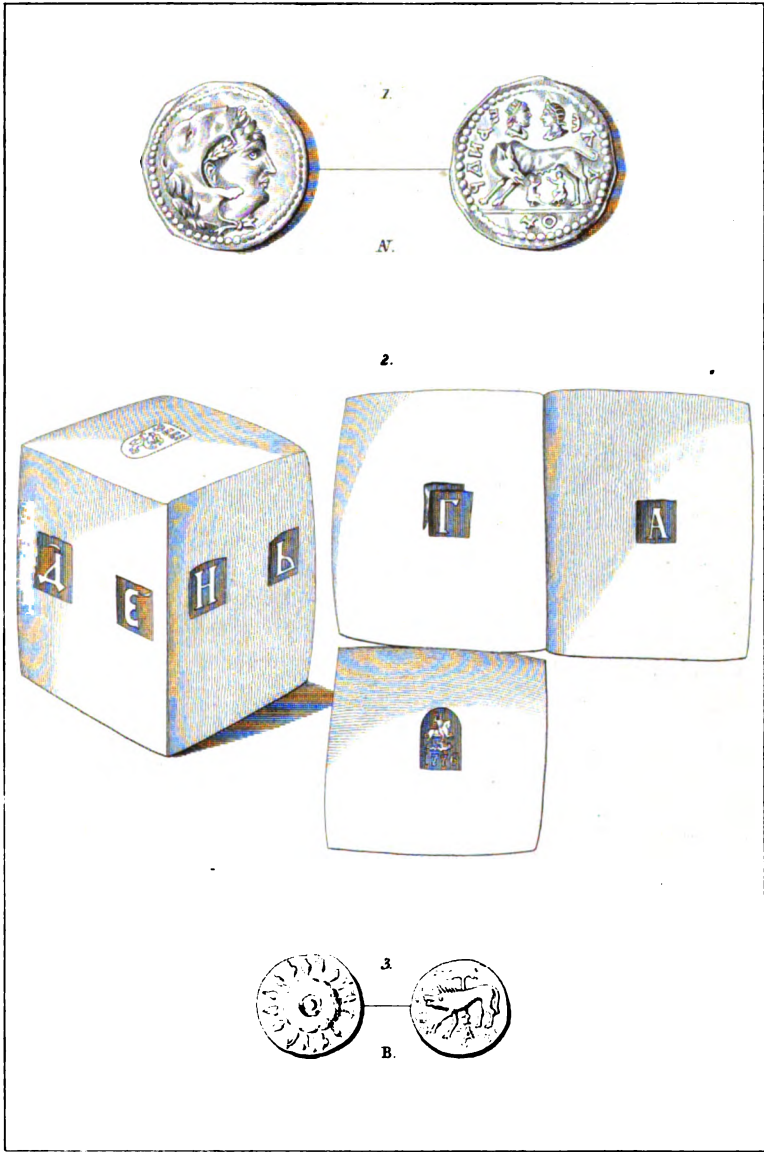


27) - andenkens. 2. 10. 186.

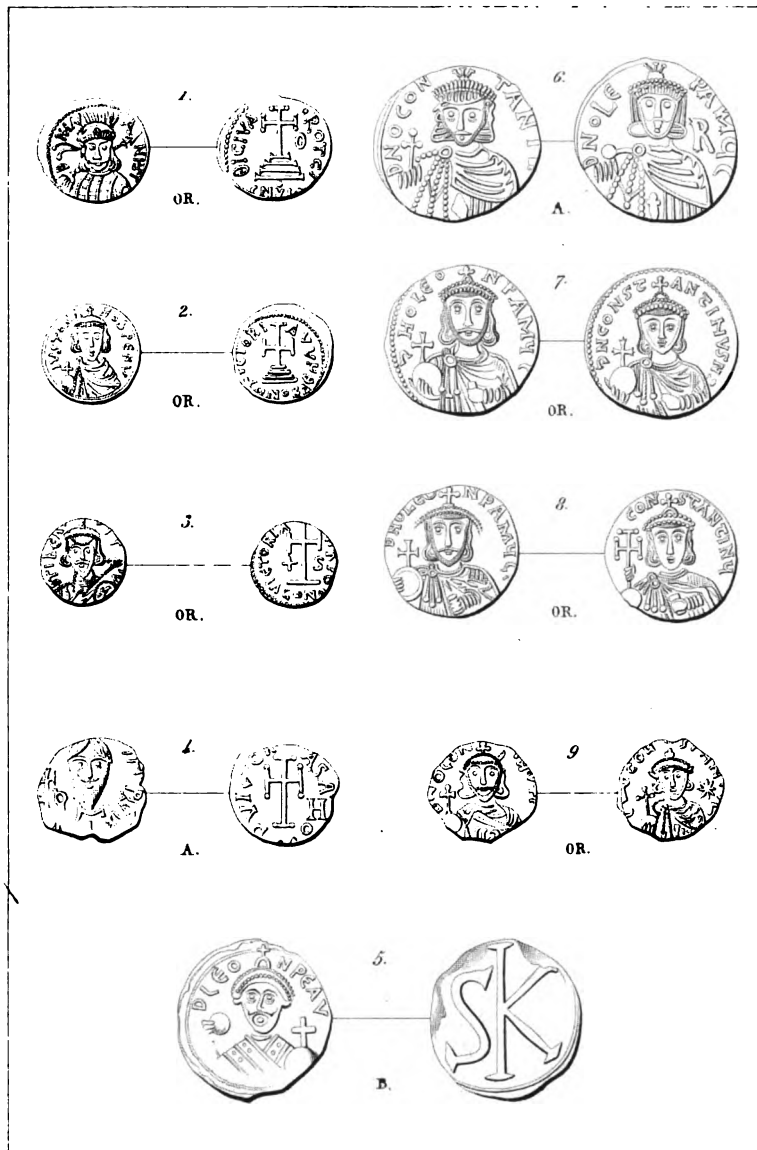








J. Mandardier del. F.



Beaumont-Lafont.



10.

OR.



11.

OR.



12.

B.



13.

OR.



14.

OR.



15.

A





Fig. Deutscherms. 18.

3. Samson. 18.

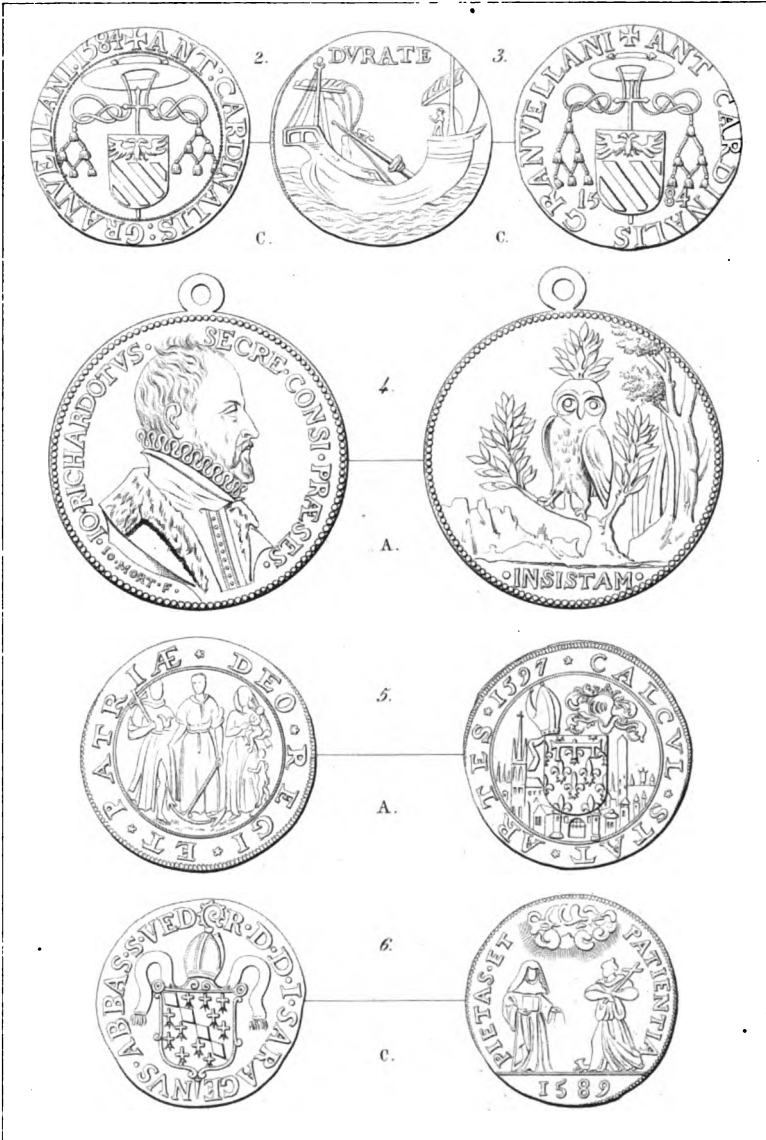
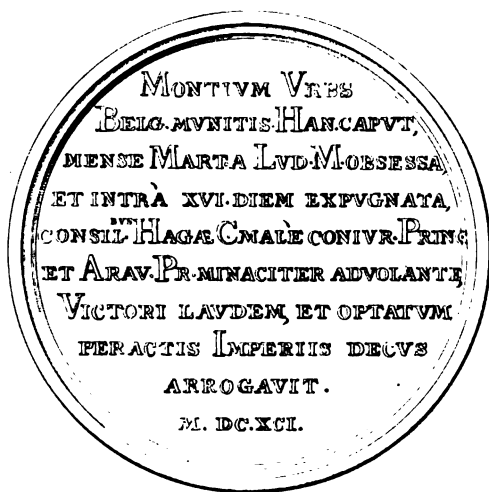


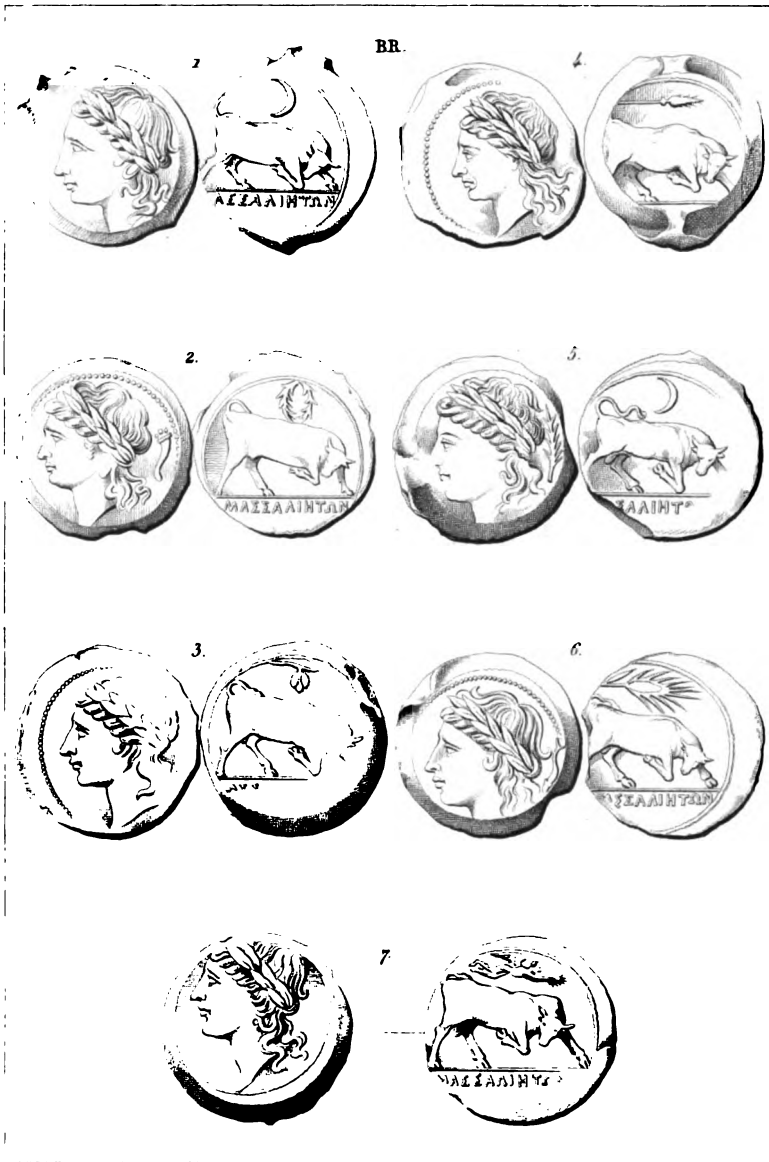
Fig. - costumes et sal.

insistam. 1897.

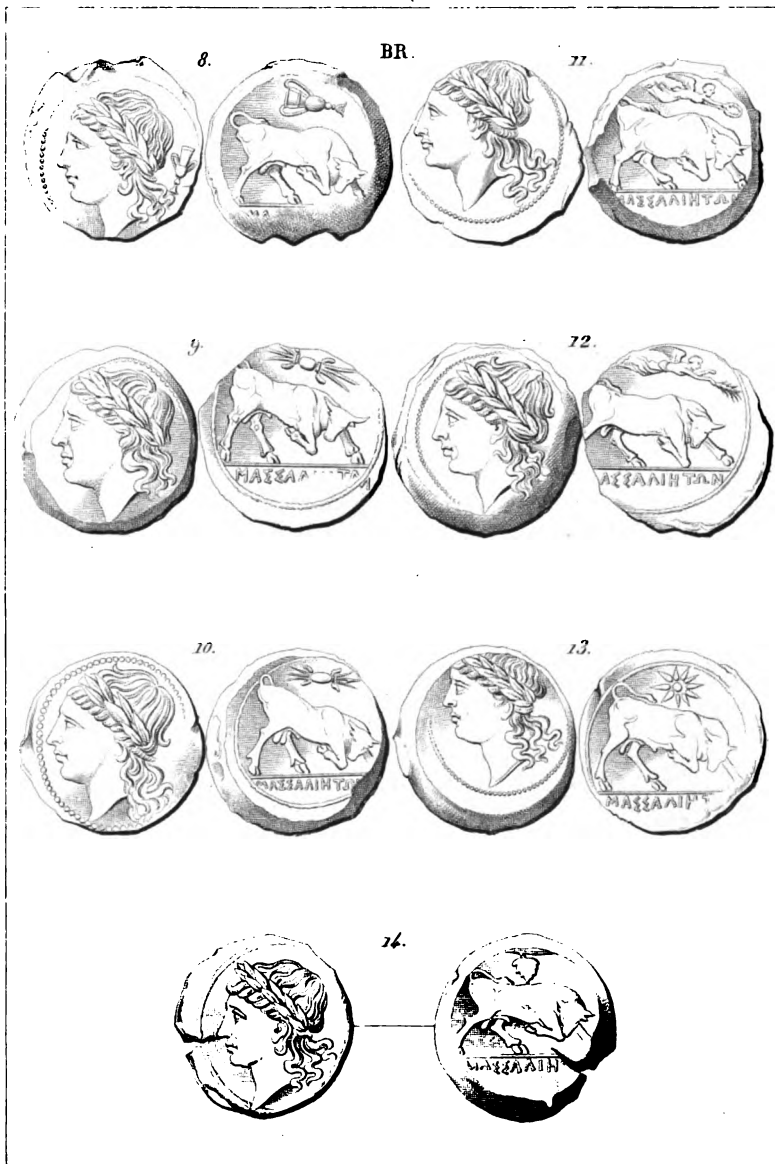




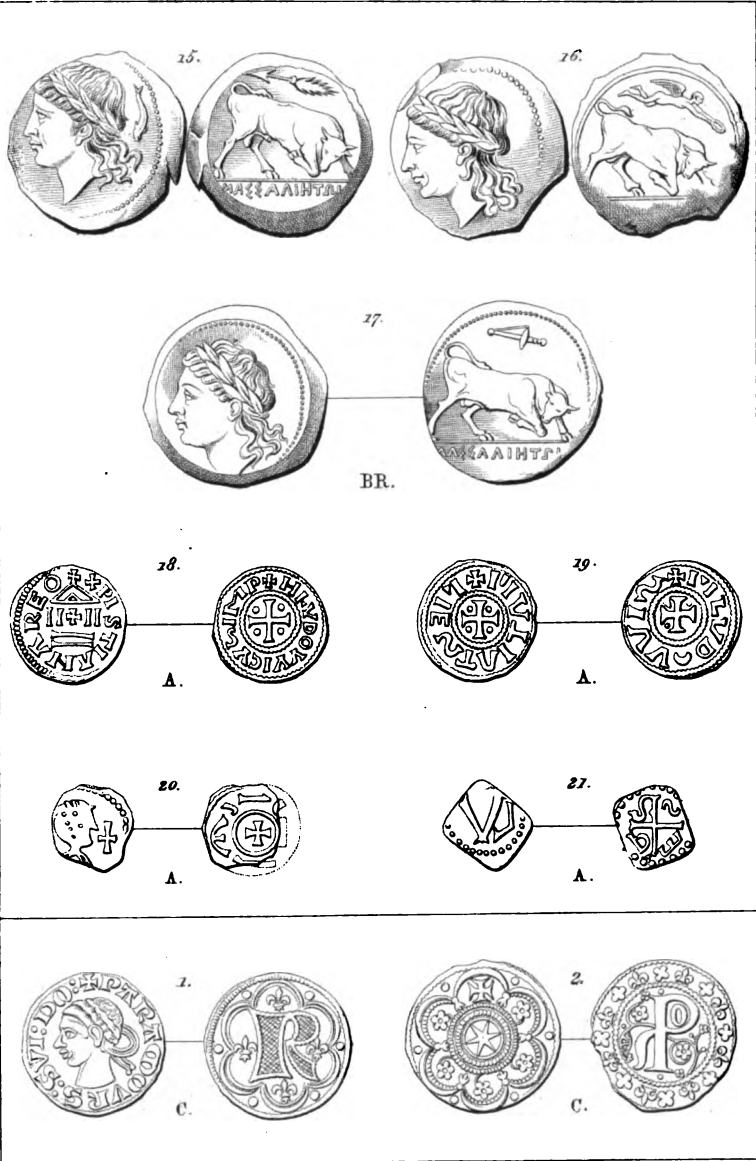
Handwritten signature or mark.



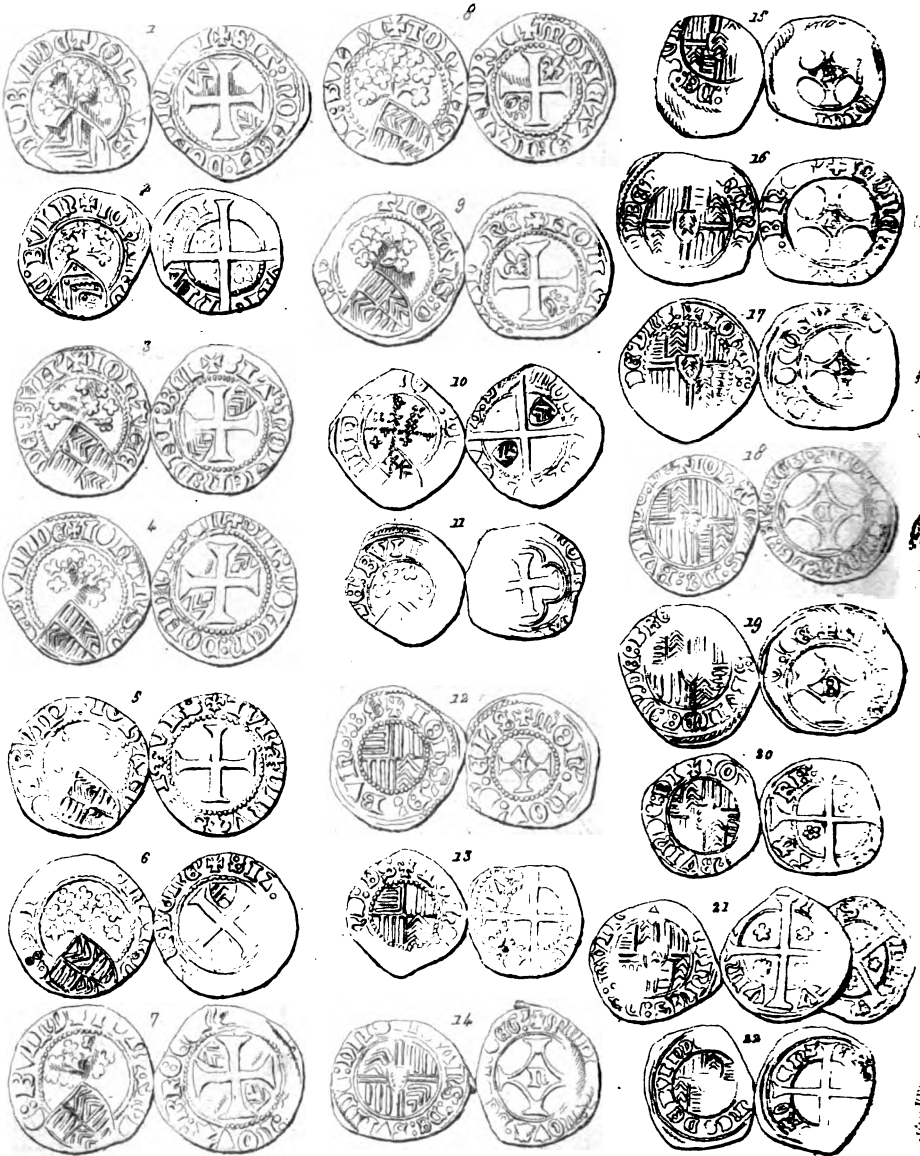
Α. Α. Α. Α. Α. Α. Α. Α.

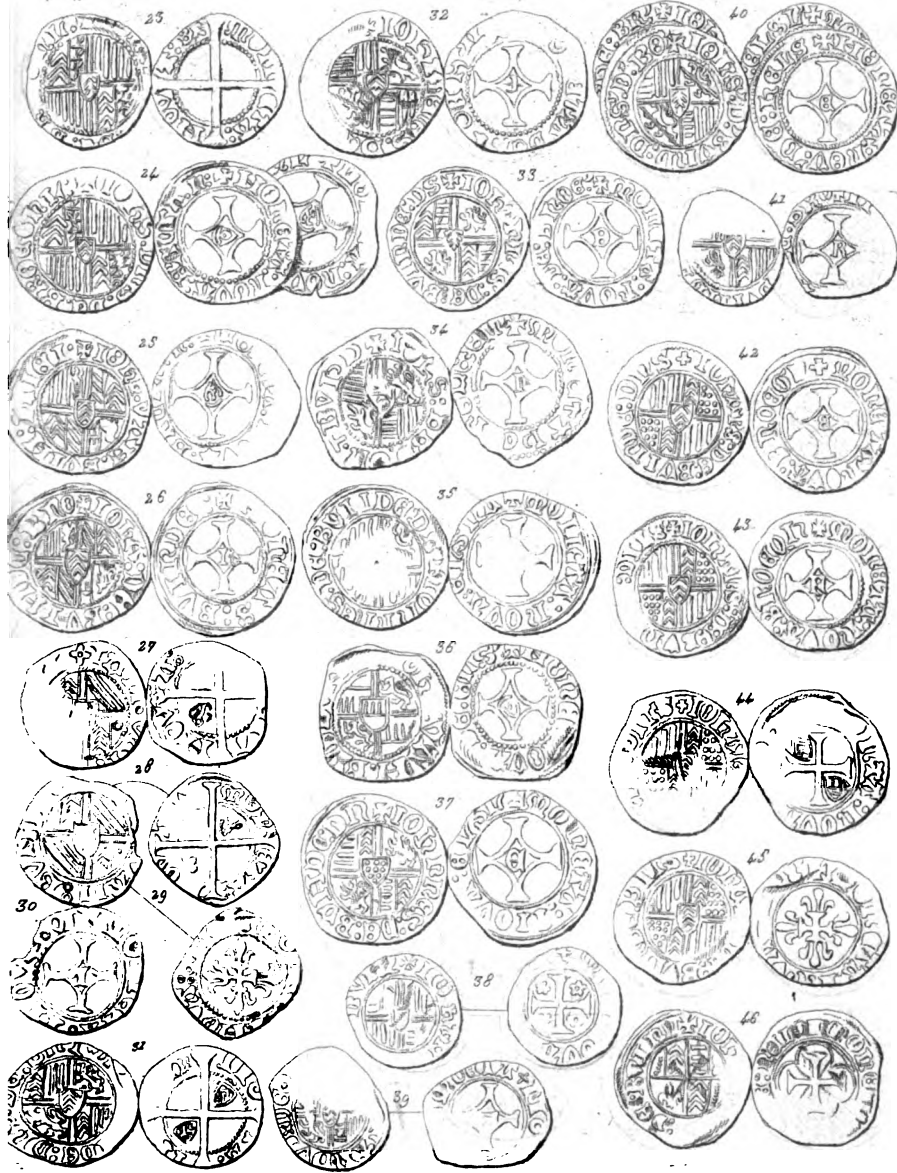


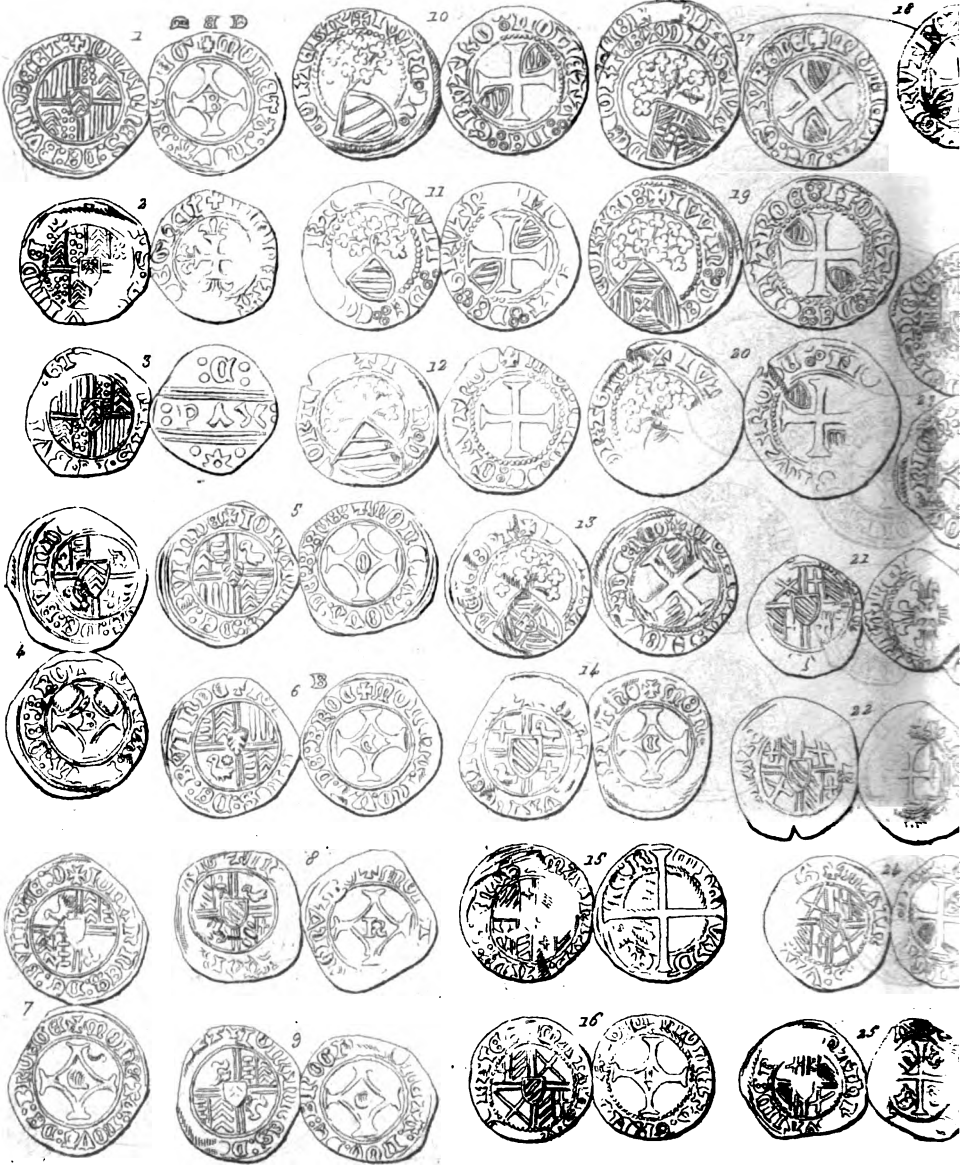
3 Rhodensiae. 9.

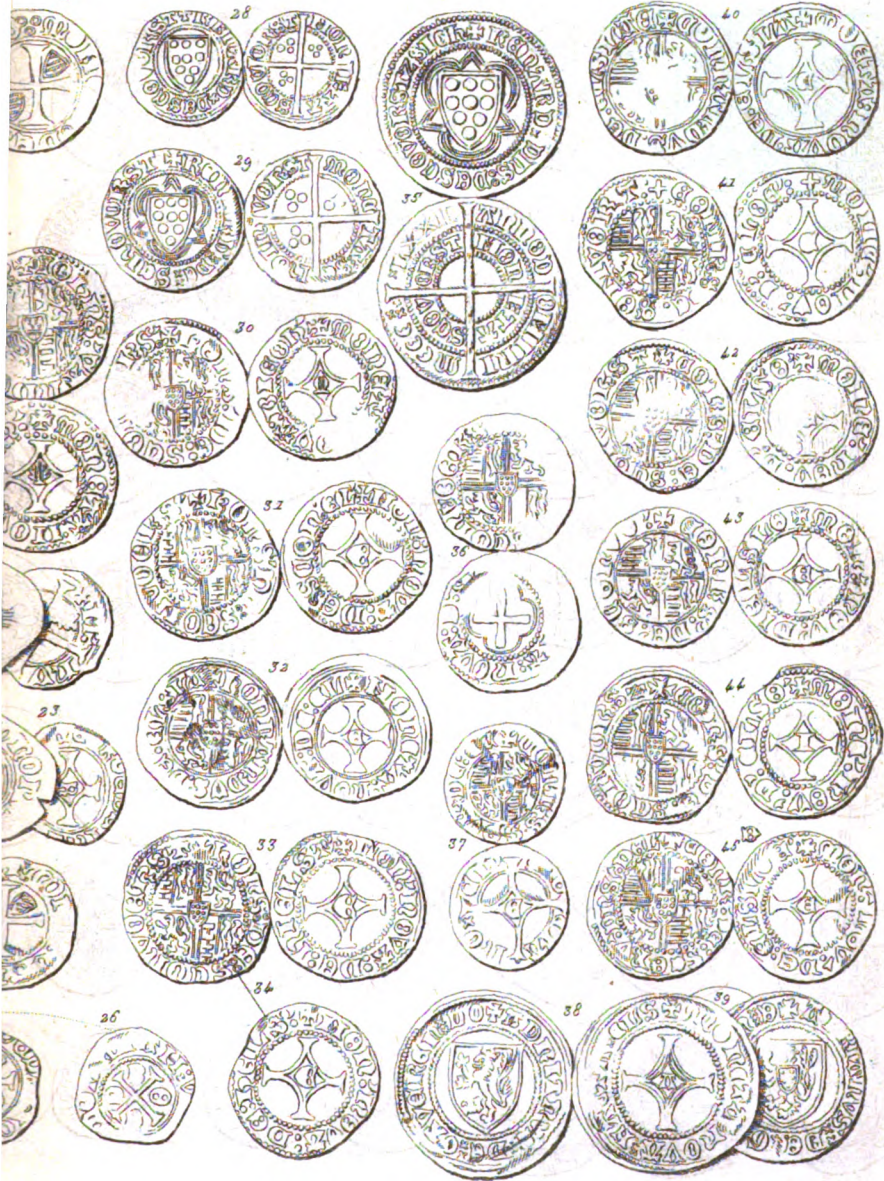


J. Vanderhaeghe.











1.



OR.

2.



OR



3.



B.



4.



OR.



5.



B

J. Vandendaelen. Sc.



6.



OR.



7.



B.



8.



OR.



9.



A.



10.



B.

J. Vandendriessche. 59



11.



OR.



12.



B.



13.



B.



14.



B.

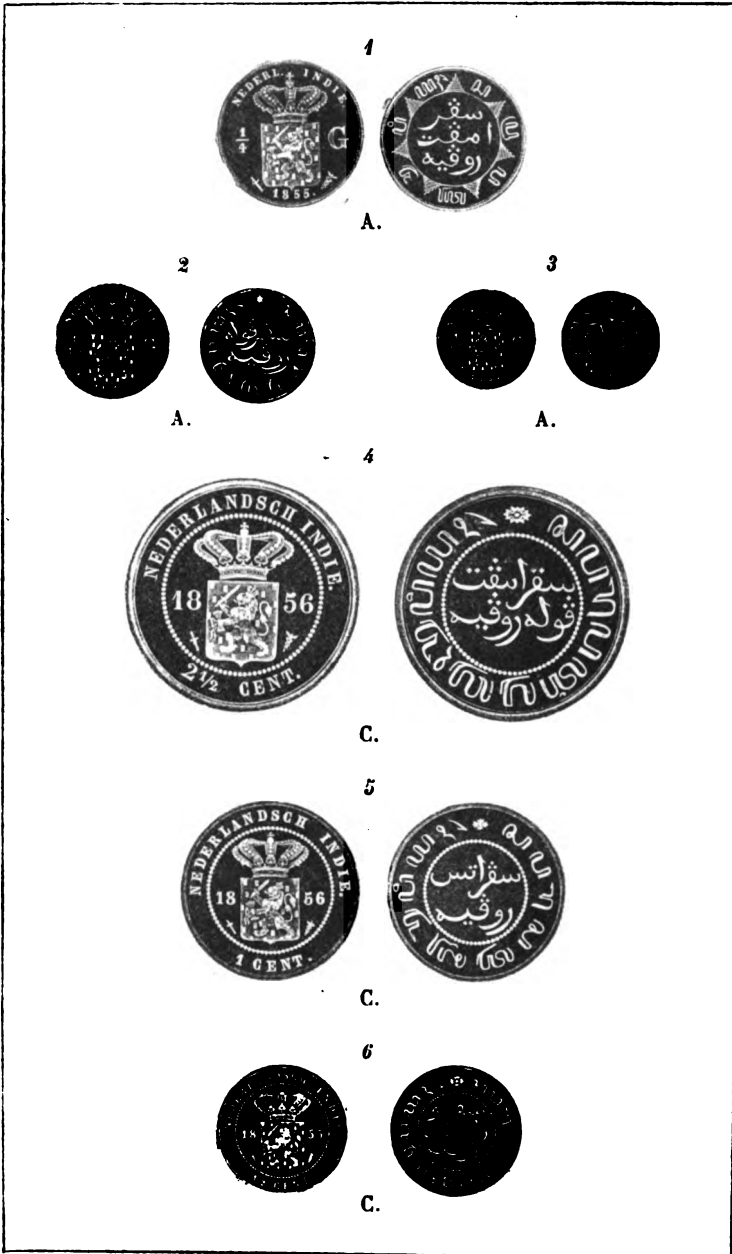


15.



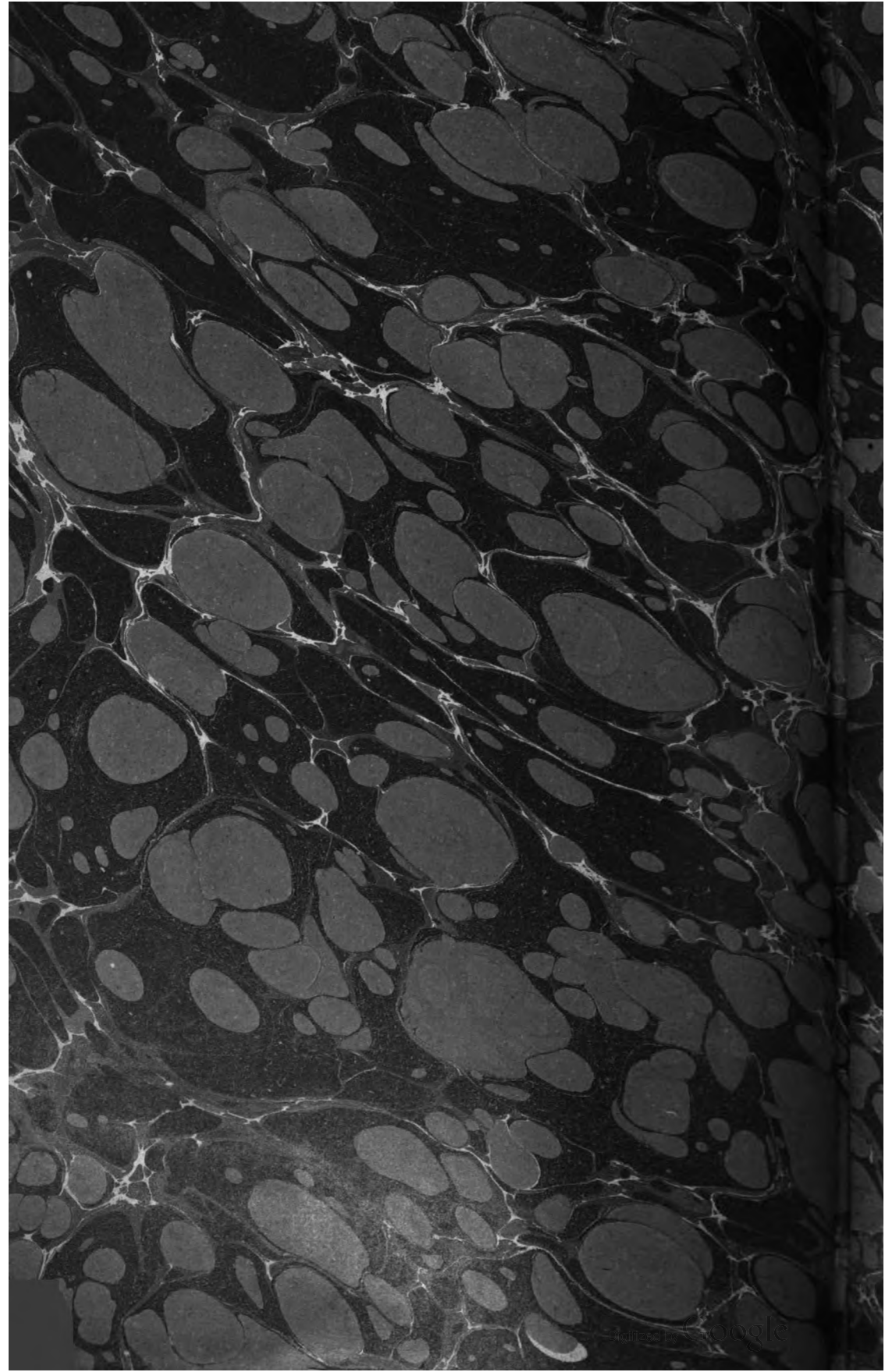
B.

Landdaelen.



21 vols
+ 19 parts

St/a/-



Arc 1317.3

Harvard College Library



FROM THE GIFT OF

HAROLD WILMERDING BELL

(Class of 1907)

OF CAMBRIDGE

Widener Library



3 2044 098 375 546

